

Zeitschrift: Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern
Herausgeber: Grosser Rat des Kantons Bern
Band: - (1923)

Rubrik: Compte général

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BERNE.

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

POUR

L'EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1922.



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent.)

BERNE
IMPRIMERIE LEROW & C^{ie}
1923.

INDEX.

	Page
Récapitulation générale et bilan	3—5
<i>Première partie:</i>	
Compte de la fortune nette de l'Etat	7—84
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	8
Compte des recettes et dépenses de l'administration courante	9—84
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	9
II. Comptes spéciaux	10—84
<i>Seconde partie:</i>	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	85—103
I. Fonds capital	86—95
A. Forêts	86—87
B. Domaines	86—87
C. Caisse des domaines	86—87
D. Caisse hypothécaire	88—89
E. Banque cantonale	90—91
F. Emprunts	92—93
Ga. Capitaux de chemins de fer	94—95
Gb. Fonds d'amortissement des chemins de fer	94—95
II. Fonds d'administration	96—103
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	96—103
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	96—97
B. Placements	96—97
C. Administration courante, compte courant	98—99
D. Avances faites à des œuvres d'utilité publique	98—99
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	98—99
F. Emprunts	100—101
F. a. Emprunts temporaires	100—101
G. Caisse	100—101
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues)	100—101
I. Solde du compte de l'administration courante	102—103
K. Inventaire du mobilier	102—103
Appendice. Comptes des fonds spéciaux	105—141
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	143—160

Nota. — Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les *numéros des pages du compte d'Etat* sont mis entre *parenthèse*, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

BILAN.



CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MUTATIONS				
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.				
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.		
Récapitulation et bilan.									
I. Fonds capital.									
25,635,810	—	—	—	A. Forêts. Page 86	Achats et augmentations	158,731	—		
49,807,583	80	—	—	B. Domaines. 86	des estimations . . .	1,134,524	85		
257,374	95	5,076,046	29	C. Caisse des domaines. 86		649,688	74		
30,000,000	—	—	—	D. Caisse hypothécaire. 88		—	—		
40,000,000	—	—	—	E. Banque cantonale. 90	Nouvelles créances et rem-	—	—		
—	—	95,505,420	—	F. Emprunts. 92	boursements de dettes .	1,404,000	—		
45,799,960	—	—	—	G. ^a Capitaux de chemins de fer. 94		—	—		
—	—	23,892,110	95	G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer. 94		—	—		
191,500,728	75	124,473,577	24	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	3,346,944	59		
		67,027,151	51	Actif net.					
II. Fonds d'administration.									
H. Fonds de roulem^t de la caisse de l'Etat.									
				Page 102	Nouvelles créances et rem-				
128,251,566	72	161,365,373	92	Avances, placements et dépôts.	boursements de dettes .	279,377,215	21		
749,934	08	524,625	05	Caisses et compensations par décompte.	Recettes	440,094,330	18		
31,466,271	88	216,348	47	Restes actifs.	Nouvelles créances . . .	446,461,548	21		
444,880	46	873,277	67	Restes passifs.	Dépenses	439,925,753	95		
160,912,653	14	162,979,625	11			1,605,858,847	55		
—	—	18,687,641	05	J. Solde du compte de l'administration					
7,682,397	72	—	—	courante. Page 102	Amortissement	3,514,200	78		
168,595,050	86	181,667,266	16	K. Inventaire du mobilier. » 102	Augmentations de l'inventaire .	260,014	42		
13,072,215	30			Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	1,609,633,062	75		
				Actif net.	Diminution nette . . .	371,105	49		
I. Fonds capital.									
191,500,728	75	124,473,577	24	Page 4	Augmentations	3,346,944	59		
168,595,050	86	181,667,266	16	» 4		1,609,633,062	75		
360,095,779	61	306,140,843	40	II. Fonds d'administration.	Total des augmentations .	1,612,980,007	34		
		53,954,936	21	Total de l'actif et du passif.					
				Actif net.					
Bilan.									
360,095,779	61	306,140,843	40	Eléments de la fortune. Page 4	Augmentations	1,612,980,007	34		
—	—	53,954,936	21	Fortune nette. » 8	Diminutions	153,543,749	20		
360,095,779	61	360,095,779	61			1,766,523,756	54		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.		Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
Récapitulation et bilan.							
I. Fonds capital.							
24,459	—	Ventes et réductions des estimations.	A. Forêts Page 87	25,770,082	—	—	—
214,609	65		B. Domaines 87	50,727,499	—	—	—
850,584	79		C. Caisse des domaines 87	236,734	40	5,256,301	79
—	—		D. Caisse hypothécaire 89	30,000,000	—	—	—
—	—	Nouvelles dettes et remboursements de créances.	E. Banque cantonale 91	40,000,000	—	—	—
—	—		F. Emprunts 93	—	—	94,101,420	—
—	—		G. ^a Capitaux de chemins de fer . 95	45,799,960	—	—	—
1,404,000	—		G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer 95	—	—	25,296,110	95
2,493,653	44	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	192,534,275	40	124,653,832	74
853,291	15	Augmentation nette.	Actif net			67,880,442	66
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulem^t de la caisse de l'Etat.							
Page 103							
285,543,639	22	Nouvelles dettes et remboursements de créances.	Avances, placements et dépôts .	141,076,522	80	180,356,754	01
439,925,753	95	Dépenses.	Caisses et compensations par décompte	1,142,696	11	748,810	85
440,094,330	18	Recettes.	Restes actifs	37,879,459	13	262,317	69
440,042,124	20	Nouvelles dettes.	Restes passifs	461,118	36	1,005,885	82
1,605,605,847	55			180,559,796	40	182,373,768	37
4,302,768	64	Excédent des dépenses.		—	—	19,476,208	91
95,552	05	Diminutions de l'inventaire.	J. Solde du compte de l'administration courante Page 103	7,846,860	09	—	—
1,610,004,168	24	Total des diminutions.	K. Inventaire du mobilier » 103	188,406,656	49	201,849,977	28
			Total de l'actif et du passif . . .	13,443,320	79		
			Passif net				
Bilan.							
2,493,653	44	Diminutions.	I. Fonds capital Page 5	192,534,275	40	124,653,832	74
1,610,004,168	24		II. Fonds d'administration » 5	188,406,656	49	201,849,977	28
1,612,497,821	68	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	380,940,931	89	326,503,810	02
482,185	66	Augmentation nette.	Actif net			54,437,121	87
1,612,497,821	68	Diminutions.	Eléments de la fortune . . Page 5	380,940,931	89	326,503,810	02
154,025,934	86	Augmentations.	Fortune nette » 8	—	—	54,437,121	87
1,766,523,756	54			380,940,931	89	380,940,931	89

PREMIÈRE PARTIE.

COMPTE

DE LA

FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT.

Situation de la fortune nette de l'Etat.

Compte de profits et pertes.

Compte de l'administration courante.

1922.



CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Sommes totales.				Soldes.			
Doit.	Avoir.		Doit.		Avoir.		Doit.		Avoir.	
fr.	fr.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
—	53,954,936	Fortune nette.								
—	—	<i>Situation de la fortune nette au 1^{er} janvier</i> VI, 492	—	—	53,954,936	21	—	—	53,954,936	21
—	—	<i>Augmentation, comme ci-dessous</i>	—	—	154,025,934	86	—	—	482,185	66
10,467,210	—	<i>Diminution, comme ci-dessous .</i>	153,543,749	20	—	—	—	—		
43,487,726	—	<i>Situation de la fortune nette au 31 déc.</i>	54,437,121	87	—	—	54,437,121	87	—	—
53,954,936	53,954,936	Compte de profits et pertes.	207,980,871	07	207,980,871	07	54,437,121	87	54,437,121	87
		A. Augmentations et diminutions de la fortune. *)								
		1. Recettes et dépenses de l'administration courante:								
—	105,546,407	Recettes	—	—	147,581,041	16	—	—	—	—
116,013,617	—	Dépenses	151,883,809	80	—	—	4,302,768	64	—	—
10,467,210	—	Page 9	151,883,809	80	147,581,041	16	4,302,768	64	—	—
		B. Rectifications. *)								
		1. Forêts:								
		Ventes: Plus-values	—	—	891	—	—	—	9,623	—
		Infériorités de prix de vente	410	—	—	—				
		Achats: Excédents de prix d'achat	13,780	—	—	—				
		Infériorités de prix d'achat	—	—	5,510	—				
		Vente de droits	—	—	360	—				
		Achat de droits	3,100	—	—	—	—	—	843,668	15
		Rectifications des estimations	4,468	—	23,620	—				
		Indemnité pour difficulté d'exploitation d'une forêt	—	—	1,000	—				
		2. Domaines:								
		Ventes: Plus-values	—	—	54,267	30				
		Infériorités de prix de vente	3,927	—	—	—	—	—	1,404,000	—
		Achats: Excédents de prix d'achat	37,598	—	—	—				
		Infériorités de prix d'achat	—	—	12,884	—				
		Vente de droits	—	—	1,465	—				
		Achat de droits	1,839	35	—	—				
		Rectifications des estimations	—	—	903,681	20	—	—	—	—
		Cession de domaines curiaux	85,265	—	—	—				
		3. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):								
		Emprunt de 1895, 3 %	—	—	803,000	—				
		Emprunt de 1900, 3 1/2 %	—	—	223,000	—				
		Emprunt de 1906, 3 1/2 %	—	—	181,500	—	—	—	—	—
		Emprunt de 1911, 4 %	—	—	196,500	—				
		4. Fonds d'amortissement des chemins de fer:								
		Versement	1,404,000	—	—	—	1,404,000	—	—	—
		5. Valeurs:								
		Amortissement	10,000	—	—	—	—	—	253,000	—
		Rentrées sur des valeurs précédemment amorties	—	—	263,000	—				
		6. Compte de l'administration courante, amortissement	—	—	3,514,200	78	—	—	3,514,200	78
		7. Inventaire du mobilier:								
		Augmentations	—	—	260,014	42	—	—	164,462	37
		Diminutions	95,552	05	—	—				
—	—	VI, 494	1,659,939	40	6,444,893	70	—	—	4,784,954	30
10,467,210	—	A. Augmentations et diminutions de la fortune	151,883,809	80	147,581,041	16	4,302,768	64	—	—
—	—	B. Rectifications	1,659,939	40	6,444,893	70	—	—	4,784,954	30
10,467,210	—	Total des mutations de la fortune	153,543,749	20	154,025,934	86	—	—	482,185	66

*) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.)*		BUDGET DE 1922.)*		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
Récapitulation.												
1,855,597	94	1,615,175	—	I. Administration générale	108,395	55	2,022,518	33	—	—	1,914,122	78
2,292,952	12	2,224,218	—	II. Administration judiciaire	7,597	12	2,555,418	16	—	—	2,547,821	04
85,487	95	79,757	—	III. ^a Justice	6,715	—	115,715	25	—	—	109,000	25
2,721,871	13	2,780,203	—	III. ^b Police	3,152,178	71	6,006,950	90	—	—	2,854,772	19
548,687	21	645,020	—	IV. Affaires militaires	1,422,650	10	2,047,634	71	—	—	624,984	61
2,042,649	15	2,034,645	—	V. Cultes	7,762	—	2,461,517	80	—	—	2,453,755	80
15,742,109	07	15,696,620	—	VI. Instruction publique	2,714,686	14	18,846,596	51	—	—	16,131,910	37
37,581	20	37,900	—	VII. Affaires communales	294	35	41,566	95	—	—	41,272	60
5,766,410	73	5,363,112	—	VIII. Assistance publique	804,175	08	7,517,142	05	—	—	6,712,966	97
1,153,977	90	1,184,216	—	IX. ^a Economie publique	904,729	70	2,112,111	49	—	—	1,207,381	79
2,519,635	85	2,397,320	—	IX. ^b Service sanitaire	4,643,091	74	6,709,455	97	—	—	2,066,364	23
5,393,397	77	4,643,553	—	X. Travaux publics et chemins de fer	1,327,224	—	6,745,173	44	—	—	5,417,949	44
9,833,940	04	10,095,956	—	XI. Emprunts	—	—	11,585,565	60	—	—	11,585,565	60
1,410,962	56	1,170,169	—	XII. Finances	5,115	93	1,668,276	45	—	—	1,663,160	52
1,490,946	80	1,864,193	—	XIII. Agriculture	5,529,264	82	7,519,997	78	—	—	1,990,732	96
280,342	53	281,448	—	XIV. Economie forestière	250,061	20	559,811	62	—	—	309,750	42
942,295	91	893,108	—	XV. Forêts domaniales	2,045,321	21	1,091,400	77	953,920	44	—	—
1,499,589	06	1,479,712	—	XVI. Domaines de l'Etat	1,737,513	68	266,949	21	1,470,564	47	—	—
229,011	60	248,000	—	XVII. Caisse des domaines	11,717	30	256,677	46	—	—	244,960	16
1,847,845	75	1,650,000	—	XVIII. Caisse hypothécaire	22,403,817	03	20,527,892	88	1,875,924	15	—	—
2,400,000	—	2,400,000	—	XIX. Banque cantonale	25,853,598	70	24,453,598	70	2,400,000	—	—	—
2,544,220	78	1,392,500	—	XX. Caisse de l'Etat	4,289,759	26	1,370,976	27	2,918,782	99	—	—
24,864	40	3,100	—	XXI. Amendes et confiscations	784,445	33	791,731	43	—	—	7,286	10
158,089	53	114,500	—	XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	311,173	55	214,309	03	96,864	52	—	—
597,049	41	336,250	—	XXIII. Régie des sels	2,869,028	54	2,009,071	74	859,956	80	—	—
1,374,438	38	1,032,575	—	XXIV. Timbre	1,770,731	90	115,038	25	1,655,693	65	—	—
3,665,326	44	1,925,800	—	XXV. Emoluments	5,821,889	28	1,802,560	35	4,019,328	93	—	—
2,297,728	17	1,402,000	—	XXVI. Taxe des successions et donations	2,986,961	02	666,120	42	2,320,840	60	—	—
128,693	40	134,500	—	XXVII. Redevances pour forces hydrau- liques	237,680	—	30,599	90	207,080	10	—	—
971,577	78	950,000	—	XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	1,161,218	80	174,181	79	987,037	01	—	—
303,982	65	810,000	—	XXIX. Part de la recette de l'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—
1,320,747	60	536,000	—	XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse	1,032,566	80	—	—	1,032,566	80	—	—
881,763	34	566,850	—	XXXI. Taxe militaire	2,128,703	85	1,258,115	21	870,588	64	—	—
35,808,746	35	27,767,400	—	XXXII. Impôts directs	39,348,467	46	5,028,999	16	34,319,468	30	—	—
5,879,940	32	1,500,000	—	XXXIII. Imprévu	10,902,506	01	13,310,134	22	—	—	2,407,628	21
56,766,958	95	43,394,295	—	Recettes	147,581,041	16	—	—	55,988,617	40	—	—
59,285,501	87	53,861,505	—	Dépenses	—	—	151,883,809	80	—	—	60,291,386	04
—	—	—	—	Excédent des recettes	—	—	—	—	—	—	—	—
2,518,542	92	10,467,210	—	Excédent des dépenses	4,302,768	64	—	—	4,302,768	64	—	—
59,285,501	87	53,861,505	—		151,883,809	80	151,883,809	80	60,291,386	04	60,291,386	04

*) Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
Comptes spéciaux.													
I. Administration générale.													
A. Grand Conseil.													
227,056	95	150,000	—	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions I, 1		—	—	160,446	80	—	—	160,446	80
227,056	95	150,000	—			—	—	160,446	80	—	—	160,446	80
B. Conseil-exécutif.													
118,000	—	118,000	—	1. Traitements des membres du Conseil-exécutif I, 4		—	—	130,600	—	—	—	130,600	—
118,000	—	118,000	—			—	—	130,600	—	—	—	130,600	—
C. Crédit du Conseil-exécutif.													
21,289	07	15,000	—	(1. Frais du Conseil-exécutif, bibliothèque I, 10		1,155	55	18,767	83	—	—	17,612	28
5,291	20			2. Subventions en faveur d'œuvres d'utilité publique I, 12		350	—	2,241	20	—	—	1,891	20
2,850	—			3. Subventions en faveur des arts et des sciences I, 13		—	—	6,525	—	—	—	6,525	—
—	—			4. Secours		—	—	—	—	—	—	—	—
29,430	27	15,000	—			1,505	55	27,534	03	—	—	26,028	48
D. Députation au Conseil des Etats et commissaires.													
6,853	—	6,000	—	1. Députation au Conseil des Etats I, 15		—	—	7,035	—	—	—	7,035	—
—	—	1,000	—	2. Commissaires I, 16		—	—	997	10	—	—	997	10
6,853	—	7,000	—			—	—	8,032	10	—	—	8,032	10
E. Chancellerie d'Etat.													
38,766	70	41,687	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 17		—	—	48,099	80	—	—	48,099	80
71,600	60	64,119	—	2. Traitements des employés . . . I, 19		2,865	—	94,273	15	—	—	91,408	15
7,685	19	7,000	—	3. Frais de bureau I, 22		411	—	6,837	80	—	—	6,426	80
161,633	65	90,000	—	4. Frais d'impression I, 389		40,399	95	228,779	40	—	—	188,379	45
15,800	05	16,000	—	5. Service de l'hôtel de ville . . . I, 39		6,406	90	23,166	25	—	—	16,759	35
19,890	—	19,890	—	6. Loyers I, 42		—	—	19,890	—	—	—	19,890	—
—	—	—	—	7. Proportionnelle, cours d'instruction I, 66		—	—	2,560	50	—	—	2,560	50
315,376	19	238,696	—			50,082	85	423,606	90	—	—	373,524	05

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
I. Administration générale.												
F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois.												
13,000	—	14,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 43	14,000	—	—	—	14,000	—	—	—
26,953	50	26,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 43	26,855	50	—	—	26,855	50	—	—
14,842	—	7,000	—	3. Frais de rédaction du bulletin des séances I, 44	—	—	11,292	50	—	—	11,292	50
90,037	45	60,000	—	4. Frais d'impression du bulletin des séances et du bulletin des lois . I, 45	—	—	43,133	70	—	—	43,133	70
64,925	95	27,000	—		40,855	50	54,426	20	—	—	13,570	70
G. Feuille officielle du Jura et ses annexes.												
5,000	—	5,000	—	1. Fermage de la Feuille officielle . I, 47	5,000	—	—	—	5,000	—	—	—
7,865	—	8,000	—	2. Abonnements des aubergistes . . I, 47	7,774	—	—	—	7,774	—	—	—
35,059	05	14,000	—	3. Frais d'impression du compte rendu du Grand Conseil et du bulletin des lois I, 48	—	—	13,511	85	—	—	13,511	85
3,400	—	2,500	—	4. Mise à jour du Compte rendu du Grand Conseil I, 49	—	—	2,490	—	—	—	2,490	—
25,594	05	3,500	—		12,774	—	16,001	85	—	—	3,227	85
H. Préfets.												
212,457	45	215,425	—	1. Traitements des préfets . . . I, 53	—	—	245,142	80	—	—	245,142	80
7,300	—	7,300	—	2. Secrétariat du préfet de Berne . . I, 51	—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
9,347	90	3,000	—	3. Indemnités des vice-préfets . . . I, 52	—	—	5,415	80	—	—	5,415	80
34,075	03	25,000	—	4. Frais de bureau I, 56	20	—	32,520	—	—	—	32,500	—
23,055	—	23,055	—	5. Loyers I, 57	—	—	23,055	—	—	—	23,055	—
286,235	38	273,780	—		20	—	314,733	60	—	—	314,713	60
J. Secrétariats de préfecture.												
215,338	90	220,619	—	1. Traitements des secrétaires de préfecture . I, 58	1,874	25	251,351	95	—	—	249,477	70
996	65	2,000	—	2. Indemnités des remplaçants . . I, 59	—	—	657	40	—	—	657	40
504,676	25	511,000	—	3. Traitements des employés . . . I, 62	763	95	577,528	05	—	—	576,764	10
41,534	35	29,000	—	4. Frais de bureau I, 65	519	45	38,019	45	—	—	37,500	—
19,580	—	19,580	—	5. Loyers I, 67	—	—	19,580	—	—	—	19,580	—
782,126	15	782,199	—		3,157	65	887,136	85	—	—	883,979	20

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
I. Administration générale.												
227,056	95	150,000	—	A. <i>Grand Conseil</i>	—	—	160,446	80	—	—	160,446	80
118,000	—	118,000	—	B. <i>Conseil-exécutif</i>	—	—	130,600	—	—	—	130,600	—
29,430	27	15,000	—	C. <i>Crédit du Conseil-exécutif</i>	1,505	55	27,534	03	—	—	26,028	48
6,853	—	7,000	—	D. <i>Députation au Conseil des Etats et com-</i> <i>missaires</i>	—	—	8,032	10	—	—	8,032	10
315,376	19	238,696	—	E. <i>Chancellerie d'Etat</i>	50,082	85	423,606	90	—	—	373,524	05
64,925	95	27,000	—	F. <i>Feuille officielle allemande et ses annexes</i>	40,855	50	54,426	20	—	—	13,570	70
25,594	05	3,500	—	G. <i>Feuille officielle du Jura et ses annexes</i> .	12,774	—	16,001	85	—	—	3,227	85
286,235	38	273,780	—	H. <i>Préfets</i>	20	—	314,733	60	—	—	314,713	60
782,126	15	782,199	—	J. <i>Secrétariats de préfecture</i>	3,157	65	887,136	85	—	—	883,979	20
1,855,597	94	1,615,175	—		108,395	55	2,022,518	33	—	—	1,914,122	78
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 298,947. 78												
II. Administration judiciaire.												
A. Cour suprême.												
216,146	25	221,000	—	1. Traitements des juges I, 68	—	—	245,808	95	—	—	245,808	95
1,042	20	3,000	—	2. Indemnités des juges-suppléants . I, 69	—	—	1,868	20	—	—	1,868	20
217,188	45	224,000	—		—	—	247,677	15	—	—	247,677	15
B. Greffe de la Cour.												
40,360	05	46,812	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 70	—	—	50,306	55	—	—	50,306	55
63,261	05	59,975	—	2. Traitements des employés . . . I, 71	—	—	74,863	30	—	—	74,863	30
7,500	34	6,200	—	3. Frais de bureau I, 73	—	—	6,197	70	—	—	6,197	70
17,379	65	20,000	—	4. Service, chauffage et éclairage du Palais de justice I, 77	—	—	19,970	35	—	—	19,970	35
24,650	—	23,850	—	5. Loyers I, 79	120	—	24,650	—	—	—	24,530	—
1,640	50	1,500	—	6. Bibliothèque I, 80	—	—	1,801	20	—	—	1,801	20
939	30	4,000	—	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau I, 81	—	—	1,101	70	—	—	1,101	70
155,730	89	162,337	—		120	—	178,890	80	—	—	178,770	80
C. Tribunaux de district.												
247,956	70	254,600	—	1. Traitements des présidents de tribunal I, 83	—	—	289,758	80	—	—	289,758	80
6,923	80	7,500	—	2. Indemnités des vice-présidents . I, 85	—	—	5,600	95	—	—	5,600	95
60,030	45	65,000	—	3. Indemnités des juges et des juges- suppléants I, 90	10	—	55,177	60	—	—	55,167	60
52,926	50	42,000	—	4. Frais de bureau I, 92	260	—	42,260	—	—	—	42,000	—
39,665	—	39,665	—	5. Loyers I, 94	—	—	39,665	—	—	—	39,665	—
—	—	1,000	—	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires I, 95	—	—	28	90	—	—	28	90
—	—	500	—	7. Frais de déplacement de l'autorité de surveillance	—	—	—	—	—	—	—	—
407,502	45	410,265	—		270	—	432,491	25	—	—	432,221	25

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
II. Administration judiciaire.													
D. Greffes des tribunaux de district.													
200,866	15	194,894	—	1. Traitements des greffiers I, 98	—	—	223,690	—	—	—	223,690	—	
5,028	85	1,500	—	2. Indemnités des remplaçants I, 99	—	—	3,050	75	—	—	3,050	75	
249,771	60	265,000	—	3. Traitements des employés I, 101	—	—	293,068	30	—	—	293,068	30	
26,419	60	18,000	—	4. Frais de bureau I, 104	—	—	21,196	76	—	—	21,196	76	
12,804	—	12,804	—	5. Loyers I, 105	—	—	12,804	—	—	—	12,804	—	
494,890	20	492,198	—		—	—	553,809	81	—	—	553,809	81	
E. Ministère public.													
62,998	20	63,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 106	—	—	71,432	40	—	—	71,432	40	
484	05	450	—	2. Frais de bureau du procureur général I, 107	—	—	451	35	—	—	451	35	
6,897	07	6,400	—	3. Frais de bureau des procureurs d'arrondissement et du procureur-suppléant I, 108	—	—	6,400	—	—	—	6,400	—	
525	—	525	—	4. Loyer I, 110	—	—	525	—	—	—	525	—	
70,904	32	70,375	—		—	—	78,808	75	—	—	78,808	75	
F. Cours d'assises.													
18,985	25	25,000	—	1. Indemnités des jurés I, 111	—	—	12,999	90	—	—	12,999	90	
6,434	40	6,500	—	2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises I, 112	—	—	4,429	75	—	—	4,429	75	
1,632	50	2,000	—	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers . . . I, 115	—	—	617	30	—	—	617	30	
10,376	13	8,000	—	4. Frais de bureau I, 117	—	—	7,000	—	—	—	7,000	—	
12,900	—	12,900	—	5. Loyers I, 118	—	—	12,900	—	—	—	12,900	—	
50,328	28	54,400	—		—	—	37,946	95	—	—	37,946	95	
G. Offices des poursuites et des faillites.													
2,460	15	1,500	—	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance . . I, 119	—	—	1,223	30	—	—	1,223	30	
202,699	85	215,778	—	2. Traitements des fonctionnaires . I, 121	—	—	229,048	20	—	—	229,048	20	
2,559	40	1,500	—	3. Indemnités des remplaçants . . I, 121	—	—	3,756	50	—	—	3,756	50	
219,622	20	140,000	—	4. Traitements des agents de poursuites I, 131	—	—	280,250	95	—	—	280,250	95	
287,479	60	297,000	—	5. Traitements des employés . . . I, 133	135	90	329,398	85	—	—	329,262	95	
29,948	64	26,000	—	6. Frais de bureau I, 137	2,557	17	34,694	35	—	—	32,137	18	
24,694	65	15,000	—	7. Registres et formules I, 139	4,514	05	30,960	35	—	—	26,446	30	
19,850	—	20,250	—	8. Loyers I, 140	—	—	20,250	—	—	—	20,250	—	
—	—	500	—	9. Frais prévus à l'art. 11 de la loi sur les conséquences civiles de la faillite	—	—	—	—	—	—	—	—	
789,314	49	717,528	—		7,207	12	929,582	50	—	—	922,375	38	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
II. Administration judiciaire.													
H. Conseils de prud'hommes.													
24,994	04	15,000	—	1. Frais, part de l'Etat I, 142	—	—	13,026	40	—	—	13,026	40	
24,994	04	15,000	—		—	—	13,026	40	—	—	13,026	40	
J. Tribunal administratif.													
19,499	40	19,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 143	—	—	22,400	—	—	—	22,400	—	
7,652	85	4,625	—	2. Traitements des employés . . I, 144	—	—	13,542	20	—	—	13,542	20	
14,285	20	15,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 146	—	—	10,063	90	—	—	10,063	90	
6,970	55	4,000	—	4. Frais de bureau I, 147	—	—	4,012	35	—	—	4,012	35	
3,440	—	3,440	—	5. Loyer I, 149	—	—	3,440	—	—	—	3,440	—	
51,848	—	46,565	—		—	—	53,458	45	—	—	53,458	45	
K. Tribunal de commerce.													
6,499	80	6,625	—	1. Traitement du greffier I, 150	—	—	7,808	30	—	—	7,808	30	
5,625	—	5,625	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 151	—	—	7,012	50	—	—	7,012	50	
11,770	10	14,000	—	3. Indemnités des membres . . . I, 152	—	—	9,501	95	—	—	9,501	95	
6,032	65	5,000	—	4. Frais de bureau et de déplacement I, 153	—	—	5,087	10	—	—	5,087	10	
323	45	300	—	5. Bibliothèque I, 155	—	—	316	25	—	—	316	25	
30,251	—	31,550	—		—	—	29,726	10	—	—	29,726	10	
217,188	45	224,000	—	A. Cour suprême	—	—	247,677	15	—	—	247,677	15	
155,730	89	162,337	—	B. Greffe de la Cour	120	—	178,890	80	—	—	178,770	80	
407,502	45	410,265	—	C. Tribunaux de district	270	—	432,491	25	—	—	432,221	25	
494,890	20	492,198	—	D. Greffes des tribunaux de district . . .	—	—	553,809	81	—	—	553,809	81	
70,904	32	70,375	—	E. Ministère public	—	—	78,808	75	—	—	78,808	75	
50,328	28	54,400	—	F. Cours d'assises	—	—	37,946	95	—	—	37,946	95	
789,314	49	717,528	—	G. Offices des poursuites et des faillites .	7,207	12	929,582	50	—	—	922,375	38	
24,994	04	15,000	—	H. Conseils de prud'hommes	—	—	13,026	40	—	—	13,026	40	
51,848	—	46,565	—	J. Tribunal administratif	—	—	53,458	45	—	—	53,458	45	
30,251	—	31,550	—	K. Tribunal de commerce	—	—	29,726	10	—	—	29,726	10	
2,292,952	12	2,224,218	—		7,597	12	2,555,418	16	—	—	2,547,821	04	
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 323,603. 04													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^a Justice.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
10,999	80	11,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 156	—	—	12,891	30	—	—	12,891	30
13,709	45	13,500	—	2. Traitements des employés . . . I, 158	—	—	16,488	90	—	—	16,488	90
9,397	85	6,300	—	3. Frais de bureau I, 162	619	60	9,319	60	—	—	8,700	—
6,146	20	5,500	—	4. Frais de justice I, 391	1,474	80	24,221	10	—	—	22,746	30
2,145	—	2,145	—	5. Loyers I, 166	—	—	2,145	—	—	—	2,145	—
573	70	1,000	—	6. Chambre des notaires et examens de notaires I, 167	300	—	1,178	15	—	—	878	15
42,972	—	39,445	—		2,394	40	66,244	05	—	—	63,849	65
B. Commission de législation et revision des lois.												
1,759	20	2,000	—	1. Frais de revision, de rédaction et d'impression I, 168	—	—	318	10	—	—	318	10
1,759	20	2,000	—		—	—	318	10	—	—	318	10
C. Inspectorat.												
24,424	35	24,800	—	1. Traitements des fonctionnaires . I, 169	—	—	28,307	65	—	—	28,307	65
3,750	—	3,812	—	2. Traitement de l'employé . . . I, 170	—	—	4,502	—	—	—	4,502	—
6,085	60	4,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement I, 172	—	—	5,599	35	—	—	5,599	35
34,259	95	32,612	—		—	—	38,409	—	—	—	38,409	—
D. Apprentissages.												
2,984	20	2,500	—	1. Enseignement I, 174	4,000	—	7,000	—	—	—	3,000	—
3,512	60	3,200	—	2. Examens d'apprentis I, 175	320	60	3,744	10	—	—	3,423	50
6,496	80	5,700	—		4,320	60	10,744	10	—	—	6,423	50

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^a Justice.												
42,972	—	39,445	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i>	2,394	40	66,244	05	—	—	63,849	65
1,759	20	2,000	—	B. <i>Commission de législation et revision d. lois</i>	—	—	318	10	—	—	318	10
34,259	95	32,612	—	C. <i>Inspectorat</i>	—	—	38,409	—	—	—	38,409	—
6,496	80	5,700	—	D. <i>Apprentissages</i>	4,320	60	10,744	10	—	—	6,423	50
85,487	95	79,757	—		6,715	—	115,715	25	—	—	109,000	25
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 29,243. 25												
III. ^b Police.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
36,000	—	36,750	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 177	—	—	43,459	50	—	—	43,459	50
79,564	65	87,775	—	2. Traitements des employés . . I, 179	—	—	97,106	75	—	—	97,106	75
22,700	90	20,000	—	3. Frais de bureau I, 185	1,575	30	21,916	71	—	—	20,341	41
4,545	—	4,545	—	4. Loyers I, 187	—	—	5,345	—	—	—	5,345	—
142,810	55	149,070	—		1,575	30	167,827	96	—	—	166,252	66
B. Passeports, arrestations et conduites.												
11,795	55	13,000	—	1. Police des passeports et des étrangers I, 189	—	—	14,423	50	—	—	14,423	50
24,851	90	25,000	—	2. Frais d'arrestations I, 190	—	—	23,922	80	—	—	23,922	80
29,810	99	30,000	—	3. Frais de conduites I, 202	5,668	85	39,058	60	—	—	33,389	75
66,458	44	68,000	—		5,668	85	77,404	90	—	—	71,736	05
C. Corps de police.												
16,999	80	17,000	—	1. Traitements des fonctionnaires I, 204	—	—	20,610	70	—	—	20,610	70
1,501,298	70	1,562,138	—	2. Solde des gendarmes I, 216	13,955	80	1,719,370	65	—	—	1,705,414	85
31,854	95	122,250	—	3. Habillement I, 217	20	—	118,621	50	—	—	118,601	50
3,962	38	2,000	—	4. Equipement et armement . . I, 220	284	40	2,270	60	—	—	1,986	20
1,487	25	1,500	—	5. Service anthropométrique . . I, 221	540	25	2,013	80	—	—	1,473	55
4,999	90	4,000	—	6. Frais de bureau I, 223	—	—	3,999	15	—	—	3,999	15
105,403	05	99,515	—	7. Loyers I, 236	770	—	112,141	45	—	—	111,371	45
23,380	35	23,800	—	8. Indemnités de logement et de mobilier I, 240	—	—	22,327	70	—	—	22,327	70
7,075	50	7,000	—	9. Soins médicaux I, 244	—	—	7,453	40	—	—	7,453	40
5,409	56	5,000	—	10. Frais divers d'administration . I, 249	155	80	4,356	35	—	—	4,200	55
17,839	20	13,500	—	11. Indemnités de déplacement et cours d'instruction I, 255	—	—	10,480	20	—	—	10,480	20
40,000	—	40,000	—	12. Quote-part du produit des amendes I, 257	40,000	—	—	—	40,000	—	—	—
1,679,710	64	1,817,703	—		55,726	25	2,023,645	50	—	—	1,967,919	25

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
D. Prisons.													
1. Prisons de la ville de Berne :													
50,392	65	40,000	—	a. Nourriture	I, 259	1,876	70	29,768	55	—	—	27,891	85
35,018	53	30,000	—	b. Frais divers d'entretien . . .	I, 262	2	—	28,721	90	—	—	28,719	90
18,640	—	18,640	—	c. Loyers	I, 263	—	—	18,640	—	—	—	18,640	—
2. Prisons des districts :													
118,500	36	122,000	—	a. Nourriture	I, 275	5,429	13	100,760	86	—	—	95,331	73
31,339	30	28,500	—	b. Frais divers d'entretien . . .	I, 284	6	—	24,310	55	—	—	24,304	55
35,140	—	35,140	—	c. Loyers	I, 286	—	—	35,140	—	—	—	35,140	—
289,030	84	274,280	—			7,313	83	237,341	86	—	—	230,028	03
E. Etablissements pénitentiaires.													
1. Pénitencier de Thorberg.													
35,830	38	32,300	—	a. Administration		935	70	41,128	30	—	—	40,192	60
3,599	50	3,800	—	b. Enseignement et culte		3	50	4,258	70	—	—	4,255	20
146,265	16	140,000	—	c. Nourriture		3,156	85	129,628	87	—	—	126,472	02
86,240	12	90,000	—	d. Entretien		5,278	90	93,942	60	—	—	88,663	70
16,180	—	16,380	—	e. Loyer		600	—	16,380	—	—	—	15,780	—
211,014	02	147,000	—	f. Industries		481,159	30	280,196	34	200,962	96	—	—
39,884	93	40,000	—	g. Exploitation agricole		177,809	97	148,758	09	29,051	88	—	—
37,216	21	95,480	—			668,944	22	714,292	90	—	—	45,348	68
4,802	—	—	—	Roulement		12,971	—	14,720	75	—	—	1,749	75
42,019	20	45,480	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		47,832	10	225	—	47,607	10	—	—
—	99	50,000	—	i. Pensions	I, 287	729,747	32	729,238	65	508	67	—	—
2. Maison de travail de St-Jean-Anet.													
34,525	35	38,000	—	a. Administration		602	80	41,883	10	—	—	41,280	30
2,562	40	1,660	—	b. Enseignement et culte		—	—	1,923	15	—	—	1,923	15
132,884	70	120,000	—	c. Nourriture		3,819	10	99,520	50	—	—	95,701	40
105,163	55	61,525	—	d. Entretien		7,516	95	56,016	15	—	—	48,499	20
10,465	—	10,815	—	e. Loyer		960	—	10,815	—	—	—	9,855	—
44,837	25	37,000	—	f. Industries		61,002	50	31,025	20	29,977	30	—	—
151,146	88	158,000	—	g. Exploitation agricole		262,967	08	184,942	87	78,024	21	—	—
89,616	87	37,000	—			336,868	43	426,125	97	—	—	89,257	54
9,269	—	—	—	Roulement		11,286	10	14,765	50	—	—	3,479	40
28,107	—	17,000	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire		34,528	75	—	—	34,528	75	—	—
70,778	87	20,000	—	i. Pensions	I, 287	382,683	28	440,891	47	—	—	58,208	19

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^b Police.												
E. Etablissements pénitentiaires.												
3. Pénitencier de Witzwil.												
57,755	03	63,250	—	a. Administration	1,509	25	69,642	28	—	—	68,133	03
9,281	80	10,000	—	b. Enseignement et culte	13	—	10,240	60	—	—	10,227	60
215,427	—	220,500	—	c. Nourriture	3,390	20	172,845	70	—	—	169,455	50
173,078	35	135,000	—	d. Entretien	12,627	05	191,110	95	—	—	178,483	90
18,932	—	21,400	—	e. Loyer	2,291	30	21,410	—	—	—	19,118	70
39,676	14	45,000	—	f. Industries	194,273	30	155,610	10	38,663	20	—	—
522,586	13	490,150	—	g. Exploitation agricole	955,474	—	488,731	17	466,742	83	—	—
87,788	09	85,000	—	Roulement	1,169,578	10	1,109,590	80	59,987	30	—	—
1,371	40	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	39,793	40	40,234	40	—	—	441	—
25,430	20	15,000	—	i. Pensions	41,948	80	369	—	41,579	80	—	—
111,846	89	100,000	—	I, 287	1,251,320	30	1,150,194	20	101,126	10	—	—
4. Maison disciplinaire de Trachselwald-Montagne de Diesse.												
31,166	51	16,120	—	a. Administration	1,161	95	36,205	30	—	—	35,043	35
1,105	95	4,700	—	b. Enseignement et culte	296	80	1,408	—	—	—	1,111	20
65,263	61	60,000	—	c. Nourriture	3,976	75	55,068	92	—	—	51,092	17
35,883	52	33,980	—	d. Entretien	16,232	55	54,162	17	—	—	37,929	62
1,500	—	1,500	—	e. Loyer	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—
7,146	94	7,500	—	f. Industries	36,730	10	24,232	76	12,497	34	—	—
10,054	32	15,000	—	g. Exploitation agricole	66,889	49	71,033	19	—	—	4,143	70
137,826	97	93,800	—	Roulement	125,287	64	243,610	34	—	—	118,322	70
29,729	75	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	11,958	50	35,167	70	—	—	23,209	20
19,852	20	13,800	—	i. Pensions	23,283	05	150	—	23,133	05	—	—
147,704	52	80,000	—	I, 288	160,529	19	278,928	04	—	—	118,398	85
5. Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank.												
24,501	18	28,000	—	a. Administration	686	15	27,029	45	—	—	26,343	30
1,134	—	700	—	b. Enseignement et culte	—	—	1,126	35	—	—	1,126	35
46,726	78	42,300	—	c. Nourriture	1,084	—	49,033	71	—	—	47,949	71
25,978	70	25,000	—	d. Entretien	10,688	35	40,632	80	—	—	29,944	45
5,380	—	5,380	—	e. Loyer	—	—	5,380	—	—	—	5,380	—
34,575	90	28,785	—	f. Industries	39,908	10	9,442	55	30,465	55	—	—
10	65	8,000	—	g. Exploitation agricole	34,696	39	38,406	58	—	—	3,710	19
69,134	11	64,595	—	Roulement	87,062	99	171,051	44	—	—	83,988	45
2,969	60	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	9,550	—	3,870	95	5,679	05	—	—
10,102	90	6,000	—	i. Pensions	18,538	60	13	10	18,525	50	—	—
3,245	—	3,245	—	k. Prélèvement sur la dîme de l'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—
58,755	81	55,350	—	I, 288	115,151	59	174,935	49	—	—	59,783	90

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
III. ^b Police.													
E. Etablissements pénitentiaires.													
—	99	50,000	—	1. Pénitencier de Thorberg.	729,747	32	729,238	65	508	67	—	—	
70,778	87	20,000	—	2. Maison de travail de St-Jean-Anet . .	382,683	28	440,891	47	—	—	58,208	19	
111,846	89	100,000	—	3. Pénitencier de Witzwil	1,251,320	30	1,150,194	20	101,126	10	—	—	
147,704	52	80,000	—	4. Maison disciplinaire de Trachselwald- Montagne de Diesse	160,529	19	278,928	04	—	—	118,398	85	
58,755	81	55,350	—	5. Pénitencier et maison de travail d'Hin- delbank	115,151	59	174,935	49	—	—	59,783	90	
165,391	32	105,350	—		2,639,431	68	2,774,187	85	—	—	134,756	17	
F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
9,726	90	9,660	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool. .	—	—	—	—	—	—	—	—	
9,726	90	9,660	—	2. Subvention au refuge Arbeiterheim et à la société de patronage des détenus libérés	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
G. Frais de justice et de police.													
161,701	62	115,000	—	1. Frais de police criminelle . . . I, 325	252	95	141,171	22	—	—	140,918	27	
229,738	04	115,000	—	2. Emoluments et remboursements de frais I, 340	428,379	30	225,750	86	202,628	44	—	—	
300	—	300	—	3. Emoluments des gendarmes . . . I, 341	—	—	300	—	—	—	300	—	
5,058	15	1,000	—	4. Emoluments de la Cour suprême I, 345	10,808	60	3,634	65	7,173	95	—	—	
29,331	13	24,000	—	5. Frais de police I, 367	3,021	95	37,250	20	—	—	34,228	25	
800	—	1,500	—	6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger . I, 374	—	—	1,500	—	—	—	1,500	—	
234,966	23	150,000	—	7. Chambres de conciliation . . . I, 393	—	—	132,674	65	—	—	132,674	65	
—	—	—	—	8. Grèves, frais de police extraor- dinares I, 383	—	—	85	—	—	—	85	—	
192,302	79	174,800	—		442,462	80	542,366	58	—	—	99,903	78	
H. Etat civil.													
182,219	60	182,500	—	1. Traitements des officiers de l'état civil I, 384	—	—	181,306	80	—	—	181,306	80	
3,946	95	4,500	—	2. Frais d'inspections et frais divers I, 386	—	—	2,869	45	—	—	2,869	45	
186,166	55	187,000	—		—	—	184,176	25	—	—	184,176	25	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
III. ^b Police.												
142,810	55	149,070	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	1,575	30	167,827	96	—	—	166,252	66
66,458	44	68,000	—	B. <i>Passeports, arrestations et conduites</i> . .	5,668	85	77,404	90	—	—	71,736	05
1,679,710	64	1,817,703	—	C. <i>Corps de police</i>	55,726	25	2,023,645	50	—	—	1,967,919	25
289,030	84	278,280	—	D. <i>Prisons</i>	7,313	83	237,341	86	—	—	230,028	03
165,391	32	105,350	—	E. <i>Etablissements pénitentiaires</i>	2,639,431	68	2,774,187	85	—	—	134,756	17
—	—	—	—	F. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
192,302	79	174,800	—	G. <i>Frais de justice et de police</i>	442,462	80	542,366	58	—	—	99,903	78
186,166	55	187,000	—	H. <i>Etat civil</i>	—	—	184,176	25	—	—	184,176	25
2,721,871	13	2,780,203	—		3,152,178	71	6,006,950	90	—	—	2,854,772	19
				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 74,569. 19								
IV. Affaires militaires.												
A. <i>Frais d'administration de la Direction.</i>												
18,000	—	18,000	—	1. <i>Traitements des fonctionnaires</i> . II, 2	1,833	30	20,366	65	—	—	18,533	35
39,491	70	35,970	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . . II, 4	6,700	—	55,189	95	—	—	48,489	95
10,903	05	8,500	—	3. <i>Frais de bureau</i> II, 8	—	—	12,305	30	—	—	12,305	30
3,000	—	3,000	—	4. <i>Loyers</i> II, 8	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
2,048	65	3,000	—	5. <i>Mobilisation, frais des préparatifs</i> II, 9	—	—	1,230	05	—	—	1,230	05
73,443	40	68,470	—		8,533	30	92,091	95	—	—	83,558	65
B. <i>Commissariat des guerres.</i>												
6,000	—	6,000	—	1. <i>Traitement du commissaire des guerres</i> II, 11	3,500	—	12,600	—	—	—	9,100	—
7,500	—	7,500	—	2. <i>Traitement de son adjoint</i> . . . II, 12	—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
74,500	75	74,900	—	3. <i>Traitements des employés</i> . . . II, 15	—	—	91,128	—	—	—	91,128	—
9,038	90	9,000	—	4. <i>Frais de bureau</i> II, 19	2,479	20	11,464	05	—	—	8,984	85
6,000	—	4,800	—	5. <i>Loyers</i> II, 20	—	—	4,800	—	—	—	4,800	—
—	—	1,500	—	6. <i>Frais d'équipement et d'organi-</i> <i>sation</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
282	20	1,300	—	7. <i>Frais divers d'administration</i> . II, 22	—	—	796	15	—	—	796	15
8,645	75	8,810	—	8. <i>Part de la confection des effets</i> <i>militaires dans les frais d'admi-</i> <i>nistration</i> ¹ / ₆ (voir IV. F. 6) . . II, 24	10,313	05	—	—	10,313	05	—	—
25,937	35	20,425	—	9. <i>Part des ateliers dans les frais</i> <i>d'administration</i> ¹ / ₄ (voir IV. G. 6) II, 24	30,939	25	—	—	30,939	25	—	—
427	50	700	—	10. <i>Assurance contre les accidents</i> . II, 25	571	45	919	35	—	—	347	90
69,166	25	70,465	—		47,802	95	130,307	55	—	—	82,504	60

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IV. Affaires militaires.												
C. Dépôt de Tavannes.												
3,067	—	3,070	—	1. Loyers II, 26	5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—
3,067	—	3,070	—		5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—
D. Administration des casernes.												
6,500	—	6,500	—	1. Traitement de l'intendant des casernes II, 27	—	—	7,600	—	—	—	7,600	—
4,900	—	4,900	—	2. Traitements des employés . . II, 29	—	—	6,133	35	—	—	6,133	35
30,152	95	32,000	—	3. Entretien II, 39	36,087	25	72,169	—	—	—	36,081	75
4,250	25	4,000	—	4. Achat de literie II, 40	—	—	6,033	75	—	—	6,033	75
84,004	60	86,200	—	5. Loyers II, 41	9,329	65	94,700	—	—	—	85,370	35
83,850	—	83,850	—	6. Indemnité de la Confédération . II, 42	85,216	—	1,366	—	83,850	—	—	—
278	80	500	—	7. Assurance contre les accidents . II, 43	120	25	644	55	—	—	524	30
46,236	60	52,250	—		130,753	15	188,646	65	—	—	57,893	50
E. Administration des arrondissements.												
1. Traitements des commandants d'arrondissement:												
47,000	—	50,450	—	a. Traitements II, 44	—	—	54,675	60	—	—	54,675	60
5,978	10	7,000	—	b. Vacations II, 46	—	—	5,903	80	—	—	5,903	80
51,164	90	45,900	—	2. Frais de bureau des commandants II, 49	311	45	54,303	25	—	—	53,991	80
3. Chefs de section:												
140,414	10	138,000	—	a. Traitements II, 52	—	—	142,939	95	—	—	142,939	95
8,645	15	8,000	—	4. Recrutement II, 53	—	—	9,586	60	—	—	9,586	60
253,202	25	249,350	—		311	45	267,409	20	—	—	267,097	75

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IV. Affaires militaires.												
F. Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes.												
1,321,137	10	500,000	—	1. Achats, salaires des ouvriers . . II, 65	2,023	05	734,478	05	—	—	732,455	—
76	40	700	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents II, 67	62	40	142	70	—	—	80	30
12,615	95	29,000	—	3. Intérêts du fonds de roulement. II, 68	—	—	9,677	—	—	—	9,677	—
5,900	—	5,900	—	4. Loyer. II, 68	—	—	5,900	—	—	—	5,900	—
1,378,872	30	544,410	—	5. Produit II, 70	786,039	20	—	—	786,039	20	—	—
8,645	75	8,810	—	6. Frais d'administration (IV. B. 8) . II, 72	—	—	10,313	05	—	—	10,313	05
30,497	10	—	—		788,124	65	760,510	80	27,613	85	—	—
G. Conservation et entretien du matériel de guerre.												
46,757	08	90,000	—	1. Habillement, armement personnel et équipement II, 88	401,752	55	447,304	15	—	—	45,551	60
1,043	95	3,600	—	2. Assurance des ouvriers contre les accidents . II, 94	973	70	4,442	55	—	—	3,468	85
646	13	8,000	—	3. Transports II, 98	7,337	65	15,054	05	—	—	7,716	40
1,577	25	1,600	—	4. Assurance contre l'incendie . . II, 99	—	—	1,576	95	—	—	1,576	95
26,790	—	26,790	—	5. Loyers II, 99	6,000	—	32,790	—	—	—	26,790	—
25,937	35	26,425	—	6. Frais d'administration (IV. B. 9.) II, 100	—	—	30,939	25	—	—	30,939	25
102,751	76	156,415	—		416,063	90	532,106	95	—	—	116,043	05
H. Vente de matériel de guerre cantonal.												
748	60	500	—	1. Vente d'ancien matériel de guerre II, 101	191	—	—	—	191	—	—	—
748	60	500	—		191	—	—	—	191	—	—	—
J. Dépenses militaires diverses.												
20,885	75	20,000	—	1. Sociétés de tir II, 102	174	50	22,681	60	—	—	22,507	10
—	—	500	—	2. Subventions aux corps de cadets . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
11,179	90	10,000	—	3. Secours aux familles de militaires II, 108	25,632	20	34,175	90	—	—	8,543	70
—	—	15,000	—	4. Confection de nouveaux contrôles de corps . . II, 112	—	—	11,574	11	—	—	11,574	11
32,065	65	45,500	—		25,806	70	68,431	61	—	—	42,624	91

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IV. Affaires militaires.													
73,443	40	68,470	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	8,533	30	92,091	95	—	—	83,558	65	
69,166	25	70,465	—	B. <i>Commissariat des guerres</i>	47,802	95	130,307	55	—	—	82,504	60	
3,067	—	3,070	—	C. <i>Dépôt de Tavannes</i>	5,063	—	8,130	—	—	—	3,067	—	
46,236	60	52,250	—	D. <i>Administration des casernes</i>	130,753	15	188,646	65	—	—	57,893	50	
253,202	25	249,350	—	E. <i>Administration des arrondissements</i>	311	45	267,409	20	—	—	267,097	75	
30,497	10	—	—	F. <i>Confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes</i>	788,124	65	760,510	80	27,613	85	—	—	
102,751	76	156,415	—	G. <i>Conservation et entretien du matériel de guerre</i>	416,063	90	532,106	95	—	—	116,043	05	
748	60	500	—	H. <i>Vente de matériel de guerre cantonal</i> .	191	—	—	—	191	—	—	—	
32,065	65	45,500	—	J. <i>Dépenses militaires diverses</i>	25,806	70	68,431	61	—	—	42,624	91	
548,687	21	645,020	—		1,422,650	10	2,047,634	71	—	—	624,984	61	
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 20,035. 39													
V. Cultes.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
1,229	55	800	—	1. <i>Frais de bureau</i> II, 113	—	—	1,158	40	—	—	1,158	40	
800	—	800	—	2. <i>Traitement du secrétaire</i> II, 115	—	—	800	—	—	—	800	—	
2,029	55	1,600	—		—	—	1,958	40	—	—	1,958	40	
B. Culte protestant.													
1,287,261	50	1,302,600	—	1. <i>Traitements des pasteurs</i> II, 117	1,531	—	1,640,849	80	—	—	1,639,318	80	
10,847	90	11,250	—	2. <i>Suppléments de traitement</i> II, 118	—	—	10,861	80	—	—	10,861	80	
37,545	10	34,025	—	3. <i>Indemnités de logement</i> II, 119	—	—	36,110	50	—	—	36,110	50	
71,001	20	71,400	—	4. <i>Indemnités de chauffage</i> II, 120	—	—	71,396	20	—	—	71,396	20	
42,566	—	41,800	—	5. <i>Pensions de retraite</i> II, 121	3,599	65	50,527	65	—	—	46,928	—	
9,600	—	9,850	—	6. <i>Subventions à des collatures et à des ecclésiastiques externes</i> . II, 122	—	—	12,375	—	—	—	12,375	—	
580	—	580	—	7. <i>Allocation en faveur du culte protestant de Soleure</i> II, 122	—	—	580	—	—	—	580	—	
801	35	801	—	8. <i>Contributions de communes à la rétribution de pasteurs</i> . II, 123	801	35	—	—	801	35	—	—	
3,203	35	3,000	—	9. <i>Commission des examens de théologie</i> . II, 124	1,020	—	3,436	80	—	—	2,416	80	
162,010	—	162,010	—	10. <i>Loyers</i> II, 125	—	—	162,010	—	—	—	162,010	—	
2,000	—	2,000	—	11. <i>Contribution aux frais du culte des sourds-muets</i> II, 126	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—	
—	—	20,000	—	12. <i>Thoune, rachat de l'indemnité de logement</i> II, 127	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—	
30,000	—	—	—	(Porrentruy, rachat de l'indemnité de logement.)									
20,000	—	—	—	(St-Imier, rachat de l'indemnité de logement.)									
10,000	—	—	—	(Herzogenbuchsee, église, réparation, subside.)									
1,685,813	70	1,657,714	—		6,952	—	2,010,147	75	—	—	2,003,195	75	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
V. Cultes.												
C. Culte catholique romain.												
296,630	—	309,000	—	1. Traitements du clergé II, 128	—	—	374,489	75	—	—	374,489	75
1,300	—	1,300	—	2. Suppléments de traitement . . II, 129	—	—	1,300	—	—	—	1,300	—
4,025	—	3,400	—	3. Indemnités de logement . . . II, 130	—	—	3,400	—	—	—	3,400	—
1,450	—	1,450	—	4. Indemnités de chauffage . . . II, 130	—	—	1,450	—	—	—	1,450	—
9,193	—	9,500	—	5. Pensions de retraite II, 131	450	—	10,400	—	—	—	9,950	—
2,781	40	2,781	—	6. Traitement de l'évêque II, 132	—	—	2,781	40	—	—	2,781	40
2,250	—	8,000	—	7. Traitements d. chanoines bernois II, 133	—	—	7,875	—	—	—	7,875	—
219	30	200	—	8. Commission des examens de théologie II, 134	320	—	308	70	11	30	—	—
317,848	70	335,631	—		770	—	402,004	85	—	—	401,234	85
D. Culte catholique chrétien.												
30,157	20	33,000	—	1. Traitements des curés II, 135	—	—	40,745	65	—	—	40,745	65
400	—	400	—	2. Suppléments de traitement . . II, 136	—	—	400	—	—	—	400	—
2,250	—	1,950	—	3. Indemnités de logement . . . II, 137	—	—	1,949	95	—	—	1,949	95
1,400	—	1,400	—	4. Indemnités de chauffage . . . II, 137	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
2,750	—	2,750	—	5. Traitement de l'évêque II, 138	—	—	2,750	—	—	—	2,750	—
—	—	200	—	6. Commission des examens de théologie II, 139	40	—	161	20	—	—	121	20
36,957	20	39,700	—		40	—	47,406	80	—	—	47,366	80
A. Frais d'administration de la Direction .												
2,029	55	1,600	—	B. Culte protestant	—	—	1,958	40	—	—	1,958	40
1,685,813	70	1,657,714	—	C. Culte catholique romain	6,952	—	2,010,147	75	—	—	2,003,195	75
317,848	70	335,631	—	D. Culte catholique chrétien	770	—	402,004	85	—	—	401,234	85
36,957	20	39,700	—		40	—	47,406	80	—	—	47,366	80
2,042,649	15	2,034,645	—		7,762	—	2,461,517	80	—	—	2,453,755	80
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 419,110. 80												
VI. Instruction publique.												
A. Frais d'administration de la Direction et du Synode.												
8,500	—	8,500	—	1. Traitement du secrétaire . . . II, 140	—	—	11,787	50	—	—	11,787	50
34,069	45	31,700	—	2. Traitements des employés . . II, 141	—	—	38,626	15	—	—	38,626	15
15,457	40	10,000	—	3. Frais de bureau II, 146	—	—	14,625	25	—	—	14,625	25
950	—	950	—	4. Loyers II, 147	—	—	950	—	—	—	950	—
13,957	10	13,000	—	5. Indemnités des commissions d'examen et des experts, frais de déplacement II, 150	11,654	30	26,664	25	—	—	15,009	95
10,037	15	4,000	—	6. Frais du Synode II, 154	—	—	6,258	70	—	—	6,258	70
82,971	10	68,150	—		11,654	30	98,911	85	—	—	87,257	55

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
B. Université.												
650,204	90	645,375	—	1. Traitements des professeurs et privat-docents de l'Université . II, 156	81,726	—	834,716	—	—	—	752,990	—
5,500	—	5,500	—	2. Pensions de retraite II, 158	—	—	6,166	65	—	—	6,166	65
134,934	75	134,000	—	3. Traitements des assistants . . . II, 160	852	10	179,922	20	—	—	179,070	10
112,458	45	112,327	—	4. Traitements des employés . . . II, 162	2,085	—	137,869	70	—	—	135,784	70
156,206	55	140,000	—	5. Frais d'administration (mobilier, chauffage, etc.) II, 172	11,418	55	164,616	09	—	—	153,197	54
146,535	—	146,535	—	6. Loyers II, 173	—	—	146,535	—	—	—	146,535	—
30,000	—	30,000	—	7. Bibliothèque de la ville, subvention II, 174	—	—	30,000	—	—	—	30,000	—
8. Matériel d'enseignement et établissements subsidiaires :												
3,442	70	100,000	—	1. Clinique chirurgicale . . . II, 177	—	—	5,943	34	—	—	5,943	34
1,907	—			2. Clinique médicale . . . II, 179	—	—	2,638	90	—	—	2,638	90
6,287	09			3. Cabinet d'anatomie . . . II, 182	—	—	6,004	93	—	—	6,004	93
5,057	76			4. Cabinet de physiologie . . . II, 185	—	—	4,980	91	—	—	4,980	91
2,022	25			5. Cabinet d'ophtalmologie . . . II, 187	1,300	—	2,902	37	—	—	1,602	37
898	25			6. Institut d'otologie et de laryngologie II, 188	—	—	850	80	—	—	850	80
3,704	64			7. Institut pathologique . . . II, 190	—	—	3,681	78	—	—	3,681	78
3,559	28			8. Laboratoire de chimie médicale II, 193	138	75	3,596	55	—	—	3,457	80
8,552	15			9. Institut d'hygiène et de bactériologie II, 195	—	—	4,626	07	—	—	4,626	07
2,700	—			10. Institut « Pasteur » . . . II, 197	5,000	—	7,700	—	—	—	2,700	—
7,429	94			11. Laboratoire de chimie organique II, 200	—	—	6,671	93	—	—	6,671	93
8,268	95			12. Laboratoire de chimie inorganique II, 382	1	80	14,355	20	—	—	14,353	40
4,887	60			13. Cabinet de physique et Obser- vatoire II, 206	—	—	5,079	46	—	—	5,079	46
4,619	19			14. Collections minéralogiques . II, 208	—	—	6,564	40	—	—	6,564	40
—	—			15. Institut de géologie . . . II, 210	—	—	2,796	30	—	—	2,796	30
1,814	65			16. Collections zoologiques . . . II, 212	—	—	4,256	98	—	—	4,256	98
11,703	93			17. Institut pharmaceutique . . . II, 214	—	—	12,020	24	—	—	12,020	24
1,522	50			18. Institut pharmacologique . . . II, 215	—	—	6,729	95	—	—	6,729	95
1,822	10			19. Institut de dermatologie . . . II, 218	—	—	2,186	95	—	—	2,186	95
1,116	55			20. Clinique des maladies infantiles II, 219	—	—	1,855	92	—	—	1,855	92
1,200	40			21. Institut géographique . . . II, 216	—	—	1,197	15	—	—	1,197	15
530	10			22. Institut psychologique . . . II, 220	—	—	586	65	—	—	586	65
890	05			23. Collection d'objets d'art historiques . II, 221	—	—	1,896	34	—	—	1,896	34
294	30			24. Biologie physico-chimique . . . II, 223	—	—	239	75	—	—	239	75
4,846	71			25. Cabinet d'anatomie . . . II, 225	—	—	3,899	36	—	—	3,899	36
—	—			26. Cabinet de physiologie . . . II, 226	—	—	—	—	—	—	—	—
2,920	49			27. Cabinet d'anatomie pathologique . II, 381	—	—	2,894	90	—	—	2,894	90
3,985	49			28. Cabinet de zootechnie . . . II, 228	—	—	860	15	—	—	860	15
951	70			29. Clinique chirurgicale . . . II, 229	—	—	958	58	—	—	958	58
746	65			30. Clinique médicale . . . II, 232	—	—	866	25	—	—	866	25
8,053	30			31. Clinique ambulatoire . . . II, 234	13,900	—	8,117	35	5,782	65	—	—
3,059	55			32. Pharmacie II, 236	—	—	2,719	30	—	—	2,719	30
1,126	90			33. Bibliothèque II, 237	—	—	2,367	63	—	—	2,367	63
—	—			34. Inspection des viandes . . . II, 238	—	—	—	—	—	—	—	—
4,921	40			35. Ecole normale supérieure . . . II, 239	—	—	1,859	70	—	—	1,859	70
23,021	20			36. Emoluments des laboratoires . II, 242	20,983	35	—	—	20,983	35	—	—
8,134	49			37. Bibliothèques des séminaires . II, 380	—	—	8,656	49	—	—	8,656	49
1,319,689	91	1,313,737	—	A reporter	137,405	55	1,642,388	22	—	—	1,504,982	67

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
D. Ecoles primaires.												
7,358,722	60	7,450,000	—	1. Contributions aux traitements des maîtres II, 293	369	35	7,342,075	19	—	—	7,341,705	84
39,987	55	40,000	—	2. Subventions extraordinaires . II, 294	60,083	35	75,825	—	—	—	15,741	65
349,081	50	335,000	—	3. Pensions de retraite II, 297	44,642	75	401,972	80	—	—	357,330	05
685,449	25	560,000	—	4. Caisse d'assurance, subside . II, 298	100,000	—	757,448	40	—	—	657,448	40
34,235	40	30,000	—	5. Subventions à des écoles pour matériel d'enseignement et bibliothèques . II, 302	200	—	30,202	60	—	—	30,002	60
60,000	—	60,000	—	6. Subventions pour la construction de maisons d'école . II, 305	40,000	—	100,000	—	—	—	60,000	—
822,232	90	800,000	—	7. Ecoles de couture II, 308	125	—	810,271	80	—	—	810,146	80
6,000	75	6,000	—	8. Gymnastique II, 309	3,361	75	9,350	—	—	—	5,988	25
113,820	—	112,300	—	9. Inspecteurs d'écoles II, 310	—	—	126,525	—	—	—	126,525	—
4,755	20	5,000	—	10. Enseignement par sections de classe . II, 311	—	—	5,289	10	—	—	5,289	10
20,054	75	25,000	—	11. Enseignement des travaux manuels . II, 312	—	—	23,641	25	—	—	23,641	25
62,688	50	63,000	—	12. Subventions pour fournitures scolaires . II, 314	—	—	62,121	65	—	—	62,121	65
72,616	70	55,000	—	13. Ecoles complémentaires . . . II, 315	—	—	74,396	55	—	—	74,396	55
99,758	—	112,000	—	14. Remplacement d'instituteurs malades . II, 323	54,076	—	162,228	—	—	—	108,152	—
6,588	25	5,700	—	15. Remplacement des maîtresses de couture malades II, 329	3,975	50	11,926	50	—	—	7,951	—
33,100	—	33,400	—	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants sourds-muets, aveugles, etc. II, 332	—	—	32,300	—	—	—	32,300	—
122,139	05	130,000	—	17. Enseignements de l'économie domestique:								
13,600	—	12,800	—	a. Ecoles complémentaires publiques et cours II, 336	124,833	—	260,107	30	—	—	135,274	30
1,100	—	800	—	b. Ecoles complémentaires privées et cours II, 337	13,644	—	26,144	—	—	—	12,500	—
17,842	70	21,600	—	c. Bourses II, 338	925	—	1,800	—	—	—	875	—
44,455	90	45,000	—	d. Prélèvement sur la dime de l'alcool . II, 338	19,956	60	—	—	19,956	60	—	—
5,598	—	6,000	—	18. Maîtresses de couture, Caisse de retraite, subvention . . . II, 339	—	—	52,856	50	—	—	52,856	50
625	50	1,000	—	19. Remplacement de maîtres astreints au service militaire . . II, 342	1,855	—	11,084	65	—	—	9,229	65
				20. Commission concernant les prestations en nature . II, 344	—	—	197	70	—	—	197	70
9,938,767	10	9,866,400	—		468,047	30	10,377,763	99	—	—	9,909,716	69
E. Ecoles normales.												
1. Ecole normale allemande des instituteurs:												
A. Section inférieure à Hofwil.												
17,763	35	18,020	—	a. Administration	131	15	20,064	40	—	—	19,933	25
64,444	74	63,492	—	b. Enseignement	16,021	80	92,214	55	—	—	76,192	75
35,882	95	37,000	—	c. Nourriture	1,302	25	31,353	53	—	—	30,051	28
33,094	77	33,000	—	d. Entretien	757	95	34,052	90	—	—	33,294	95
14,125	—	14,125	—	e. Loyer	2,000	—	16,125	—	—	—	14,125	—
1,121	62	1,000	—	f. Exploitation agricole	3,654	15	2,286	70	1,367	45	—	—
164,189	19	164,637	—		23,867	30	196,097	08	—	—	172,229	78
2,861	05	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	494	65	2,400	30	—	—	1,905	65
29,560	—	26,000	—	h. Pensions	34,185	—	—	—	34,185	—	—	—
131,768	14	138,637	—		58,546	95	198,497	38	—	—	139,950	43
				II, 345								

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
B. Section supérieure à Berne.												
a. Administration :												
875	55	500	—	1. Mobilier, achat et entretien II, 346	20	90	1,412	65	—	—	1,391	75
7,726	50	8,000	—	2. Chauffage, éclairage, etc. II, 349	2,056	85	5,289	90	—	—	3,233	05
3,000	—	3,000	—	3. Concierge II, 350	—	—	4,025	—	—	—	4,025	—
902	70	700	—	4. Frais de bureau . . . II, 352	33	10	888	40	—	—	855	30
222	30	500	—	5. Bâtiments, entretien . II, 353	—	—	1,044	75	—	—	1,044	75
b. Enseignement :												
76,196	—	75,116	—	1. Traitements II, 355	56,940	—	143,877	30	—	—	86,937	30
12,777	41	3,500	—	2. Matériel d'enseignement, biblioth., etc. II, 359	100	65	7,200	03	—	—	7,099	38
9,415	—	9,415	—	c. Loyer II, 359	—	—	9,415	—	—	—	9,415	—
39,267	10	45,000	—	d. Bourses II, 360	—	—	39,460	50	—	—	39,460	50
2,307	90	2,800	—	e. Indemnités de déplacement . II, 351	—	—	2,241	40	—	—	2,241	40
152,690	46	148,531	—		59,151	50	214,854	93	—	—	155,703	43
2. Ecole normale de Porrentruy.												
12,484	20	12,620	—	a. Administration	30	40	13,918	90	—	—	13,888	50
53,058	—	52,920	—	b. Enseignement	24	05	61,512	33	—	—	61,488	28
23,446	20	23,405	—	c. Nourriture	121	50	20,376	30	—	—	20,254	80
12,825	70	14,910	—	d. Entretien	136	65	13,720	95	—	—	13,584	30
101,814	10	103,855	—	Roulement	312	60	109,528	48	—	—	109,215	88
1,196	—	—	—	e. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,519	—	110	—	1,409	—	—	—
11,995	—	9,125	—	f. Pensions	11,045	—	—	—	11,045	—	—	—
13,480	—	11,080	—	g. Bourses pour les élèves externes . .	—	—	10,890	—	—	—	10,890	—
104,495	10	105,810	—	II, 362	12,876	60	120,528	48	—	—	107,651	88
3. Ecole normale de Thoune.												
12,842	95	12,860	—	a. Administration	123	80	14,415	30	—	—	14,291	50
15,410	25	17,300	—	b. Enseignement	171	50	17,746	72	—	—	17,575	22
8,502	—	9,000	—	c. Nourriture	210	30	5,933	12	—	—	5,722	82
4,938	10	4,500	—	d. Entretien	—	—	4,628	50	—	—	4,628	50
6,629	20	7,000	—	e. Loyer	255	—	8,796	50	—	—	8,541	50
48,322	50	50,660	—	Roulement	760	60	51,520	14	—	—	50,759	54
52	50	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,058	50	218	50	840	—	—	—
7,670	—	7,660	—	g. Pensions	7,660	—	—	—	7,660	—	—	—
2,000	—	2,000	—	h. Subvention de la ville de Thoune . .	2,000	—	—	—	2,000	—	—	—
38,705	—	41,000	—	II, 362	11,479	10	51,738	64	—	—	40,259	54

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
VI. Instruction publique.													
E. Ecoles normales.													
4. Ecole normale de Delémont.													
11,104	35	11,000	—	a. Administration	13	90	12,483	35	—	—	12,469	45	
36,756	56	36,400	—	b. Enseignement	1,114	50	44,600	93	—	—	43,486	43	
24,695	19	24,000	—	c. Nourriture	1,364	55	21,132	21	—	—	19,767	66	
18,355	35	15,000	—	d. Entretien	3,617	45	19,758	63	—	—	16,141	18	
11,880	—	11,880	—	e. Loyer	—	—	11,880	—	—	—	11,880	—	
1,492	35	1,960	—	f. Jardin et poulailler	596	—	2,470	—	—	—	1,874	—	
104,283	80	100,240	—	Roulement	6,706	40	112,325	12	—	—	105,618	72	
2,954	70	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	—	—	5,661	80	—	—	5,661	80	
15,068	75	16,000	—	h. Pensions	16,242	50	170	—	16,072	50	—	—	
86,260	35	84,240	—	II, 362	22,948	90	118,156	92	—	—	95,208	02	
5. Dépenses diverses.													
13,370	—	13,370	—	a. Pensions II, 363	500	—	13,870	—	—	—	13,370	—	
8,450	—	1,000	—	b. Cours de répétition et de per- fectionnement II, 364	—	—	330	—	—	—	330	—	
3,845	85	10,000	—	c. Caisse d'assurance, subside . II, 365	—	—	11,679	15	—	—	11,679	15	
25,665	85	24,370	—		500	—	25,879	15	—	—	25,379	15	
6. Musée scolaire suisse, subvention II, 366													
11,000	—	14,000	—		1,680	—	15,680	—	—	—	14,000	—	
11,000	—	14,000	—		1,680	—	15,680	—	—	—	14,000	—	
7. Allocation prélevée sur la subven- tion scolaire fédérale (VI. J. 2. c.) II, 366													
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	
60,000	—	60,000	—		60,000	—	—	—	60,000	—	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
E. Ecoles normales.												
1. Ecole normale allemande des instituteurs:												
131,768	14	138,637	—	A. Section inférieure à Hofwil . .	58,546	95	198,497	38	—	—	139,950	43
152,690	46	148,531	—	B. Section supérieure à Berne . .	59,151	50	214,854	93	—	—	155,703	43
284,458	60	287,168	—		117,698	45	413,352	31	—	—	295,653	86
104,495	10	105,810	—	2. Ecole normale de Porrentruy . . .	12,876	60	120,528	48	—	—	107,651	88
38,705	—	41,000	—	3. Ecole normale de Thoun	11,479	10	51,738	64	—	—	40,259	54
86,260	35	84,240	—	4. Ecole normale de Delémont	22,948	90	118,156	92	—	—	95,208	02
513,919	05	518,218	—		165,003	05	703,776	35	—	—	538,773	30
25,665	85	24,370	—	5. Cours de répétition et pensions . . .	500	—	25,879	15	—	—	25,379	15
11,000	—	14,000	—	6. Musée scolaire, subvention	1,680	—	15,680	—	—	—	14,000	—
60,000	—	60,000	—	7. Allocation prélevée sur la subvention fédérale pour l'école primaire . . .	60,000	—	—	—	60,000	—	—	—
490,584	90	496,588	—		227,183	05	745,335	50	—	—	518,152	45
F. Institutions de sourds-muets.												
1. Etablissement de Münchenbuchsee.												
9,781	15	9,400	—	a. Administration	6	40	9,898	80	—	—	9,892	40
23,326	15	24,800	—	b. Enseignement	1,553	80	32,821	17	—	—	31,267	37
43,543	97	41,500	—	c. Nourriture	917	—	36,971	06	—	—	36,054	06
40,490	10	24,200	—	d. Entretien	1,413	80	38,474	85	—	—	37,061	05
7,485	—	7,485	—	e. Loyer	—	—	7,485	—	—	—	7,485	—
1,084	30	1,000	—	f. Métiers	15,738	60	14,308	40	1,430	20	—	—
1,259	55	1,000	—	g. Exploitation agricole	6,714	05	4,764	—	1,950	05	—	—
1,883	70	1,800	—	h. Caisse d'assurance, subside	—	—	1,950	55	—	—	1,950	55
124,166	22	107,185	—		26,343	65	146,673	83	—	—	120,330	18
5,205	10	—	—	i. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,636	30	2,655	30	—	—	19	—
50,776	10	45,000	—	k. Pensions	51,643	60	—	—	51,643	60	—	—
78,595	22	62,185	—		80,623	55	149,329	13	—	—	68,705	58
II, 367												
2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.												
11,250	—	12,000	—	Subvention de l'Etat II, 367	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
11,250	—	12,000	—		—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets II, 367												
2,978	60	2,900	—		2,978	60	—	—	2,978	60	—	—
2,978	60	2,900	—		2,978	60	—	—	2,978	60	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
F. Institutions de sourds-muets.												
78,595	22	62,185	—	1. Etablissement de Münchenbuchsee . .	80,623	55	149,329	13	—	—	68,705	58
11,250	—	12,000	—	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern.	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
2,978	60	2,900	—	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,978	60	—	—	2,978	60	—	—
86,866	62	71,285	—		83,602	15	161,329	13	—	—	77,726	98
G. Encouragements aux beaux-arts.												
22,435	83	31,350	—	1. Musée historique, subvention . II, 368	27,589	79	57,850	—	—	—	30,260	21
3,000	—	3,000	—	2. Musée des beaux-arts, subvention II, 368	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
3,000	—	3,000	—	3. Musée académique, subvention . II, 368	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
4,300	—	4,300	—	4. Ecole de musique, subvention . II, 369	—	—	4,300	—	—	—	4,300	—
1,214	—	1,214	—	5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions II, 369	—	—	1,214	—	—	—	1,214	—
300	—	300	—	6. Bibliographie de la Suisse, subvention II, 369	—	—	300	—	—	—	300	—
3,306	60	500	—	7. Conservation des monuments historiques II, 370	2,000	—	4,728	80	—	—	2,728	80
3,500	—	3,500	—	8. « Bärndütsch », subvention . . II, 371	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
22,500	—	22,500	—	9. Théâtre de Berne, subvention . II, 371	—	—	22,500	—	—	—	22,500	—
600	—	600	—	10. Musée alpin, subvention . . . II, 372	—	—	600	—	—	—	600	—
37,400	—	37,400	—	11. Musée historique, agrandissement II, 372	—	—	37,400	—	—	—	37,400	—
101,556	43	107,664	—		29,589	79	138,392	80	—	—	108,803	01
H. Librairie scolaire.												
1. Matériel d'enseignement.												
659,046	80	647,610	—	a. Provisions en magasin au 1 ^{er} janvier	5,046	90	750,780	75	—	—	745,733	85
311,336	05	241,050	—	b. Frais de confection de matériel d'en-	—	—	320,470	—	—	—	320,470	—
299,431	75	300,382	—	seignement	—	—	—	—	—	—	—	—
1,436	90	1,100	—	c. Produit de la vente de matériel d'en-	361,831	80	—	—	361,831	80	—	—
745,733	85	657,333	—	seignement	—	—	1,059	45	—	—	1,059	45
73,345	85	67,955	—	d. Exemplaires gratuits	791,606	65	5,414	90	786,191	75	—	—
				e. Provisions en magasin au 31 décembre	1,158,485	35	1,077,725	10	80,760	25	—	—
2. Frais.												
19,226	65	19,250	—	a. Traitements	—	—	23,707	45	—	—	23,707	45
1,832	50	1,700	—	b. Salaires	—	—	4,162	—	—	—	4,162	—
4,632	75	6,290	—	c. Frais de magasin et de bureau . .	40	70	6,534	—	—	—	6,493	30
2,460	—	2,500	—	d. Loyer	—	—	2,460	—	—	—	2,460	—
2,540	—	3,000	—	e. Frais de transport et affranchissement	3,224	10	5,337	50	—	—	2,113	40
18,543	95	12,500	—	f. Intérêts du fonds de roulement . .	—	—	20,081	75	—	—	20,081	75
49,235	85	45,240	—		3,264	80	62,282	70	—	—	59,017	90

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
H. Librairie scolaire.												
3. Emploi du produit.												
4,140	60	5,000	—	a. Feuille officielle scolaire, frais d'édition	—	—	4,030	25	—	—	4,030	25
19,969	40	17,715	—	b. Versement au fonds de réserve . . .	—	—	17,712	10	—	—	17,712	10
24,110	—	22,715	—		—	—	21,742	35	—	—	21,742	35
73,345	85	67,955	—	1. Matériel d'enseignement	1,158,485	35	1,077,725	10	80,760	25	—	—
49,235	85	45,240	—	2. Frais	3,264	80	62,282	70	—	—	59,017	90
24,110	—	22,715	—	Produit	1,161,750	15	1,140,007	80	21,742	35	—	—
24,110	—	22,715	—	3. Emploi du produit	—	—	21,742	35	—	—	21,742	35
—	—	—	—	II, 373	1,161,750	15	1,161,750	15	—	—	—	—
J. Subvention fédérale pour l'école primaire.												
404,636	40	404,636	—	1. Subvention de la Confédération II, 374	404,636	40	—	—	404,636	40	—	—
130,000	—	100,000	—	2. Emploi de la subvention:								
33,801	30	40,000	—	a) Subvention à la caisse d'assu-	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
60,000	—	60,000	—	rance des instituteurs . . . II, 375	—	—	44,000	—	—	—	44,000	—
10,000	—	40,000	—	b) Suppléments de pension à des	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
60,000	—	60,000	—	instituteurs retraités . . . II, 375	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
90,335	10	104,636	—	c) Allocation pour les frais des	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
20,500	—	—	—	écoles normales de l'Etat (VI.E.7.) II, 375	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
—	—	—	—	d) Contribution ordinaire de l'Etat	—	—	60,000	—	—	—	60,000	—
—	—	—	—	aux constructions scolaires . II, 376	—	—	100,636	40	—	—	100,636	40
—	—	—	—	e) Subventions extraordinaires en faveur de l'école	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	primaire selon l'art. 14 de la loi sur les traite-	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	ments du corps enseignant . . . II, 376	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	f) Subventions aux communes pour la délivrance	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	de vêtements et d'aliments aux élèves primaires	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	nécessiteux II, 376	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—		404,636	40	404,636	40	—	—	—	—
K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.												
1,335	—	1,335	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
1,335	—	1,335	—	2. Garderies d'enfants, subvention . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—		—	—	—	—	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VI. Instruction publique.												
82,971	10	68,150	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction et du Synode</i>	11,654	30	98,911	85	—	—	87,257	55
1,709,434	87	1,721,908	—	B. <i>Université</i>	260,115	05	2,243,585	29	—	—	1,983,470	24
3,331,928	05	3,364,625	—	C. <i>Ecoles moyennes</i>	68,107	95	3,514,891	40	—	—	3,446,783	45
9,938,767	10	9,866,400	—	D. <i>Ecoles primaires</i>	468,047	30	10,377,763	99	—	—	9,909,716	69
490,584	90	496,588	—	E. <i>Ecoles normales</i>	227,183	05	745,335	50	—	—	518,152	45
86,866	62	71,285	—	F. <i>Institutions de sourds-muets</i>	83,602	15	161,329	13	—	—	77,726	98
101,556	43	107,664	—	G. <i>Encouragements aux beaux-arts</i>	29,589	79	138,392	80	—	—	108,803	01
—	—	—	—	H. <i>Librairie scolaire</i>	1,161,750	15	1,161,750	15	—	—	—	—
—	—	—	—	J. <i>Subvention fédérale pour l'école primaire</i>	404,636	40	404,636	40	—	—	—	—
—	—	—	—	K. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
15,742,109	07	15,696,620	—		2,714,686	14	18,846,596	51	—	—	16,131,910	37
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 435,290. 37												
VII. Affaires communales.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
13,000	—	14,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . III, 2	—	—	17,525	—	—	—	17,525	—
15,999	20	16,000	—	2. Traitements des employés . . . III, 5	—	—	16,516	30	—	—	16,516	30
7,182	—	6,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement III, 8	294	35	6,125	65	—	—	5,831	30
1,400	—	1,400	—	4. Loyers III, 9	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
37,581	20	37,900	—		294	35	41,566	95	—	—	41,272	60
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 3,372. 60												
VIII. Assistance publique.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
18,637	05	23,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . III, 11	—	—	27,466	50	—	—	27,466	50
58,649	95	59,562	—	2. Traitements des employés . . . III, 13	800	—	79,445	95	—	—	78,645	95
17,039	25	12,000	—	3. Frais de bureau III, 18	876	17	15,875	45	—	—	14,999	28
950	—	950	—	4. Loyers III, 19	—	—	950	—	—	—	950	—
95,276	25	96,012	—		1,676	17	123,737	90	—	—	122,061	73

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
B. Commission et inspecteurs de l'assistance publique.												
340	—	500	—	1. Commission cantonale III, 20	—	—	410	30	—	—	410	30
22,988	95	23,000	—	2. Inspecteur cantonal et adjoints:	—	—	25,591	80	—	—	25,591	80
13,409	35	14,000	—	a. Traitements III, 22	—	—	—	—	—	—	—	—
900	—	900	—	b. Frais de bureau et de dé- placement III, 25	660	66	14,663	14	—	—	14,002	48
24,346	30	27,000	—	c. Loyer III, 26	—	—	900	—	—	—	900	—
				3. Inspecteurs d'arrondissement . III, 30	—	—	23,733	15	—	—	23,733	15
61,984	60	65,400	—		660	66	65,298	39	—	—	64,637	73
C. Assistance des indigents.												
2,109,965	41	1,900,000	—	1. Subventions aux communes:	3,375	14	2,473,011	64	—	—	2,469,636	50
1,049,830	66	1,000,000	—	a. Subventions pour l'assistance permanente . III, 33	—	—	—	—	—	—	—	—
				b. Subventions pour l'assistance temporaire III, 36	4,535	74	1,273,829	58	—	—	1,269,293	84
798,671	77	720,000	—	2. Assistance extérieure:	148,570	06	1,048,596	39	—	—	900,026	33
998,867	44	920,000	—	a. Assistance hors du canton . III, 261	110,881	47	1,310,756	54	—	—	1,199,875	07
200,000	—	200,000	—	b. Subventions suivant les §§ 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique III, 255	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
5,157,335	28	4,740,000	—	3. Subventions extraordinaires aux communes III, 98	267,362	41	6,306,194	15	—	—	6,038,831	74
D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions.												
11,300	—	85,000	—	1. Hospice de l'Oberland à Utzigen III, 99	—	—	11,750	—	—	—	11,750	—
9,950	—		—	2. Hospice du Seeland à Worben III, 99	—	—	10,500	—	—	—	10,500	—
11,175	—		—	3. Hospice du Mittelland à Riggis- berg III, 99	—	—	11,375	—	—	—	11,375	—
9,075	—		—	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil III, 100	—	—	8,500	—	—	—	8,500	—
8,900	—		—	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl III, 100	—	—	9,100	—	—	—	9,100	—
11,475	—		—	6. Hospice de l'Emmenthal à Frie- nisberg III, 100	—	—	11,500	—	—	—	11,500	—
6,825	—		—	7. Hospice du district de Signau à Langnau III, 100	—	—	6,975	—	—	—	6,975	—
12,906	25		—	8. Hospices communaux divers . III, 101	—	—	13,725	—	—	—	13,725	—
81,606	25	85,000	—		—	—	83,425	—	—	—	83,425	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
E. Maisons d'éducation des districts et privées, subventions.												
2,500	—	2,500	—	1. Orphelinat de Saignelégier . . . III, 102	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
2,500	—	2,500	—	2. Orphelinat de Belfond III, 102	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
3,500	—	3,500	—	3. Orphelinat de Porrentruy . . . III, 102	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
3,500	—	3,500	—	4. Orphelinat de Courtelary . . . III, 103	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
6,000	—	6,000	—	5. Orphelinats de Delémont . . . III, 103	—	—	6,000	—	—	—	6,000	—
2,500	—	2,500	—	6. Orphelinat de Reconvilier . . . III, 103	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
5,000	—	5,000	—	7. Maison d'éducation d'Oberbipp III, 104	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
4,000	—	4,000	—	8. Maison d'éducation d'Enggistein III, 104	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
2,500	—	2,500	—	9. Maison d'éducation du Steinhölzli III, 104	—	—	2,500	—	—	—	2,500	—
10,000	—	10,000	—	10. Maison pour enfants faibles d'es- prit de Berthoud III, 105	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
10,000	—	10,000	—	11. Maison pour enfants faibles d'es- prit de Steffisbourg III, 105	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
5,000	—	5,000	—	12. Maison d'éducation « Victoria », Wabern III, 105	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
—	—	—	—	13. Etablissement de Balgrist . . . III, 105	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
57,000	—	57,000	—		—	—	59,000	—	—	—	59,000	—
F. Maisons cantonales d'éducation.												
1. Landorf.												
8,727	35	7,800	—	a. Administration	26	90	10,093	05	—	—	10,066	15
8,646	63	8,100	—	b. Enseignement	201	—	8,977	95	—	—	8,776	95
29,182	75	24,270	—	c. Nourriture	1,248	20	24,157	38	—	—	22,909	18
20,290	—	16,800	—	d. Entretien	1,657	50	20,568	35	—	—	18,910	85
5,210	—	5,330	—	e. Loyers	120	—	5,330	—	—	—	5,210	—
24,538	34	13,200	—	f. Exploitation agricole	47,537	26	33,792	41	13,744	85	—	—
47,518	39	49,100	—	Roulement	50,790	86	102,919	14	—	—	52,128	28
1,220	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	1,872	10	981	—	891	10	—	—
18,712	50	18,000	—	h. Pensions	19,650	—	1,800	—	17,850	—	—	—
30,025	89	31,100	—	III, 106	72,312	96	105,700	14	—	—	33,387	18
2. Aarwangen.												
8,415	45	8,000	—	a. Administration	45	—	9,236	60	—	—	9,191	60
11,131	40	10,300	—	b. Enseignement	15	—	11,551	45	—	—	11,536	45
26,718	61	23,950	—	c. Nourriture	92	65	23,062	81	—	—	22,970	16
15,367	95	12,800	—	d. Entretien	1,390	55	14,758	80	—	—	13,368	25
4,835	—	4,835	—	e. Loyers	—	—	4,835	—	—	—	4,835	—
7,054	27	11,685	—	f. Exploitation agricole	25,946	22	24,716	61	1,229	61	—	—
59,414	14	48,200	—	Roulement	27,489	42	88,161	27	—	—	60,671	85
7,354	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	7,253	—	693	—	6,560	—	—	—
16,817	50	16,200	—	h. Pensions	20,175	—	1,965	—	18,210	—	—	—
35,242	64	32,000	—	III, 106	54,917	42	90,819	27	—	—	35,901	85

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
F. Maisons cantonales d'éducation.												
3. Cerlier.												
7,114	25	7,650	—	a. Administration	13	05	7,953	70	—	—	7,940	65
3,740	15	5,800	—	b. Enseignement.	293	90	6,338	60	—	—	6,044	70
25,241	30	22,000	—	c. Nourriture	2,029	—	27,152	48	—	—	25,123	48
10,927	15	7,000	—	d. Entretien	5,057	92	16,093	98	—	—	11,036	06
3,792	50	3,785	—	e. Loyers	—	—	3,792	50	—	—	3,792	50
18,970	62	12,385	—	f. Exploitation agricole	35,764	16	39,675	58	—	—	3,911	42
31,844	73	33,850	—	Roulement	43,158	03	101,006	84	—	—	57,848	81
278	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	12,514	—	8,062	40	4,451	60	—	—
10,107	50	9,500	—	h. Pensions	12,587	50	1,380	—	11,207	50	—	—
22,015	23	24,350	—	III, 106	68,259	53	110,449	24	—	—	42,189	71
4. Kehrsatz.												
8,718	80	8,500	—	a. Administration	53	35	9,000	50	—	—	8,947	15
9,315	20	9,500	—	b. Enseignement.	6	50	9,417	80	—	—	9,411	30
26,013	43	24,000	—	c. Nourriture	1,620	70	22,736	17	—	—	21,115	47
11,904	60	12,100	—	d. Entretien	2,526	05	14,437	30	—	—	11,911	25
4,560	—	4,660	—	e. Loyers	100	—	4,660	—	—	—	4,560	—
14,158	34	11,460	—	f. Exploitation agricole	48,564	20	41,947	70	6,616	50	—	—
46,353	69	47,300	—	Roulement	52,870	80	102,199	47	—	—	49,328	67
101	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,552	—	2,278	—	2,274	—	—	—
14,250	—	14,300	—	h. Pensions	16,160	—	1,597	50	14,562	50	—	—
32,002	69	33,000	—	III, 107	73,582	80	106,074	97	—	—	32,492	17
5. Bretièges.												
6,781	45	6,500	—	a. Administration	1	—	7,337	05	—	—	7,336	05
7,734	45	7,500	—	b. Enseignement.	136	90	9,290	60	—	—	9,153	70
24,418	85	24,000	—	c. Nourriture	916	80	21,905	75	—	—	20,988	95
20,877	45	15,000	—	d. Entretien	2,438	20	20,265	73	—	—	17,827	53
4,375	—	4,400	—	e. Loyer	—	—	4,375	—	—	—	4,375	—
23,891	90	14,100	—	f. Exploitation agricole	34,168	55	27,786	02	6,382	53	—	—
40,295	30	43,300	—	Roulement	37,661	45	90,960	15	—	—	53,298	70
1,226	60	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	4,024	—	1,654	40	2,369	60	—	—
14,015	—	13,500	—	h. Pensions	16,525	—	1,605	—	14,920	—	—	—
27,506	90	29,800	—	III, 107	58,210	45	94,219	55	—	—	36,009	10

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
F. Maisons cantonales d'éducation.												
6. Sonvilier.												
8,279	53	9,500	—	a. Administration	35	55	8,843	90	—	—	8,808	35
8,060	37	8,950	—	b. Enseignement	43	56	9,236	06	—	—	9,192	50
30,767	92	30,700	—	c. Nourriture	307	—	26,448	40	—	—	26,141	40
13,737	02	12,795	—	d. Entretien	1,194	70	16,302	45	—	—	15,107	75
4,385	—	4,385	—	e. Loyer	—	—	4,385	—	—	—	4,385	—
1,559	57	8,880	—	f. Exploitation agricole	45,760	97	52,706	38	—	—	6,945	41
63,670	27	57,450	—	Roulement	47,341	78	117,922	19	—	—	70,580	41
365	10	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	6,868	15	793	20	6,074	95	—	—
18,417	50	15,000	—	h. Pensions	18,350	—	1,402	50	16,947	50	—	—
45,617	87	42,450	—	III, 107	72,559	93	120,117	89	—	—	47,557	96
7. Loveresse.												
7,927	—	7,630	—	a. Administration	—	—	7,946	85	—	—	7,946	85
5,500	35	5,700	—	b. Enseignement	—	—	6,177	75	—	—	6,177	75
12,190	65	10,500	—	c. Nourriture	310	25	10,598	85	—	—	10,288	60
4,769	10	6,000	—	d. Entretien	231	—	4,583	50	—	—	4,352	50
2,810	—	2,810	—	e. Loyer	—	—	2,810	—	—	—	2,810	—
725	80	2,540	—	f. Exploitation agricole	8,195	60	9,672	45	—	—	1,476	85
32,471	30	30,100	—	Roulement	8,736	85	41,789	40	—	—	33,052	55
988	—	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,093	—	100	—	1,993	—	—	—
9,118	75	8,100	—	h. Pensions	10,125	—	625	—	9,500	—	—	—
22,364	55	22,000	—	III, 108	20,954	85	42,514	40	—	—	21,559	55
1. Landorf												
30,025	89	31,100	—	2. Aarwangen	72,312	96	105,700	14	—	—	33,387	18
35,242	64	32,000	—	3. Cerlier	54,917	42	90,819	27	—	—	35,901	85
22,015	23	24,350	—	4. Kehrsatz	68,259	53	110,449	24	—	—	42,189	71
32,002	69	33,000	—	5. Bretièges	73,582	80	106,074	97	—	—	32,492	17
27,506	90	29,800	—	6. Sonvilier	58,210	45	94,219	55	—	—	36,009	10
45,617	87	42,450	—	7. Loveresse	72,559	93	120,117	89	—	—	47,557	96
22,364	55	22,000	—		20,954	85	42,514	40	—	—	21,559	55
214,775	77	214,700	—		420,797	94	669,895	46	—	—	249,097	52

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
VIII. Assistance publique.													
G. Subventions diverses.													
40,059	35	40,000	—	1. Bourses d'apprentissage . . . III, 112		429	80	40,458	70	—	—	40,028	90
33,455	33	40,000	—	2. Assistance de malades étrangers au canton III, 118		16,498	40	47,382	90	—	—	30,884	50
5,000	—	5,000	—	3. Subventions à des sociétés de secours à l'étranger III, 121		—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
19,917	90	20,000	—	4. Secours en cas de dommages dus aux éléments III, 122		—	—	19,999	85	—	—	19,999	85
98,432	58	105,000	—			16,928	20	112,841	45	—	—	95,913	25
H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
36,200	—	36,200	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .		—	—	—	—	—	—	—	—
36,200	—	36,200	—	2. Subventions III, 124		2,935	40	2,935	40	—	—	—	—
—	—	—	—			2,935	40	2,935	40	—	—	—	—
J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations.													
52,500	—	—	—	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité . . III, 127		93,814	30	—	—	93,814	30	—	—
52,500	—	—	—	2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité . . III, 128		—	—	93,814	30	—	—	93,814	30
—	—	—	—			93,814	30	93,814	30	—	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
VIII. Assistance publique.												
95,276	25	96,012	—	A. <i>Frais d'administration de la Direction</i> .	1,676	17	123,737	90	—	—	122,061	73
61,984	60	65,400	—	B. <i>Commission et inspecteurs de l'assistance publique</i>	660	66	65,298	39	—	—	64,637	73
5,157,335	28	4,740,000	—	C. <i>Assistance des indigents</i>	267,362	41	6,306,194	15	—	—	6,038,831	74
81,606	25	85,000	—	D. <i>Hospices régionaux d'invalides, subventions</i>	—	—	83,425	—	—	—	83,425	—
57,000	—	57,000	—	E. <i>Maisons d'éducation des districts et privées, subventions</i>	—	—	59,000	—	—	—	59,000	—
214,775	77	214,700	—	F. <i>Maisons cantonales d'éducation</i>	420,797	94	669,895	46	—	—	249,097	52
98,432	58	105,000	—	G. <i>Subventions diverses</i>	16,928	20	112,841	45	—	—	95,913	25
—	—	—	—	H. <i>Mesures propres à combattre l'alcoolisme</i>	2,935	40	2,935	40	—	—	—	—
—	—	—	—	J. <i>Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles constructions et installations</i>	93,814	30	93,814	30	—	—	—	—
5,766,410	73	5,363,112	—		804,175	08	7,517,142	05	—	—	6,712,966	97
Les dépenses dépassent le budget de fr. 1,349,854.97												
IX. ^a Economie publique.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
8,500	—	8,500	—	1. <i>Traitement du secrétaire</i> . . . III, 129	—	—	9,600	—	—	—	9,600	—
22,175	—	22,363	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . . III, 130	—	—	27,287	50	—	—	27,287	50
6,484	10	6,600	—	3. <i>Frais de bureau</i> III, 133	539	95	5,943	75	—	—	5,403	80
2,045	—	2,045	—	4. <i>Loyers</i> III, 135	—	—	2,045	—	—	—	2,045	—
39,204	10	39,508	—		539	95	44,876	25	—	—	44,336	30
B. Statistique.												
9,000	—	9,000	—	1. <i>Traitement du chef de bureau</i> III, 136	—	—	10,600	—	—	—	10,600	—
10,125	—	10,125	—	2. <i>Traitements des employés</i> . . . III, 137	—	—	12,368	60	—	—	12,368	60
11,976	50	12,000	—	3. <i>Frais de bureau et d'impression</i> III, 139	37	70	11,929	78	—	—	11,892	08
470	—	470	—	4. <i>Loyers</i> III, 140	—	—	470	—	—	—	470	—
—	—	1,800	—	5. <i>Statistique des superficies et des cultures en 1921</i> III, 141	—	—	1,806	30	—	—	1,806	30
—	—	2,500	—	6. <i>Statistique des finances des communes pour 1920</i> III, 142	—	—	2,457	50	—	—	2,457	50
—	—	2,300	—	7. <i>Statistique de la population et des prix</i> . . . III, 143	—	—	2,300	—	—	—	2,300	—
11,000	—	—	—	(Recensement fédéral de la population et des logements.)								
4,762	—	—	—	(Recensement fédéral du bétail.)								
47,333	50	38,195	—		37	70	41,932	18	—	—	41,894	48

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IX. ^a Economie publique.												
C. Commerce et industrie.												
9,978	45	12,000	—	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général . . . III, 145	2,817	05	13,722	75	—	—	10,905	70
10,745	—	12,000	—	2. Bourses III, 148	300	—	8,835	—	—	—	8,535	—
423,595	95	478,000	—	3. Ecoles professionnelles et industrielles III, 152	436,098	—	912,560	—	—	—	476,462	—
16,500	—	16,500	—	4. Chambre de commerce et de l'industrie:	—	—	18,700	35	—	—	18,700	35
2,274	70	2,500	—	a. Traitements des fonctionnaires III, 153	—	—	2,382	50	—	—	2,382	50
14,518	65	10,000	—	b. Indemnités de séance et de route III, 154	—	—	14,782	65	—	—	5,111	50
15,751	25	15,400	—	c. Frais de bureau et de déplacement, publications III, 157	9,671	15	18,254	45	—	—	18,254	45
4,365	—	4,340	—	d. Traitements des employés . . . III, 158	—	—	5,540	—	—	—	4,740	—
25,000	—	25,000	—	e. Loyer III, 159	800	—	25,000	—	—	—	25,000	—
5,000	—	5,000	—	5. Encouragement du tourisme:	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
2,000	—	3,000	—	a. Sociétés de développement, subvention III, 160	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
88,683	93	90,000	—	b. Office fédéral du tourisme, subvention III, 161	—	—	99,033	15	—	—	85,562	05
832	50	2,500	—	c. Association d'industrie hôtelière, subvention III, 161	—	—	81	—	—	—	81	—
50,000	—	50,000	—	6. Apprentissages III, 165	13,471	10	50,000	—	—	—	50,000	—
669,245	43	726,240	—	7. Loi sur la protection des ouvrières, inspection III, 168	—	—	463,157	30	—	—	713,734	55
				8. Caisse de secours de l'Oberland, subvention, amortissement . . III, 169	—	—	1,176,891	85	—	—		
D. Musée des arts et métiers.												
1. Musée des arts et métiers:												
47,400	—	41,000	—	a. Traitements III, 170	—	—	45,854	20	—	—	45,854	20
5,363	85	6,500	—	b. Bibliothèque et collection . . . III, 172	—	—	6,453	51	—	—	6,453	51
3,234	20	4,320	—	c. Frais d'administration III, 259	—	—	3,339	73	—	—	3,339	73
268	80	800	—	d. Matériel d'enseignement . . . III, 174	—	—	775	05	—	—	775	05
629	05	2,000	—	e. Expositions, cours, conférences III, 175	—	—	1,455	05	—	—	1,455	05
315	70	800	—	f. Mobilier, outillage III, 176	—	—	833	80	—	—	833	80
5,865	45	6,000	—	g. Chauffage, éclairage et nettoyage III, 177	—	—	5,312	90	—	—	5,312	90
12,000	—	12,000	—	h. Loyer III, 179	—	—	12,000	—	—	—	12,000	—
75,077	05	73,420	—	A reporter	—	—	76,024	24	—	—	76,024	24

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
				Administration courante.									
				IX. ^a Economie publique.									
				D. Musée des arts et métiers.									
75,077	05	73,420		Report	—	—	76,024	24	—	—	76,024	24	
15,165	—	11,525		2. Ecole de céramique:	—	—	13,625	35	—	—	13,625	35	
1,023	35	1,000		a. Traitements III, 180	—	—	930	19	—	—	930	19	
314	30	1,000		b. Matériel d'enseignement . . . III, 181	—	—	938	85	—	—	938	85	
2,073	80	3,000		c. Mobilier, outillage III, 182	—	—							
				d. Chauffage, éclairage et net- toyage III, 183	—	—	2,255	40	—	—	2,255	40	
231	03	375		e. Frais divers III, 185	—	—	360	68	—	—	360	68	
1,220	—	1,320		f. Loyer III, 186	30	—	1,350	—	—	—	1,320	—	
1,215	—	1,000		3. Ecolages III, 187	1,145	—	—	—	1,145	—	—	—	
4,547	60	6,600		4. Produit des travaux des élèves III, 188	5,070	35	—	—	5,070	35	—	—	
24,154	—	20,375		5. Subvention de la ville de Berne III, 189	23,190	—	—	—	23,190	—	—	—	
3,500	—	3,500		6. Subvention de la bourgeoisie de Berne III, 189	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—	
2,090	—	1,500		7. Subventions diverses III, 190	1,805	—	—	—	1,805	—	—	—	
24,234	—	19,421		8. Subvention de la Confédération III, 190	19,669	—	—	—	19,669	—	—	—	
7,354	—			(Solde passif du compte de 1920.)									
42,717	93	39,244			53,409	35	95,484	71	—	—	42,075	36	
				E. Technicum de Berthoud.									
168,755	—	154,800		1. Enseignement:			169,632	15	—	—	169,632	15	
9,601	73	12,000		a. Traitements des professeurs . . .	430	—	10,360	60	—	—	9,930	60	
				b. Matériel d'enseignement	—	—	1,368	50	—	—	1,368	50	
1,206	—	1,400		2. Administration:	716	35	9,397	11	—	—	8,680	76	
8,717	15	7,600		a. Commission de surveillance et d'examen	—	—	21,336	15	—	—	21,336	15	
18,949	45	24,000		b. Frais de bureau et de déplacement	—	—	7,240	40	—	—	7,240	40	
7,176	50	6,600		c. Chauffage, éclairage et nettoyage .	—	—	28,420	—	—	—	28,420	—	
28,420	—	28,420		d. Concierge	—	—	—	—	—	—	—	—	
				{ 3. Intérêt du capital de construction . }	—	—	—	—	—	—	—	—	
242,825	83	234,820		4. Loyer	1,146	35	247,754	91	—	—	246,608	56	
24,662	—	19,000		Roulement	22,258	—	—	—	22,258	—	—	—	
44,724	61	42,790		5. Ecolages	45,438	85	—	—	45,438	85	—	—	
55,570	—	59,030		6. Subvention de la ville de Berthoud .	59,614	—	—	—	59,614	—	—	—	
3,425	—	4,000		7. Subvention de la Confédération . . .	—	—	3,900	—	—	—	3,900	—	
121,294	22	118,000		8. Bourses	128,457	20	251,654	91	—	—	123,197	71	
				III, 191									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
F. Technicum de Bienne.													
a. Technicum.													
1. Enseignement:													
235,119	35	204,900	—	a. Traitements des professeurs . .	—	—	233,172	20	—	—	233,172	20	
21,107	—	27,420	—	b. Matériel d'enseignement . . .	909	85	20,521	20	—	—	19,611	35	
2. Administration:													
1,759	60	2,850	—	a. Commissions de surveillance et d'examen .	—	—	2,238	50	—	—	2,238	50	
4,540	—	2,400	—	b. Traitements	—	—	4,250	—	—	—	4,250	—	
7,454	75	7,100	—	c. Frais de bureau et de déplacement	856	—	8,757	45	—	—	7,901	45	
14,331	45	15,109	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	13	60	14,743	10	—	—	14,729	50	
6,150	—	6,000	—	e. Concierges	—	—	5,674	95	—	—	5,674	95	
656	05	810	—	3. Bureau d'observation des montres .	1,159	25	1,408	15	—	—	248	90	
14,500	—	16,550	—	4. Loyer	—	—	16,550	—	—	—	16,550	—	
304,306	10	283,139	—	Roulement	2,938	70	307,315	55	—	—	304,376	85	
18,921	—	18,000	—	5. Ecolages	15,022	—	—	—	15,022	—	—	—	
17,107	05	22,400	—	6. Produit des travaux des élèves . .	12,881	80	—	—	12,881	80	—	—	
1,463	10	1,000	—	7. Recettes diverses	1,766	10	—	—	1,766	10	—	—	
1,585	90	1,700	—	8. Intérêts des capitaux	1,785	90	200	—	1,585	90	—	—	
61,249	80	52,526	—	9. Subvention de la ville de Bienne .	61,303	—	—	—	61,303	—	—	—	
66,980	—	65,911	—	10. Subvention de la Confédération .	72,662	—	—	—	72,662	—	—	—	
1,600	—	1,400	—	11. Bourses	—	—	1,150	—	—	—	1,150	—	
138,599	25	123,002	—		168,359	50	308,665	55	—	—	140,306	05	
b. Ecole des chemins de fer:													
1. Enseignement:													
34,930	—	31,000	—	a. Traitements des professeurs . .	—	—	33,905	—	—	—	33,905	—	
35	40	230	—	b. Matériel d'enseignement . . .	—	—	31	65	—	—	31	65	
2. Administration:													
55	20	180	—	a. Commission de surveillance et d'examen .	—	—	—	—	—	—	—	—	
300	—	1,200	—	b. Traitements	—	—	300	—	—	—	300	—	
1,430	—	1,075	—	c. Frais de bureau et de déplacement	—	—	1,094	—	—	—	1,094	—	
2,400	—	975	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,842	—	—	—	1,842	—	
900	—	1,025	—	e. Concierges	—	—	950	—	—	—	950	—	
2,400	—	1,000	—	3. Loyer	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—	
42,450	60	36,685	—	Roulement	—	—	39,122	65	—	—	39,122	65	
975	—	1,000	—	4. Ecolages	850	—	—	—	850	—	—	—	
8,683	50	7,708	—	5. Subvention de la ville de Bienne .	8,282	80	—	—	8,282	80	—	—	
13,025	20	11,562	—	6. Subvention des Chemins de fer fédéraux	12,424	20	—	—	12,424	20	—	—	
250	—	750	—	7. Bourses	—	—	650	—	—	—	650	—	
20,016	90	17,165	—		21,557	—	39,772	65	—	—	18,215	65	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IX. ^a Economie publique.												
F. Technicum de Bienne.												
c. Ecole des postes.												
1. Enseignement:												
14,425	—	14,000	—	a. Traitements des professeurs . . .	—	—	15,510	—	—	—	15,510	—
19	90	230	—	b. Matériel d'enseignement . . .	—	—	35	80	—	—	35	80
2. Administration:												
40	20	180	—	a. Commission de surveillance et experts	—	—	40	20	—	—	40	20
300	—	1,200	—	b. Traitements	—	—	300	—	—	—	300	—
1,430	—	1,075	—	c. Frais de bureau et de déplacement	—	—	1,094	—	—	—	1,094	—
2,400	—	975	—	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	—	—	1,842	—	—	—	1,842	—
900	—	1,025	—	e. Concierges	—	—	950	—	—	—	950	—
1,650	—	1,000	—	3. Loyer	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
21,165	10	19,685	—	Roulement		—	20,772	—	—	—	20,772	—
700	—	800	—	4. Ecolages	810	—	—	—	810	—	—	—
4,497	—	4,187	—	5. Subvention de la ville de Bienne .	4,491	—	—	—	4,491	—	—	—
5,323	90	5,324	—	6. Subvention de la Confédération .	5,489	—	—	—	5,489	—	—	—
250	—	300	—	7. Bourses	—	—	250	—	—	—	250	—
10,894	20	9,674	—		10,790	—	21,022	—	—	—	10,232	—
138,599	25	123,002	—	a. Technicum	168,359	50	308,665	55	—	—	140,306	05
20,016	90	17,165	—	b. Ecole des chemins de fer	21,557	—	39,772	65	—	—	18,215	65
10,894	20	9,674	—	c. Ecole des postes	10,790	—	21,022	—	—	—	10,232	—
169,510	35	149,841	—		200,706	50	369,460	20	—	—	168,753	70
III, 192												
G. Poids et mesures.												
2,000	—	2,000	—	1. Traitement de l'inspecteur . . III, 193	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
998	30	1,000	—	2. Frais de bureau et de déplacement III, 194	—	—	856	55	—	—	856	55
7,980	55	8,000	—	3. Frais d'inspection III, 195	—	—	8,027	35	—	—	8,027	35
1,500	—	2,000	—	4. Poids, mesures, appareils . . III, 196	102	10	2,068	75	—	—	1,966	65
1,000	—	1,000	—	5. Loyer III, 196	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
13,478	85	14,000	—		102	10	13,952	65	—	—	13,850	55
H. Police des denrées alimentaires.												
1. Laboratoire du chimiste cantonal:												
9,500	—	9,500	—	a. Traitement du chimiste cantonal III, 197	—	—	10,600	20	—	—	10,600	20
22,708	65	25,300	—	b. Traitements des assistants, de l'employé et du concierge . . III, 198	—	—	32,711	—	—	—	32,711	—
4,375	—	4,375	—	c. Loyer III, 199	—	—	4,375	—	—	—	4,375	—
9,092	55	10,000	—	d. Articles chimiques, écrits, éclairage, etc. III, 201	—	—	8,862	10	—	—	8,862	10
13,906	20	9,000	—	e. Recettes pour des analyses . III, 204	12,210	—	744	95	11,465	05	—	—
31,770	—	40,175	—	A reporter	12,210	—	57,293	25	—	—	45,083	25

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^a Economie publique.													
H. Police des denrées alimentaires.													
31,770	—	40,175	—	Report		12,210	—	57,293	25	—	—	45,083	25
2. Inspections :													
29,625	—	30,875	—	a. Traitements des experts . . . III, 206		—	—	34,986	50	—	—	34,986	50
15,611	07	16,000	—	b. Frais de bureau et de déplacement III, 208		—	—	15,018	64	—	—	15,018	64
—	—	1,500	—	c. Cours d'instruction III, 209		—	—	573	—	—	—	573	—
650	—	450	—	3. Frais de bureau et d'impression III, 210		—	—	159	60	—	—	159	60
36,847	20	42,312	—	4. Subvention de la Confédération III, 211		45,832	10	—	—	45,832	10	—	—
40,808	87	46,688	—			58,042	10	108,030	99	—	—	49,988	89
J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme.													
32,841	—	30,000	—	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .		—	—	—	—	—	—	—	—
23,275	—	30,000		2. Mesures propres à combattre l'alcoolisme en général		—	—	—	—	—	—	—	—
8,891	—			3. Subventions pour les asiles d'alcoolisés et pour le placement d'indigents adonnés à l'ivrognerie . . .		—	—	—	—	—	—	—	—
675	—			4. Primes à des aubergistes ne débitant pas d'eau-de-vie ordinaire . . .		—	—	—	—	—	—	—	—
—	—					—	—	—	—	—	—	—	—
K. Police du feu.													
8,134	80	10,000	—	1. Police du feu III, 216		150	—	7,922	50	—	—	7,772	50
2,249	85	2,500	—	2. Inspection du matériel d'incendie III, 217		127	50	1,905	25	—	—	1,777	75
10,384	65	12,500	—			277	50	9,827	75	—	—	9,550	25
39,204	10	39,508	—	A. Frais d'administration de la Direction .		539	95	44,876	25	—	—	44,336	30
47,333	50	38,195	—	B. Statistique		37	70	41,932	18	—	—	41,894	48
669,245	43	726,240	—	C. Commerce et industrie		463,157	30	1,176,891	85	—	—	713,734	55
42,717	93	39,244	—	D. Musée des arts et métiers		53,409	35	95,484	71	—	—	42,075	36
121,294	22	118,000	—	E. Technicum de Berthoud		128,457	20	251,654	91	—	—	123,197	71
169,510	35	149,841	—	F. Technicum de Bienne		200,706	50	369,460	20	—	—	168,753	70
13,478	85	14,000	—	G. Poids et mesures		102	10	13,952	65	—	—	13,850	55
40,808	87	46,688	—	H. Police des denrées alimentaires		58,042	10	108,030	99	—	—	49,988	89
—	—	—	—	J. Mesures propres à combattre l'alcoolisme		—	—	—	—	—	—	—	—
10,384	65	12,500	—	K. Police du feu		277	50	9,827	75	—	—	9,550	25
1,153,977	90	1,184,216	—			904,729	70	2,112,111	49	—	—	1,207,381	79
Les dépenses dépassent le budget de fr. 23,165.79													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IX. ^b Service sanitaire.												
A. Frais d'administration.												
2,414	60	6,000	—	1. Collège de santé, examens et inspections III, 221	714	30	4,039	70	—	—	3,325	40
12,541	65	15,000	—	2. Traitements des fonctionnaires III, 223	—	—	13,766	65	—	—	13,766	65
5,500	—	5,500	—	3. Traitement de l'employé . . . III, 224	—	—	6,700	—	—	—	6,700	—
3,093	95	2,500	—	4. Frais de bureau III, 226	150	—	3,452	30	—	—	3,302	30
1,200	—	1,200	—	5. Loyers III, 227	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
24,750	20	30,200	—		864	30	29,158	65	—	—	28,294	35
B. Service sanitaire en général.												
10,191	95	6,000	—	1. Mesures générales III, 229	148,054	05	24,023	85	124,030	20	—	—
6,493	50	3,500	—	2. Vaccinations III, 232	—	—	15,477	90	—	—	15,477	90
280	—	350	—	3. Indemnités à des médecins . . III, 233	—	—	350	—	—	—	350	—
233,041	20	345,000	—	4. Subventions aux hôpitaux de district III, 237	134,878	80	355,510	—	—	—	220,631	20
20,000	—	20,000	—	5. Subventions aux établissements sanitaires spéciaux III, 238	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
48,184	—	55,000	—	6. Subvention à l'hôpital de l'Ile III, 238	—	—	48,515	—	—	—	48,515	—
280,000	—	280,000	—	7. Extension du service public des aliénés III, 239	—	—	280,000	—	—	—	280,000	—
75,000	—	75,000	—	8. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose . . . III, 240	—	—	75,000	—	—	—	75,000	—
500,000	—	500,000	—	9. Hôpital de l'Ile, allocation extraordinaire III, 241	—	—	500,000	—	—	—	500,000	—
100,000	—	—	—	(Caisses de secours en cas de maladie, subventions extraordinaires.)								
1,273,190	65	1,284,850	—		282,932	85	1,318,876	75	—	—	1,035,943	90
C. Maternité.												
61,927	11	60,000	—	1. Administration	3,914	70	77,177	51	—	—	73,262	81
11,522	07	9,500	—	2. Enseignement	1,333	—	8,311	35	—	—	6,978	35
141,730	60	140,750	—	3. Nourriture	3,194	14	112,401	47	—	—	109,207	33
121,383	35	122,700	—	4. Entretien	25,181	30	161,322	73	—	—	136,141	43
3,463	30	3,000	—	5. Polyclinique gynécologique	—	—	3,108	95	—	—	3,108	95
—	—	—	—	6. Laboratoire de radiographie	15,190	50	15,133	75	56	75	—	—
32,080	—	32,080	—	7. Loyer	—	—	32,080	—	—	—	32,080	—
372,106	43	368,030	—	Roulement	48,813	64	409,535	76	—	—	360,722	12
97,610	—	92,000	—	8. Pensions des femmes en traitement	94,742	60	40	—	94,702	60	—	—
5,733	70	4,000	—	9. Pensions des élèves sages-femmes	8,600	—	—	—	8,600	—	—	—
6,715	—	4,000	—	10. Pensions des élèves garde-malades	4,700	—	—	—	4,700	—	—	—
371	90	—	—	11. Augmentations et diminutions à l'inventaire III, 242	7,171	85	22,017	15	—	—	14,845	30
262,419	63	268,030	—		164,028	09	431,592	91	—	—	267,564	82
D. Cours d'instruction des sages-femmes.												
1,357	05	2,500	—	1. Indemnités de subsistance et de déplacement III, 243	—	—	1,095	80	—	—	1,095	80
69	—	300	—	2. Désinfectants, subventions . . . III, 244	—	—	92	—	—	—	92	—
1,426	05	2,800	—		—	—	1,187	80	—	—	1,187	80

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
IX. ^b Service sanitaire.												
E. Asile d'aliénés de la Waldau.												
357,149	99	367,100	—	1. Administration	20,948	65	425,908	50	—	—	404,959	85
3,678	95	2,700	—	2. Enseignement et culte	45	—	2,623	02	—	—	2,578	02
625,061	69	593,500	—	3. Nourriture	82,047	25	566,094	19	—	—	484,046	94
495,376	38	339,000	—	4. Entretien	12,146	25	407,589	69	—	—	395,443	44
55,473	65	57,040	—	5. Loyers	4,615	35	59,380	85	—	—	54,765	50
78,369	05	45,300	—	6. Industries	195,401	60	128,057	88	67,343	72	—	—
13,487	07	39,600	—	7. Exploitation agricole	188,579	15	207,028	49	—	—	18,449	34
1,471,858	68	1,274,440	—	Roulement	503,783	25	1,796,682	62	—	—	1,292,899	37
48,803	40	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	54,724	90	27,628	55	27,096	35	—	—
1,068,090	25	1,000,000	—	9. Pensions	1,077,047	15	12,481	75	1,064,565	40	—	—
76,880	50	70,000	—	10. Subvention du fonds de la Waldau . .	75,323	80	—	—	75,323	80	—	—
278,084	53	204,440	—	III, 245	1,710,879	10	1,836,792	92	—	—	125,913	82
F. Asile d'aliénés de Münsingen.												
307,423	70	302,200	—	1. Administration	55,716	55	412,945	50	—	—	357,228	95
3,708	95	2,500	—	2. Enseignement et culte	115	70	3,383	70	—	—	3,268	—
521,262	90	530,000	—	3. Nourriture	55,965	45	484,325	05	—	—	428,359	60
371,871	70	289,800	—	4. Entretien	13,223	50	408,000	90	—	—	394,777	40
119,825	05	119,700	—	5. Loyer	2,240	—	119,738	—	—	—	117,498	—
29,016	70	21,500	—	6. Industries	245,727	50	207,081	90	38,645	60	—	—
36,570	05	42,700	—	7. Exploitation agricole	238,921	05	226,996	70	11,924	35	—	—
1,258,505	55	1,180,000	—	Roulement	611,909	75	1,862,471	75	—	—	1,250,562	—
2,026	15	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	40,502	90	12,013	75	28,489	15	—	—
803,589	95	780,000	—	9. Pensions	1,069,820	75	264,244	95	805,575	80	—	—
452,889	45	400,000	—	III, 246	1,722,233	40	2,138,730	45	—	—	416,497	05
G. Asile d'aliénés de Bellelay.												
114,666	78	121,900	—	1. Administration	464	85	122,762	50	—	—	122,297	65
2,031	28	2,100	—	2. Enseignement et culte	1,192	90	3,340	11	—	—	2,147	21
253,691	12	240,000	—	3. Nourriture	53,638	20	266,021	40	—	—	212,383	20
237,035	98	190,000	—	4. Entretien	18,751	70	232,273	10	—	—	213,521	40
23,988	50	24,200	—	5. Loyer	1,568	30	25,460	50	—	—	23,892	20
11,900	03	18,200	—	6. Industries	80,677	10	77,003	10	3,674	—	—	—
11,089	56	18,760	—	7. Exploitation agricole	185,996	75	188,880	33	—	—	2,883	58
608,424	07	541,240	—	Roulement	342,289	80	915,741	04	—	—	573,451	24
2,064	32	—	—	8. Augmentations et diminutions à l'inventaire	27,922	45	30,349	45	—	—	2,427	—
383,613	05	334,240	—	9. Pensions	391,941	75	7,026	—	384,915	75	—	—
226,875	34	207,000	—	III, 247	762,154	—	953,116	49	—	—	190,962	49

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
IX. ^b Service sanitaire.													
24,750	20	30,200	—	A. Frais d'administration		864	30	29,158	65	—	—	28,294	35
1,273,190	65	1,284,850	—	B. Service sanitaire en général		282,932	85	1,318,876	75	—	—	1,035,943	90
262,419	63	268,030	—	C. Maternité		164,028	09	431,592	91	—	—	267,564	82
1,426	05	2,800	—	D. Cours d'instruction des sages-femmes		—	—	1,187	80	—	—	1,187	80
278,084	53	204,440	—	E. Asile d'aliénés de la Waldau		1,710,879	10	1,836,792	92	—	—	125,913	82
452,889	45	400,000	—	F. Asile d'aliénés de Münsingen		1,722,233	40	2,138,730	45	—	—	416,497	05
226,875	34	207,000	—	G. Asile d'aliénés de Bellelay		762,154	—	953,116	49	—	—	190,962	49
2,519,635	85	2,397,320	—			4,643,091	74	6,709,455	97	—	—	2,066,364	23
				Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 330,955. 77									
X. Travaux publics et chemins de fer.													
A. Frais d'administration de la Direction.													
34,395	50	39,031	—	1. Traitements des fonctionnaires . IV, 1		2,809	50	50,095	15	—	—	47,285	65
42,673	50	40,487	—	2. Traitements des employés . . IV, 4		4,517	50	54,408	25	—	—	49,890	75
21,503	70	20,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 11		3,565	80	25,421	25	—	—	21,855	45
4,000	—	4,000	—	4. Loyers IV, 13		—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
102,572	70	103,518	—			10,892	80	133,924	65	—	—	123,031	85
B. Service des arrondissements.													
41,095	65	41,000	—	1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement IV, 14		—	—	45,719	70	—	—	45,719	70
62,457	20	64,062	—	2. Traitements des employés . . IV, 15		—	—	75,659	70	—	—	75,659	70
20,136	20	22,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 24		5,269	70	27,189	80	—	—	21,920	10
4,001	60	3,640	—	4. Loyers IV, 25		—	—	3,640	—	—	—	3,640	—
127,690	65	130,702	—			5,269	70	152,209	20	—	—	146,939	50
C. Entretien des bâtiments de l'Etat.													
375,000	18	300,000	—	1. Bâtiments de l'administration . IV, 55		48,647	05	348,647	40	—	—	300,000	35
100,000	30	100,000	—	2. Bâtiments curiaux IV, 71		1,501	10	101,501	85	—	—	100,000	75
6,991	30	7,000	—	3. Eglises IV, 72		598	—	6,300	—	—	—	5,702	—
962	80	3,000	—	4. Places publiques IV, 73		—	—	1,376	60	—	—	1,376	60
30,008	15	30,000	—	5. Bâtiments d'exploitation rurale IV, 77		757	50	30,753	30	—	—	29,995	80
—	—	—	—	6. Rachat de l'entretien de bâti- ments curiaux IV, 86		—	—	34,100	—	—	—	34,100	—
512,962	73	440,000	—			51,503	65	522,679	15	—	—	471,175	50

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.								
499,893	75	250,000	—	1. Constructions diverses :								
				1. Travaux préliminaires et surveillance IV, 83	—	—	87,361	—	—	—	87,361	—
				2. Berne, bâtiments administratifs, travaux divers IV, 84	—	—	8,033	05	—	—	8,033	05
				3. Berne, Université, installation de deux chaudières IV, 85	—	—	1,491	35	—	—	1,491	35
				4. Porrentruy, école normale, travaux de réfection IV, 85	—	—	5,141	85	—	—	5,141	85
				5. Bienne, préfecture, maçonnerie en sous-œuvre de l'aile ouest . IV, 86	—	—	6,874	15	—	—	6,874	15
				6. Perles, cure, nouvelles installations . IV, 86	—	—	257	90	—	—	257	90
				7. Hofwil, école normale, halle de gymnastique, nouveau plafond IV, 87	—	—	1,876	70	—	—	1,876	70
				8. Berne, Université, nouvelles salle de conférence IV, 87	—	—	1,106	60	—	—	1,106	60
				9. Thoune, cure, installation de nouveaux cabinets d'aisance . IV, 88	—	—	2,039	70	—	—	2,039	70
				10. Bienne, prisons, installation d'une cuisine à gaz IV, 88	—	—	109	10	—	—	109	10
				11. Porrentruy, hôtel de l'Ours, transformations. IV, 89	—	—	9,080	60	—	—	9,080	60
				12. Bleienbach, cure, chambre de bains . IV, 89	—	—	790	20	—	—	790	20
				13. Hofwil, domaine, transformations aux plafonds et toit . . IV, 90	—	—	4,026	70	—	—	4,026	70
				14. Berne, Université, éclairage et force électrique IV, 90	—	—	6,503	55	—	—	6,503	55
				15. Berne, ancien café Sternwarte, transformations. IV, 91	507	—	12,304	55	—	—	11,797	55
				16. Berne, hôpital vétérinaire, installation d'une écurie chauffable IV, 91	—	—	1,133	15	—	—	1,133	15
				17. Rütli, école de laiterie, cave à fromage, bains, etc. IV, 92	—	—	195	95	—	—	195	95
				18. Saignelégier, préfecture et prisons, latrines IV, 92	—	—	496	25	—	—	496	25
				19. Limpach, cure, chambre de bains IV, 93	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
				20. Weissenbühl, magasin des sels, nouvelle toiture IV, 93	—	—	3,221	95	—	—	3,221	95
				21. Berthoud, château, tribunal, nouveau plancher IV, 93	—	—	744	—	—	—	744	—
				22. Berne, hôpital vétérinaire, auto-garage et dépôt IV, 94	—	—	77	20	—	—	77	20
				23. Berne, préfecture, installation de logements et bureaux au II ^e et III ^e étage. . IV, 393	17,515	—	44,525	80	—	—	27,010	80
				24. Langenthal, école agricole, nouvelle porcherie IV, 392	—	—	64,953	05	—	—	64,953	05
499,893	75	250,000	—	A reporter	18,022	—	263,544	35	—	—	245,522	35

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				D. Constructions nouvelles de bâtiments.								
499,893	75	250,000		Report	18,022		263,544	35	—	—	245,522	35
				25. Berne, hangar, installation d'un logement IV, 96	—		9,991	20	—	—	9,991	20
				26. Berne, préfecture IV, 96	—		3,172	30	—	—	3,172	30
				27. Wangen, cure, chambre de bains, etc. IV, 97	—		1,493	70	—	—	1,493	70
				28. Berne, Hôtel de ville, installation de radiateurs dans la Salle du Grand Conseil IV, 97	—		2,500	40	—	—	2,500	40
				29. Berne, ancienne caserne de cavalerie, distribution d'eau chaude IV, 98	—		2,420	30	—	—	2,420	30
				30. Berne, cure au Stadtbach, installation de l'éclairage électrique IV, 98	—		1,366	25	—	—	1,366	25
				31. Interlaken, château, nouveaux cabinets d'aisance IV, 99	—		1,152	20	—	—	1,152	20
				32. Hindelbank, maison de travail, transformation de la grange . IV, 100	—		26,471	35	—	—	26,471	35
				33. Berne, préfecture, pissoirs . . IV, 99	—		1,176	60	—	—	1,176	60
				34. Breitièges, maison d'éducation, transformations IV, 101	—		88	60	—	—	88	60
				35. Ostermundigen, place de tir, travaux de réfection IV, 101	—		9,085	65	—	—	9,085	65
				36. Bienne, ancienne cure française, installation de logements pour la gendarmerie IV, 102	—		542	60	—	—	542	60
				37. Wangen, château, nouvelle chambre dans le logement du geôlier . IV, 102	—		1,161	55	—	—	1,161	55
				38. Hofwil, domaine, chambre de domestiques et ventilation . . IV, 103	—		1,345	10	—	—	1,345	10
				39. Berne, rue des Gentilshommes n° 63, transformation d'une cuisine en bureau . . IV, 103	—		1,457	30	—	—	1,457	30
				40. Berne, institut de zoologie, nouvelles installations IV, 104	—		2,538	70	—	—	2,538	70
				41. Porrentruy, hôtel de l'Ours, transformation des cabinets d'aisance IV, 104	—		1,273	70	—	—	1,273	70
				42. Berne, institut géologique, travaux divers IV, 105	—		6,948	90	—	—	6,948	90
				43. Berne, rue de la Poste n° 68, installations pour la commission d'impôt du district IV, 105	—		148	30	—	—	148	30
				44. Langenthal, école agricole, hangar IV, 106	—		16,780	25	—	—	16,780	25
				45. Sonvilier, maison d'éducation, paratonnerre IV, 106	—		1,637	20	—	—	1,637	20
				46. Aarwangen, château, installation d'une chambre de bains . IV, 107	—		3,150	45	—	—	3,150	45
				47. Wasen, cure, agrandissement du bûcher et adjonction d'une buanderie IV, 107	—		3,236	15	—	—	3,236	15
				48. Interlaken, château, nouvelles archives pour le secrétariat de préfecture IV, 108	—		1,554	25	—	—	1,554	25
499,893	75	250,000		A reporter	18,022		364,237	35	—	—	346,215	35

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
X. Travaux publics et chemins de fer.												
D. Constructions nouvelles de bâtiments.												
499,893	75	250,000	—	Report	18,022	—	364,237	35	—	—	346,215	35
				49. Berthoud, château, chambre de bains pour les prisonniers . . IV, 108	—	—	1,921	20	—	—	1,921	20
				50. Bellelay, hôtel de l'Ours, tra- vaux de réfection IV, 109	—	—	190	75	—	—	190	75
				51. Berne, jardin botanique, instal- lation d'une nouvelle chaudière IV, 109	—	—	1,050	—	—	—	1,050	—
				52. Berne, jardin botanique, nou- veau mur de soutènement et terrasse IV, 109	—	—	591	90	—	—	591	90
499,893	75	250,000	—		18,022	—	367,991	20	—	—	349,969	20
90,000	—	100,000	—	2. Amortissement IV, 116	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
589,893	75	350,000	—		18,022	—	467,991	20	—	—	449,969	20
Asiles d'aliénés (avance pour l'extension du service public des aliénés):												
				3. Traitement de l'architecte . . IV, 118	11,975	25	11,975	25	—	—	—	—
				4. Münsingen, remise et buan- derie IV, 119	21,591	60	21,591	60	—	—	—	—
				5. Waldau, grange du Kreuzweg IV, 120	26,064	10	26,064	10	—	—	—	—
				6. Waldau, reconstruction de la grange incendiée IV, 122	78,860	55	78,860	55	—	—	—	—
				7. Münsingen, glacière automa- tique IV, 123	3,335	35	3,335	35	—	—	—	—
471,427	65	100,000	—	8. Waldau, transformation de la grange du Neuhaus IV, 124	26,378	60	26,378	60	—	—	—	—
471,427	65	100,000	—	9. Münsingen, logement pour le IV ^e médecin IV, 125	1,571	55	1,571	55	—	—	—	—
				10. Münsingen, achat d'un chalet à Kandersteg IV, 125	56,286	—	56,286	—	—	—	—	—
				11. Waldau, agrandissement du vestiaire IV, 126	1,512	50	1,512	50	—	—	—	—
				12. Münsingen, transformation de la toiture du bâtiment cellulaire . IV, 126	20,564	60	20,564	60	—	—	—	—
				13. Waldau, installation d'eau et hydrantes IV, 127	122,419	40	122,419	40	—	—	—	—
				14. Waldau, canalisation IV, 127	196	—	196	—	—	—	—	—
589,893	75	350,000	—		388,777	50	838,746	70	—	—	449,969	20
E. Entretien des ponts et chaussées.												
1,673,471	85	1,700,000	—	1. Traitements des cantonniers . IV, 140	1,427	35	2,013,275	85	—	—	2,011,848	50
899,473	36	900,000	—	2. Entretien des routes:								
40,000	—	40,000	—	a) Entretien des routes . . . IV, 220	44,742	65	944,769	26	—	—	900,026	61
266,913	85	150,000	—	b) Amortissement IV, 224	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—
29,756	67	1,000	—	3. Travaux de réfection et digues IV, 237	9,252	50	409,094	25	—	—	399,841	75
		30,000	—	4. Assurance immobilière . . . IV, 394	—	—	2,319	70	—	—	2,319	70
				5. Service des automobiles . . . IV, 246	36,184	95	84,124	15	—	—	47,939	20
2,909,615	73	2,821,000	—		91,607	45	3,493,583	21	—	—	3,401,975	76

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.								
399,409	25	200,000	—	1. Constructions diverses:								
				1. Route de Kiesen à Jaberg, réfection du pont de Jaberg . . . IV, 252	—	—	4,582	40	—	—	4,582	40
				2. Mürren, correction des routes du village IV, 252	8,375	—	8,375	—	—	—	—	—
				3. Route de Schwarzenegg à Eriz, correction IV, 252	2,964	75	3,120	—	—	—	155	25
				4. Route de Schwarzenbourg à Guggisberg, correction de la Waldgasse IV, 273	915	—	11,549	55	—	—	10,634	55
				5. Route de St-Ursanne à Ocourt, correction . . IV, 281	—	—	2,791	30	—	—	2,791	30
				6. Route de Bienne à Madrèche, construction du pont de la Suze IV, 254	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
				7. Route de Berthoud à Gomerkinden, transformation du pont près d'Oberbourg IV, 254	500	—	4,934	50	—	—	4,434	50
				8. Route de Kirchenthurnen à Mühledorf, correction . . . IV, 255	9,450	70	3,900	—	5,550	70	—	—
				9. Route de Langenthal à Aarwangen, drainage et trottoir . . IV, 255	—	—	5,976	70	—	—	5,976	70
				10. Route de Langenthal à Kaltenberg, trottoir à Langenthal . IV, 255	—	—	250	—	—	—	250	—
				11. Berthoud, pont de l'Ey et routes d'accès IV, 256	—	—	15,000	—	—	—	15,000	—
				12. Route de Dürrenroth à Oberwald, nouvelle construction . IV, 256	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				13. Route de Berthoud à Gomerkinden, nouveau pont à Oberbourg IV, 256	—	—	360	—	—	—	360	—
				14. Route d'Eggiwil à Röthenbach, nouvelle construction du pont à Fraumatt . . IV, 257	—	—	1,310	—	—	—	1,310	—
				15. Route de Brügglen à Helgisried, nouvelle construction . . IV, 257	—	—	5,080	—	—	—	5,080	—
				16. Route de St-Brais à Montfaverrier, nouvelle construction . . IV, 258	—	—	1,645	90	—	—	1,645	90
				17. Route de Stössen à Hirschhorn, nouvelle construction . . . IV, 258	87	20	357	20	—	—	270	—
				18. Route de Thörishaus à Landstuhl, nouvelle construction . IV, 258	—	—	334	20	—	—	334	20
				19. Route de Linde à Ladenwand, trottoir IV, 259	—	—	5,898	—	—	—	5,898	—
				20. Route de Walkringen à Gomerkinden, transformation du pont du Biglenbach IV, 259	—	—	6,401	45	—	—	6,401	45
				21. Route de Steffisbourg à Fahrni, nouvelle construction . . . IV, 259	33,000	—	33,000	—	—	—	—	—
				22. Route de Lyss à Limpachthal, tronçon Lyss-Brandholz . . . IV, 260	—	—	3,159	—	—	—	3,159	—
				23. Route de Baggwil à Frienisberg, nouvelle construction . . IV, 260	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				24. Route de Porrentruy à Delle, trottoir à Porrentruy . . . IV, 260	—	—	1,205	05	—	—	1,205	05
399,409	25	200,000	—	A reporter	55,292	65	127,230	25	—	—	71,937	60

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.								
399,409	25	200,000		Report	55,292	65	127,230	25	—	—	71,937	60
				25. Bannwil, correction de la rampe IV, 261	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
				26. Route de Hasle à Biembach, nouvelle construction IV, 261	—	—	4,800	—	—	—	4,800	—
				27. Route de Delémont à Courrendlin, trottoir à Delémont . IV, 261	—	—	1,210	05	—	—	1,210	05
				28. Aarwangen, route cantonale et trottoir, correction IV, 262	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				29. Ruegsauschachen, route cantonale, correction IV, 262	—	—	1,044	80	—	—	1,044	80
				30. Route de Trubschachen à Oelbrück, nouvelle construction . IV, 262	—	—	2,350	40	—	—	2,350	40
				31. Route de Münsingen à Dornhalden, correction au Haslikehr IV, 263	—	—	1,876	95	—	—	1,876	95
				32. Liesberg, route du village, correction IV, 263	—	—	1,550	—	—	—	1,550	—
				33. Route de Malleray à Pontenet, correction . . IV, 263	—	—	4,000	—	—	—	4,000	—
				34. Route de Berthoud à Alchenflüh, élargissement IV, 264	—	—	640	—	—	—	640	—
				35. Route de Gstaad à Châtelet, correction entre Rütli et Grund IV, 264	—	—	1,405	70	—	—	1,405	70
				36. Route du Simmenthal, correction entre Schlössli et Eggenschwelle IV, 265	—	—	13,412	35	—	—	13,412	35
				37. Bärschwil, pont de la Birse, nouvelle construction IV, 265	—	—	4,414	25	—	—	4,414	25
				38. Route de Bienne à Frinvilier, correction IV, 266	—	—	81	50	—	—	81	50
				39. Route de Zäziwil à Kiesen, mesures de sûreté IV, 266	—	—	1,650	—	—	—	1,650	—
				40. Route de Guggisberg à Ryffematt, correction IV, 266	—	—	3,105	—	—	—	3,105	—
				41. Neuveville, canalisation . . . IV, 267	8,750	—	13,125	—	—	—	4,375	—
				42. Route de Zweisimmen à Gessenay, transformat ⁿ du pont de Grabenweid IV, 267	—	—	700	—	—	—	700	—
				43. Route d'Oberbütschel à Niederbütschel, nouvelle construction IV, 267	—	—	3,040	—	—	—	3,040	—
				44. Route de Goldbach à Lützelflüh, route d'accès IV, 268	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				45. Route d'Interlaken à Zweilüttschinnen, correction au Feldli . IV, 268	—	—	997	30	—	—	997	30
				46. Route de Wohlei à Wohleiberg, correction IV, 269	—	—	1,033	—	—	—	1,033	—
				47. Route de Walkringen à Schlattacker, construction nouvelle . IV, 269	—	—	76	80	—	—	76	80
				48. Route de Porrentruy à Damvant, correction à Porrentruy IV, 269	—	—	1,652	50	—	—	1,652	50
				49. Route de Frutigen à Adelboden, pont de Hohensteg, renforcement . IV, 269	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—
399,409	25	200,000		A reporter	64,042	65	197,395	85	—	—	133,353	20

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées.													
399,409	25	200,000	—	Report		64,042	65	197,395	85	—	—	133,353	20
				50. Route de Cornol aux Rangiers, correction à Chételat IV, 270		—	—	2,282	25	—	—	2,282	25
				51. Route de Zweisimmen à Lenk, correction IV, 270		—	—	3,800	—	—	—	3,800	—
				52. Route de Thounne à Berne, pont de la Zulg, renforcement . . IV, 271		—	—	300	—	—	—	300	—
				53. Route de la Grimsel, renforce- ment du pont de Hof IV, 271		—	—	250	—	—	—	250	—
				54. Route de Gunten à Sigriswil, travaux de réfection IV, 272		—	—	2,999	—	—	—	2,999	—
				55. Berthoud, pont du canal du moulin, transformation . . . IV, 272		—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
				56. Route de Krattigen à Unterseen, correction à Därligen . . . IV, 272		—	—	280	—	—	—	280	—
				57. Route de Gambach à Hirsch- horn, nouvelle construction . IV, 274		—	—	261	20	—	—	261	20
				58. Büren, pont de l'Aar, réfection IV, 274		—	—	5,633	60	—	—	5,633	60
				59. Route de Trubschachen à Ram- sern, correction IV, 274		—	—	6,000	10	—	—	6,000	10
				60. Route de Schächli à Schön- brunnen, correction IV, 275		—	—	45	—	—	—	45	—
				61. Route de Thörishaus à Neuen- egg, correction à Neuenegg . IV, 275		—	—	30	—	—	—	30	—
				62. Route de Vicques à Mervelier, correction IV, 275		—	—	29,465	—	—	—	29,465	—
				63. Route de Trubschachen à Trub, correction IV, 276		—	—	12,300	—	—	—	12,300	—
399,409	25	200,000	—			64,042	65	264,042	—	—	—	199,999	35
75,000	—	100,000	—	2. Amortissement IV, 282		—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
474,409	25	300,000	—			64,042	65	364,042	—	—	—	299,999	35
G. Travaux hydrauliques.													
Travaux hydrauliques:													
474,244	11	280,000	—	1. Ecluses de l'Aar à Thounne et Unterseen, entretien IV, 283		—	—	16,034	65	—	—	16,034	65
				2. Frais divers IV, 286		2,136	40	6,226	34	—	—	4,089	94
				3. Singine entre la Schwarzwasser et la Sarine IV, 287		17,150	—	17,968	10	—	—	818	10
				4. Gürbe entre Pfandersmatt et Belp, travaux d'achèvement . IV, 288		—	—	360	—	—	—	360	—
				5. Emme entre Kemmeriboden et la frontière cantonale, correction IV, 326		33,126	—	80,149	35	—	—	47,023	35
				6. Aar entre Runtigen et Aarberg, correction IV, 290		12,000	—	22,000	—	—	—	10,000	—
				7. Birrengaben à Beatenberg, endiguement IV, 323		—	—	31,192	90	—	—	31,192	90
				8. Grüne dans la commune de Lützelflüh, partie inférieure . IV, 292		—	—	2,066	05	—	—	2,066	05
474,244	11	280,000	—	A reporter		64,412	40	175,997	39	—	—	111,584	99

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses nettes	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.								
				X. Travaux publics et chemins de fer.								
				G. Travaux hydrauliques.								
474,244	11	280,000		Report	64,412	40	175,997	39	—	—	111,584	99
				9. Gürbe dans la montagne, éboulements au Ziegerhubel . . . IV, 293	—	—	6,450	45	—	—	6,450	45
				10. Berne, correction du Sulgenbach IV, 294	6,950	—	6,950	—	—	—	—	—
				11. Aar entre l'embouchure de la Gürbe et la Felsenauwehr, correction IV, 294	10,044	30	10,000	—	44	30	—	—
				12. Bretièges, canal des Stegmatten, correction IV, 295	41,700	—	41,700	—	—	—	—	—
				13. Leugenen entre Boujean et Perles, correction IV, 295	85,600	—	85,600	—	—	—	—	—
				14. Hugeligraben à Gessenay, endiguement IV, 296	2,983	30	3,456	60	—	—	473	30
				15. Aar entre Meiringen et le lac de Brienz, travaux complémentaires . IV, 296	—	—	183	65	—	—	183	65
				16. Aerlenbach près Handegg, endiguement IV, 297	—	—	5,876	35	—	—	5,876	35
				17. Suze à Villeret, correction . . IV, 297	—	—	612	60	—	—	612	60
				18. Lamm bach et Schwandenbach près Brienz, endiguement, IV ^e projet IV, 298	19,800	—	27,126	55	—	—	7,326	55
				19. Bundergraben à Kandergrund, endiguement dans la partie supérieure IV, 299	10,000	—	14,510	45	—	—	4,510	45
				20. Lütschine entre Wilderswil et le lac de Brienz, III ^e projet . IV, 299	3,986	65	4,036	95	—	—	50	30
				21. Krumbach près Lenk, endiguement dans la partie supérieure IV, 300	7,400	—	9,779	40	—	—	2,379	40
				22. Grünbach à Merligen, endiguement IV, 300	8,000	—	15,000	—	—	—	7,000	—
				23. Simme à Boltigen, correction . IV, 301	7,000	—	12,000	—	—	—	5,000	—
				24. Affluents du Dürrbach près Bowil, endiguement IV, 301	10,000	—	11,500	—	—	—	1,500	—
				25. Zäzibach à Zäziwil, endiguement . IV, 302	5,500	—	7,000	—	—	—	1,500	—
				26. Oberwichtlach, ruisseau du village, correction IV, 302	7,000	—	8,700	—	—	—	1,700	—
				27. Hühli et Lenzligengrübli près Zäziwil, endiguement IV, 303	7,301	75	9,301	75	—	—	2,000	—
				28. Doubs près Soubey, correction IV, 303	1,976	80	2,493	15	—	—	516	35
				29. Badry à Moutier, correction . IV, 303	7,500	—	12,500	—	—	—	5,000	—
				30. Roches, ruisseau, correction . IV, 304	2,730	—	3,730	—	—	—	1,000	—
				31. Fontenais, ruisseau et Baca-voine à Fontenais, correction . IV, 304	7,000	—	12,000	—	—	—	5,000	—
				32. Trame à Tramelan-dessus, correction IV, 305	10,000	—	20,000	—	—	—	10,000	—
				33. Birse, correction à Zwingen . IV, 305	2,323	50	3,323	50	—	—	1,000	—
				34. Simme à Gwatt près Zweisimmen, correction IV, 306	—	—	5,667	30	—	—	5,667	30
				35. Mühlebach dans la commune de Mirchel, endiguement IV, 306	—	—	55	50	—	—	55	50
474,244	11	280,000		A reporter	329,208	70	515,551	59	—	—	186,342	89

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.									
				X. Travaux publics et chemins de fer.									
				G. Travaux hydrauliques.									
474,244	11	280,000	—		Report	329,208	70	515,551	59	—	—	186,342	89
				36. Péry, torrents, correction et en-									
				diguement	IV, 307	—	—	1,110	—	—	—	1,110	—
				37. Sündgraben à Beatenberg, en-									
				diguement	IV, 307	—	—	3,660	40	—	—	3,660	40
				38. Lauenenbach à Gstaad et Enge,									
				correction	IV, 327	4,955	61	5,779	05	—	—	823	44
				39. Sarine entre Gstaad et Châtelet, correction	IV, 308	5,120	—	4,783	30	336	70	—	—
				40. Schüpffen, ruisseau du village et									
				Brühlbach, correction à Schüpffen	IV, 309	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
				41. Grüne entre Wasen et Ried-									
				boden, endiguement	IV, 309	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				42. Hühnerbach et affluents près									
				Langnau, correction	IV, 309	—	—	3,768	75	—	—	3,768	75
				43. Hornbach dans la commune de									
				Sumiswald, correction	IV, 310	1,000	—	1,284	20	—	—	284	20
				44. Emme près Utzenstorf, barrage									
				près d'Emmehof	IV, 310	—	—	2,000	—	—	—	2,000	—
				45. Ruisseau de Jegenstorf, correction	IV, 310	9,500	—	12,500	—	—	—	3,000	—
				46. Trub et affluents, endiguement,									
				premier projet	IV, 311	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—
				47. Grüne dans les communes de									
				Sumiswald et Lützelflüh, endiguement	IV, 311	6,600	—	10,704	05	—	—	4,104	05
				48. Kurzeneigraben près Wasen,									
				endiguement	IV, 311	—	—	1,056	55	—	—	1,056	55
				49. Urtenen, correction, I ^{re} partie	IV, 312	10,000	—	18,000	—	—	—	8,000	—
				50. „ „ II ^e „	IV, 312	10,000	—	17,205	—	—	—	7,205	—
				51. Ortbachgraben dans la com-									
				mune de Trubschachen, correction	IV, 312	8,000	—	11,066	50	—	—	3,066	50
				52. Zinggengraben dans la com-									
				mune de Trub, endiguement .	IV, 313	6,000	—	7,028	50	—	—	1,028	50
				53. Sarine, correction dans la com-									
				mune de Dicki	IV, 313	—	—	1,360	90	—	—	1,360	90
				54. Sagibach à Stechelberg, endi-									
				guement	IV, 313	2,700	—	2,700	—	—	—	—	—
				55. Sarine entre Laupen et Oltigen,									
				travaux complémentaires . .	IV, 314	8,000	—	8,000	—	—	—	—	—
				56. Wydenbach à Worb, correction	IV, 314	8,564	50	8,564	50	—	—	—	—
				57. Wärgisthalbach à Itramen près									
				Grindelwald, endiguement . .	IV, 314	1,214	10	1,214	10	—	—	—	—
				58. Wengi, torrents, endiguement,									
				IV ^e projet	IV, 315	21,820	35	21,820	35	—	—	—	—
				59. Allaine à Porrentruy, correction	IV, 315	20,000	—	20,000	—	—	—	—	—
				60. Sorne à Delémont, correction	IV, 316	15,000	—	15,000	—	—	—	—	—
				61. Doubs à St-Ursanne, correction	IV, 316	15,000	—	15,000	—	—	—	—	—
				62. Engstligen, affluents, endigue-									
				ment	IV, 317	—	—	1,195	20	—	—	1,195	20
				63. Trub et affluents dans la com-									
				mune de Trub, endiguement .	IV, 317	12,500	—	13,273	20	—	—	773	20
474,244	11	280,000	—		A reporter	495,183	26	738,626	14	—	—	243,442	88

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
G. Travaux hydrauliques.													
474,244	11	280,000	—	Report	495,183	26	738,626	14	—	—	243,442	88	
64. Sarine entre Laupen et Güm- menen, correction IV, 318					10,000	—	20,000	—	—	—	10,000	—	
65. Birse, correction à Tavannes . IV, 318					18,000	—	18,000	—	—	—	—	—	
66. Schwarzwasser dans la com- mune de Rüschegg, endiguement . IV, 319					1,694	—	1,694	—	—	—	—	—	
67. Lauibach à Meiringen, endiguement IV, 319					1,442	—	1,395	10	46	90	—	—	
68. Glyssibach à Brienz, rigoles . IV, 319					8,260	65	8,046	35	214	30	—	—	
69. Cornol, ruisseau, correction . IV, 320					20,000	—	20,000	—	—	—	—	—	
70. Gürbe, endiguement dans la montagne IV, 320					6,400	—	6,820	—	—	—	420	—	
71. Singine près du pont de Hoflandern, endiguement. IV, 321					10,000	—	26,189	50	—	—	16,189	50	
72. Lombach dans sa partie supé- rieure près Habkern, endiguement . IV, 321					22,814	35	—	—	22,814	35	—	—	
73. Alpbach et Mühlebach à Mei- ringen, endiguement IV, 322					—	—	201	—	—	—	201	—	
74. Kapfbach près St-Etienne, en- diguement IV, 322					—	—	455	90	—	—	455	90	
75. Aar entre Thoune et Uttigen, correction IV, 324					—	—	385	—	—	—	385	—	
76. Bunderbach à Kandergrund, endi- guement dans la partie inférieure . . . IV, 324					—	—	334	—	—	—	334	—	
77. Sundbach à Sundlauenen, en- diguement IV, 325					—	—	609	60	—	—	609	60	
78. Leimbach à Frutigen, II ^e section, endiguement. IV, 325					—	—	25,440	20	—	—	25,440	20	
79. Eistlenbach à Hofstetten, levé du ruisseau IV, 328					—	—	514	10	—	—	514	10	
80. Aar entre Hof et le lac de Brienz, entretien IV, 329					—	—	67	80	—	—	67	80	
81. Allaine à Alle, correction . . IV, 328					1,083	65	1,083	65	—	—	—	—	
82. Limpach, correction, partie inférieure IV, 329					—	—	628	50	—	—	628	50	
83. Burgerengraben, endiguement à Signau, partie inférieure. . IV, 330					—	—	886	10	—	—	886	10	
84. Emme à Eggiwil, construction d'un pont. IV, 330					—	—	3,748	55	—	—	3,748	55	
85. Lauterbrunnen, torrents, endi- guement, partie supérieure. . IV, 330					—	—	79	30	—	—	79	30	
474,244	11	280,000	—		594,877	91	875,204	79	—	—	280,326	88	
78,921	35	110,000	—	2. Amortissement IV, 350	—	—	110,000	—	—	—	110,000	—	
553,165	46	390,000	—		594,877	91	985,204	79	—	—	390,326	88	
7,874	85	8,500	—	3. Traitements des barragistes et des digueurs IV, 353	1,316	75	8,210	90	—	—	6,894	15	
123,570	57	75,000	—	4. Correction des eaux du Jura, entretien des canaux IV, 360	84,530	94	84,530	94	—	—	—	—	
123,570	57	75,000	—			680,725	60	1,077,946	63	—	—	397,221	03
561,040	31	398,500	—										

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
X. Travaux publics et chemins de fer.													
H. Concessions hydrauliques.													
7,500	—	7,500	—	1. Traitement du chef de service IV, 361	—	—	9,500	—	—	—	9,500	—	
3,806	35	3,875	—	2. Traitement de l'employé . . IV, 362	—	—	5,168	40	—	—	5,168	40	
1,851	45	1,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 365	2,036	50	4,695	15	—	—	2,658	65	
615	—	615	—	4. Loyer IV, 366	—	—	615	—	—	—	615	—	
32,161	—	20,000	—	5. Emoluments de concessions . . IV, 367	10,130	—	150	—	9,980	—	—	—	
3,216	10	2,000	—	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments . IV, 368	—	—	998	—	—	—	998	—	
15,172	10	5,010	—		12,166	50	21,126	55	—	—	8,960	05	
J. Service topographique et cadastral.													
9,000	—	9,000	—	1. Traitement du géomètre cantonal IV, 370	—	—	10,600	—	—	—	10,600	—	
46,605	10	47,650	—	2. Traitements des employés . . IV, 371	225	—	58,433	50	—	—	58,208	50	
6,959	80	7,000	—	3. Frais de bureau et de cadastre . IV, 376	12,295	65	24,211	60	—	—	11,915	95	
1,490	—	1,490	—	4. Loyers IV, 377	—	—	1,490	—	—	—	1,490	—	
10,000	—	10,000	—	5. Frais de triangulation, amortissement IV, 378	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—	
1,000	—	1,000	—	6. Assurance des documents cadastraux . IV, 379 (Levés d'essai, remboursement.)	—	—	1,000	—	—	—	1,000	—	
12,236	60				12,520	65	105,735	10	—	—	93,214	45	
62,818	30	76,140	—										
K. Chemins de fer et navigation.													
7,028	50	7,156	—	1. Traitement du chef de service IV, 380	—	—	8,666	85	—	—	8,666	85	
7,453	75	7,735	—	2. Traitements des employés . . IV, 381	—	—	9,214	20	—	—	9,214	20	
5,612	35	1,500	—	3. Frais de bureau et de déplacement IV, 382	51	—	1,482	05	—	—	1,431	05	
300	—	300	—	4. Loyer IV, 384	—	—	300	—	—	—	300	—	
6,731	80	5,000	—	5. Frais de la police de la navigation IV, 385	—	—	5,715	75	—	—	5,715	75	
7,787	15	5,000	—	6. Emoluments de concessions . . IV, 387	9,666	50	—	—	9,666	50	—	—	
3,000	—	5,000	—	7. Subventions à des entreprises de navigations IV, 388	—	—	3,000	—	—	—	3,000	—	
45,227	20	7,012	—	8. (Chemin de fer du lac de Brienz et) frais d'études de projet, amortissement IV, 389	—	—	6,801	40	—	—	6,801	40	
67,566	45	28,703	—		9,717	50	35,180	25	—	—	25,462	75	
102,572	70	103,518	—	A. Frais d'administration de la Direction .	10,892	80	133,924	65	—	—	123,031	85	
127,690	65	130,702	—	B. Service des arrondissements	5,269	70	152,209	20	—	—	146,939	50	
512,962	73	440,000	—	C. Entretien des bâtiments de l'Etat . . .	51,503	65	522,679	15	—	—	471,175	50	
589,893	75	350,000	—	D. Constructions nouvelles de bâtiments . .	388,777	50	838,746	70	—	—	449,969	20	
2,909,615	73	2,821,000	—	E. Entretien des ponts et chaussées . . .	91,607	45	3,493,583	21	—	—	3,401,975	76	
474,409	25	300,000	—	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées	64,042	65	364,042	—	—	—	299,999	35	
561,040	31	398,500	—	G. Travaux hydrauliques	680,725	60	1,077,946	63	—	—	397,221	03	
15,172	10	5,010	—	H. Concessions hydrauliques	12,166	50	21,126	55	—	—	8,960	05	
62,818	30	76,140	—	J. Service topographique et cadastral . .	12,520	65	105,735	10	—	—	93,214	45	
67,566	45	28,703	—	K. Chemins de fer et navigation	9,717	50	35,180	25	—	—	25,462	75	
5,393,397	77	4,643,553	—		1,327,224	—	6,745,173	44	—	—	5,417,949	44	
Les dépenses excèdent le budget de fr. 774,396. 44													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XI. Emprunts.												
A. Remboursements et intérêts.												
1. Remboursement du capital:												
779,500	—	803,000	—	a. Emprunt de 1895, fr. 36,317,000, 3 % V, 1	—	—	803,000	—	—	—	803,000	—
215,000	—	223,000	—	b. Emprunt de 1900, fr. 17,994,000, 3 1/2 % V, 1	—	—	223,000	—	—	—	223,000	—
175,000	—	181,500	—	c. Emprunt de 1906, fr. 19,181,500, 3 1/2 % V, 1	—	—	181,500	—	—	—	181,500	—
—	—	196,500	—	d. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 % V, 1	—	—	196,500	—	—	—	196,500	—
2. Intérêts:												
1,112,895	—	1,089,510	—	a. Emprunt de 1895, fr. 36,317,000, 3 % V, 2	—	—	1,089,510	—	—	—	1,089,510	—
637,315	—	629,270	—	b. Emprunt de 1900, fr. 17,994,000, 3 1/2 % V, 2	—	—	629,270	—	—	—	629,270	—
674,415	—	668,176	—	c. Emprunt de 1906, fr. 19,181,500, 3 1/2 % V, 2	—	—	668,176	25	—	—	668,176	25
1,200,000	—	1,200,000	—	d. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 % V, 3	—	—	1,200,000	—	—	—	1,200,000	—
637,500	—	637,500	—	e. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 % V, 3	—	—	637,500	—	—	—	637,500	—
712,500	—	712,500	—	f. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4 3/4 % V, 3	—	—	712,500	—	—	—	712,500	—
1,250,000	—	1,250,000	—	g. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % V, 4	—	—	1,250,000	—	—	—	1,250,000	—
600,000	—	600,000	—	h. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 % V, 4	—	—	600,000	—	—	—	600,000	—
1,075,000	—	1,080,000	—	i. Bons de caisse de 1920, fr. 18,000,000, 6 % V, 4	—	—	1,080,000	—	—	—	1,080,000	—
360,000	—	720,000	—	k. Bons de caisse de 1921, fr. 12,000,000, 6 % V, 4	—	—	720,000	—	—	—	720,000	—
—	—	—	—	l. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 1/2 % V, 4	—	—	1,375,000	—	—	—	1,375,000	—
9,429,125	—	9,990,956	—		—	—	11,365,956	25	—	—	11,365,956	25
B. Frais des emprunts.												
32,855	44	25,000	—	1. Provisions, frais de transport et agio V, 5	—	—	43,166	30	—	—	43,166	30
2,182	10	4,000	—	2. Frais d'annonces et d'impression V, 7	—	—	6,693	05	—	—	6,693	05
30,000	—	30,000	—	3. Frais de l'emprunt de 1914, amortissement V, 8	—	—	30,000	—	—	—	30,000	—
46,000	—	46,000	—	4. Frais de l'emprunt de 1915, amortissement V, 8	—	—	46,000	—	—	—	46,000	—
135,925	—	—	—	5. Frais de l'emprunt de 1921, amortissement V, 8	—	—	93,750	—	—	—	93,750	—
134,535	60	—	—	(Frais de l'emprunt de 1920) et de l'émission de bons de caisse, amortissement.)								
23,316	90	—	—	(Frais de l'emprunt de 1911, amortissement.)								
404,815	04	105,000	—		—	—	219,609	35	—	—	219,609	35

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
A. Frais d'administration de la Direction.												
17,000	10	17,000	—	1. Traitements des fonctionnaires . V, 47	—	—	19,200	—	—	—	19,200	—
38,274	50	38,700	—	2. Traitements des employés . . . V, 49	40	—	58,548	80	—	—	58,508	80
5,879	35	6,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 52	2,508	10	8,427	50	—	—	5,919	40
				4. Vétérinaire cantonal:								
5,050	—	4,500	—	a. Traitement V, 54	5,300	—	10,600	—	—	—	5,300	—
9,453	10	4,500	—	b. Frais de bureau et de déplacement . . . V, 57	—	—	6,349	90	—	—	6,349	90
1,295	—	1,295	—	5. Loyer V, 58	—	—	1,295	—	—	—	1,295	—
76,952	05	71,995	—		7,848	10	104,421	20	—	—	96,573	10
B. Economie rurale.												
1. Encouragements à l'agriculture:												
32,018	20	30,000	—	a. Encouragements en général . V, 59	22,949	50	53,099	—	—	—	30,149	50
				b. Encouragements à la viticulture:								
2,000	—	2,000	—	aa. Subventions pour essai de plants américains V, 61	1,000	—	2,000	—	—	—	1,000	—
18,684	07	13,000	—	bb. Mesures contre le phylloxéra . V, 62	11,414	20	9,369	11	2,045	09	—	—
553	75	7,000	—	cc. Encouragements en général V, 63	4,162	15	6,548	20	—	—	2,386	05
8,050	55	3,000	—	c. Primes pour la destruction des hannetons V, 64	—	—	1,151	55	—	—	1,151	55
				2. Amendement des terres:								
5,050	—	4,500	—	a. Traitement de l'ingénieur agricole V, 65	5,300	—	10,600	—	—	—	5,300	—
5,549	98	6,500	—	b. Traitements des aides . . . V, 66	8,620	95	17,241	90	—	—	8,620	95
8,375	97	6,000	—	c. Frais de bureau et de déplacement V, 68	—	—	9,525	—	—	—	9,525	—
700	—	700	—	d. Loyer V, 69	—	—	700	—	—	—	700	—
500,000	—	500,000	—	e. Subventions pour l'amendement de terres . . V, 74	2,415,925	10	2,915,925	10	—	—	500,000	—
10,000	—	10,000	—	aa. Amortissement V, 69	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
60,000	—	100,000	—	f. Subventions pour la construc- tion de chemins de montagne . V, 76	422,712	35	522,712	35	—	—	100,000	—
49,977	—	50,000	—	3. Elève de l'espèce chevaline . . . V, 77	22,510	—	72,324	70	—	—	49,814	70
147,039	80	150,000	—	4. Elève de l'espèce bovine . . . V, 83	136,648	90	286,644	45	—	—	149,995	55
30,350	10	33,000	—	5. Elève du petit bétail V, 85	15,210	70	48,185	15	—	—	32,974	45
—	—	—	—	6. Restitutions de primes V, 88	6,137	60	6,137	60	—	—	—	—
78,834	08	87,500	—	7. Assurance contre la grêle, subventions V, 91	80,891	31	161,782	62	—	—	80,891	31
33,723	15	235,100	—	8. Assurance du bétail V, 105	413,504	40	559,711	45	—	—	146,207	05
				9. Ecole de maréchalerie:								
11,254	85	7,680	—	a. Cours V, 93	5,805	52	14,796	45	—	—	8,990	93
1,400	—	1,400	—	b. Loyer V, 94	—	—	1,400	—	—	—	1,400	—
—	—	82,000	—	10. Subside à la caisse des épizooties, amortissement V, 95	—	—	82,000	—	—	—	82,000	—
935,007	70	1,329,380	—		3,572,792	68	4,791,854	63	—	—	1,219,061	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
C. Ecole d'agriculture.												
1. Ecole :												
48,990	50	52,550	—	a. Enseignement	1,627	70	48,059	45	—	—	46,431	75
517	80	2,000	—	b. Expérimentations	—	—	290	30	—	—	290	30
27,153	95	23,300	—	c. Administration	11,697	60	38,847	25	—	—	27,149	65
22,876	55	29,450	—	d. Nourriture	81,898	70	92,640	40	—	—	10,741	70
28,197	25	20,160	—	e. Entretien	21,860	90	56,563	55	—	—	34,702	65
7,940	—	7,940	—	f. Loyer	—	—	7,940	—	—	—	7,940	—
6,093	60	8,000	—	g. Travaux des élèves	7,060	—	—	—	7,060	—	—	—
129,582	45	127,400	—	Roulement	124,144	90	244,340	95	—	—	120,196	05
27,497	—	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	11,212	—	17,768	—	—	—	6,556	—
28,774	—	28,900	—	i. Pensions des élèves	28,500	—	133	30	28,366	70	—	—
2,265	—	2,500	—	k. Bourses	—	—	849	—	—	—	849	—
24,257	85	26,000	—	l. Subvention de la Confédération	24,352	10	—	—	24,352	10	—	—
106,312	60	75,000	—		188,209	—	263,091	25	—	—	74,882	25
38,909	03	20,000	—	2. Exploitation du domaine	145,591	10	130,057	03	15,534	07	—	—
38,909	03	20,000	—		145,591	10	130,057	03	15,534	07	—	—
106,312	60	75,000	—	1. Ecole	188,209	—	263,091	25	—	—	74,882	25
38,909	03	20,000	—	2. Exploitation du domaine	145,591	10	130,057	03	15,534	07	—	—
2,857	85	2,500	—	3. Cidrie	23,266	25	20,215	20	3,051	05	—	—
64,545	72	52,500	—	V, 96	357,066	35	413,363	48	—	—	56,297	13
D. Ecole de laiterie.												
1. Ecole :												
55,295	60	52,100	—	a. Enseignement	36,551	05	94,229	89	—	—	57,678	84
—	—	500	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—
11,936	90	10,500	—	c. Administration	895	56	11,568	90	—	—	10,673	34
30,806	41	30,000	—	d. Nourriture	3,871	85	27,677	58	—	—	23,805	73
18,461	60	15,670	—	e. Entretien	4,094	65	18,507	80	—	—	14,413	15
3,460	—	3,460	—	f. Loyer	—	—	3,460	—	—	—	3,460	—
119,960	51	112,230	—	Roulement	45,413	11	155,444	17	—	—	110,031	06
5,152	20	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	5,395	—	4,650	—	745	—	—	—
28,894	—	25,000	—	h. Pensions des élèves	29,600	—	132	—	29,468	—	—	—
—	—	1,600	—	i. Bourses	—	—	400	—	—	—	400	—
26,622	92	25,900	—	k. Subvention de la Confédération	27,708	30	—	—	27,708	30	—	—
69,595	79	62,930	—		108,116	41	160,626	17	—	—	52,509	76

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
D. Ecole de laiterie.												
2. Laiterie:												
5,752	76	6,000	—	a. Loyers et impôts	2,450	—	9,142	33	—	—	6,692	33
4,414	—	3,000	—	b. Entretien des bâtiments	—	—	2,293	25	—	—	2,293	25
5,704	95	3,000	—	c. Ustensiles et machines	3,009	60	8,314	70	—	—	5,305	10
15,752	50	15,000	—	d. Combustible et éclairage	4,954	15	16,345	65	—	—	11,391	50
140	—	1,000	—	e. Traitements et salaires	—	—	270	—	—	—	270	—
10,101	30	10,000	—	f. Frais divers	1,514	35	10,401	46	—	—	8,887	11
314,522	80	280,000	—	g. Achat de lait	—	—	258,333	25	—	—	258,333	25
349,959	69	318,000	—	h. Produits	380,415	43	50,147	20	330,268	23	—	—
15,648	66	2,000	—	i. Porcherie	137,283	35	136,273	11	1,010	24	—	—
554	25	—	—	k. Frais de transformation de l'ancienne fromagerie, amortissement	—	—	24,944	35	—	—	24,944	35
8,665	79	2,000	—		529,626	88	516,465	30	13,161	58	—	—
69,595	79	62,930	—	1. Ecole	108,116	41	160,626	17	—	—	52,509	76
8,665	79	2,000	—	2. Laiterie	529,626	88	516,465	30	13,161	58	—	—
60,930	—	60,930	—	V, 97	637,743	29	677,091	47	—	—	39,348	18
E. Ecoles agricoles d'hiver.												
1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli:												
38,955	35	38,600	—	a. Enseignement	4,784	—	47,044	15	—	—	42,260	15
11,700	—	11,700	—	b. Administration	—	—	11,697	60	—	—	11,697	60
53,000	—	52,000	—	c. Nourriture	—	—	52,700	—	—	—	52,700	—
12,550	—	11,545	—	d. Entretien	—	—	11,550	—	—	—	11,550	—
6,980	—	6,980	—	e. Loyer	—	—	6,980	—	—	—	6,980	—
123,185	35	120,825	—	Roulement	4,784	—	129,971	75	—	—	125,187	75
53,000	—	52,000	—	f. Pensions	52,900	—	200	—	52,700	—	—	—
1,516	—	2,500	—	g. Bourses	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
19,334	—	18,925	—	h. Subvention de la Confédération . . .	21,287	75	—	—	21,287	75	—	—
52,367	35	52,400	—	V, 98	78,971	75	131,371	75	—	—	52,400	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
E. Ecoles agricoles d'hiver.												
2. Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen:												
79,065	95	75,250	—	a. Enseignement	7,738	65	88,060	75	—	—	80,322	10
295	25	1,000	—	b. Expérimentations	—	—	123	15	—	—	123	15
37,453	20	34,365	—	c. Administration	4,192	90	40,539	95	—	—	36,347	05
28,586	82	44,235	—	d. Nourriture	48,879	10	78,122	61	—	—	29,243	51
43,424	74	29,265	—	e. Entretien	21,016	05	57,930	79	—	—	36,914	74
12,500	—	12,500	—	f. Loyer	—	—	12,500	—	—	—	12,500	—
5,050	—	5,000	—	g. Travaux des élèves	4,717	—	—	—	4,717	—	—	—
196,275	96	191,615	—	Roulement	86,543	70	277,277	25	—	—	190,733	55
11,498	30	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	23,440	20	1,970	40	21,469	80	—	—
64,363	—	64,600	—	i. Pensions	65,250	—	—	—	65,250	—	—	—
2,100	—	6,460	—	k. Bourses	—	—	650	—	—	—	650	—
36,720	10	36,475	—	l. Subvention de la Confédération	37,351	35	102	15	37,249	20	—	—
85,794	56	97,000	—	m. Exploitation du domaine	212,585	25	279,999	80	—	—	67,414	55
11,754	72	17,000	—		114,392	30	120,802	23	—	—	6,409	93
74,039	84	80,000	—	V, 98	326,977	55	400,802	03	—	—	73,824	48
3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:												
28,219	40	34,400	—	a. Enseignement	2,298	10	31,883	31	—	—	29,585	21
5,776	20	10,000	—	b. Administration	—	60	7,986	40	—	—	7,985	80
46,208	75	52,595	—	c. Nourriture	5,922	50	49,753	50	—	—	43,831	—
9,978	90	11,000	—	d. Entretien	36,860	30	47,369	25	—	—	10,508	95
2,545	—	2,705	—	e. Loyer	—	—	2,740	—	—	—	2,740	—
92,728	25	110,700	—	Roulement	45,081	50	139,732	46	—	—	94,650	96
15,626	10	—	—	f. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,720	30	97,560	82	—	—	94,840	52
25,245	—	30,250	—	g. Pensions	25,210	—	80	—	25,130	—	—	—
1,200	—	1,500	—	h. Bourses	—	—	200	—	—	—	200	—
18,000	—	15,950	—	i. Subvention de la Confédération	29,441	08	—	—	29,441	08	—	—
66,309	35	66,000	—	k. Exploitation du domaine	102,452	88	237,573	28	—	—	135,120	40
211	20	1,000	—		99,227	28	136,848	69	—	—	37,621	41
66,098	15	65,000	—	V, 98	201,680	16	374,421	97	—	—	172,741	81
4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy:												
21,627	36	20,825	—	a. Enseignement	411	95	21,245	90	—	—	20,833	95
3,124	05	3,750	—	b. Administration	106	40	2,553	95	—	—	2,447	55
16,479	—	22,200	—	c. Nourriture	—	—	18,684	—	—	—	18,684	—
3,571	65	4,200	—	d. Entretien	—	—	4,112	55	—	—	4,112	55
44,802	06	50,975	—	Roulement	518	35	46,596	40	—	—	46,078	05
15,700	—	18,000	—	e. Pensions	15,600	—	—	—	15,600	—	—	—
400	—	1,200	—	f. Bourses	—	—	600	—	—	—	600	—
10,439	85	10,187	—	g. Subvention de la Confédération	10,107	50	—	—	10,107	50	—	—
19,062	21	23,988	—	V, 98	26,225	85	47,196	40	—	—	20,970	55

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
E. Ecoles agricoles d'hiver.												
52,367	35	52,400	—	1. Ecole agricole d'hiver de la Rütli . .	78,971	75	131,371	75	—	—	52,400	—
74,039	84	80,000	—	2. Ecole agricole d'hiver de Schwand- Münsingen	326,977	55	400,802	03	—	—	73,824	48
66,098	15	65,000	—	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal .	201,680	16	374,421	97	—	—	172,741	81
19,062	21	23,988	—	4. Ecole agricole d'hiver de Porrentruy .	26,225	85	47,196	40	—	—	20,970	55
211,567	55	221,388	—		633,855	31	953,792	15	—	—	319,936	84
F. Ecole d'économie alpestre de Brienz.												
21,652	05	24,050	—	a. Enseignement	863	15	22,199	75	—	—	21,336	60
—	—	100	—	b. Expérimentations	—	—	—	—	—	—	—	—
9,706	35	10,000	—	c. Administration	5,015	—	14,882	40	—	—	9,867	40
12,812	26	16,400	—	d. Nourriture	15,811	15	24,427	15	—	—	8,616	—
4,875	02	4,800	—	e. Entretien	8,335	25	12,728	95	—	—	4,393	70
3,250	—	3,000	—	f. Loyer	—	—	2,700	—	—	—	2,700	—
264	05	—	—	g. Cours de vachers	1,370	50	1,608	50	—	—	238	—
52,559	73	58,350	—	Roulement	31,395	05	78,546	75	—	—	47,151	70
6,482	90	—	—	h. Augmentations et diminutions à l'inventaire	6,420	85	78	50	6,342	35	—	—
11,700	—	12,000	—	i. Pensions	9,800	—	—	—	9,800	—	—	—
400	—	1,000	—	k. Bourses	—	—	500	—	—	—	500	—
8,376	85	11,150	—	l. Subvention de la Confédération . .	15,362	55	—	—	15,362	55	—	—
643	65	800	—	m. Laiterie	33,628	27	40,256	36	—	—	6,628	09
27,043	63	37,000	—	V, 99	96,606	72	119,381	61	—	—	22,774	89
G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg.												
23,452	25	28,250	—	a. Enseignement	1,392	90	29,368	—	—	—	27,975	10
—	—	200	—	b. Expérimentations	—	—	4	80	—	—	4	80
5,826	45	7,000	—	c. Administration	419	—	8,731	60	—	—	8,312	60
15,144	13	20,150	—	d. Nourriture	5,031	05	22,014	50	—	—	16,983	45
8,222	25	5,400	—	e. Entretien	1,433	90	11,445	40	—	—	10,011	50
550	25	3,300	—	f. Loyer	3,150	—	10,752	30	—	—	7,602	30
53,195	33	64,300	—	Roulement	11,426	85	82,316	60	—	—	70,889	75
25,628	90	—	—	g. Augmentations et diminutions à l'inventaire	2,623	—	5,182	90	—	—	2,559	90
11,200	—	20,000	—	h. Pensions	17,992	25	—	—	17,992	25	—	—
—	—	2,000	—	i. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—
4,915	40	14,000	—	k. Subvention de la Confédération . .	16,389	05	—	—	16,389	05	—	—
4,855	40	2,700	—	l. Jardin d'école	5,022	60	12,482	05	—	—	7,459	45
67,564	23	35,000	—		53,453	75	99,981	55	—	—	46,527	80
—	—	—	—	m. Exploitation du domaine	115,461	32	261,708	19	—	—	146,246	87
67,564	23	35,000	—	V, 100	168,915	07	361,689	74	—	—	192,774	67

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIII. Agriculture.												
H. Ecoles ménagères.												
1. Schwand-Münsingen.												
21,504	05	21,150	—	a. Enseignement	1,542	35	23,174	95	—	—	21,632	60
2,422	40	2,200	—	b. Administration	—	—	2,775	70	—	—	2,775	70
23,634	80	23,250	—	c. Nourriture	—	—	20,924	40	—	—	20,924	40
9,400	—	7,500	—	d. Entretien	—	—	8,700	—	—	—	8,700	—
5,000	—	5,000	—	e. Loyer	—	—	5,000	—	—	—	5,000	—
500	—	500	—	f. Travaux des élèves	400	—	—	—	400	—	—	—
61,461	25	58,600	—	Roulement	1,942	35	60,575	05	—	—	58,632	70
32,400	—	28,200	—	g. Pensions	27,400	—	—	—	27,400	—	—	—
—	—	2,820	—	h. Bourses	—	—	500	—	—	—	500	—
7,179	—	8,320	—	i. Subvention de la Confédération	7,590	—	—	—	7,590	—	—	—
21,882	25	24,900	—	V, 101	36,932	35	61,075	05	—	—	24,142	70
2. Brienz.												
11,906	52	11,900	—	a. Enseignement	511	55	12,216	70	—	—	11,705	15
4,841	20	4,700	—	b. Administration	—	—	4,752	15	—	—	4,752	15
8,050	—	8,700	—	c. Nourriture	—	—	7,200	—	—	—	7,200	—
3,700	—	4,500	—	d. Entretien	—	—	4,220	—	—	—	4,220	—
3,250	—	3,500	—	e. Loyer	1,000	—	4,000	—	—	—	3,000	—
150	—	150	—	f. Travaux des élèves	150	—	—	—	150	—	—	—
31,597	72	33,150	—	Roulement	1,661	55	32,388	85	—	—	30,727	30
8,100	—	9,000	—	g. Pensions	8,600	—	—	—	8,600	—	—	—
675	—	500	—	h. Bourses	—	—	—	—	—	—	—	—
5,952	—	6,050	—	i. Subvention de la Confédération	6,443	—	—	—	6,443	—	—	—
18,220	72	18,600	—	V, 102	16,704	55	32,388	85	—	—	15,684	30
21,882	25	24,900	—	1. Schwand-Münsingen	36,932	35	61,075	05	—	—	24,142	70
18,220	72	18,600	—	2. Brienz	16,704	55	32,388	85	—	—	15,684	30
40,102	97	43,500	—		53,636	90	93,463	90	—	—	39,827	—
J. Inspection des viandes.												
1,529	35	10,000	—	1. Cours d'instruction V, 103	800	40	1,653	85	—	—	853	45
5,703	60	2,500	—	2. Frais divers V, 104	—	—	3,285	75	—	—	3,285	75
7,232	95	12,500	—		800	40	4,939	60	—	—	4,139	20
76,952	05	71,995	—	A. Frais d'administration de la Direction	7,848	10	104,421	20	—	—	96,573	10
935,007	70	1,329,380	—	B. Economie rurale	3,572,792	68	4,791,854	63	—	—	1,219,061	95
64,545	72	52,500	—	C. Ecole d'agriculture	357,066	35	413,363	48	—	—	56,297	13
60,930	—	60,930	—	D. Ecole de laiterie	637,743	29	677,091	47	—	—	39,348	18
211,567	55	221,388	—	E. Ecoles agricoles d'hiver	633,855	31	953,792	15	—	—	319,936	84
27,043	63	37,000	—	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz	96,606	72	119,381	61	—	—	22,774	89
67,564	23	35,000	—	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg	168,915	07	361,689	74	—	—	192,774	67
40,102	97	43,500	—	H. Ecoles ménagères	53,636	90	93,463	90	—	—	39,827	—
7,232	95	12,500	—	J. Inspection des viandes	800	40	4,939	60	—	—	4,139	20
1,490,946	80	1,864,193	—		5,529,264	82	7,519,997	78	—	—	1,990,732	96
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 126,539. 96												

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.												
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XIV. Economie forestière.												
A. Frais de l'administration centrale des forêts.												
12,950	—	13,600	—	1. Traitements des fonctionnaires . V, 106	2,830	—	18,533	35	—	—	15,703	35
22,350	—	18,750	—	2. Traitements des employés . . V, 107	—	—	28,298	30	—	—	28,298	30
11,345	10	9,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement V, 381	2,640	35	13,040	35	—	—	10,400	—
1,360	—	1,360	—	4. Loyers V, 112	185	—	1,545	—	—	—	1,360	—
48,005	10	42,710	—		5,655	35	61,417	—	—	—	55,761	65
B. Police forestière.												
1. Conservateurs des forêts:												
18,343	55	19,950	—	a. Traitements des conservateurs des forêts . V, 113	9,690	—	31,800	—	—	—	22,110	—
3,724	45	1,700	—	b. Frais de bureau V, 115	—	—	4,200	—	—	—	4,200	—
7,897	20	7,000	—	c. Frais de déplacement . . . V, 116	1,839	90	9,181	10	—	—	7,341	20
625	—	625	—	d. Loyers V, 117	—	—	625	—	—	—	625	—
2. Inspecteurs forestiers:												
101,804	65	106,925	—	a. Traitements des inspecteurs forestiers . . V, 118	50,732	64	171,625	—	—	—	120,892	36
10,688	65	11,000	—	b. Frais de bureau V, 121	—	—	10,547	76	—	—	10,547	76
34,469	90	28,000	—	c. Frais de déplacement . . . V, 125	7,327	50	36,337	75	—	—	29,010	25
7,115	—	8,000	—	d. Loyers V, 127	—	—	7,700	—	—	—	7,700	—
62,644	64	65,000	—	3. Gardes forestiers V, 130	13,104	36	84,035	60	—	—	70,931	24
77,039	10	76,462	—	4. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers . . V, 132	84,075	20	—	—	84,075	20	—	—
4,768	78	6,000	—	5. Assurance contre les accidents . V, 132	—	—	7,309	40	—	—	7,309	40
175,042	72	177,738	—		166,769	60	363,361	61	—	—	196,592	01
C. Encouragements à l'économie forestière.												
7,294	71	10,000	—	1. Allocations pour des plans d'amé- nagement et encouragement à la sylviculture V, 135	77,636	25	84,982	51	—	—	7,346	26
50,000	—	50,000	—	2. Endiguements de torrents et re- boisements V, 137	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
57,294	71	60,000	—		77,636	25	134,982	51	—	—	57,346	26
D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages.												
—	—	1,000	—	1. Subventions V, 138	—	—	50	50	—	—	50	50
—	—	1,000	—		—	—	50	50	—	—	50	50
48,005	10	42,710	—	A. Frais de l'administration centrale des forêts	5,655	35	61,417	—	—	—	55,761	65
175,042	72	177,738	—	B. Police forestière	166,769	60	363,361	61	—	—	196,592	01
57,294	71	60,000	—	C. Encouragements à l'économie forestière .	77,636	25	134,982	51	—	—	57,346	26
—	—	1,000	—	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages	—	—	50	50	—	—	50	50
280,342	53	281,448	—		250,061	20	559,811	62	—	—	309,750	42
Les dépenses excèdent le budget de fr. 28,302. 42												

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTÉ DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XV. Forêts domaniales.												
A. Produits principaux et produits intermédiaires.												
1,530,154	—	1,465,870	—	1. Produits principaux V, 139	1,546,225	—	—	—	1,546,225	—	—	—
314,704	—	272,000	—	2. Produits intermédiaires V, 139	331,840	—	—	—	331,840	—	—	—
1,844,858	—	1,737,870	—		1,878,065	—	—	—	1,878,065	—	—	—
B. Produits accessoires.												
3 85	—	500	—	1. Vente de souches V, 140	523 30	—	35 80	—	487 50	—	—	—
520	—	1,200	—	2. Vente de tourbe etc. V, 141	2,223	—	—	—	2,223	—	—	—
53,312	20	50,000	—	3. Droits de pacage et fermages, vente d'herbe et de laiche . . V, 145	55,297 90	—	178 10	—	55,119 80	—	—	—
53,836	05	51,700	—		58,044 20	—	213 90	—	57,830 30	—	—	—
C. Frais d'exploitation.												
63,159	27	50,000	—	1. Cultures forestières V, 161	98,987 05	—	143,704 63	—	—	—	44,717 58	—
100,000	—	100,000	—	2. Chemins V, 163	—	—	100,000	—	—	—	100,000	—
65,418	89	70,000	—	3. Frais de garde V, 164	8,887 71	—	84,474 70	—	—	—	75,586 99	—
371,303	—	280,000	—	4. Frais de façonnage V, 165	—	—	393,209	—	—	—	393,209	—
3,652	40	2,000	—	5. Frais d'abornement et de plans V, 166	—	—	1,697 85	—	—	—	1,697 85	—
10,545	06	7,000	—	6. Frais des mises V, 168	—	—	10,506 55	—	—	—	10,506 55	—
2,395	60	2,000	—	7. Frais judiciaires V, 169	37 25	—	6,662 65	—	—	—	6,625 40	—
12,981	12	10,000	—	8. Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés . V, 171	—	—	15,259 44	—	—	—	15,259 44	—
19,338	67	18,000	—	9. Entretien des bâtiments V, 173	—	—	18,694 40	—	—	—	18,694 40	—
648,794	01	539,000	—		107,912 01	—	774,209 22	—	—	—	666,297 21	—
D. Charges.												
71,114	27	70,000	—	1. Impôts de l'Etat V, 176	—	—	71,962 70	—	—	—	71,962 70	—
152,183	98	200,000	—	2. Impositions communales V, 185	1,300	—	151,541 95	—	—	—	150,241 95	—
—	—	2,000	—	3. Bois pour endiguements	—	—	—	—	—	—	—	—
223,298	25	272,000	—		1,300	—	223,504 65	—	—	—	222,204 65	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XV. Forêts domaniales.												
E. Frais d'administration.												
77,039	10	76,462	—	1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers . V, 192	—	—	84,075	20	—	—	84,075	20
7,266	78	9,000	—	2. Assurance contre les accidents . V, 192	—	—	9,397	80	—	—	9,397	80
84,305	88	85,462	—		—	—	93,473	—	—	—	93,473	—
1,844,858	—	1,737,870	—	A. Produits principaux et produits intermé-								
53,836	05	51,700	—	diaires	1,878,065	—	—	—	1,878,065	—	—	—
648,794	01	539,000	—	B. Produits accessoires	58,044	20	213	90	57,830	30	—	—
223,298	25	272,000	—	C. Frais d'exploitation	107,912	01	774,209	22	—	—	666,297	21
84,305	88	85,462	—	D. Charges	1,300	—	223,504	65	—	—	222,204	65
				E. Frais d'administration	—	—	93,473	—	—	—	93,473	—
912,295	91	893,108	—		2,045,321	21	1,091,400	77	953,920	44	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 60,812. 44												
XVI. Domaines de l'Etat.												
A. Produit.												
483,173	27	467,917	—	1. Fermages des domaines civils . V, 197	472,790	95	2,226	80	470,564	15	—	—
16,495	45	18,000	—	2. Fermages des domaines curiaux V, 199	17,189	80	—	—	17,189	80	—	—
9,335	—	9,335	—	3. Loyers des églises V, 200	9,335	—	—	—	9,335	—	—	—
1,047,010	—	1,053,810	—	4. Loyers des bâtiments de l'administration V, 201	1,059,210	—	5,400	—	1,053,810	—	—	—
151,050	—	151,050	—	5. Loyers des bâtiments militaires V, 200	151,050	—	—	—	151,050	—	—	—
—	—	500	—	6. Vente de produits V, 202	1,170	90	464	30	706	60	—	—
4,749	85	100	—	7. Recettes diverses V, 203	3,570	55	—	—	3,570	55	—	—
1,711,813	57	1,700,712	—		1,714,317	20	8,091	10	1,706,226	10	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XVI. Domaines de l'Etat.													
B. Frais d'exploitation.													
10,000	—	10,000	—	1. Frais de cultures et d'améliorations	V, 204	—	—	10,000	—	—	—	10,000	—
73	—	500	—	2. Frais d'abornement et de plans	V, 205	—	—	142	25	—	—	142	25
372	—	500	—	3. Frais de surveillance	V, 206	—	—	64	75	—	—	64	75
4,840	25	2,000	—	4. Frais des ventes et amodiations	V, 207	69	35	3,070	30	—	—	3,000	95
79,866	25	92,000	—	5. Assurance contre l'incendie . .	V, 209	129	80	84,685	95	—	—	84,556	15
95,151	50	105,000	—			199	15	97,963	25	—	—	97,764	10
C. Charges.													
47,211	48	60,000	—	1. Impôts de l'Etat	V, 213	440	26	53,975	24	—	—	53,534	98
65,998	48	55,000	—	2. Impositions communales	V, 220	13,466	92	94,209	92	—	—	80,743	—
3,863	05	1,000	—	3. Frais pour le service des eaux	V, 231	9,090	15	12,709	70	—	—	3,619	55
117,073	01	116,000	—			22,997	33	160,894	86	—	—	137,897	53
A. Produit													
1,711,813	57	1,700,712	—	A. Produit		1,714,317	20	8,091	10	1,706,226	10	—	—
95,151	50	105,000	—	B. Frais d'exploitation		199	15	97,963	25	—	—	97,764	10
117,073	01	116,000	—	C. Charges		22,997	33	160,894	86	—	—	137,897	53
1,499,589	06	1,479,712	—			1,737,513	68	266,949	21	1,470,564	47	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 9,147.53													
XVII. Caisse des domaines.													
10,772	10	12,000	—	A. Intérêts des créances	V, 232	11,717	30	—	—	11,717	30	—	—
239,783	70	260,000	—	B. Intérêts des dettes	V, 232	—	—	256,677	46	—	—	256,677	46
229,011	60	248,000	—			11,717	30	256,677	46	—	—	244,960	16
Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 3,039.84													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XVIII. Caisse hypothécaire.												
A. Produit.												
17,384,105	78	17,742,500	—	1. Intérêts des prêts hypothécaires . . .	18,614,791	72	6,158	50	18,608,633	22	—	—
729,525	35	719,250	—	2. Intérêts des prêts aux communes . . .	719,533	05	—	—	719,533	05	—	—
284,074	30	275,000	—	3. Intérêts des placements temporaires . . .	288,303	40	—	—	288,303	40	—	—
804,789	77	600,000	—	4. Intérêts des correspondants	615,214	69	76,674	59	538,540	10	—	—
233,299	20	120,000	—	5. Commissions	313,451	20	11,095	25	302,355	95	—	—
22,746	76	20,000	—	6. Loyer du bâtiment de l'établissement .	63,150	—	35,327	40	27,822	60	—	—
1,288,226	30	1,272,765	—	7. ^a Intérêt de l'emprunt de 1897, fr. 42,425,500, 3 %	—	—	1,268,574	35	—	—	1,268,574	35
995,046	75	987,630	—	7. ^b Intérêt de l'emprunt de 1905, fr. 28,218,000, 3 1/2 %	—	—	985,107	70	—	—	985,107	70
647,373	45	640,305	—	7. ^c Intérêt de l'emprunt de 1913, fr. 14,229,000, 4 1/2 %	—	—	635,071	40	—	—	635,071	40
950,000	—	950,000	—	7. ^d Intérêt de l'emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 %	—	—	950,000	—	—	—	950,000	—
13,917	69	17,000	—	8. Frais de paiement des coupons et des obligations (Amortissement des frais des emprunts.)	—	—	14,101	56	—	—	14,101	56
225,000	—	55,000	—	9. Réserve pour impôt sur les coupons .	—	—	55,000	—	—	—	55,000	—
7,576,315	05	7,772,500	—	10. Intérêts des dépôts contre bons de caisse	190	—	8,286,841	85	—	—	8,286,651	85
1,853,004	78	2,075,000	—	11. Intérêts des dépôts en compte courant	234,893	40	2,296,490	02	—	—	2,061,596	62
1,989,378	64	2,038,400	—	12. Intérêts des dépôts d'épargne . . .	—	—	2,093,349	13	—	—	2,093,349	13
1,500,000	—	1,500,000	—	13. Intérêt du fonds capital	—	—	1,500,000	—	—	—	1,500,000	—
102,500	—	115,000	—	14. Intérêts du fonds de réserve	—	—	120,500	—	—	—	120,500	—
1,108,614	05	1,141,150	—	15. Impôt de fortune à payer à l'Etat . .	—	—	1,315,694	19	—	—	1,315,694	19
257,500	—	150,000	—	16. Versement au fonds de réserve . . .	—	—	269,500	—	—	—	269,500	—
50,000	—	—	—	17. Versement à la caisse de secours . .	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
—	—	50,000	—	18. Caisse de secours de l'Oberland, subvention, amortissement	—	—	—	—	—	—	—	—
4,285	20	10,000	—	19. Frais d'ameublement, amortissement .	—	—	1,542	50	—	—	1,542	50
5,635	55	10,000	—	20. Valeurs, bénéfice de cours	6,940	50	—	—	6,940	50	—	—
46,331	—	—	—	(Frais de rénovation du bâtiment en 1921.)	—	—	—	—	—	—	—	—
30,000	—	—	—	(Frais de rénovation du bâtiment, réserve.)	—	—	—	—	—	—	—	—
826,683	80	692,000	—		20,856,467	96	19,971,028	44	885,439	52	—	—
B. Frais d'administration.												
26,481	70	25,000	—	1. Indemnités des organes administratifs .	—	—	30,560	35	—	—	30,560	35
371,698	30	400,000	—	2. Traitements des fonctionnaires et des employés . .	—	—	378,597	45	—	—	378,597	45
28,652	35	37,000	—	3. Caisse de secours, subside	—	—	34,927	10	—	—	34,927	10
20,000	—	20,000	—	4. Loyers	—	—	20,000	—	—	—	20,000	—
37,663	55	65,000	—	5. Frais de bureau	32,426	37	84,567	54	—	—	52,141	17
5,657	85	5,000	—	6. Frais judiciaires et de poursuites . .	14,922	70	8,212	—	6,710	70	—	—
478,838	05	542,000	—		47,349	07	556,864	44	—	—	509,515	37

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XVIII. Caisse hypothécaire.												
1,500,000	—	1,500,000	—	C. Intérêt du fonds capital	1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
1,500,000	—	1,500,000	—		1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
826,683	80	692,000	—	A. Produit	20,856,467	96	19,971,028	44	885,439	52	—	—
478,838	05	542,000	—	B. Frais d'administration	47,349	07	556,864	44	—	—	509,515	37
1,500,000	—	1,500,000	—	C. Intérêt du fonds capital	1,500,000	—	—	—	1,500,000	—	—	—
1,847,845	75	1,650,000	—	V, 233	22,403.817	03	20,527,892	88	1,875.924	15	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 225,924. 15												
XIX. Banque cantonale.												
A. Produit de l'exercice.												
2,568,668	25	3,700,000	—	1. Produit du compte d'effets de change .	2,186,052	17	—	—	2,186,052	17	—	—
338,084	65	318,067	—	2. Intérêts :								
—	—	1,933	—	a. Intérêt de l'emprunt de 1899 de fr. 9,377,000, 3 1/2 %	—	—	318,066	60	—	—	318,066	60
4,225,608	35	3,600,000	—	b. Frais de paiement des coupons et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—
2,331,719	45	2,400,000	—	c. Intérêts divers	21,005,546	90	16,648,625	24	4,356,921	66	—	—
374,552	11	420,000	—	3. Commissions et droits de garde . . .	2,113,718	16	8,506	82	2,105,211	34	—	—
675,069	45	2,560,000	—	4. Impôts cantonaux et municipaux . .	—	—	360,629	78	—	—	360,629	78
1,595,291	87	—	—	5. Pertes	—	—	1,300,949	55	—	—	1,300,949	55
1,766,027	20	—	—	6. Amortissements	13,336	45	829,771	54	—	—	816,435	09
578,819	20	—	—	7. Bénéfice sur fonds publics	1,534,945	02	—	—	—	—	—	—
4,261,445	17	4,000,000	—	8. Versement au fonds de réserve spécial pour créances	—	—	200,000	—	—	—	200,000	—
3,068,760	80	2,400,000	—	9. Frais d'administration	—	—	4,345,250	12	—	—	4,345,250	12
					26,853,598	70	24,011,799	65	2,841,799	05	—	—
B. Emploi du produit.												
300,000	—	—	—	1. Versement au fonds de réserve ordinaire	—	—	250,000	—	—	—	250,000	—
268,760	80	—	—	2. Versem' au fonds de réserve pour créances	—	—	141,799	05	—	—	141,799	05
100,000	—	—	—	3. Versement à la caisse de retraite . .	—	—	50,000	—	—	—	50,000	—
668,760	80	—	—		—	—	441,799	05	—	—	441,799	05
3,068,760	80	2,400,000	—	A. Produit de l'exercice	26,853,598	70	24,011,799	65	2,841,799	05	—	—
668,760	80	—	—	B. Emploi du produit	—	—	441,799	05	—	—	441,799	05
2,400,000	—	2,400,000	—	V, 234	26,853.598	70	24,453.598	70	2,400,000	—	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTÉ DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XX. Caisse de l'Etat.													
A. Intérêts des créances.													
1. Intérêts des placements :													
421,249	71	630,000	—	a. Obligations V, 235	621,840	85	3,840	—	618,000	85	—	—	—
1,867,071	40	1,596,000	—	b. Actions V, 237	1,963,741	10	26,924	05	1,936,817	05	—	—	—
2. Intérêts d'avances :													
269,296	88	254,500	—	a. Administrations spéciales . . V, 238	305,608	43	91,174	54	214,433	89	—	—	—
1,207,214	83	442,500	—	b. Oeuvres d'utilité publique . V, 239	1,268,340	98	11,478	75	1,256,862	23	—	—	—
22,680	97	5,000	—	3. Intérêts de créances diverses et									
				intérêts moratoires V, 245	109,198	53	80,112	30	29,086	23	—	—	—
7,815	76	—	—	4. Recettes diverses V, 248	5,726	57	698	25	5,028	32	—	—	—
—	—	—	—	5. Impôt fédéral sur les coupons . V, 248	—	—	44,356	50	—	—	44,356	50	—
3,749,967	61	2,928,000	—		4,274,456	46	258,584	39	4,015,872	07	—	—	—
B. Intérêts des dettes.													
1. Intérêts des dépôts :													
1,155,549	93	1,500,000	—	a. Administrations spéciales . . V, 249	—	—	1,022,569	70	—	—	1,022,569	70	—
16,445	23	20,000	—	b. Consignations judiciaires . . V, 252	—	—	21,859	13	—	—	21,859	13	—
128	25	500	—	c. Consignations administratives V, 253	—	—	263	05	—	—	263	05	—
30,268	42	—	—	d. Fonds spéciaux V, 254	15,302	80	32,452	59	—	—	17,149	69	—
35,884	66	7,000	—	e. Dépôts divers V, 255	—	—	14,793	80	—	—	14,793	80	—
28,007	18	8,000	—	2. Escomptes p ^r paiements au comptant V, 261	—	—	20,453	61	—	—	20,453	61	—
1,205,746	83	1,535,500	—		15,302	80	1,112,391	88	—	—	1,097,088	98	—
A. Intérêts des créances.													
3,749,967	61	2,928,000	—		4,274,456	46	258,584	39	4,015,872	07	—	—	—
1,205,746	83	1,535,500	—		15,302	80	1,112,391	88	—	—	1,097,089	08	—
2,544,220	78	1,392,500	—		4,289,759	26	1,370,976	27	2,918,782	99	—	—	—
Les recettes sont supérieures au budget de fr. 1,526,282. 99													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXI. Amendes et confiscations.													
A. Amendes.													
359,713	65	133,000	—	1. Amendes prononcées V, 265	364,337	85	—	—	364,337	85	—	—	
18,051	85	30,000	—	2. Amendes commuées V, 268	—	—	21,325	90	—	—	21,325	90	
7,279	60	6,500	—	3. Amendes prescrites V, 270	—	—	5,631	10	—	—	5,631	10	
6,674	95	500	—	4. Amendes administratives . . V, 382	7,632	20	145	—	7,487	20	—	—	
1,051	51	1,000	—	5. Part des amendes fédérales . V, 277	4,132	56	—	—	4,132	56	—	—	
342,108	66	98,000	—		376,102	61	27,102	—	349,000	61	—	—	
B. Emploi du produit des amendes.													
11,492	40	5,000	—	1. Frais de perception V, 281	—	—	11,571	60	—	—	11,571	60	
4,605	50	3,000	—	2. Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers . V, 378	—	—	14,706	25	—	—	14,706	25	
40,000	—	40,000	—	3. Contribution aux traitements du corps de la police V, 285	—	—	40,000	—	—	—	40,000	—	
134,878	80	23,000	—	4. Part des communes V, 285	—	—	134,878	80	—	—	134,878	80	
134,878	80	23,000	—	5. Part du service sanitaire . . V, 286	—	—	134,878	80	—	—	134,878	80	
48,876	95	4,000	—	6. Parts diverses d'amendes . . V, 290	—	—	9,457	30	—	—	9,457	30	
32,623	79	—	—	7. Report à compte nouveau . . V, 292	397,455	57	400,963	43	—	—	3,507	86	
342,108	66	98,000	—		397,455	57	746,456	18	—	—	349,000	61	
C. Indemnités et confiscations.													
24,261	10	3,000	—	1. Indemnités V, 297	10,815	15	18,173	25	—	—	7,358	10	
603	30	100	—	2. Confiscations V, 298	72	—	—	—	72	—	—	—	
24,864	40	3,100	—		10,887	15	18,173	25	—	—	7,286	10	
A. Amendes													
342,108	66	98,000	—	B. Emploi du produit des amendes	376,102	61	27,102	—	349,000	61	—	—	
342,108	66	98,000	—	C. Indemnités et confiscations	397,455	57	746,456	18	—	—	349,000	61	
24,864	40	3,100	—		10,887	15	18,173	25	—	—	7,286	10	
24,864	40	3,100	—		784,445	33	791,731	43	—	—	7,286	10	
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 10,386. 10													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.													
A. Chasse.													
244,781	40	200,000	—	1. Patentes de chasse	V, 300	206,150	—	50	—	206,100	—	—	—
		1,000	—	2. Vente de gibier, taxes pour chiens, émoluments pour demandes tardives de patentes .	V, 300	1,528	65	—	—	1,528	65	—	—
53,192	85	20,000	—	3. Suppléments pour surveillance de la chasse	V, 300	19,114	50	—	—	19,114	50	—	—
		80,000	—	4. Frais de surveillance et de garde	V, 306	1,416	60	103,478	—	—	—	102,061	40
1,474	45	2,000	—	5. Protection des oiseaux	V, 307	—	—	445	20	—	—	445	20
63,912	—	58,600	—	6. Part des communes	V, 301	—	—	57,273	—	—	—	57,273	—
9,152	83	10,000	—	7. Indemnité de la Confédération	V, 309	9,653	95	—	—	9,653	95	—	—
135,354	93	90,400	—			237,863	70	161,246	20	76,617	50	—	—
B. Pêche.													
26,721	20	26,000	—	1. Ferme de la pêche et patentes	V, 311	26,466	90	324	85	26,142	05	—	—
24,644	10	24,500	—	2. Frais de surveillance et de perception	V, 315	8,400	—	35,265	80	—	—	26,865	80
1,303	35	1,500	—	3. Encouragements à la pisciculture	V, 316	9,855	—	11,077	45	—	—	1,222	45
14,764	48	13,000	—	4. Indemnité de la Confédération	V, 317	16,445	05	—	—	16,445	05	—	—
855	10	1,500	—	5. Etablissement de pisciculture .	V, 319	6,042	—	2,852	65	3,189	35	—	—
—	—	500	—	6. Frais de justice		—	—	—	—	—	—	—	—
16,393	33	14,000	—			67,208	95	49,520	75	17,688	20	—	—
C. Mines.													
2,400	—	2,400	—	1. Traitement de l'inspecteur des mines	V, 321	—	—	2,344	80	—	—	2,344	80
2,500	—	3,000	—	2. Droits d'exploitation du minéral de fer	V, 322	2,500	—	—	—	2,500	—	—	—
7,452	87	10,000	—	3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de l'ardoise . .	V, 324	3,600	90	1,107	13	2,493	77	—	—
1,211	60	500	—	4. Recherche de gisements miniers	V, 325	—	—	90	15	—	—	90	15
6,341	27	10,100	—			6,100	90	3,542	08	2,558	82	—	—
Summary:													
135,354	93	90,400	—	A. Chasse		237,863	70	161,246	20	76,617	50	—	—
16,393	33	14,000	—	B. Pêche		67,208	95	49,520	75	17,688	20	—	—
6,341	27	10,100	—	C. Mines		6,100	90	3,542	08	2,558	82	—	—
158,089	53	114,500	—			311,173	55	214,309	03	96,864	52	—	—
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 17,635. 48													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXIV. Timbre.													
A. Droits de timbre.													
86,548	70	80,000	—	1. Papier timbré		109,776	20	—	—	109,776	20	—	—
687,860	25	400,000	—	2. Timbres mobiles		592,447	—	4,788	90	587,658	10	—	—
60,488	50	50,000	—	3. Timbre des cartes à jouer		69,318	50	—	—	69,318	50	—	—
654,411	—	600,000	—	4. Part au produit du timbre fédéral		998,310	05	—	—	998,310	05	—	—
1,489,308	45	1,130,000	—		V, 365	1,769,851	75	4,788	90	1,765,062	85	—	—
B. Frais d'exploitation.													
51,001	15	45,000	—	1. Matière et entretien des appareils V, 369		880	15	46,290	85	—	—	45,410	70
40,092	12	30,000	—	2. Commissions des débiteurs . . V, 371		—	—	36,214	40	—	—	36,214	40
91,093	27	75,000	—			880	15	82,505	25	—	—	81,625	10
C. Frais d'administration.													
7,500	—	7,500	—	1. Traitement du chef de bureau V, 372		—	—	8,600	—	—	—	8,600	—
9,375	—	9,375	—	2. Traitements des employés . . V, 373		—	—	13,100	—	—	—	13,100	—
6,351	80	5,000	—	3. Frais de bureau V, 375		—	—	5,494	10	—	—	5,494	10
550	—	550	—	4. Loyer V, 376		—	—	550	—	—	—	550	—
23,776	80	22,425	—			—	—	27,744	10	—	—	27,744	10
A. Droits de timbre 1,769,851 75 4,788 90 1,765,062 85 — —													
B. Frais d'exploitation 880 15 82,505 25 — — 81,625 10													
C. Frais d'administration — — 27,744 10 — — 27,744 10													
1,489,308	45	1,130,000	—			1,770,731	90	115,038	25	1,655,693	65	—	—
91,093	27	75,000	—										
23,776	80	22,425	—										
1,374,438	38	1,032,575	—										
Les recettes excèdent le budget de fr. 623,118. 65													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXV. Emoluments.													
A. Emoluments des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites.													
1,564,197	62	700,000	—	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture . . .	VI, 10	1,690,242	18	779	—	1,689,463	18	—	—
351,327	70	250,000	—	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	VI, 176	1,871,495	—	1,448,454	90	423,040	10	—	—
699,940	10	500,000	—	3. Emoluments des greffes des tribunaux et des offices des poursuites et des faillites	VI, 70	892,785	—	39,270	25	853,514	75	—	—
2,495	20	2,500	—	4. Frais de perception	VI, 71	—	—	2,355	65	—	—	2,355	65
2,612,970	22	1,447,500	—			4,454,522	18	1,490,859	80	2,963,662	38	—	—
B. Chancellerie d'Etat.													
139,539	35	80,000	—	1. Emoluments, droits de patente et droits de naturalisation	VI, 73	137,560	—	382	15	137,177	85	—	—
139,539	35	80,000	—			137,560	—	382	15	137,177	85	—	—
C. Greffe de la Cour suprême.													
42,100	—	25,000	—	1. Cour suprême, émolum ^{ts} en affaires civiles, émoluments de chancellerie et droits de patente	VI, 75	39,550	—	—	—	39,550	—	—	—
4,970	—	2,000	—	2. Emoluments du Tribunal administratif	VI, 77	17,300	—	—	—	17,300	—	—	—
37,700	—	25,000	—	3. Emoluments du Tribunal de commerce (Emoluments en matière pénale, v. III ^b , G, 2.)	VI, 79	41,100	—	—	—	41,100	—	—	—
—	—	1,200	—	4. Emoluments de la Chambre des avocats	VI, 80	—	—	—	—	—	—	—	—
84,770	—	53,200	—			97,950	—	—	—	97,950	—	—	—
D. Justice et police.													
147,527	50	40,000	—	1. Emoluments des Directions de la justice et de la police.	VI, 85	173,085	—	824	60	172,260	40	—	—
120,774	20	60,000	—	2. Patentes des colporteurs et émoluments en matière de police des foires et marchés	VI, 87	117,619	60	—	—	117,619	60	—	—
102,487	—	60,000	—	3. Patentes des commis-voyageurs.	VI, 89	112,014	—	250	85	111,763	15	—	—
307,935	60	120,000	—	4. Permis de circulation pour vélocipèdes et automobiles	VI, 91	512,947	30	310,113	65	202,833	65	—	—
9,159	85	6,000	—	5. Emolum ^{ts} du contrôle des cinématographes	VI, 93	10,000	—	41	70	9,958	30	—	—
—	—	—	—	6. Emoluments des courtiers en immeubles	VI, 100	12,844	35	—	—	12,844	35	—	—
687,884	15	286,000	—			938,510	25	311,230	80	627,279	45	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXV. Emoluments.												
E. Direction de l'intérieur.												
2,850	12	3,000	—	1. Droits de concession VI, 96	2,830	95	20	60	2,810	35	—	—
10,968	80	12,000	—	2. Emoluments et droits de patente VI, 97	14,730	10	67	—	14,663	10	—	—
15,500	—	4,000	—	3. Emoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie . . VI, 99	21,850	—	—	—	21,850	—	—	—
29,318	92	19,000	—		39,411	05	87	60	39,323	45	—	—
F. Direction des finances.												
250	—	100	—	1. Emoluments et patentes des dé- bitants de sel. VI, 101	300	—	—	—	300	—	—	—
110,593	80	40,000	—	2. Emoluments de la commission cantonale des recours. . . . VI, 102	148,285	80	—	—	148,285	80	—	—
110,843	80	40,100	—		148,585	80	—	—	148,585	80	—	—
G. Direction des affaires sanitaires.												
—	—	—	—	1. Emoluments VI, 106	5,350	—	—	—	5,350	—	—	—
—	—	—	—		5,350	—	—	—	5,350	—	—	—
2,612,970	22	1,447,500	—	A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des pour- suites et des faillites	4,454,522	18	1,490,859	80	2,963,662	38	—	—
139,539	35	80,000	—	B. Chancellerie d'Etat	137,560	—	382	15	137,177	85	—	—
84,770	—	53,200	—	C. Greffe de la Cour suprême	97,950	—	—	—	97,950	—	—	—
687,884	15	286,000	—	D. Justice et police	938,510	25	311,230	80	627,279	45	—	—
29,318	92	19,000	—	E. Direction de l'intérieur	39,411	05	87	60	39,323	45	—	—
110,843	80	40,100	—	F. Direction des finances	148,585	80	—	—	148,585	80	—	—
—	—	—	—	G. Direction des affaires sanitaires.	5,350	—	—	—	5,350	—	—	—
3,665,326	44	1,925,800	—		5,821,889	28	1,802,560	35	4,019,328	93	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 2,093,528. 93												
XXVI. Taxe des successions et donations.												
A. Produit.												
2,915,590	92	1,800,000	—	1. Taxe ordinaire VI, 109	2,962,155	23	28,027	32	2,934,127	91	—	—
579,378	52	360,000	—	2. Part des communes, 20 % . . VI, 112	5,606	48	589,566	86	—	—	583,000	38
12,147	11	3,000	—	3. Amendes VI, 113	18,867	60	—	—	18,867	60	—	—
2,348,359	51	1,443,000	—		2,986,629	31	617,594	18	2,369,035	13	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTÉ DE 1921.		BUDGET DE 1922		RUBRIQUES DU COMPTÉ.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
				Administration courante.									
				XXVI. Taxe des successions et donations.									
				B. Frais de perception.									
46,362	83	36,000	—	1. Commissions des percepteurs . VI, 116	331	71	43,746	30	—	—	43,414	59	—
4,268	51	5,000	—	2. Frais divers de perception . . VI, 118	—	—	4,779	94	—	—	4,779	94	—
50,631	34	41,000	—		331	71	48,526	24	—	—	48,194	53	—
2,348,359	51	1,443,000	—	A. Produit	2,986,629	31	617,594	18	2,369,035	13	—	—	—
50,631	34	41,000	—	B. Frais de perception	331	71	48,526	24	—	—	48,194	53	—
2,297,728	17	1,402,000	—		2,986,961	02	666,120	42	2,320,840	60	—	—	—
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 918,840. 60									
				XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.									
				A. Produit.									
143,086	—	150,000	—	1. Redevances VI, 179	237,680	—	7,591	—	230,089	—	—	—	—
14,308	60	15,000	—	2. Part du fonds de secours en cas de dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 % . VI, 181	—	—	23,008	90	—	—	23,008	90	—
128,777	40	135,000	—		237,680	—	30,599	90	207,080	10	—	—	—
				B. Frais de perception.									
84	—	500	—	1. Frais d'impression et autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—
84	—	500	—		—	—	—	—	—	—	—	—	—
128,777	40	135,000	—	A. Produit	237,680	—	30,599	90	207,080	10	—	—	—
84	—	500	—	B. Frais de perception	—	—	—	—	—	—	—	—	—
128,693	40	134,500	—		237,680	—	30,599	90	207,080	10	—	—	—
				Les recettes sont supérieures au budget de fr. 72,580. 10									

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses		
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	
Administration courante.													
XXIX. Part du produit du monopole de l'alcool.													
337,758	50	900,000	—	1. Versement de la Confédération	—	—	—	—	—	—	—	—	
				2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:									
12,971	90	12,905	—	a. Direction de la police	—	—	—	—	—	—	—	—	
19,177	70	22,935	—	b. Direction de l'instruction publique.	—	—	—	—	—	—	—	—	
36,020	10	36,200	—	c. Direction de l'assistance publique.	—	—	—	—	—	—	—	—	
32,841	—	30,000	—	d. Direction de l'intérieur	—	—	—	—	—	—	—	—	
				e. Fonds de réserve { versement	—	—	—	—	—	—	—	—	
65,903	85	12,040	—		prélèvement	—	—	—	—	—	—	—	
1,331	—	—	—	f. Report à nouveau	—	—	—	—	—	—	—	—	
303,982	65	810,000	—		—	—	—	—	—	—	—	—	
Les recettes sont inférieures au budget de fr. 810,000. —													
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.													
512,168	50	536,000	—	1. Indemnité de 80 ct. par tête de la population domiciliée VI, 201	566,861	90	—	—	566,861	90	—	—	
808,579	10	—	—	2. Part au bénéfice selon art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse VI, 201	465,704	90	—	—	465,704	90	—	—	
1,320,747	60	536,000	—		1,032,566	80	—	—	1,032,566	80	—	—	
Les recettes excèdent le budget de fr. 496,566. 80													

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXXI. Taxe militaire.												
A. Taxe militaire.												
1,734,204	45	1,200,000	—	1. Contribuables présents . . . VI, 203	1,739,425	40	10,248	75	1,729,176	65	—	—
210,093	74	110,000	—	2. Contribuables absents du pays VI, 205	193,369	67	—	—	193,369	67	—	—
32,212	67	5,000	—	3. Militaires astreints au paiement de la taxe VI, 207	55,937	10	4,993	05	50,944	05	—	—
82,565	85	5,000	—	4. Arriéré VI, 211	62,755	25	130,627	30	—	—	67,872	05
946,972	50	655,000	—	5. Part de la Confédération, 50 % VI, 212	—	—	952,809	16	—	—	952,809	16
946,972	51	655,000	—		2,051,487	42	1,098,678	26	952,809	16	—	—
B. Frais de taxation et de perception.												
35,350	—	38,250	—	1. Traitements des fonctionnaires et employés VI, 214	—	—	47,123	10	—	—	47,123	10
9,981	60	12,000	—	2. Frais de taxation VI, 215	—	—	10,975	25	—	—	10,975	25
92,135	37	86,000	—	3. Frais de perception, d'impression et de poursuites VI, 221	991	70	96,638	60	—	—	95,646	90
3,500	—	3,500	—	4. Contribution au traitement du commissaire des guerres . . . VI, 225	—	—	3,500	—	—	—	3,500	—
75,757	80	52,800	—	5. Part de la Confédération aux frais de perception VI, 225	76,224	73	—	—	76,224	73	—	—
—	—	1,200	—	6. Loyer VI, 225	—	—	1,200	—	—	—	1,200	—
65,209	17	88,150	—		77,216	43	159,436	95	—	—	82,220	52
A. Taxe militaire												
946,972	51	655,000	—	B. Frais de taxation et de perception . . .	77,216	43	159,436	95	—	—	82,220	52
65,209	17	88,150	—		2,128,703	85	1,258,115	21	870,588	64	—	—
881,763	34	566,850	—	Les recettes excèdent le budget de fr. 303,738.64								

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.	Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.												
XXXII. Impôts directs.												
A. Impôt sur la fortune.												
7,697,856	19	6,880,500	—	1. Impôt foncier, 3 ‰	VI, 232	7,839,056	28	163,562	58	7,675,493	70	—
3,683,128	96	3,600,000	—	2. Impôt des capitaux garantis par hypothèques, 3 ‰	VI, 231	3,820,821	33	6,009	97	3,814,811	36	—
49,566	33	20,000	—	3. Recouvrement complémentaire .	VI, 370	77,945	21	144	70	77,800	51	—
11,430,551	48	10,500,500	—			11,737,822	82	169,717	25	11,568,105	57	—
B. Impôt du revenu.												
15,806,097	87	12,700,000	—	1. Impôt du revenu de 1 ^{re} classe, 4,5 ‰	VI, 241	16,256,799	—	1,610,129	31	14,646,669	69	—
4,076,690	17	3,400,000	—	2. Impôt du revenu de 2 ^e classe, 7,5 ‰	VI, 245	4,417,170	—	407,384	75	4,009,785	25	—
759,836	84	50,000	—	3. Recouvrement complémentaire .	VI, 267	1,541,255	97	235,332	98	1,305,922	99	—
20,642,624	88	16,150,000	—			22,215,224	97	2,252,847	04	19,962,377	93	—
C. Impôt additionnel.												
5,900,967	02	3,000,000	—	1. Produit	VI, 270	5,386,998	32	399,175	10	4,987,823	22	—
5,900,967	02	3,000,000	—			5,386,998	32	399,175	10	4,987,823	22	—
D. Frais de taxation et de perception.												
399,076	73	300,000	—	1. Commissions de l'impôt du revenu	VI, 292	1,616	35	374,510	89	—	—	372,894
305,204	18	200,000	—	2. Commission cantonale des recours	VI, 312	—	—	373,579	15	—	—	373,579
230,913	18	211,600	—	3. Provisions de perception:		—	—	233,196	88	—	—	233,196
686,982	12	484,500	—	a. pour l'impôt sur la fortune .	VI, 321	—	—	621,268	97	—	—	621,268
182,838	59	90,000	—	b. pour l'impôt du revenu . .	VI, 321	—	—	161,609	29	—	—	161,609
—	—	5,000	—	c. pour l'impôt additionnel . .	VI, 321	—	—	1,800	—	—	—	1,800
27,815	40	25,000	—	4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt	VI, 322	—	—	21,902	40	—	—	21,902
87,265	70	120,000	—	5. Indemnités aux communes . .	VI, 323	—	—	63,452	13	—	—	59,037
12,630	48	70,000	—	6. Frais divers de perception . .	VI, 333	4,415	—	11,941	30	—	—	11,936
—	—	100,000	—	7. Frais de l'inventaire officiel .	VI, 341	—	5	67,841	40	—	—	67,841
—	—	—	—	8. Statistique des impôts, frais .	VI, 348	—	—	—	—	—	—	—
1,932,726	38	1,606,100	—			6,036	35	1,931,102	41	—	—	1,925,066

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.													
COMPTE DE 1921.		BUDGET DE 1922.		RUBRIQUES DU COMPTE.		Recettes brutes		Dépenses		Recettes nettes		Dépenses	
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.	fr.	ct.
Administration courante.													
XXXII. Impôts directs.													
E. Frais d'administration.													
65,343	10	75,500	—	1. Traitements des fonctionnaires . VI, 355		—	—	79,599	95	—	—	79,599	95
109,548	65	128,500	—	2. Traitements des employés . . VI, 357		—	—	135,928	40	—	—	135,928	40
48,778	90	70,000	—	3. Frais de bureau et de déplacement VI, 365		1,080	—	51,629	01	—	—	50,549	01
9,000	—	9,000	—	4. Loyers VI, 367		1,305	—	9,000	—	—	—	7,695	—
232,670	65	283,000	—			2,385	—	276,157	36	—	—	273,772	36
11,430,551	48	10,500,500	—	A. Impôt sur la fortune		11,737,822	82	169,717	25	11,568,105	57	—	—
20,642,624	88	16,150,000	—	B. Impôt du revenu		22,215,224	97	2,252,847	04	19,962,377	93	—	—
5,900,967	02	3,000,000	—	C. Impôt additionnel		5,386,998	32	399,175	10	4,987,823	22	—	—
1,932,726	38	1,606,100	—	D. Frais de taxation et de perception . .		6,036	35	1,931,102	41	—	—	1,925,066	06
232,670	65	283,000	—	E. Frais d'administration		2,385	—	276,157	36	—	—	273,772	36
35,808,746	35	27,767,400	—			39,348,467	46	5,028,999	16	34,319,468	30	—	—
Les recettes excèdent le budget de fr. 6,552,068. 30													
XXXIII. Imprévu.													
22,369	63	—	—	1. Successions en déshérence . . VI, 375		8,084	05	3,856	50	4,227	55	—	—
1,489	10	—	—	2. Restitutions anonymes		—	—	—	—	—	—	—	—
204,570	60	—	—	(Bureau cantonal de l'alimentation.)									
3,703,697	99	1,500,000	—	3. Assistance en cas de chômage . VI, 475		10,894,123	36	12,965,609	47	—	—	2,071,486	11
2,050,459	80	—	—	4. Allocations pour renchérissement de la vie VI, 489		298	60	78,685	40	—	—	78,386	80
263,663	77	—	—	(Recettes diverses.)									
208,734	43	—	—	5. Frais de la fièvre aphteuse . . VI, 490		—	—	261,982	85	—	—	261,982	85
5,879,940	32	1,500,000	—			10,902,506	01	13,310,134	22	—	—	2,407,628	21
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 907,628. 21													

SECONDE PARTIE.

COMPTE

DES

ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT
(ACTIF ET PASSIF).

I. Compte du fonds capital.

II. Compte du fonds d'administration.

1922.

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
				I. Fonds capital.			
				A. Forêts.			
25,635,810	—	—	—	Estimation cadastrale fr. 25,635,810. —.	Achats de forêts	127,350	—
					Infériorités de prix d'achat	5,510	—
					Vente de droits	360	—
					Augmentation de l'évaluation des forêts	23,620	—
					Indemnité pour difficulté d'exploitation d'une forêt	1,000	—
					Plus-values des ventes de forêts	891	—
25,635,810	—	—	—	Total de l'actif. VII, 1	Total des augmentations.	158,731	—
				B. Domaines.			
49,807,583	80	—	—	Estimation cadastrale fr. 59,807,583. 80. ^{*)}	Achats de domaines . .	162,227	35
				*) Domaines civils Fr. 53,108,525. 80	Plus-value des ventes de domaines	54,267	30
				Domaines curiaux » 6,699,058. —	Infériorités de prix d'achat	12,884	—
				Fr. 59,807,583. 80	Augmentation de l'évaluation des domaines	903,681	20
49,807,583	80	—	—	Total de l'actif. VII, 2	Vente de droits	1,465	—
					Total des augmentations.	1,134,524	85
				C. Caisse des domaines.			
257,374	95	—	—	1. Créances pour ventes. VII, 4	Créances nouvelles:		
				Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 50,000. —.	Ventes de forêts . . .	2,701	—
—	—	1,947,416	40	2. Dettes pour achats. VII, 4	Ventes de domaines . .	85,980	30
—	—	3,128,629	89	3. Caisse hypothécaire, compte courant. VII, 5	Paiements p ^r des acquisitions	451,685	59
257,374	95	5,076,046	29	Total de l'actif et du passif.	Créances rentrées . . .	109,321	85
4,818,671	34			Passif net.	Total des augmentations	649,688	74
					Diminution nette (augmentation de la dette nette).	200,896	05

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			A. Forêts.				
2,701	—	Ventes de forêts.	Estimation cadastrale fr. 25,770,082. —.	25,770,082	—	—	—
13,780	—	Excédents de prix d'achat.					
3,100	—	Achat de droits.					
410	—	Infériorités de prix de vente.					
4,468	—	Diminution de l'évaluation des forêts.					
24,459	—	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 1	25,770,082	—	—	—
134,272	—	Augmentation nette.					
			B. Domaines.				
85,980	30	Ventes de domaines.	Estimation cadastrale fr. 66,727,499.—.*)	50,727,499	—	—	—
37,598	—	Excédents de prix d'achat.	*) Domaines civils Fr. 59,924,431. —				
3,927	—	Infériorités de prix de vente.	Domaines curiaux » 6,803,068. —				
1,839	35	Achat de droits.	Fr. 66,727,499. —				
85,265	—	Cession de domaines curiaux.					
214,609	65	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 2	50,727,499	—	—	—
919,915	20	Augmentation nette.					
			C. Caisse des domaines.				
109,321	85	Créances rentrées.	1. Créances pour ventes . VII, 4	236,734	40	—	—
			Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 50,000. —.				
127,350	—	Dettes nouvelles:					
162,227	35	Achats de forêts.	2. Dettes pour achats . . VII, 4	—	—	1,785,308	16
		Achats de domaines.					
451,685	59	Dépenses:	3. Caisse hypothécaire, compte courant VII, 5	—	—	3,470,993	63
		Paiements de dettes.					
850,584	79	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .	236,734	40	5,256,301	79
			Passif net	5,019,567	39		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
I. Fonds capital.								
D. Caisse hypothécaire. *)								
30,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat. VII, 6	—	—	—	—
30,000,000	—	—	—	Total de l'actif.		—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse.								
—	—	2,410,000	—	Fonds de réserve.		—	—	—
—	—	104,872,500	—	Emprunts.		1,243,000	—	—
—	—	160,335,100	—	Emprunts à destination spéciale.		4,253,300	—	—
—	—	46,242,882	45	Dépôts contre obligations et bons de caisse.		19,208,582	73	—
4,784,002	34	46,927,694	15	Dépôts d'épargne.		5,052,020	92	—
—	—	410,856	25	Fonds spéciaux (y compris Caisse des domaines).		5,215,902	01	—
717,167	81	—	—	Coupons et obligations d'emprunts.		38,966,701	40	—
343,224,581	30	—	—	Caisse.	Nouvelles créances et remboursements de dettes . . .	74,296,633	94	—
13,735,723	80	—	—	Prêts hypothécaires.		1,325,793	15	—
5,536,806	—	—	—	Prêts aux communes.		2,591,631	55	—
19,205,142	90	4,777,764	25	Valeurs.		104,467,302	85	—
500,000	—	—	—	Correspondants.		63,150	—	—
1	—	—	—	Immeubles.		1,542	50	—
12,334,186	85	4,060,796	90	Mobilier.		17,387,333	—	—
—	—	—	—	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts.		78,089,333	45	—
400,037,594	—	370,037,594	—	Profits et pertes.		352,162,227	50	—
		30,000,000	—	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations . .			
				Actif net (fonds capital).				

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
I. Fonds capital.							
D. Caisse hypothécaire. *)							
—	—	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6	30,000,000	—	—	—	—
—	—	Total de l'actif	30,000,000	—	—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse.							
390,000	—	Fonds de réserve	—	—	2,800,000	—	—
—	—	Emprunts	—	—	103,629,500	—	—
15,237,100	—	{ Emprunts à destination spéciale }	—	—	171,318,900	—	—
22,902,543	13	{ Dépôts contre obligations et bons de caisse }	—	—	—	—	—
9,838,763	48	Dépôts d'épargne	—	—	49,936,842	85	—
5,104,549	51	Fondsspéciaux (y compris Caisse des domaines)	4,981,399	23	51,911,833	60	—
38,981,927	21	Coupons et obligations d'emprunt	—	—	299,503	75	—
45,252,576	19	Caisse	701,942	—	—	—	—
1,889,414	55	Prêts hypothécaires	372,268,639	05	—	—	—
2,004,725	55	Prêts aux communes	13,172,102	40	—	—	—
115,848,934	43	Valeurs	6,123,712	—	—	—	—
63,150	—	Correspondants	5,395,468	22	2,349,721	15	—
1,542	50	Immeubles	500,000	—	—	—	—
16,557,667	50	Mobilier	1	—	—	—	—
78,089,333	45	Intérêts arriérés et prorata d'intérêts	13,326,536	10	4,223,498	65	—
352,162,227	50	Profits et pertes	—	—	—	—	—
Total des diminutions.		Total de l'actif et du passif	416,469,800	—	386,469,800	—	—
		Actif net (fonds capital)			30,000,000	—	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
I. Fonds capital.							
E. Banque cantonale. *)							
40,000,000	—	—	—	1. Fonds capital de l'Etat. VII, 6	—	—	—
40,000,000	—	—	—	Total de l'actif.		—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque.							
—	—	2,250,000	—	Fonds de réserve.		—	—
—	—	3,015,048	87	Réserve spéciale pour créances.		86,249	95
—	—	9,377,000	—	Emprunts.		582,000	—
—	—	95,812,000	—	Bons de caisse.		27,452,500	—
—	—	80,000	—	Acceptations.		6,549,504	—
—	—	109,774,453	69	Comptes de dépôts.		695,565,574	17
—	—	131,768,283	98	Carnets d'épargne.		73,007,935	29
56,483,909	10	24,857,424	56	Correspondants.		1,971,589,642	44
67,185,891	84	67,185,891	84	Siège central et succursales.		744,939,512	39
6,504,840	43	—	—	Caisse.		663,874,498	75
40,577,231	32	—	—	Effets sur la Suisse.		729,782,549	95
1,500,880	—	—	—	Effets sur l'étranger.		104,870,898	63
2,181,550	45	—	—	Effets avec nantissement.		5,332,866	72
32,640,283	80	—	—	Fonds publics.		66,959,793	47
374,264	75	—	—	Coupons.		53,387,507	22
26,075,751	—	—	—	Chemins de fer bernois subventionnés.		1,895,467	60
26,289,432	15	—	—	Comptes lombards.		25,535,337	56
184,915,516	19	10,772,155	26	Accrédités.		484,280,626	—
20,334,261	86	—	—	Prêts.		7,621,255	18
24,972,400	60	—	—	Créances hypothécaires.		6,908,512	28
7,801,923	84	—	—	Immeubles (incl. bâtiments de la banque).		516,298	75
1	—	—	—	Mobilier.		101,110	40
—	—	287,173	20	Dettes hypothécaires.		34,747	—
8,733,798	23	8,733,798	23	Cautions.		11,269,490	44
2,289,304	85	1,879,250	98	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles.		4,496,014	54
—	—	3,068,760	80	Compte de profits et pertes.		82,188,944	78
508,861,241	41	468,861,241	41	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations . . .	5,768,828,837	51
		40,000,000	—	Actif net (fonds capital).			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
I. Fonds capital.							
E. Banque cantonale. *)							
—	—	1. Fonds capital de l'Etat . VII, 6	40,000,000	—	—	—	—
—	—	Total de l'actif	40,000,000	—	—	—	—
*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque.							
300,000	—	Fonds de réserve	—	—	2,550,000	—	—
468,760	80	Réserve spéciale pour créances	—	—	3,397,559	72	—
—	—	Emprunts	—	—	8,795,000	—	—
9,235,500	—	Bons de caisse	—	—	77,595,000	—	—
11,845,009	40	Acceptations	—	—	5,375,505	40	—
679,710,317	21	Comptes de dépôts	—	—	93,919,196	73	—
89,806,629	31	Carnets d'épargne	—	—	148,566,978	—	—
1,975,126,173	87	Correspondants	49,105,024	40	21,015,071	29	—
744,939,512	39	Siège central et succursales	54,461,961	89	54,461,961	89	—
664,841,928	62	Caisse	5,537,410	56	—	—	—
746,601,894	44	Effets sur la Suisse	23,757,886	83	—	—	—
105,596,267	05	Effets sur l'étranger	775,511	58	—	—	—
6,172,377	22	Effets avec nantissement	1,342,039	95	—	—	—
56,425,705	47	Fonds publics	43,174,371	80	—	—	—
53,337,850	70	Coupons	423,921	27	—	—	—
1,681,533	60	Chemins de fer bernois subventionnés	26,289,685	—	—	—	—
31,974,153	01	Comptes lombards	19,850,616	70	—	—	—
483,070,939	28	Accrédités	188,092,837	75	12,739,790	10	—
6,050,987	09	Prêts	21,904,529	95	—	—	—
3,623,533	38	Créances hypothécaires	28,257,379	50	—	—	—
481,728	99	Immeubles (incl. bâtiments de la banque)	7,836,493	60	—	—	—
101,110	40	Mobilier	1	—	—	—	—
8,577	70	Dettes hypothécaires	—	—	261,003	90	—
11,269,490	44	Cautions	—	—	—	—	—
4,196,874	11	Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et rées-compte des portefeuilles	2,262,012	55	1,552,818	25	—
81,961,983	03	Compte de profits et pertes	—	—	2,841,799	05	—
5,768,828,837	51	Total de l'actif et du passif	473,071,684	33	433,071,684	33	—
Total des diminutions.		Actif net (fonds capital)			40,000,000		

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
				I. Fonds capital.				
				F. Emprunts.				
—	—	36,317,000	—	1. Emprunt de 1895, fr. 36,317,000, 3 %.	Remboursement	803,000	—	
				2. Emprunt de 1897, fr. 42,425,500, 3 %.				
				(Caisse hypothécaire.)				
				3. Emprunt de 1899, fr. 9,377,000, 3 1/2 %.				
				(Banque cantonale.)				
—	—	17,994,000	—	4. Emprunt de 1900, fr. 17,994,000, 3 1/2 %.	Remboursement	223,000	—	
				5. Emprunt de 1905, fr. 28,218,000, 3 1/2 %.				
				(Caisse hypothécaire.)				
—	—	11,194,420	—	6. Emprunt de 1906, fr. 19,181,500, 3 1/2 %.	Remboursement	181,500	—	
				Part du fonds capital fr. 11,194,420. —				
				Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,987,080. —				
				fr. 19,181,500. —				
—	—	20,000,000	—	7. Emprunt de 1911, fr. 30,000,000, 4 %.	Remboursement	196,500	—	
				(Voir H, Caisse de l'Etat.)				
				8. Emprunt de 1913, fr. 14,229,000, 4 1/2 %.				
				(Caisse hypothécaire.)				
				9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 %.				
				(Voir H, Caisse de l'Etat.)				
				10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4 3/4 %.				
				(Voir H, Caisse de l'Etat.)				
				11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 %.				
				(Caisse hypothécaire.)				
				12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 %.				
				(Voir H, Caisse de l'Etat.)				
—	—	10,000,000	—	13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %.	—	—	—	
				14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 1/2 %.				
				(Voir H, Caisse de l'Etat.)				
—	—	95,505,420	—	Total du passif VII, 7	Diminution de la dette .	1,404,000	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			F. Emprunts.				
—	—	—	1. Emprunt de 1895, fr. 35,514,000, 3 %.	—	—	35,514,000	—
			2. Emprunt de 1897, fr. 41,755,000, 3 % (Caisse hypothécaire.)				
			3. Emprunt de 1899, fr. 8,795,000, 3 1/2 % (Banque cantonale.)				
—	—	—	4. Emprunt de 1900, fr. 17,771,000, 3 1/2 %.	—	—	17,771,000	—
			5. Emprunt de 1905, fr. 27,926,500, 3 1/2 % (Caisse hypothécaire.)				
—	—	—	6. Emprunt de 1906, fr. 19,000,000, 3 1/2 %.	—	—	11,012,920	—
			Part du fonds capital fr. 11,012,920. —				
			Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,987,080. —				
			fr. 19,000,000. —				
—	—	—	7. Emprunt de 1911, fr. 29,803,500, 4 % (Voir H, Caisse de l'Etat.)	—	—	19,803,500	—
			8. Emprunt de 1913, fr. 13,948,000, 4 1/2 % (Caisse hypothécaire.)				
			9. Emprunt de 1914, fr. 15,000,000, 4 1/4 % (Voir H, Caisse de l'Etat.)				
			10. Emprunt de 1915, fr. 15,000,000, 4 3/4 % (Voir H, Caisse de l'Etat.)				
			11. Emprunt de 1915, fr. 20,000,000, 4 3/4 % (Caisse hypothécaire.)				
			12. Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat.)				
—	—	—	13. Emprunt de 1920, fr. 10,000,000, 6 %.	—	—	10,000,000	—
			14. Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5 1/2 % (Voir H, Caisse de l'Etat.)				
—	—	Augmentation de la dette.	Total du passif. VII, 7	—	—	94,101,420	—
1,404,000	—	Diminution nette de la dette.					

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
I. Fonds capital.							
G. ^a Capitaux de chemins de fer.							
160,000	—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen.	—	—	—
2,151,500	—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune.	—	—	—
480,000	—	—	—	3. Spiez-Erlenbach.	—	—	—
3,155,000	—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe).	—	—	—
358,560	—	—	—	5. Berne-Muri-Worb.	—	—	—
350,000	—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	—	—	—
859,000	—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière.	—	—	—
1,724,500	—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe.	—	—	—
64,500	—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet.	—	—	—
3,120,000	—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen.	—	—	—
500,000	—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie.	—	—	—
807,200	—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine.	—	—	—
2,050,000	—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois.	—	—	—
980,000	—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg.	—	—	—
19,480,000	—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises.	—	—	—
1,185,000	—	—	—	16. Soleure-Moutier.	—	—	—
252,000	—	—	—	17. Langenthal-Jura.	—	—	—
1,768,500	—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil.	—	—	—
293,000	—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen.	—	—	—
500,000	—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk.	—	—	—
880,000	—	—	—	21. Vallée de la Worblen.	—	—	—
259,200	—	—	—	22. Mâche-Montmènil.	—	—	—
195,000	—	—	—	23. Huttwil-Eriswil.	—	—	—
90,000	—	—	—	24. Tramelan-Tavannes.	—	—	—
1,103,500	—	—	—	25. Soleure-Berne.	—	—	—
868,000	—	—	—	26. Tramelan-Breuleux-Noirmont.	—	—	—
1,035,500	—	—	—	27. Bienne-Täuffelen-Anet.	—	—	—
567,500	—	—	—	28. Langenthal-Melchnau.	—	—	—
402,500	—	—	—	29. Soleure-Niederbipp.	—	—	—
160,000	—	—	—	30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken.	—	—	—
45,799,960	—	—	—	Total de l'actif. VII, 9	Total des augmentations	—	—
G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer.							
—	—	23,892,110	95	1. Compte courant. VII, 9	Prélèvement	—	—
—	—	23,892,110	95	Total du passif.	Total des diminutions . .	—	—
					Augmentation nette . .	1,404,000	—

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.

DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
			I. Fonds capital.				
			G. ^a Capitaux de chemins de fer.				
—	—	—	1. Huttwil-Wohlhusen	160,000	—	—	—
—	—	—	2. Hasle-Konolfingen-Thoune . .	2,151,500	—	—	—
—	—	—	3. Spiez-Erlenbach	480,000	—	—	—
—	—	—	4. Berne-Neuchâtel (Directe) . .	3,155,000	—	—	—
—	—	—	5. Berne-Muri-Worb	358,560	—	—	—
—	—	—	6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	350,000	—	—	—
—	—	—	7. Porrentruy-Bonfol-frontière . .	859,000	—	—	—
—	—	—	8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	1,724,500	—	—	—
—	—	—	9. Fribourg-Morat-Anet	64,500	—	—	—
—	—	—	10. Erlenbach-Zweisimmen	3,120,000	—	—	—
—	—	—	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie	500,000	—	—	—
—	—	—	12. Chemin de fer de la vallée de la Singine	807,200	—	—	—
—	—	—	13. Montreux-Oberland bernois . .	2,050,000	—	—	—
—	—	—	14. Berne-Schwarzenbourg	980,000	—	—	—
—	—	—	15. Chemin de fer des Alpes bernoises	19,480,000	—	—	—
—	—	—	16. Soleure-Moutier	1,185,000	—	—	—
—	—	—	17. Langenthal-Jura	252,000	—	—	—
—	—	—	18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil . .	1,768,500	—	—	—
—	—	—	19. Berne-Zollikofen-Worblaufen .	293,000	—	—	—
—	—	—	20. Zweisimmen-Lenk	500,000	—	—	—
—	—	—	21. Vallée de la Worblen	880,000	—	—	—
—	—	—	22. Mâche-Montménéil	259,200	—	—	—
—	—	—	23. Huttwil-Eriswil	195,000	—	—	—
—	—	—	24. Tramelan-Tavannes	90,000	—	—	—
—	—	—	25. Soleure-Berne	1,103,500	—	—	—
—	—	—	26. Tramelan-Breuleux-Noirmont .	868,000	—	—	—
—	—	—	27. Bienne-Täuffelen-Anet	1,035,500	—	—	—
—	—	—	28. Langenthal-Melchnau	567,500	—	—	—
—	—	—	29. Soleure-Niederbipp	402,500	—	—	—
—	—	—	30. Steffisbourg-Thoune-Interlaken .	160,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions.	Total de l'actif VII, 9	45,799,960	—	—	—
			G. ^b Fonds d'amortissement des chemins de fer.				
1,404,000	—	Versement.	1. Compte courant VII, 9	—	—	25,296,110	95
1,404,000	—	Total des augmentations.	Total du passif	—	—	25,296,110	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
A. Administrations spéciales.							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)							
54,754	05	—	—	a. Administration générale. VII, 46	Nouvelles avances et remboursements de dépôts .	125,710	—
38,600	—	—	—	b. Administration judiciaire. VII, 49		—	—
34,646	75	150	—	c. Justice. VII, 73		55,678	50
143,207	21	2,108,659	45	d. Police. VII, 128		1,361,505	60
222,804	50	113,794	35	e. Administration militaire. VII, 142		551,315	53
1,560,136	28	183,002	50	f. Instruction publique. VII, 182		1,513,487	70
17,224	65	5,427	91	g. Assistance publique. VII, 201		293,078	70
228,030	—	40,000	—	h,1. Economie publique. VII, 213		637,450	71
2,682,829	72	—	—	h,2. Service sanitaire. VII, 226		1,960,810	45
2,135,631	29	25,518	25	i. Travaux publics. VII, 549		4,248,795	25
2,597,556	25	45,669	35	k. Chemins de fer. VII, 551		209,975	65
38,963,684	69	19,056,629	68	l. Finances. VII, 446		196,730,317	35
2,000,124	99	41,643	12	m. Agriculture. VII, 543		2,859,730	55
2,508,462	71	4,617,092	80	n. Administration des forêts. VIII, 93		3,464,310	98
—	—	3,380	85	o. Intendance du timbre. VIII, 192		534,528	15
1,139	—	—	—	p. Affaires communales. VIII, 192		—	—
66,282	95	24,952	90	q. Intendance de l'impôt de guerre. VIII, 192		19,275,136	92
—	—	5,515,099	36	r. Intendance des impôts. VIII, 192		1,129,020	51
—	—	—	—	s. Office cantonal du travail. VIII, 192		—	—
53,255,115	04	31,781,020	52	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	234,950,852	55
		21,474,094	52	Actif net.	Diminution nette	4,534,780	97
B. Placements.							
52,555,094	—	—	—	Valeurs. VIII, 401	Achats et bénéfice sur cours	551,782	05
52,555,094	—	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations .	551,782	05
					Diminution nette	1,048,517	95

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.							
A. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
A. Administrations spéciales.							
(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse.)							
125,311	75	a. Administration générale . VII, 46	55,152	30	—	—	
—	—	b. Administration judiciaire . VII, 79	38,600	—	—	—	
51,587	50	c. Justice VII, 73	38,737	75	150	—	
1,344,722	75	d. Police VII, 128	152,456	35	2,101,125	74	
499,801	38	e. Administration militaire . VII, 142	294,666	56	134,142	26	
1,645,853	88	f. Instruction publique . VII, 182	1,407,970	95	163,203	35	
293,309	07	g. Assistance publique . VII, 201	22,555	50	10,989	13	
627,255	16	h. ¹ Economie publique . VII, 213	215,282	55	17,057	—	
1,828,335	62	h. ² Service sanitaire . . VII, 226	2,815,304	55	—	—	
2,789,340	05	i. Travaux publics . . VII, 549	3,722,240	99	152,672	75	
145,457	70	k. Chemins de fer . . VII, 551	2,619,404	85	3,000	—	
190,172,119	39	l. Finances VII, 446	49,698,752	—	23,233,499	03	
2,127,717	27	m. Agriculture VIII, 543	2,705,021	01	14,525	86	
3,203,880	56	n. Administration des forêts VIII, 93	2,582,971	76	4,431,171	43	
534,859	10	o. Intendance du timbre VIII, 192	—	—	3,711	80	
285	—	p. Affaires communales . VIII, 192	854	—	—	—	
32,073,761	71	q. Intendance de l'impôt de guerre VIII, 192	—	—	12,757,294	74	
2,000,000	—	r. Intendance des impôts VIII, 192	—	—	6,386,078	85	
22,035	63	s. Office cantonal du travail . VIII, 192	—	—	22,035	63	
239,485,633	52	Total de l'actif et du passif . . .	66,369,971	12	49,430,657	57	
		Actif net			16,939,313	55	
B. Placements.							
1,600,300	—	Valeurs VIII, 401	51,506,576	05	—	—	
1,600,300	—	Total de l'actif	51,506,576	05	—	—	

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
C. Administration courante.							
18,687,641	05	—	—	1. Compte courant. VIII, 311 (Voir pages 9 et 102.)	Nouvelles avances: Excédent des dépenses de l'administration courante	4,302,768	64
18,687,641	05	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations.	4,302,768	64
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.							
626,853	15	—	—	1. Avances cadastrales. VIII, 317	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	204,940	60
1,132,807	13	—	—	2. Etablissement d'assurance immobilière. VIII, 376		6,926,352	09
—	—	—	—	3. Avances pour constructions nouvelles: a. Bâtimens.		—	—
—	—	—	—	b. Routes.		—	—
—	—	—	—	c. Travaux hydrauliques.		—	—
1,776,441	14	—	—	4. Avances diverses. VIII, 407	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	199,357	95
217,615	21	170,100	61	5. Reboisements. VIII, 406		450,658	80
3,753,716	63	170,100	61	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations.	7,781,309	44
		3,583,616	02	Actif net.	Diminution nette	73,843	34
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.							
—	—	266,567	62	1. Consignations judiciaires. IX, 38	Remboursements	400,383	78
—	—	5,300	95	2. Consignations adminis- tratives. IX, 47		29,690	25
—	—	692,114	66	3. Dépôts des offices de poursuites. IX, 85		1,542,959	21
—	—	86,106	40	4. Caisse hypothécaire, dé- pôts pour prêts. IX, 165		21,027,525	75
—	—	3,257	82	5. Fonds spéciaux, compte courant. IX, 566		8,420,987	69
—	—	373,825	34	6. Dépôts divers. IX, 567	Total des diminutions des dépôts	368,955	85
—	—	1,427,172	79	Total du passif.		31,790,502	53
					Augmentation nette . . .	1,297,849	61

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Avoir.			Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
C. Administration courante.							
—	—	Remboursement d'avances:	1. Compte courant . . . VIII, 301 (Voir pages 9 et 103.)	19,476,208	91	—	—
3,514,200	78	Amortissement.					
3,514,200	78	Total des diminutions.	Total de l'actif	19,476,208	91	—	—
788,567	86	Augmentation nette.					
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.							
146,983	—	Remboursements d'avances et nouveaux dépôts.	1. Avances cadastrales . VIII, 317	684,810	75	—	—
7,005,031	54		2. Etablissement d'assurance immobilière VIII, 376	1,054,127	68	—	—
—	—		3. Avances pour constructions nouvelles:				
—	—		a. Bâtiments	—	—	—	—
—	—		b. Routes	—	—	—	—
251,566	30	Total des diminutions.	c. Travaux hydrauliques	—	—	—	—
451,571	94		4. Avances diverses . VIII, 407	1,729,743	24	5,510	45
7,855,152	78		5. Reboisements . . . VIII, 406	255,085	05	208,483	59
			Total de l'actif et du passif . . .	3,723,766	72	213,994	04
			Actif net			3,509,772	68
E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.							
378,319	15	Nouveaux dépôts.	1. Consignations judiciaires IX, 38	—	—	244,502	99
31,885	25		2. Consignations administra- tives IX, 47	—	—	7,495	95
2,257,364	82		3. Dépôts des offices des poursuites IX, 85	—	—	1,406,520	27
21,086,928	15		4. Caisse hypothécaire, dé- pôts pour prêts . . . IX, 165	—	—	145,508	80
8,983,070	87		5. Fonds spéciaux, compte courant IX, 566	—	—	565,341	—
350,783	90		6. Dépôts divers . . . IX, 567	—	—	355,653	39
33,088,352	14	Total des augmentations des dépôts.	Total du passif	—	—	2,725,022	40

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
F. Emprunts.							
—	—	7,987,080	—	1. Emprunt de 1906, 3½ 0/0. IX, 572 (Voir aussi page 92.)	—	—	—
—	—	10,000,000	—	2. Emprunt de 1911, 4 0/0. IX, 572 (Voir aussi page 92.)	—	—	—
—	—	15,000,000	—	3. Emprunt de 1914, 4¼ 0/0. IX, 572	—	—	—
—	—	15,000,000	—	4. Emprunt de 1915, 4¾ 0/0. IX, 572	—	—	—
—	—	25,000,000	—	5. Emprunt de 1919, 5 0/0. IX, 573	—	—	—
—	—	25,000,000	—	6. Emprunt de 1921, 5½ 0/0. IX, 573	—	—	—
—	—	97,987,080	—	Total du passif.	Total des diminutions . .	—	—
F. a. Emprunts temporaires.							
—	—	18,000,000	—	1. Bons de caisse, 6 0/0, I ^{re} série. IX, 573	—	—	—
—	—	12,000,000	—	2. Bons de caisse, 6 0/0, II ^e série. IX, 573	—	—	—
—	—	30,000,000	—	Total du passif.	Total des diminutions . .	—	—
G. Caisse.							
749,934	08	524,625	05	1. Recettes de district. IX, 579	Recettes de caisse . . .	90,393,646	37
—	—	—	—	2. Caisse des décomptes. IX, 579	Recettes par décompte . .	349,700,683	81
749,934	08	524,625	05	Total de l'actif et du passif.	Total des recettes . . .	440,094,330	18
—	—	225,309	03	Actif net.			
H. Restes (créances et dettes échues).							
31,466,271	88	216,348	47	a. Restes actifs (créances échues). IX, 581	Nouveaux restes actifs (mandats de perception) . . .	446,461,548	21
444,880	46	873,277	67	b. Restes passifs (dettes échues). IX, 580	Palements de restes passifs (dépenses) . . .	439,925,753	95
31,911,152	34	1,089,626	14	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	886,387,302	16
—	—	30,821,526	20	Actif net.			

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.								
DES CAPITAUX.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.			Rubriques du compte.		Doit.		Avoir.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
II. Fonds d'administration.								
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.								
F. Emprunts.								
—	—	—	1. Emprunt de 1906, 3½ % IX, 572 (Voir aussi page 93.)		—	—	7,987,080	—
—	—	—	2. Emprunt de 1911, 4 % IX, 572 (Voir aussi page 93.)		—	—	10,000,000	—
—	—	—	3. Emprunt de 1914, 4¼ % IX, 572		—	—	15,000,000	—
—	—	—	4. Emprunt de 1915, 4¾ % IX, 572		—	—	15,000,000	—
—	—	—	5. Emprunt de 1919, 5 % IX, 573		—	—	25,000,000	—
—	—	—	6. Emprunt de 1921, 5½ % IX, 573		—	—	25,000,000	—
—	—	Total des augmentations.	Total du passif		—	—	97,987,080	—
F. a. Emprunts temporaires.								
—	—	—	1. Bons de caisse, 6%, I ^e série IX, 573		—	—	18,000,000	—
—	—	—	2. Bons de caisse, 6%, II ^e série IX, 573		—	—	12,000,000	—
—	—	Total des augmentations.	Total du passif		—	—	30,000,000	—
G. Caisse.								
90,225,070	14	Dépenses de caisse.	1. Recettes de district . . IX, 579		1,142,696	11	748,810	85
349,700,683	81	Dépenses par décompte.	2. Caisse des décomptes . IX, 579		—	—	—	—
439,925,753	95	Total des dépenses.	Total de l'actif et du passif . . .		1,142,696	11	748,810	85
168,576	23	Augmentation nette.	Actif net		—	—	393,885	26
H. Restes (créances et dettes échues).								
440,094,330	18	Rentrée de restes actifs (recettes).	a. Restes actifs (créances échues) IX, 581		37,879,459	13	262,317	69
440,042,124	20	Nouveaux restes passifs (mandats de paiement).	b. Restes passifs (dettes échues) IX, 580		461,118	36	1,005,885	82
880,136,454	38	Total des diminutions.	Total de l'actif et du passif . . .		38,340,577	49	1,268,203	51
6,250,847	78	Augmentation nette.	Actif net		—	—	37,072,373	98

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MOUVEMENT			
Doit.		Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
53,255,115	04	31,781,020	52	A. Administrations spéciales. Page 96	Nouvelles créances et remboursements de dépôts	234,950,852	55
52,555,094	—	—	—	B. Placements. 96		551,782	05
18,687,641	05	—	—	C. Administration courante, compte cour ^t . 98		4,302,768	64
3,753,716	63	170,100	61	D. Avances à des œuvres d'utilité publique. 98		7,781,309	44
—	—	1,427,172	79	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat. 98		31,790,502	53
—	—	97,987,080	—	F. Emprunts. 100		—	—
—	—	30,000,000	—	F. a. Emprunts temporaires. 100		—	—
128,251,566	72	161,365,373	92			279,377,215	21
749,934	08	524,625	05	G. Caisse. 100	Recettes	440,094,330	18
31,466,271	88	216,348	47	H. a. Restes actifs. 100	Nouvelles créances . .	446,461,548	21
444,880	46	873,277	67	b. Restes passifs. 100	Dépenses	439,925,753	95
160,912,653	14	162,979,625	11	Total de l'actif et du passif.	Total des augmentations .	1,605,858,847	55
2,066,971	97			Passif net.			
J. Compte de l'administration courante.							
—	—	18,687,641	05	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 98). IX, 574	Amortissement	3,514,200	78
—	—	18,687,641	05	Total du passif.	Total des diminutions . .	3,514,200	78
					Augmentation nette . .	788,567	86
K. Inventaire du mobilier.							
2,380,158	27	—	—	1. Inventaire de l'administration générale. IX, 575	Augmentation à l'inventaire et reports	2,700	70
5,302,239	45	—	—	2. Inventaire des établissements de l'Etat. IX, 576		257,313	72
7,682,397	72	—	—	Total de l'actif.	Total des augmentations .	260,014	42

CANTON DE BERNE. COMPTE GÉNÉRAL POUR 1922.							
DES CAPITAUX.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Avoir.		Rubriques du compte.	Doit.		Avoir.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
II. Fonds d'administration.							
H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.							
239,485,633	52	A. Administrations spéciales . . . Page 97	66,369,971	12	49,430,657	57	
1,600,300	—	B. Placements 97	51,506,576	05	—	—	
3,514,200	78	C. Administration courante, compte cour ^t 99	19,476,208	91	—	—	
7,855,152	78	D. Avances à des œuvres d'utilité publique 99	3,723,766	72	213,994	04	
33,088,352	14	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat . . . 99	—	—	2,725,022	40	
—	—	F. Emprunts 101	—	—	97,987,080	—	
—	—	F. a. Emprunts temporaires 101	—	—	30,000,000	—	
285,543,639	22		141,076,522	80	180,356,754	01	
439,925,753	95	G. Caisse 101	1,142,696	11	748,810	85	
440,094,330	18	H. a. Restes actifs 101	37,879,459	13	262,317	69	
440,042,124	20	b. Restes passifs 101	461,118	36	1,005,885	82	
1,605,605,847	55	Total de l'actif et du passif . . .	180,559,796	40	182,373,768	37	
253,000	—	Passif net	1,813,971	97			
J. Compte de l'administration courante.							
4,302,768	64	1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 99) . IX, 574	—	—	19,476,208	91	
4,302,768	64	Total du passif	—	—	19,476,208	91	
K. Inventaire du mobilier.							
—	—	1. Inventaire de l'adminis- tration générale . . . IX, 575	2,382,858	97	—	—	
95,552	05	2. Inventaire des établis- sements de l'Etat . . . IX, 576	5,464,001	12	—	—	
95,552	05	Total de l'actif	7,846,860	09	—	—	
164,462	37						

APPENDICE.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

CANTON DE BERNE

POUR

1922.



Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1923.

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
3,257	82	—	—	1. Caisse des épizooties. Caisse de l'Etat Fr. 3,257. 82	Taxes d'importation	18,448	70
					Produit des certificats	442,669	80
					Amendes	6,556	40
					Utilisation	68,673	10
					Taxes des propriétaires de bétail	590,782	48
					Subsides de la Confédération	585,704	30
					Subsides de l'Etat	261,982	85
					Total des augmentations	1,974,817	63
—	—	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles.	Don de l'office cantonal du lait	64,759	05
					Intérêts	5,537	05
					Total des augmentations	70,296	10
573,860	31	5,130	29	3^a. Institution Victoria. Domaine Fr. 286,100. — Mobilier » 87,045. — Caisse hypothécaire » 198,499. 46 Valeurs » 2,215. 85 Actif Fr. 573,860. 31 Caisse, solde passif Fr. 5,130. 29 Passif Fr. 5,130. 29 Fr. 568,730. 02	Pensions	38,226	—
					Subventions	11,000	—
					Dons	4,985	—
					Intérêts	14,381	75
					Total des augmentations	68,592	75
					Diminution nette	10,132	10
20,000	—	—	—	3^b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria. Caisse hypothécaire Fr. 20,000. —	Intérêts	1,000	—
					Finances d'entrée	400	—
					Quote-part des pensions	900	—
					Subventions	1,078	65
					Total des augmentations	3,378	65
597,118	13	5,130	29	A reporter		2,117,085	13

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	
428,407	—	Subsides aux communes.	1. Caisse des épizooties.	565,341	—	—	—	
256,808	75	Police sanitaire du bétail.	Caisse de l'Etat Fr. 565,341. —					
641,033	30	Indemnités p ^r pertes de bétail.						
13,376	70	Frais des certificats.						
12,209	—	Intérêts.						
60,899	70	Frais d'administration.						
1,412,734	45	Total des diminutions.						
562,083	18	Augmentation nette.						
—	—	—	2. Fonds pour bourses agricoles.	70,296	10	—	—	
			Banque cantonale Fr. 70,296. 10					
—	—	Total des diminutions.						
70,296	10	Augmentation nette.						
74,145	27	Frais de l'institution.	3^a. Institution Victoria.	562,557	63	3,959	71	
1,000	—	Part d'intérêts du fonds d'éducation.	Domaine Fr. 286,100. —					
600	36	Part d'intérêts du fonds de secours.	Mobilier > 85,137. —					
166	05	Part d'intérêts du fonds du jubilé.	Caisse hypothécaire > 191,320. 63					
1,789	10	Part d'intérêts du fonds Elise Ebersold.	Actif Fr. 562,557. 63					
928	65	Subvention au fonds d'éducation.	Caisse, solde passif Fr. 3,959. 71					
66	69	Part d'intérêts du fonds de construction.	Passif Fr. 3,959. 71					
28	73	Part d'intérêts du fonds de l'harmonium.	Fr. 558,597. 92					
78,724	85	Total des diminutions.						
3,378	65	Subventions p ^r trousseaux et apprentissages.	3^b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria.	20,000	—	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 20,000. —					
3,378	65	Total des diminutions.						
1,494,837	95		A reporter	1,218,194	73	3,959	71	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.						MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.		Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.				fr.	ct.	
597,118	13	5,130	29		Report		2,117,085	13	
12,007	23	—	—	3 ^e . Fonds de secours de l'institution Victoria.	Intérêts	600	36		
				Caisse hypothécaire Fr. 12,007. 23	Dons	20	—		
					Total des augmentations .	620	36		
3,121	31	—	—	3 ^a . Fonds du jubilé de l'institution Victoria.	Intérêts	166	05		
				Caisse hypothécaire Fr. 3,121. 31	Dons	20	—		
					Total des augmentations .	186	05		
35,782	11	—	—	3 ^e . Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria.	Intérêts	1,789	40		
				Caisse hypothécaire Fr. 35,782. 11	Subventions	150	—		
					Total des augmentations .	1,939	10		
1,628	70	—	—	3 ^f . Fonds de garantie de l'institution Victoria.	Suppléments de pensions .	556	—		
				Caisse hypothécaire Fr. 1,628. 70	Total des augmentations .	556	—		
1,333	89	—	—	3 ^g . Fonds de construction de l'institution Victoria.	Legs	—	—		
				Caisse hypothécaire Fr. 1,333. 89	Intérêts	66	69		
					Total des augmentations .	66	69		
574	65	—	—	3 ^h . Fonds d'harmonium de l'institution Victoria.	Intérêts	28	73		
				Caisse hypothécaire Fr. 574. 65	Total des augmentations .	28	73		
21,070	70	2,176	64	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf.	Intérêts	917	45		
				Caisse hypothécaire Fr. 21,070. 70	Quote-part des pensions .	1,800	—		
				Solde passif > 2,176. 64	Subventions	—	—		
				Fr. 18,894. 06	Total des augmentations .	2,717	45		
28,052	82	—	—	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen.	Intérêts	1,327	05		
				Caisse hypothécaire Fr. 27,991. 60	Quote-part des pensions .	1,965	—		
				Solde actif > 61. 22	Subventions	—	—		
				Fr. 28,052. 82	Total des augmentations .	3,292	05		
2126,491	56	7,306	93	A reporter		2,126,491	56		

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1922.					
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.	
1,494,837	95		Report	1,218,194	73	3,959	71	
352	85	Secours à des élèves.	3^e. Fonds de secours de l'institution Victoria.	12,274	74	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 12,274. 74					
352	85	Total des diminutions.						
267	51	Augmentation nette.						
159	25	Course scolaire.	3^d. Fonds du jubilé de l'institution Victoria.	3,148	11	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 3,148. 11					
159	25	Total des diminutions.						
26	80	Augmentation nette.						
878	40	Frais d'instruction d'une élève.	3^e. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria.	36,842	81	—	—	
—	—	Frais divers.	Caisse hypothécaire Fr. 36,842. 81					
878	40	Total des diminutions.						
1,060	70	Augmentation nette.						
230	—	Remboursement de parts de garantie	3^f. Fonds de garantie de l'institution Victoria.	1,954	70	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 1,954. 70					
230	—	Total des diminutions.						
326	—	Augmentation nette.						
—	—	—	3^g. Fonds de construction de l'institution Victoria.	1,400	58	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 1,400. 58					
—	—	Total des diminutions.						
66	69	Augmentation nette.						
—	—	—	3^h. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria.	603	38	—	—	
			Caisse hypothécaire Fr. 603. 38					
—	—	Total des diminutions.						
28	73	Augmentation nette.						
150	—	Bourses d'apprentissage.	4. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Landorf.	19,988	15	510	54	
1,983	90	Secours divers.	Caisse hypothécaire Fr. 19,988. 15					
			Solde passif > 510. 54					
2,133	90	Total des diminutions.	Fr. 19,477. 61					
583	55	Augmentation nette.						
200	—	Secours divers.	5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen.	28,327	17	—	—	
2,817	70	Bourses d'apprentissage.	Caisse hypothécaire Fr. 28,268. 65					
			Solde actif > 58. 52					
3,017	70	Total des diminutions.	Fr. 28,327. 17					
274	35	Augmentation nette.						
1,501,610	05		A reporter	1,322,734	37	4,470	25	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.									
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS				
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.				
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.		
700,689	54	7,306	93	Report		2,126,491	56		
25,616	13	—	—	6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier. Caisse hypothécaire Fr. 25,615. 75 Solde actif > —. 38 Fr. 25,616. 13	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	1,216 1,230 — 2,446	75 — — 75		
16,345	35	—	—	7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges. Caisse hypothécaire Fr. 15,287. 75 Solde actif > 1,057. 60 Fr. 16,345. 35	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	726 1,605 — 2,331	15 — — 15		
64,764	10	543	07	8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz. Caisse hypothécaire Fr. 64,764. 10 Solde passif > 543. 07 Fr. 64,221. 03	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations .	3,070 1,597 — 4,668	60 50 — 10		
17,605	90	1,674	92	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier. Caisse hypothécaire Fr. 17,605. 90 Solde passif > 1,674. 92 Fr. 15,930. 98	Intérêts Quote-part des pensions . Subventions Total des augmentations . Diminution nette. . . .	768 1,402 — 2,171 779	55 50 — 05 60		
825,021	02	9,524	92	A reporter		2,138,108	61		

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.			
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr. ct.
1,501,610	05			Report	1,322,734	37	4,470 25
—	—	Bourses d'apprentissage.		6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier.	26,832	96	— —
1,229	92	Secours divers.		Caisse hypothécaire Fr. 26,832. 50			
				Solde actif » —. 46			
1,229	92	Total des diminutions.		Fr. 26,832. 96			
1,216	83	Augmentation nette.					
—	—	Bourses d'apprentissage.		7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Breitièges.	17,080	20	— —
1,596	30	Secours divers.		Caisse hypothécaire Fr. 16,013. 90			
				Solde actif » 1,066. 30			
1,596	30	Total des diminutions.		Fr. 17,080. 20			
734	85	Augmentation nette.					
100	—	Bourses d'apprentissage.		8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz.	65,834	70	265 92
3,220	35	Secours divers.		Caisse hypothécaire Fr. 65,834. 70			
				Solde passif » 265. 92			
3,320	35	Total des diminutions.		Fr. 65,568. 78			
1,347	75	Augmentation nette.					
—	—	Bourses d'apprentissage.		9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier.	15,774	45	623 07
2,950	65	Secours divers.		Caisse hypothécaire Fr. 15,774. 45			
				Solde passif » 623. 07			
2,950	65	Total des diminutions.		Fr. 15,151. 38			
1,510,707	27			A reporter	1,448,256	68	5,359 24

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
825,021	02	9,524	92	Report		2,138,108	61
5,093	20	—	—	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire Fr. 5,093. 20	Quote-part des pensions . Intérêts Total des augmentations .	625 242 867	— 60 60
869,867	70	—	—	11. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 869,867. 70	Intérêts Restitutions de bourses . Total des augmentations .	40,887 — 40,887	30 — 30
150,859	65	—	—	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 150,859. 65	Intérêts Subvention du fonds du Mushafen Restitutions de bourses . Total des augmentations . Diminution nette . . .	6,732 14,000 — 20,732 83	35 — — 35 50
134,572	85	—	—	13. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 134,572. 85	Intérêts Total des augmentations .	6,392 6,392	25 25
1,985,414	42	9,524	92	A reporter		2,206,988	11

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.			Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
1,510,707	27			Report	1,448,256	68	5,359	24
20	50	Secours divers.	10. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Loveresse. Caisse hypothécaire Fr. 5,940. 30		5,940	30	—	—
20 847	50 10	Total des diminutions. Augmentation nette.						
22,481	—	Bourses.	11. Fonds du Mushafen. Caisse hypothécaire Fr. 871,904. —		871,904	—	—	—
1,970	—	Subventions pour écolages.						
14,000	—	Subvention au fonds du Schulseckel.						
400	—	Frais d'administration.						
38,851	—	Total des diminutions.						
2,036	30	Augmentation nette.						
17,225	—	Bourses de voyage.	12. Fonds du Schulseckel (fonds d'école). Caisse hypothécaire Fr. 150,776. 15		150,776	15	—	—
2,500	—	Subventions pour voyages.						
1,080	—	Prix.						
10	85	Bourse Fædminger.						
20,815	85	Total des diminutions.						
3,196	10	Contribution aux bourses des écoles moyennes.	13. Fonds de l'école cantonale. Caisse hypothécaire Fr. 137,769. —		137,769	—	—	—
3,196	10	Total des diminutions.						
3,196	15	Augmentation nette.						
1,573,590	72		A reporter		2,614,646	13	5,359	24

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
1,985,414	42	9,524	92	Report		2,206,988	11	
5,026	60	—	—	14. Fonds d'orgue de l'Université. Caisse hypothécaire Fr. 5,026. 60	Intérêts	238	75	
					Total des augmentations .	238	75	
92,170	75	—	—	15. Caisse des amendes militaires. Caisse hypothécaire Fr. 92,170. 75	Amendes militaires . . .	8,177	80	
					Intérêts	4,468	45	
					Restitutions	4,503	90	
					Total des augmentations .	17,150	15	
62,707	25	—	—	16. Fonds de l'institution des sourds-muets. Caisse hypothécaire Fr. 62,707. 25	Intérêts	2,978	60	
					Total des augmentations .	2,978	60	
77,444	72	—	—	17. Fonds de secours de l'institution de sourds-muets de Münchenbuchsee. Caisse hypothécaire Fr. 77,380. 70 Solde actif . . . » 64. 02 Fr. 77,444. 72	Intérêts	3,654	55	
					Finances d'admission . .	200	—	
					Total des augmentations .	3,854	55	
2,222,763	74	9,524	92	A reporter		2,231,210	16	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,222,763	74	9,524	92	Report		2,231,210	16	
72,737	15	—	—	18. Legs Müslin. Caisse hypothécaire Fr. 72,737. 15	Intérêts	3,428	55	
					Total des augmentations .	3,428	55	
27,908	40	1,322	58	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 27,908. 40 Solde passif » 1,322. 58 Fr. 26,585. 82	Intérêts	1,347	65	
					Dons	—	—	
					Subventions	10	—	
					Total des augmentations .	1,357	65	
20,919	10	1,445	05	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité. Caisse hypothécaire Fr. 20,919. 10 Solde passif » 1,445. 05 Fr. 19,474. 05	Intérêts	1,016	15	
					Subvention de la caisse de l'établissement	500	—	
					Indemnités	—	—	
					Total des augmentations .	1,516	15	
8,367	40	—	—	21. Médaille Haller. Caisse hypothécaire Fr. 8,367. 40	Intérêts	397	50	
					Total des augmentations .	397	50	
11,964	20	—	—	22. Bourse Lücke. Caisse hypothécaire Fr. 11,964. 20	Intérêts	568	30	
					Total des augmentations .	568	30	
2,364,659	99	12,292	55	A reporter		2,238,478	31	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
1,593,170	67		Report	2,856,637	55	5,359 24
1,249	50	Prix.	18. Legs Müslin.	74,916	20	— —
1,249	50	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 74,916. 20			
2,179	05	Augmentation nette.				
354	05	Secours à des accouchées.	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité.	30,256	05	2,666 63
			Caisse hypothécaire Fr. 30,256. 05			
			Solde passif . . . > 2,666. 63			
			Fr. 27,589. 42			
354	05	Total des diminutions.				
1,003	60	Augmentation nette.				
817	60	Frais d'assurance.	20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité.	22,435	25	2,262 65
			Caisse hypothécaire Fr. 22,435. 25			
817	60	Total des diminutions.	Solde passif > 2,262. 65			
698	55	Augmentation nette.	Fr. 20,172. 60			
—	—	Médailles.	21. Médaille Haller.	8,764	90	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 8,764. 90			
—	—	Total des diminutions.				
397	50	Augmentation nette.				
—	—	Bourses.	22. Bourse Lücke.	12,532	50	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 12,532. 50			
—	—	Total des diminutions.				
568	30	Augmentation nette.				
1,595,591	82		A reporter	3,005,542	45	10,288 52

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
2,364,659	99	12,292	55	Report		2,238,478	31
9,795	30	—	—	23. Prix Lazarus. Caisse hypothécaire Fr. 9,795. 30	Intérêts	465	25
					Total des augmentations .	465	25
4,073	59	—	—	24. Fonds Guthnick. Caisse hypothécaire Fr. 4,000. — Solde de compte » 73. 59 Fr. 4,073. 59	Intérêts	184	20
					Total des augmentations .	184	20
38,130	60	—	—	25. Fonds Træchsel. Caisse hypothécaire Fr. 38,130. 60	Intérêts	1,792	10
					Total des augmentations .	1,792	10
27,937	65	—	—	26. Fonds Haller. Caisse hypothécaire Fr. 27,937. 65	Intérêts	1,322	30
					Total des augmentations .	1,322	30
—	—	2,504,549	08	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés. Avance de la Caisse de l'Etat Fr. 2,504,549. 08	Amortissement	280,000	—
					Total des augmentations .	280,000	—
					Augmentation nette de la dette	120,180	60
2,444,597	13	2,516,841	63	A reporter		2,522,242	16

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.		
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,595,591	82		Report	3,005,542	45	10,288	52
—	—	Prix.	23. Prix Lazarus.	10,260	55	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 10,260. 55				
465	25	Augmentation nette.					
44	75	Entretien des herbiers.	24. Fonds Guthnick.	4,213	04	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 4,000. —				
			Solde de compte » 213. 04				
			Fr. 4,213. 04				
44	75	Total des diminutions.					
139	45	Augmentation nette.					
1,395	—	Subsides.	25. Fonds Træchsel.	38,527	70	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 38,527. 70				
1,395	—	Total des diminutions.					
397	10	Augmentation nette.					
300	—	Bourse.	26. Fonds Haller.	28,959	95	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 28,959. 95				
300	—	Total des diminutions.					
1,022	30	Augmentation nette.					
184,674	25	Asile d'aliénés de la Waldau, frais de construction.	27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés.	—	—	2,624,729	68
103,349	10	Asile d'aliénés de Münsingen, frais de construction.	Avance de la Caisse de l'Etat . . Fr. 2,624,729. 68				
11,975	25	Frais de surveillance des travaux.					
100,182	—	Intérêts.					
400,180	60	Total des diminutions.					
1,997,512	17		A reporter	3,087,503	69	2,635,018	20

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
2,444,597	13	2,516,841	63	Report		2,522,242	16	
2,908,480	74	101,642	42	28. Fonds de la Waldau.	Fermages	34,865	—	
				Immeubles . . . Fr.	Intérêts des capitaux . .	42,658	52	
				Inventaire . . . »				
				Caisse hypothécaire »				
				Créances hypothécaires »				
				Créances courantes »				
				Avances à des ma-				
				lades »				
				Caisse, solde actif »				
				Actif Fr.	Total des augmentations .	77,523	82	
				Fr. 2,908,480. 74	Diminution nette . . .	24,916	35	
				Dettes courantes Fr.				
				Caisse de l'Etat »	Intérêts	2,126	25	
				Passif Fr.	Total des augmentations .	2,126	25	
				Fr. 101,642. 42				
				Fr. 2,806,838. 32				
44,763	70	—	—	29. Legs Mühlemann.				
				Caisse hypothécaire Fr.	Intérêts	32,593	20	
				Fr. 44,763. 70	Total des augmentations .	32,593	20	
687,682	50	—	—	30. Fondation Moser.				
				Caisse hypothécaire Fr.	Intérêts	174	10	
				Fr. 687,682. 50	Total des augmentations .	174	10	
3,729	60	—	—	31. Legs Flügel.				
				Caisse hypothécaire Fr.	Legs	—	—	
				Fr. 3,729. 60	Intérêts	946	69	
20,685	46	—	—	32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.	Total des augmentations .	946	69	
				Caisse hypothécaire Fr.				
				Valeurs »	Subvention de la caisse de l'établissement	2,000	—	
				Fr. 15,511. 55	Intérêts	5,101	45	
				Fr. 20,685. 46	Total des augmentations .	7,101	45	
105,777	80	—	—	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau.				
				Caisse hypothécaire Fr.				
				Fr. 105,777. 80				
6,215,716	93	2,618,484	05	A reporter		2,642,707	67	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1922.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
1,997,512	17		Report	3,087,503	69	2,635,018	20
75,323	80	Contribution aux frais de l'asile des aliénés.	28. Fonds de la Waldau.	2,858,891	02	76,969	05
20	02	Impôts.	Immeubles . . . Fr. 927,737. 92				
27,096	35	Diminution d'inventaire.	Inventaire . . . > 958,377. 05				
			Caisse hypothécaire > 854,583. 70				
			Créances hypothécaires > 2,861. 08				
			Créances courantes > 88,159. 39				
			Avances à des malades . . . > 10,936. 84				
			Caisse, solde actif > 16,235. 04				
			Actif Fr. 2,858,891. 02				
			Dettes courantes Fr. 6,260. 05				
			Caisse de l'Etat > 70,709. —				
			Passif Fr. 76,969. 05				
102,440	17	Total des diminutions.	Fr. 2,781,921. 97				
—	—	—	29. Legs Mühlemann.	46,889	95	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 46,889. 95				
2,126	25	Total des diminutions. Augmentation nette.	30. Fondation Moser.	717,535	70	—	—
2,740	—	Subsides.	Caisse hypothécaire Fr. 717,535. 70				
2,740	—	Total des diminutions.	31. Legs Flügel.	3,832	80	—	—
29,853	20	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 3,832. 80				
70	90	Impôts.	32. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de la Waldau.	21,616	96	—	—
70	90	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 16,443. 05				
103	20	Augmentation nette.	Valeurs. > 5,173. 91				
15	19	Impôts.	Fr. 21,616. 96				
15	19	Total des diminutions.	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau.	112,879	25	—	—
931	50	Augmentation nette.	Caisse hypothécaire Fr. 112,879. 25				
—	—	—					
7,101	45	Total des diminutions. Augmentation nette.	A reporter	6,849,149	37	2,711,987	25
2,102,778	43						

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
6,215,716	93	2,618,484	05	Report		2,642,707	67	
92,034	30	—	—	34. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 92,034. 30	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 4,401	— 95	
					Total des augmentations .	6,401	95	
73,562	25	—	—	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 73,562. 25	Subvention de la caisse de l'établissement Intérêts	2,000 3,577	— 30	
					Total des augmentations .	5,577	30	
7,500	—	—	—	36. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Münsingen. Caisse hypothécaire Fr. 7,500. —	Dons Intérêts	— 308	— 75	
					Total des augmentations .	308	75	
3,370	45	—	—	37. Fonds des aliénés de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 3,370. 45	Dons Intérêts	— 148	— 85	
					Total des augmentations	148	85	
1,232	95	—	—	38. Fonds des cadeaux de Noël de l'asile d'aliénés de Bellelay. Caisse hypothécaire Fr. 1,232. 95	Dons Intérêts	— 54	— 40	
					Total des augmentations	54	40	
58,414	80	—	—	39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 58,414. 80	Intérêts Dons	2,717 1,000	20 —	
					Total des augmentations .	3,717	20	
141,318	05	—	—	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Heymann) de la Faculté de théologie catholique chrétienne. Caisse hypothécaire Fr. 141,318. 05 Valeurs M. 1,000. —	Intérêts Dons	6,652 —	90 —	
					Total des augmentations Diminution nette . . .	6,652 1,097	90 10	
6,593,149	73	2,618,484	05	A reporter		2,665,569	02	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
6,593,149	73	2,618,484	05	Report		2,665,569	02	
141,942	60	—	—	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann. Caisse hypothécaire Fr. 141,942. 60	Intérêts	6,618	20	
					Total des augmentations	6,618	20	
2,550,000	—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 2,550,000. —	Versement nouveau . .	250,000	—	
					Total des augmentations .	250,000	—	
3,283,809	67	—	—	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale. Banque cantonale Fr. 3,283,809. 67	Versement nouveau . .	341,799	05	
					Total des augmentations .	341,799	05	
2,410,000	—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve. Caisse hypothécaire Fr. 2,410,000. —	Versement nouveau . .	390,000	—	
					Total des augmentations .	390,000	—	
807	30	—	—	45. Fonds de secours et de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 807. 30	Intérêts	38	35	
					Total des augmentations .	38	35	
—	—	—	—	46. Dîme de l'alcool, réserve. Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —	Versement nouveau . .	—	—	
					Intérêts	—	—	
					Total des augmentations .	—	—	
797,472	88	—	—	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura. Caisse hypothécaire Fr. 797,472. 88	Intérêts	37,879	97	
					Total des augmentations .	37,879	97	
					Diminution nette . . .	28,824	47	
15,777,182	18	2,618,484	05	A reporter		3,691,904	59	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
2,113,740	43						
		Report	7,238,481	52	2,711,987	25	
6,270	—	Versement à l'institution F. L. Lenz pour la Suisse.	41. Fonds de bourses Lenz-Heymann.	142,290	80	—	—
6,270	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 142,290. 80				
348	20	Augmentation nette.					
—	—	—	42. Fonds de réserve de la Banque cantonale.	2,800,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions.	Banque cantonale Fr. 2,800,000. —				
250,000	—	Augmentation nette.					
86,249	95	Prélèvement.	43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale.	3,539,358	77	—	—
86,249	95	Total des diminutions.	Banque cantonale Fr. 3,539,358. 77				
255,549	10	Augmentation nette.					
—	—	—	44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve.	2,800,000	—	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 2,800,000. —				
390,000	—	Augmentation nette.					
—	—	—	45. Fonds de secours et de patronage.	845	65	—	—
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 845. 65				
38	35	Augmentation nette.					
—	—	Subventions pour la lutte contre l'alcoolisme.	46. Dîme de l'alcool, réserve.	—	—	—	—
—	—	Total des diminutions.	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation Fr. 40,000. —				
66,704	44	Entretien des canaux.	47. Fonds d'endiguement pour la correction des eaux du Jura.	768,648	41	—	—
66,704	44	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 768,648. 41				
2,272,964	82		A reporter	17,289,625	15	2,711,987	25

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
15,777,182	18	2,618,484	05	Report		3,691,904	59	
9,148	95	—	—	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	Contributions des ouvriers	345	70	
				Caisse hypothécaire Fr. 7,419. 70	Intérêts	425	75	
				Caisse d'épargne de Nidau > 1,715. 40				
				Caisse > 13. 85	Total des augmentations .	771	45	
				Fr. 9,148. 95				
7,781,933	13	1,749,280	35	49. Fonds de l'hôpital de l'île.	Intérêts des capitaux . .	88,621	85	
				a. Fonds de l'hôpital.	Fermages et loyers . .	23,412	50	
				Créances hypothécaires Fr. 3,097,434. 64	Legs et dons	150,185	80	
				Immeubles > 4,132,198. 87	Subventions	4,092	50	
				Inventaire > 433,218. 90	Pharmacie de l'hôpital .	5,320	20	
				Pharmacie de l'hôpital > 43,072. 25	Allocations extraordinaires de l'Etat	1,000,000	—	
				Créances courantes > 61,687. 97				
				Valeurs > 8,100. —				
				Caisse, solde actif > 6,220. 50				
				Actif Fr. 7,781,933. 13	Total des augmentations .	1,271,632	85	
				Dépôts des malades Fr. 2,900. 50				
				Dettes courantes > 91,007. 40	Intérêts	2,970	20	
				Caisse hypothécaire, compte courant > 1,655,372. 45	Legs et dons	—	—	
				Passif Fr. 1,749,280. 35	Total des augmentations .	2,970	20	
				Fr. 6,032,652. 78				
62,530	—	—	—	b. Fonds des cures de bains.				
				Fonds de l'hôpital Fr. 62,530. —				
15,000	—	—	—	c. Fonds Bitzius.	Intérêts	712	50	
				Fonds de l'hôpital Fr. 15,000. —	Subventions	753	10	
					Total des augmentations .	1,465	60	
17,484	80	—	—	d. Fonds des cadeaux de Noël.	Intérêts	830	49	
				Fonds de l'hôpital Fr. 17,484. 80	Legs et dons	924	56	
					Total des augmentations .	1,755	05	
23,663,279	06	4,367,764	40	A reporter		4,970,499	74	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.				SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.				
Dépenses.				Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
2,272,964	82			Report	17,289,625	15	2,711,987	25
37	95	Secours et frais médicaux.		48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura.	9,882	45	—	—
				Caisse hypothécaire . Fr. 7,772. 10				
				Caisse d'épargne de Nidau > 2,033. 95				
37	95	Total des diminutions.		Caisse > 76. 40				
733	50	Augmentation nette.		Fr. 9,882. 45				
600,184	47	Frais de l'hôpital.		49. Fonds de l'hôpital de l'île.	8,345,698	67	1,671,797	20
1,300	—	Charges.		a. <i>Fonds de l'hôpital.</i>				
14,516	74	Impôts.		Créances hypothécaires Fr. 3,147,680. 89				
4,382	95	Frais d'administration.		Immeubles . . . > 4,115,770. 62				
10,000	—	Amortissement sur les im- meubles.		Inventaire . . . > 446,466. 15				
				Pharmacie de l'hôpital > 36,385. 20				
				Créances courantes > 584,769. 45				
				Caisse, solde actif > 14,626. 36				
				Actif Fr. 8,345,698. 67				
				Dépôts des malades Fr. 4,452. —				
				Dettes courantes > 156,939. 60				
				Caisse hypothé- caire, compte courant > 1,510,405. 60				
				Passif Fr. 1,671,797. 20				
				Fr. 6,673,901. 47				
630,384	16	Total des diminutions.		b. <i>Fonds des cures de bains.</i>	62,530	—	—	—
641,248	69	Augmentation nette.		Caisse hypothécaire Fr. 62,530. —				
2,006	70	Subventions pour des cures.						
963	50	Subventions diverses.						
2,970	20	Total des diminutions.						
1,465	60	Subventions pour des cures.		c. <i>Fonds Bitzius.</i>	15,000	—	—	—
1,465	60	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 15,000. —				
1,353	40	Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital.		d. <i>Fonds des cadeaux de Noël.</i>	17,886	45	—	—
1,353	40	Total des diminutions.		Caisse hypothécaire Fr. 17,886. 45				
401	65	Augmentation nette.						
2,909,176	13			A reporter	25,740,622	72	4,383,784	45

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
23,663,279	06	4,367,764	40	Report		4,970,499	74	
				49. Fonds de l'hôpital de l'île.				
				e. <i>Fonds Zeerleder.</i>	Intérêts	1,920	45	
40,430	20	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 40,430. 20	Total des augmentations .	1,920	45	
				f. <i>Fonds des viatiques.</i>	Intérêts	4,788	95	
100,820	—	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 100,820. —	Total des augmentations .	4,788	95	
				g. <i>Fonds Isenschmid.</i>	Intérêts	545	70	
11,488	50	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 11,488. 50	Total des augmentations .	545	70	
				h. <i>Fonds Gibollet et Imhoof.</i>	Intérêts	2,921	60	
61,507	55	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 61,507. 55	Subventions	2,400	—	
					Total des augmentations .	5,321	60	
				i. <i>Fonds Sara.</i>	Don	12,000	—	
24,283	80	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 24,283. 80	Intérêts	1,313	35	
					Subventions	1,249	95	
					Total des augmentations .	14,563	30	
				k. <i>Fonds Charles Girard-Gibollet.</i>	Intérêts	167	70	
3,531	—	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 3,531. —	Legs	—	—	
					Total des augmentations .	167	70	
				l. <i>Fonds de roulement du Legs Lory.</i>	Dons	20,000	—	
70,557	15	—	—	Fonds de l'hôpital Fr. 70,557. 15	Intérêts	3,575	75	
					Total des augmentations .	23,575	75	
23,975,897	26	4,367,764	40	A reporter		5,021,383	19	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1922.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
2,909,176	13						
		Report	25,740,622	72	4,383,784	45	
—	—	49. Fonds de l'hôpital de l'île. e. <i>Fonds Zeerleder.</i>	42,350	65	—	—	
—	—	Caisse hypothécaire Fr. 42,350. 65					
1,920	45	Total des diminutions. Augmentation nette.					
964	10	Secours aux malades de l'hôpital.	100,820	—	—	—	
3,824	85	Subventions.					
4,788	95	Total des diminutions.					
500	—	Récompenses aux garde-malades.	11,534	20	—	—	
500	—	Total des diminutions.					
45	70	Augmentation nette.					
3,271	55	Appareils pour des malades indigents.	63,557	60	—	—	
3,271	55	Total des diminutions.					
2,050	05	Augmentation nette.					
2,563	30	Secours aux malades.	36,283	80	—	—	
2,563	30	Total des diminutions.					
12,000	—	Augmentation nette.					
—	—	Instruments et appareils.	3,698	70	—	—	
—	—	Total des diminutions.					
167	70	Augmentation nette.					
859	80	Prélèvement.	93,273	10	—	—	
859	80	Total des diminutions.					
22,715	95	Augmentation nette.					
2,921,159	73	A reporter	26,092,140	77	4,383,784	45	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
23,975,897	26	4,367,764	40	Report		5,021,383	19	
133,864	40	—	—	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière. Caisse hypothécaire Fr. 133,864. 40	Intérêts	6,323	35	
					Total des augmentations .	6,323	35	
23,954	35	—	—	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner. Caisse hypothécaire Fr. 23,954. 35	Intérêts	1,137	80	
					Total des augmentations .	1,137	80	
11,351	60	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald. Caisse hypothécaire Fr. 11,351. 60	Intérêts	539	15	
					Contributions	—	—	
					Total des augmentations .	539	15	
2,299	10	—	—	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf. Caisse hypothécaire Fr. 2,299. 10	Intérêts	109	20	
					Total des augmentations	109	20	
95,008	50	—	—	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil. Caisse hypothécaire Fr. 95,008. 50	Intérêts	4,640	70	
					Subvention de l'établissement .	3,000	—	
					Total des augmentations .	7,640	70	
24,242,375	21	4,367,764	40	A reporter		5,037,133	39	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
2,921,159	73		Report	26,092,140	77	4,383,784 45
1,840	—	Indemnités.	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'administration forestière.	138,347	75	— —
1,840	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 138,347.75			
4,483	35	Augmentation nette.				
700	—	Entretien de la bibliothèque.	51. Fonds de bibliothèque Ruppaner.	24,392	15	— —
700	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 24,392. 15			
437	80	Augmentation nette.				
—	—	—	52. Fonds de secours de la maison disciplinaire de Trachselwald.	11,890	75	— —
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 11,890.75			
539	15	Augmentation nette.				
—	—	—	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf.	2,408	30	— —
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 2,408. 30			
109	20	Augmentation nette.				
—	—	—	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil.	102,649	20	— —
—	—	Total des diminutions.	Caisse hypothécaire Fr. 102,649.20			
7,640	70	Augmentation nette.				
2,923,699	73		A reporter	26,371,828	92	4,383,784 45

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
24,242,375	21	4,367,764	40	Report		5,037,133	39
661,733	25	—	—	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité. Caisse hypothécaire Fr. 661,733. 25 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance publique Intérêts	82,854 29,447	25 05
					Total des augmentations .	112,301	30
37,102	10	—	—	56. Fonds de bibliothèque Zehender. Caisse hypothécaire Fr. 37,102. 10	Intérêts	1,762	35
					Total des augmentations .	1,762	35
517,251	35	—	—	57. Fonds d'assurance du bétail. Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35	Intérêts	24,569	45
					Total des augmentations .	24,569	45
11,894,350	84	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. a. <i>III^e section.</i> Caisse hypothécaire Fr. 11,894,350.84	Subvention de l'Etat p ^r pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts	151,485 754,423 1,483,397 597,562	70 95 70 52
					Total des augmentations .	2,986,869	87
37,352,812	75	4,367,764	40	A reporter		8,162,636	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.			
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.	Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr. ct.
2,923,699	73		Report	26,371,828	92	4,383,784 45
		Subventions aux établissements ci-après :	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité.	680,220	25	— —
10,000	—	Etablisse ^{nt} « Béthesda » à Tschugg.	Caisse hypothécaire Fr. 680,220. 25			
20,000	—	Orphelinat de Courtelary.	Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000. —			
6,330	—	Orphelinat « La Ruche », Reconvilier.				
15,200	—	Hospice du Mittelland à Riggisberg.				
15,000	—	Maison d'éducation Grube, Niederwangen.				
10,000	—	Hospice de l'Emmenthal à Friesenberg.				
2,436	30	Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl.				
9,848	—	Hôpital de district de Cerlier à Anet.				
5,000	—	Hospice des pauvres de Tramelan.				
93,814	30	Total des diminutions.				
18,487	—	Augmentation nette.				
1,660	—	Entretien de la bibliothèque.	56. Fonds de bibliothèque Zehender.	37,204	45	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 37,204. 45			
1,660	—	Total des diminutions.				
102	35	Augmentation nette.				
24,569	45	Contribution à l'assurance du bétail.	57. Fonds d'assurance du bétail.	517,251	35	— —
			Caisse hypothécaire Fr. 517,251. 35			
24,569	45	Total des diminutions.				
819,241	95	Pensions.	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.	13,885,109	70	— —
134,438	25	Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse.	a. III ^e section.			
42,430	81	Frais d'administration.	Caisse hypothécaire Fr. 13,885,109.70			
996,111	01	Total des diminutions.				
1,990,758	86	Augmentation nette.				
4,039,854	49		A reporter	41,491,614	67	4,383,784 45

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
37,352,812	75	4,367,764	40	Report		8,162,636	36	
136,349	20	—	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois. b. II ^e section. Caisse hypothécaire Fr. 136,349. 20	Primes Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	318 6,476 6,794 2,805	— 55 55 45	
—	—	—	—	c. I ^{re} section.	Subvention de la II ^e section Total des augmentations .	3,000 3,000	— —	
200,465	35	—	—	d. Fonds de secours. Caisse hypothécaire Fr. 200,465. 35	Dons Intérêts Total des augmentations .	1,636 9,522 11,158	25 10 35	
1,188,230	—	—	—	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes. Caisse hypothécaire Fr. 1,188,230.—	Subvention de l'Etat . . Cotisations des sociétaires, finances d'entrée . . . Intérêts Total des augmentations .	300,571 360,203 70,133 730,907	30 40 25 95	
17,464	70	—	—	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein. Caisse hypothécaire Fr. 17,464. 70	Intérêts Total des augmentations .	829 829	55 55	
198,786	35	—	—	61. Fonds Jean Aebi. Caisse hypothécaire Fr. 159,786. 35 Valeurs » 39,000.— Fr. 198,786. 35	Intérêts Total des augmentations .	9,934 9,934	05 05	
2,638	—	—	—	62. Legs Volz. Caisse hypothécaire Fr. 2,638.—	Intérêts Total des augmentations .	125 125	30 30	
259,947	05	—	—	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments. Caisse hypothécaire Fr. 259,947. 05	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts Total des augmentations .	24,006 12,347 36,354	90 45 35	
39,356,693	40	4,367,764	40	A reporter		8,961,740	46	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
4,039,854	49						
		Report	41,491,614	67	4,383,784	45	
6,600	—	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois.	133,543	75	—	—	
3,000	—	b. II ^e section.					
9,600	—	Caisse hypothécaire Fr. 133,543. 75					
3,000	—	c. I ^{re} section.	—	—	—	—	
3,000	—						
10,684	—	d. Fonds de secours.	200,939	70	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 200,939. 70					
10,684	—						
474	35						
29,336	25	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes.	1,871,986	95	—	—	
1,808	35	Caisse hypothécaire Fr. 1,871,986. 95					
16,006	40						
47,151	—						
683,756	95						
—	—	60. Fonds Edouard-Adolphe Stein.	18,294	25	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 18,294. 25					
—	—						
829	55						
—	—	61. Fonds Jean Aebi.	208,720	40	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 206,720. 40					
—	—	Valeurs » 2,000. —					
9,934	05	Fr. 208,720. 40					
—	—						
—	—	62. Legs Volz.	2,763	30	—	—	
125	30	Caisse hypothécaire Fr. 2,763. 30					
—	—						
—	—	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments.	296,301	40	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 296,301. 40					
36,354	35						
4,110,289	49	A reporter	44,224,164	42	4,383,784	45	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.				MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.		
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.
39,356,693	40	4,367,764	40	Report		8,961,740	46
69,376	30	—	—	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 69,376. 30	Dépôt Intérêts Total des augmentations .	3,276 3,295 6,571	50 35 85
121,242	—	—	—	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 121,242. —	Intérêts Total des augmentations .	5,759 5,759	— —
128,663	40	—	—	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothécaire Fr. 128,663. 40	Subvention de l'Etat . . Contributions des propriétaires de vignes Intérêts Total des augmentations .	7,000 — 6,111 13,111	— — 50 50
37,597	20	—	—	67. Fonds du Technicum de Bienne. Caisse hypothécaire Fr. 37,597. 20	Intérêts Total des augmentations .	1,785 1,785	90 90
58,814	30	27	55	68. Fonds bernois de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 58,814. 30 Solde passif » 27. 55 Fr. 58,786. 75	Intérêts Prélèvement sur la dime de l'alcool Total des augmentations .	2,806 4,160 6,966	40 — 40
13,469	55	—	—	69. Fondation du Lœtschberg. Caisse hypothécaire Fr. 8,469. 55 Valeurs » 5,000. — Fr. 13,469. 55	Intérêts Total des augmentations .	402 402	25 25
39,785,856	15	4,367,791	95	A reporter		8,996,337	36

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.							
DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DECEMBRE 1922.				
Dépenses.			Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.	
fr.	ct.			fr.	ct.	fr.	ct.
4,110,289	49		Report	44,224,164	42	4,383,784	45
—	—	—	64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose. Caisse hypothécaire Fr. 75,948. 15	75,948	15	—	—
—	—	Total des diminutions.					
6,571	85	Augmentation nette.					
—	—	—	65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau. Caisse hypothécaire Fr. 127,001. —	127,001	—	—	—
—	—	Total des diminutions.					
5,759	—	Augmentation nette.					
10,247	70	Subsides pour la reconstruction des vignes.	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra. Caisse hypothécaire Fr. 131,527. 20	131,527	20	—	—
10,247	70	Total des diminutions.					
2,863	80	Augmentation nette.					
1,785	90	Versement au Technicum de Bienne.	67. Fonds du Technicum de Bienne. Caisse hypothécaire Fr. 37,597. 20	37,597	20	—	—
1,785	90	Total des diminutions.					
5,785	80	Secours.	68. Fonds bernois de patronage. Caisse hypothécaire Fr. 60,280. 70 Solde passif » 313. 35 Fr. 59,967. 35	60,280	70	313	35
5,785	80	Total des diminutions.					
1,180	60	Augmentation nette.					
—	—	—	69. Fondation du Lœtschberg. Caisse hypothécaire Fr. 8,871. 80 Valeurs » 5,000. — Fr. 13,871. 80	13,871	80	—	—
—	—	Total des diminutions.					
402	25	Augmentation nette.					
4,128,108	89		A reporter	44,670,390	47	4,384,097	80

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
39,785,856	15	4,367,791	95	Report		8,996,337	36	
104,615	85	—	—	70. Fondation Walther Munzinger.	Dons	1,100	—	
				Valeurs Fr. 27,500. —	Intérêts	4,418	35	
				Caisse hypothécaire » 77,115. 85				
				Fr. 104,615. 85	Total des augmentations .	5,518	35	
				71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.				
				<i>a. Caisse d'invalidité.</i>	Cotisations des fonctionnaires, employés et ouvriers	1,006,645	15	
3,664,686	62	—	—	Caisse hypothécaire Fr. 3,664,686. 62	Contribution de l'Etat . .	1,320,781	35	
					Intérêts	205,293	22	
					Total des augmentations .	2,532,719	72	
				<i>b. Caisse d'épargne.</i>				
21,917	55	—	—	Caisse hypothécaire Fr. 21,917. 55	Dépôts des sociétaires . .	24,368	65	
					Dépôts de l'Etat	34,057	30	
					Intérêts	2,176	55	
					Total des augmentations .	60,602	50	
				<i>c. Fonds de secours.</i>				
52,471	50	—	—	Caisse hypothécaire Fr. 52,471. 50	Contributions diverses . .	628	30	
					Intérêts	2,498	45	
					Total des augmentations .	3,126	75	
				72. Fonds Théodore Kocher de l'institut de recherches biologiques.				
277,094	45	—	—	Valeurs Fr. 248,608. 70	Intérêts	12,322	95	
				Caisse hypothécaire » 28,485. 75				
				Fr. 277,094. 45	Total des augmentations .	12,322	95	
				73. Fonds Dr. Spirig.				
22,803	80	—	—	Caisse hypothécaire Fr. 18,803. 80	Intérêts	1,084	—	
				Valeurs » 4,000. —				
				Fr. 22,803. 80	Total des augmentations .	1,084	—	
43,929,445	92	4,367,791	95	A reporter		11,611,711	63	

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.		SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.		Fonds spéciaux.	Actif.		Passif.		
fr.	ct.		fr.	ct.	fr.	ct.	
4,128,108	89						
		Report	44,670,390	47	4,384,097	80	
4,300	—	70. Fondation Walther Munzinger.	105,834	20	—	—	
		Valeurs Fr. 27,500. —					
		Caisse hypothécaire > 78,334. 20					
		Fr. 105,834. 20					
4,300	—	Total des diminutions.					
1,218	35	Augmentation nette.					
561,715	60	71. Caisse de prévoyance des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat.					
57,042	89	a. Caisse d'invalidité.	5,578,647	85	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 5,578,647. 85					
618,758	49	Total des diminutions.					
1,913,961	23	Augmentation nette.					
5,073	90	Remboursements.					
		b. Caisse d'épargne.	77,446	15	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 77,446. 15					
5,073	90	Total des diminutions.					
55,528	60	Augmentation nette.					
223	—	Secours.					
		c. Fonds de secours.	55,375	25	—	—	
		Caisse hypothécaire Fr. 55,375. 25					
223	—	Total des diminutions.					
2,903	75	Augmentation nette.					
—	—	Prix.					
—	—	Frais d'administration.	72. Fonds Théodore Kocher de l'institut de recherches biologiques.	289,417	40	—	—
			Valeurs Fr. 248,608. 70				
			Caisse hypothécaire > 40,808. 70				
		Total des diminutions.	Fr. 289,417. 40				
12,322	95	Augmentation nette.					
—	—	—					
			73. Fonds Dr. Spirig.	23,887	80	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 19,887. 80				
			Valeurs > 4,000 —				
		Total des diminutions.	Fr. 23,887. 80				
1,084	—	Augmentation nette.					
4,756,464	28		A reporter	50,800,999	12	4,384,097	80

COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.								
SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1921.					MODIFICATIONS			
Actif.		Passif.		Fonds spéciaux.	Recettes.			
fr.	ct.	fr.	ct.			fr.	ct.	
43,929,445	92	4,367,791	95	Report		11,611,711	63	
624,146	45	—	—	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du Canton de Berne. Caisse hypothécaire Fr. 624,146. 45	Subvention de l'Etat p ^r pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires Intérêts Dons Total des augmentations .	5,913 59,218 118,902 32,652 100 216,787	85 45 10 65 — 05	
4,788	50	—	—	75. Legs Dr. K. A. Lingner. Caisse hypothécaire Fr. 4,788. 50 Valeurs M. 100,000. —	Intérêts Total des augmentations .	281 281	— —	
1,097	25	—	—	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat. Caisse hypothécaire Fr. 1,097. 25	Intérêts Total des augmentations . Diminution nette . . .	52 52 97	10 10 25	
39,739	20	—	—	77. Pasteurs, versements à la Caisse de prévoyance. Caisse hypothécaire Fr. 39,739. 20	Versements Intérêts Total des augmentations . Diminution nette . . .	39,436 3,139 42,576 39,739	90 20 10 20	
44,599,217	32	4,367,791 40,231,425	95 37	Somme totale de l'actif et du passif. Actif net.	Somme totale des augmentations	11,871,407	88	

COMPTES DES FONDs SPÉCIAUX DU CANTON DE BERNE POUR 1922.

DE LA FORTUNE.			SITUATION DE LA FORTUNE AU 31 DÉCEMBRE 1922.					
Dépenses.			Fonds spéciaux.		Actif.		Passif.	
fr.	ct.				fr.	ct.	fr.	ct.
4,756,464	28			Report	50,800,999	12	4,384,097	80
36,092	35	Pensions.	74. Caisse de retraite pour les maîtresses		791,672	80	—	—
6,400	80	Indemnités et restitutions	de couture du Canton de Berne.					
		aux sociétaires sortis de la Caisse.	Caisse hypothécaire Fr. 791,672. 80					
6,767	55	Frais d'administration.						
49,260	70	Total des diminutions.						
167,526	35	Augmentation nette.						
—	—	—	75. Legs Dr. K. A. Lingner.		5,069	50	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 5,069. 50					
			Valeurs M. 100,000. —					
—	—	Total des diminutions.						
281	—	Augmentation nette.						
149	35	Prélèvement.	76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat.		1,000	—	—	—
			Caisse hypothécaire Fr. 1,000. —					
149	35	Total des diminutions.						
178	20	Remboursement.	77. Pasteurs, versements à la Caisse de		—	—	—	—
82,137	10	Versement à la Caisse de	prévoyance.					
		prévoyance des fonctionnaires etc.						
82,315	30	Total des diminutions.						
4,888,189	63	Somme totale des diminutions.	Somme totale de l'actif et du passif .		51,598,741	42	4,384,097	80
6,983,218	25	Augmentation nette.	Actif net				47,214,643	62

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1922 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

BERNE, le 26 avril 1923.

Le contrôleur des finances,

E. Jung.

RAPPORT

CONCERNANT

LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE PENDANT L'EXERCICE 1922.

Monsieur le directeur des finances,

La fortune nette de l'Etat de Berne a *augmenté* en 1922 de **482,185 fr. 66** et elle accuse à la fin de l'année **54,437,121 fr. 87**.

Cette fortune se décompose ainsi qu'il suit:

Actif	fr. 380,940,931. 89
Passif	» 326,503,810. 02

L'actif a augmenté de 20,815,152 fr. 28 et le passif de 20,362,966 fr. 62. L'augmentation des deux côtés concerne en grande partie le *fonds de roulement de la Caisse de l'Etat* et les arrérages actifs. A l'actif, l'accroissement s'est produit surtout aux *avances aux administrations spéciales*. Quant au passif, l'augmentation affère aux *dépôts des administrations spéciales* et autres opérations analogues.

I. Compte de la fortune nette.

Pages 4 à 84.

A. Compte de profits et pertes.

Les augmentations de la fortune nette de **482,185 fr. 66** proviennent des modifications suivantes:

Augmentations:

<i>Administration courante</i> , recettes . . .	fr. 147,581,041. 16
<i>Forêts</i> :	
Plus-values de ventes	» 891. —
Infériorités de prix d'achat	» 5,510. —
Cession de droits	» 360. —
Relèvements de la valeur estimative	» 23,620. —
Indemnité pour difficulté d'exploitation	» 1,000. —
<i>Domaines</i> :	
Plus-values de ventes	» 54,267. 30
Infériorités de prix d'achat	» 12,884. —
Cession de droits	» 1,465. —
Relèvements de la valeur estimative	» 903,681. 20
<i>Amortissements des emprunts</i>	» 1,404,000. —
<i>Valeurs</i> :	
Rentrées sur postes précédemment radiés	» 263,000. —
<i>Amortissement sur le solde du compte de l'administration courante</i>	» 3,514,200. 78
<i>Inventaire du mobilier</i> :	
Augmentations	» 260,014. 42
Total des augmentations	fr. 154,025,934. 86

Diminutions:

<i>Administration courante</i> , dépenses . . .	fr. 151,883,809. 80
<i>Forêts</i> :	
Moins-values de ventes	» 410. —
Excédents de prix d'achat de forêts	» 13,780. —
Achat de droits	» 3,100. —
Réductions de la valeur estimative	» 4,468. —
<i>Domaines</i> :	
Moins-values de domaines vendus	» 3,927. —
Excédents de prix d'achat	» 37,598. —
Achat de droits	» 1,839. 35
Cession de domaines curiaux	» 85,265. —
<i>Fonds d'amortissement des chemins de fer</i> :	
Versement	» 1,404,000. —
<i>Valeurs</i> :	
Radiations	» 10,000. —
<i>Inventaire du mobilier</i> :	
Diminutions	» 95,552. 05
Total des diminutions	fr. 153,543,749. 20
Augmentation nette	fr. 482,185. 66
savoir:	
<i>Augmentation résultant de rectifications</i> au sens de l'art. 31 de la loi du 21 juillet 1872	fr. 4,784,954. 30
<i>Diminution résultant des dépenses en plus de l'administration courante</i>	» 4,302,768. 64
Augmentation nette , comme ci-haut	fr. 482,185. 66

Les relèvements de l'estimation cadastrale des domaines, maintenant que tous les recours formés contre des estimations trouvées trop hautes ont été liquidés au détriment de l'Etat, se montent au total à 6,903,681 fr. 20. Ils concernent presque uniquement les domaines de Witzwil, Münsingen et Bellelay. On n'en a cependant porté en compte que 903,681 fr. 20, de sorte que les domaines de l'Etat figurent dans les livres pour une somme qui est de 16,000,000 fr. inférieure à leur estimation cadastrale. La radiation sur valeurs concerne la participation de l'Etat à la Société coopérative suisse pour l'exploitation de la tourbe; les rentrées sur postes radiés précédemment comportent 253,000 fr. en fait d'actions de la Soudière suisse à Zurzach, 7,000 fr. en fait d'actions de la Compagnie du lignite S. A. à Gondiswil, et 3,000 fr. en fait de parts du Syndicat pour la mise en culture du marais de Belp. La réduction sur le solde du compte de l'administration courante a eu lieu au moyen des parts de l'Etat de Berne à l'impôt de guerre et à celui des bénéfices de guerre en 1922.

B. Comptes de l'administration courante.

Pages 9—84.

Les comptes de l'administration courante se présentent ainsi qu'il suit :

Dépenses brutes	fr. 151,883,809. 80
Recettes brutes	» 147,581,041. 16
Excédent des dépenses	fr. 4,302,768. 64

ou, si l'on ne considère que les recettes et dépenses nettes des différents services de l'administration :

Dépenses	fr. 60,291,386. 04
Recettes	» 55,988,617. 40
Excédent des dépenses	fr. 4,302,768. 64

Le budget prévoyait :

Dépenses	fr. 53,861,505. —
Recettes	» 43,394,295. —
Excédent des dépenses	fr. 10,467,210. —

Par rapport au budget, les recettes et les dépenses accusent les unes et les autres une augmentation, savoir : les recettes, de fr. 12,594,322. 40
les dépenses, de » 6,429,881. 04
ce qui donne un résultat meilleur
que les prévisions de fr. 6,164,441. 36

Les différences entre les recettes et dépenses effectives et celles qui étaient prévues au budget portent sur les chapitres suivants :

Recettes en plus :

XXXII. Impôts directs	fr. 6,552,068. 30
XXV. Emoluments	» 2,093,528. 93
XX. Caisse de l'Etat	» 1,526,282. 99
XXVI. Taxe des successions et donations	» 918,840. 60
XXIV. Timbre	» 623,118. 65
XXIII. Régie des sels	» 523,706. 80
XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale	» 496,566. 80
XXXI. Taxe militaire	» 303,738. 64

A reporter fr. 13,037,851. 71

Report fr. 13,037,851. 71	
XVIII. Caisse hypothécaire	» 225,924. 15
XXVII. Redevances pour concessions hydrauliques	» 72,580. 10
XV. Forêts domaniales	» 60,812. 44
XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux	» 37,037. 01
Total des recettes en plus	fr. 13,434,205. 41

Recettes en moins :

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	fr. 810,000. —
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	» 17,635. 48
XXI. Amendes et confiscations	» 10,386. 10
XVI. Domaines de l'Etat	» 9,147. 53
Total des recettes en moins	fr. 847,169. 11

Dépenses en plus :

XI. Emprunts	fr. 1,489,609. 60
VIII. Assistance publique	» 1,349,854. 97
XXXIII. Imprévu	» 907,628. 21
X. Travaux publics et chemins de fer	» 774,396. 44
XII. Finances	» 492,991. 52
VI. Instruction publique	» 435,290. 37
V. Cultes	» 419,110. 80
II. Administration judiciaire	» 323,603. 04
I. Administration générale	» 298,947. 78
XIII. Agriculture	» 126,539. 96
III ^b . Police	» 74,569. 19
III ^a . Justice	» 29,243. 25
XIV. Forêts	» 28,302. 42
IX ^a . Economie publique	» 23,165. 79
VII. Affaires communales	» 3,372. 60
Total des dépenses en plus	fr. 6,776,625. 94

Dépenses en moins :

IX ^b . Affaires sanitaires	fr. 330,955. 77
IV. Affaires militaires	» 20,035. 39
XVII. Caisse des domaines	» 3,039. 84
Total des dépenses en moins	fr. 354,031. —

Recettes en plus	fr. 13,434,205. 41
Recettes en moins	» 847,169. 11
	fr. 12,587,036. 30
Dépenses en plus	fr. 6,776,625. 94
Dépenses en moins	» 354,031. —
	» 6,422,594. 94
Résultat meilleur, comme ci-haut	fr. 6,164,441. 36

Le compte a été grevé de dépenses en plus d'un montant de 2,100,000 fr. environ par suite de la nouvelle revision des traitements du 5 avril 1922; l'augmentation touche les différentes branches de l'administration. En outre, on n'avait pas prévu de crédits pour le service de l'amortissement et des intérêts de l'emprunt à 5 1/2 % de 25 millions, émis en novembre 1921, d'où une dépense de 1,468,750 fr. Un crédit de 1,500,000 fr. avait été budgété pour l'assistance-chômage, tandis que l'on a dépensé, à la charge du compte de l'administration courante, 2,071,486 fr. 11, soit 571,486 fr. 11 de plus. La subvention à la Caisse de prévoyance du personnel

de l'Etat a dépassé de 448,838 fr. 65 la somme prévue à cet effet et pour les frais causés par la *fièvre aphteuse* l'administration courante a dû assumer encore 261,982 fr. 85. Ces frais en plus motivent à eux seuls le surplus de dépenses. Si on considère, en outre, que la *part au produit du monopole de l'alcool*, qui figurait au budget pour une somme de 810,000 fr., a fait entièrement défaut et que les frais de *l'assistance publique* ont dépassé de 1,298,831 fr. 74 les prévisions budgétaires, le résultat de l'administration courante, quoique défavorable en soi malgré les fortes plus-values de recettes réalisées, est bien meilleur qu'on ne l'avait supputé.

Comparativement au compte de 1921, celui de 1922 présente les différences suivantes :

Dépenses en plus :

XI. <i>Emprunts</i>	fr. 1,751,625. 56
VIII. <i>Assistance publique</i>	» 946,556. 24
XIII. <i>Agriculture</i>	» 499,786. 16
V. <i>Cultes</i>	» 411,106. 65
VI. <i>Instruction publique</i>	» 389,801. 30
II. <i>Administration judiciaire</i>	» 254,868. 92
XII. <i>Finances</i>	» 252,197. 96
III ^b . <i>Police</i>	» 132,901. 06
IV. <i>Affaires militaires</i>	» 76,297. 40
I. <i>Administration générale</i>	» 58,524. 84
IX ^a . <i>Economie publique</i>	» 53,403. 89
XXI. <i>Amendes et confiscations</i>	» 32,150. 50
XIV. <i>Forêts</i>	» 29,407. 89
X. <i>Travaux publics et chemins de fer</i>	» 24,551. 67
III ^a . <i>Justice</i>	» 23,512. 30
XVII. <i>Caisse des domaines</i>	» 15,948. 56
VII. <i>Affaires communales</i>	» 3,691. 40
Total des dépenses en plus	<u>fr. 4,956,332. 30</u>

Dépenses en moins :

XXXIII. <i>Imprévu</i>	fr. 3,472,312. 11
IX ^b . <i>Service sanitaire</i>	» 453,271. 62
Total des dépenses en moins	<u>fr. 3,925,583. 73</u>

Recettes en moins :

XXXII. <i>Impôts directs</i>	fr. 1,489,278. 05
XXIX. <i>Part au produit du monopole de l'alcool</i>	» 303,982. 65
XXX. <i>Part au bénéfice de la Banque nationale</i>	» 288,180. 80
XXII. <i>Régales de la chasse, de la pêche et des mines</i>	» 61,225. 01
XVI. <i>Domaines de l'Etat</i>	» 29,024. 59
XXXI. <i>Taxe militaire</i>	» 11,174. 70
Total des recettes en moins	<u>fr. 2,182,865. 80</u>

Recettes en plus :

XX. <i>Caisse de l'Etat</i>	fr. 374,562. 21
XXV. <i>Emoluments</i>	» 354,002. 49
XXIV. <i>Timbre</i>	» 281,255. 27
XXIII. <i>Régie des sels</i>	» 262,907. 39
XXVII. <i>Redevances pour concessions hydrauliques</i>	» 78,386. 70
XVIII. <i>Caisse hypothécaire</i>	» 28,078. 40

A reporter fr. 1,379,192. 46

Report fr. 1,379,192. 46

XXVI. <i>Taxe des successions et donations</i>	» 23,112. 43
XXVIII. <i>Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux</i>	» 15,459. 23
XV. <i>Forêts domaniales</i>	» 11,624. 53
Total des recettes en plus	<u>fr. 1,429,388. 65</u>
Dépenses en plus	fr. 4,956,332. 30
Dépenses en moins	» 3,925,583. 73
	<u>fr. 1,030,748. 57</u>
Recettes en moins	fr. 2,182,865. 80
Recettes en plus	» 1,429,388. 65
	<u>» 753,477. 15</u>
Résultat moins favorable en 1922	<u>fr. 1,784,225. 72</u>

Ce résultat par rapport à l'exercice 1921 apparaît comme encore moins bon, si l'on considère que le compte de 1922 a été grevé de 1,632,211 fr. 88 de moins qu'en 1921 quant à l'assistance-chômage et que l'on a versé 1,000,000 fr. de moins dans la réserve pour impôts irrécouvrables. La moins-value des recettes des impôts directs ne s'élève donc pas à 1,489,278 fr. 05, mais bien à 2,489,278 fr. 05. Les dépenses en plus pour des *emprunts* concernent l'émission de l'emprunt de 25,000,000 fr. à 5½ de 1921 et le service des intérêts des bons de caisse émis la même année. Pour ces derniers, on a dû payer un intérêt semestriel en 1921, mais l'intérêt annuel pour 1922. Des dépenses en plus de *l'assistance publique*, 881,496 fr. 46 affèrent à l'assistance des indigents. La nouvelle et aussi forte augmentation de ces frais est un fait tout aussi fâcheux que le déchet dans le rendement des impôts. Les augmentations de dépenses dans les autres services administratifs ont plus ou moins leur source dans le relèvement des traitements du personnel. Les dépenses du chapitre de l'agriculture comprennent aussi des acquisitions d'inventaire pour l'école d'agriculture de *Langenthal* et l'école d'horticulture d'*Oeschberg* tandis qu'aux *finances* il y a 227,638 fr. 25 versés à la *Caisse de prévoyance* de plus qu'en 1921.

I. Administration générale.

Des dépenses en plus comparativement au budget, 171,942 fr. 55 concernent les différentes rubriques relatives aux traitements. En dehors de cela figurent des dépassements de crédit dans les chapitres et rubriques suivants: *Grand Conseil* 10,446 fr. 80, *crédit du Conseil-exécutif* 11,028 fr. 48, *députation au Conseil des Etats* et *commissaires* 1,032 fr. 10, *frais d'impression* de la Chancellerie d'Etat 98,379 fr. 45, *service de l'Hôtel de ville* 759 fr. 35, *indemnités des vice-préfets* 2,415 fr. 80, *frais de bureau des préfets* 7,500 fr. et *frais de bureau des secrétaires de préfecture* 8,500 fr. Pour le poste *cours* pour l'introduction de la proportionnelle pour l'élection du Grand Conseil, de 2,560 fr. 50, aucun crédit n'était prévu. Les frais de la *Feuille officielle allemande et ses annexes* et de la *Feuille officielle du Jura et ses annexes* sont restés de 13,429 fr. 30 inférieurs au budget. Les *traitements* ont absorbé 181,952 fr. 65 de plus qu'en 1921 et les *frais d'impression* de la Chancellerie d'Etat également 26,745 fr. 80. Inférieurs aux dépenses des postes correspondants de l'année 1921 sont en 1922 les *frais du Grand Conseil*, de 66,610 fr. 15, et les frais des deux *Feuilles officielles*

du *Bulletin des séances* du Grand Conseil et du *bulletin des lois*, l'infériorité des dépenses étant pour l'ensemble de 73,721 fr. 45.

Un rapport spécial renseignera le Grand Conseil sur les divers dépassements de crédit.

II. Administration judiciaire.

Les dépenses occasionnées par les *traitements*, non compris ceux des agents de poursuites, ont dépassé les crédits de 203,068 fr. 45 et de 247,185 fr. 95 celles de 1921. La rétribution des susdits agents a excédé les crédits de 140,250 fr. 95, mais cet excédent est plus que compensé par les plus-values des *recettes* en fait d'*émoluments* des offices des poursuites (XVI A. 3). En dehors des excédents de dépenses pour les *traitements*, les rubriques suivantes en accusent également: *Loyers de la Cour suprême* 680 fr., *Bibliothèque de la Cour suprême* 301 fr. 20, *indemnités des remplaçants des greffiers* 1,550 fr. 75, *frais de bureau des greffiers de tribunaux* 3,196 fr. 76, *indemnités des remplaçants des préposés aux poursuites* 2,256 fr. 50, *frais de bureau des préposés aux poursuites* 6,137 fr. 18 et *formules et registres* 11,446 fr. 30. En regard de ces dépenses en plus, il y a à certains chapitres des économies, entre autres 9,832 fr. 40 quant aux *indemnités des juges et juges suppléants des tribunaux de district* et 12,000 fr. 10 quant aux *indemnités des jurés*.

III^a. Justice.

Les rubriques des *traitements* ont été grevées de 9,077 fr. 85 de plus que le budget ne prévoyait. Les *frais de bureau de la Direction de la justice* dépassent le crédit de 2,400 fr., ils sont toutefois de 697 fr. 85 inférieurs à ceux de 1921. La rubrique *frais judiciaires* dépasse le budget de 17,246 fr. 30. Il s'agit ici de frais d'intervention dans des procès civils avec assistance judiciaire gratuite. Les *frais de bureau et de déplacement des inspecteurs* ont absorbé 1,599 fr. 35 et ceux des *examens d'apprentis* 223 fr. 50 de plus qu'il n'était prévu.

III^b. Police.

Les *traitements* des fonctionnaires et employés de la Direction de la police ainsi que du corps de police ont grevé le budget de 162,928 fr. 80 de plus que les prévisions. Les rubriques qui accusent en outre un excédent de dépenses sont: *frais de bureau de la Direction de la police* 341 fr. 41, *loyers* de cette Direction 800 fr., *police des étrangers et des passeports* 1,423 fr. 50, *arrestations, transports et conduites* 3,389 fr. 85, *loyers du corps de police* 11,856 fr. 45 et *frais médicaux* 453 fr. 40, le *pénitencier de St-Jean-Anet* 38,208 fr. 19, la *maison de discipline de Trachselwald-Montagne de Diesse* 38,398 fr. 85, le *pénitencier pour femmes d'Hindelbank* 4,433 fr. 90. Ces trois établissements ont eu des recettes supérieures aux supputations pour les *pensions*; partiellement aussi un rendement des *industries* plus élevé, mais en revanche des diminutions dans certaines recettes, en particulier quant à l'*exploitation agricole*. Pour ce qui concerne l'établissement de *Trachselwald-Montagne de Diesse*, le dépassement de crédit est partiellement compensé par une augmentation d'inventaire et au pénitencier d'*Hindelbank* il est dû en partie au défaut de la subvention imputée sur la dîme de l'alcool, qui était budgétée à 3,245 fr. Le bilan du pénitencier de *Thorberg* boucle

par un solde actif de 508 fr. 67 et, comparativement au budget, est de 50,508 fr. 67 plus favorable. Le pénitencier de *Witzwil*, de même, a réalisé un produit de 1,126 fr. 10 supérieur aux prévisions. Les dépenses des *prisons* sont restées de 44,251 fr. 97 et celles de *justice et police* de 74,896 fr. 22 au-dessous des crédits. Les *frais de police criminelle* dépassent, il est vrai, le poste du budget de 25,918 fr. 27, et c'est aussi le cas pour les *frais de police*, qui accusent un excédent de 10,228 fr. 25, mais les recettes en fait d'*émoluments et remboursements de frais* ont été de 87,628 fr. 44 supérieures au budget et les *émoluments de la Cour suprême en affaires judiciaires* ont rapporté 6,173 fr. 95 de plus. A cela s'ajoute que les frais des *chambres de conciliation* sont de 17,325 fr. 35 inférieurs au budget et de 102,291 fr. 58 moindres que ceux de l'année 1921.

IV. Affaires militaires.

Bien que les *traitements* aient dépassé les crédits de 55,278 fr. 20 et que des excédents de dépenses se soient produits aux rubriques: *frais de bureau de la Direction*, 3,805 fr. 30, *recrutement*, 1,586 fr. 60, *frais de bureau des commandants d'arrondissement*, 1,875 fr. 55 et *sociétés de tir*, 2,507 fr. 10, les dépenses de l'administration militaire sont restées de 20,035 fr. 39 inférieures au budget total, parce que l'on a réalisé dans le compte de confection des *habillements et effets militaires et équipement* un produit net de 27,613 fr. 85 et une économie nette de 40,371 fr. 95 à la rubrique *conservation et entretien du matériel de guerre*, relativement au budget.

V. Cultes.

La revision des *traitements* a entraîné un surplus de dépenses de 412,479 fr. 20 au total, qui se répartit ainsi: *culte protestant*, 339,243 fr. 80, *culte catholique romain*, 65,489 fr. 75, et *culte catholique chrétien*, 7,745 fr. 65. Il s'est produit d'autres dépassements de crédits aux articles *frais de bureau*, 358 fr. 40, *indemnités de logement et pensions de retraite* à des ecclésiastiques protestants, 2,085 fr. 50 et 5,128 fr., et *pensions de retraite* d'ecclésiastiques catholiques romains, 450 fr.

VI. Instruction publique.

Les frais sont dans leur ensemble de 389,801 fr. 30 supérieurs à ceux de l'année 1921 et ils dépassent le budget de 435,290 fr. 37. Cette dernière somme affecte les principaux chapitres du compte dans la mesure suivante: *frais d'administration de la Direction et du Synode scolaire*, 19,107 fr. 55, *Université*, 261,562 fr. 24, *écoles moyennes*, 82,158 fr. 45, *écoles primaires*, 43,316 fr. 69, *écoles normales*, 21,564 fr. 45, *institutions de sourds-muets*, 6,441 fr. 98, et *beaux-arts*, 1,139 fr. 01. Des dépenses en plus pour les frais d'administration de la Direction et du Synode scolaire, 10,213 fr. 65 concernent les *traitements*, 4,625 fr. 25 les *frais de bureau*, 2,009 fr. 95 les *indemnités des commissions d'examen et des experts*, *frais de déplacements* et 2,258 fr. 70 les *frais du Synode*. Dans les dépenses en plus pour l'Université figurent les augmentations des *traitements des professeurs et privat-docents*, 107,615 fr., les *traitements des assistants*, 45,070 fr. 10, et les *traitements des employés*, 23,457 fr. 70. Les autres dépassements de crédit pour l'Université ont eu lieu aux rubriques

pensions de retraite, 666 fr. 65, *frais d'administration*, 13,197 fr. 54, *Jardin botanique*, 10,095 fr. 61, *polyclinique*, 7,132 fr. 60, *Institut dentaire*, 8,612 fr. 89, *indemnités pour lits gratuits dans les cliniques*, 3,208 fr., et la dépense unique, non prévue au budget, de 50,016 fr. 32 pour *aménagement de l'Institut dentaire*. Quant à la rubrique *polyclinique*, les dépenses en plus résultent entièrement des améliorations de *traitements*, et de même en partie quant au *Jardin botanique*. A la rubrique *Institut dentaire*, les frais de *matériel* ont dépassé les prévisions budgétaires, tandis que les *recettes* sont restées de 5,920 fr. 60 au-dessous des supputations. L'*hôpital vétérinaire* a enregistré une moins-value de recettes de 1,142 fr. 70 comparativement au budget et de 2,574 fr. comparativement à l'année 1921. Les *droits d'immatri-culation* ont rapporté 3,241 fr. 50 de plus. Sur les crédits affectés au *matériel d'enseignement et établissements subsidiaires*, on a réalisé une économie de 7,761 fr. 32. Dans les dépenses en plus des *écoles moyennes* figurent l'*école cantonale de Porrentruy*, pour 26,000 fr., les *subventions aux écoles moyennes supérieures*, pour 2,634 fr. 80, les quote-parts de l'Etat aux *traitements des maîtres aux progymnases et écoles secondaires* pour 34,877 fr. 60 et les rubriques *inspections* pour 1,800 fr., *pensions* pour 12,048 fr. 30, *remplacement de maîtres malades* pour 3,348 fr. 25, *remplacement de maîtres astreints au service militaire* pour 1,451 fr. 50 et *subside à la Caisse d'assurance* pour 279 fr. 10. Les excédents de dépenses quant à l'*Ecole cantonale de Porrentruy* et aux *inspections* sont une conséquence de la revision des *traitements*. A certaines rubriques, les dépenses pour les *écoles primaires* sont restées inférieures aux chiffres du budget. C'est notamment le cas pour la *contribution de l'Etat aux traitements des maîtres* et pour les *subventions extraordinaires*, rubriques qui accusent des économies, la première de 108,294 fr. 16 et la seconde de 24,258 fr. 35. D'autres crédits ont été plus ou moins dépassés en revanche, par exemple ceux pour *pensions de retraite*, 22,330 fr. 05, *subside à la Caisse d'assurance*, 97,448 fr. 40, *écoles de couture*, 10,146 fr. 80, *inspecteurs*, 14,225 fr., *enseignement par sections de classe*, 289 fr. 10, *écoles complémentaires*, 19,396 fr. 55, *remplacement de maîtresses de couture malades*, 2,251 fr., *subventions aux écoles complémentaires et cours publics*, 5,274 fr. 30, *Caisse de retraite des maîtresses de couture*, 7,856 fr. 50, et *remplacement de maîtres astreints au service militaire*, 3,229 fr. 65. Le *prélèvement sur la dîme de l'alcool*, 19,956 fr. 60, a été porté en avance au compte des parts futures à la dîme en question. Les dépenses en plus à la rubrique *inspecteurs* sont dues à la revision générale des *traitements* des fonctionnaires. C'est à une pareille circonstance aussi que l'on doit les excédents de dépenses des *écoles normales de Porrentruy* et de *Hofwil*, de l'*Ecole normale, section supérieure*, à Berne et de l'*établissement pour sourds-muets de Münchenbuchsee*, et, en partie, de l'*école normale de Delémont* avec frais de l'école d'application. Des crédits destinés aux *beaux-arts*, celui pour la *conservation de monuments historiques* a été dépassé de 2,228 fr. 80. Le compte de la *Librairie scolaire* accuse un produit net qui est de 972 fr. 65 inférieur au chiffre prévu.

VII. Affaires communales.

Les dépenses en plus de 3,372 fr. 60 se rapportent uniquement aux *traitements*,

VIII. Assistance publique.

Les dépenses pour l'assistance publique sont supérieures de 946,556 fr. 24 à celles de 1921 et elles excèdent les prévisions budgétaires de 1,349,854 fr. 97. La plus grande partie de cette somme, 1,298,831 fr. 74, concerne l'*assistance des indigents*, dont les frais dépassent de 881,496 fr. 46 les dépenses correspondantes de 1921. Les autres dépenses en plus portent sur les *frais d'administration de la Direction*, par 23,050 fr. 45 aux *traitements* et 2,999 fr. 28 aux *frais de bureau*, ainsi que sur les *traitements des inspecteurs cantonaux de l'assistance*, 2,591 fr. 80, sur les *subventions aux maisons d'éducation des districts et privées*, 2,000 fr., et les *maisons cantonales d'éducation*, 32,397 fr. 52. Parmi ces dernières institutions celles qui ont dépassé les crédits alloués sont: Landorf, Aarwangen, Cerlier, Breitières et Sonvilier. L'augmentation des *traitements* et en général — exception faite pour Landorf — une diminution des *recettes* de l'exploitation agricole ont été les causes des dépassements. Il n'a été dépensé, au lieu des 36,200 fr. prévus, que 2,935 fr. 40 pour les *mesures contre l'alcoolisme* et cela sur le crédit de l'*assistance-chômage*. Il a été accordé des *subventions à des hôpitaux, etc.*, pour un montant de 93,814 fr. 30 sur le fonds de secours aux hôpitaux et aux établissements de charité; les établissements bénéficiaires étaient au nombre de 9.

IX^a. Economie publique.

Les dépenses en plus comparativement au crédit s'élèvent à 23,165 fr. 79. Par suite de la revision des *traitements*, le compte a subi dans les diverses rubriques relatives à ces derniers des augmentations bien plus importantes que ne représente le dépassement total, les augmentations dont il s'agit ayant été compensées par des économies jusqu'à la somme susindiquée de 23,165 fr. 79. La *subvention de la bourgeoisie de Berne au Musée des arts et des métiers* est restée de 1,000 fr. inférieure au budget. Au *Technicum de Bienne*, les dépenses pour le *matériel d'enseignement* ont été de 7,808 fr. 65 moindres et les *recettes* pour *écolages* et *produit des travaux des élèves* ont donné 12,496 fr. 20 de moins.

IX^b. Affaires sanitaires.

Les recettes nettes de ce service ont diminué de 453,271 fr. 62 en comparaison de celles de 1921 et elles sont restées de 330,955 fr. 77 inférieures au crédit. La rubrique service sanitaire en général accuse au lieu de 6,000 fr. aux dépenses une plus-value des recettes de 124,030 fr. 20, en ce qu'elle a bénéficié de subsides fédéraux de 145,853 fr. résultant des dispositions de la loi fédérale sur l'assurance contre la maladie et les accidents et échus pour la période 1914—1921. Les *subventions aux hôpitaux de district* ont exigé 124,368 fr. 80 de moins que l'on n'avait admis au budget, à cause de la diminution du nombre des lits d'Etat et d'une plus-value de 111,878 fr. 80 sur la part au produit des amendes. La *Maternité* et les trois *asiles cantonaux d'aliénés* ont eu des frais plus élevés pour les *traitements* et l'*entretien* du personnel, mais par contre des dépenses en moins pour la nourriture et des recettes plus considérables en fait de *pensions*. Les revenus de l'*exploitation agricole* dans les établissements d'aliénés sont demeurés inférieurs aux prévisions budgétaires. Les industries accusent une plus-value dans les établisse-

ments de la *Waldau* et de *Münsingen*, tandis qu'à *Bellelay* il y a eu déficit. Tout en accusant des divergences par rapport au budget, les rubriques suivantes présentent des dépenses moindres: *Maternité* 465 fr. 18, la *Waldau* 78,526 fr. 18, *Bellelay* 16,037 fr. 51, tandis que *Münsingen* accuse une dépense en plus de 16,497 fr. 05. Ce dernier résultat est néanmoins plus favorable de 36,392 fr. 40 que celui de 1921. Au chapitre *frais d'administration de la Direction*, il y a des dépassements pour les *traitements des employés* 1,200 fr., et *frais de bureau* 802 fr. 30. L'épidémie de petite vérole a causé une dépense en plus de 11,977 fr. 90 pour vaccinations.

X. Travaux publics et chemins de fer.

Les dépenses totales sont supérieures de 24,551 fr. 67 par rapport à l'exercice 1921 et de 774,396 fr. 44 par rapport au budget. Environ la moitié de cette somme concerne les *traitements* du personnel de la Direction, dont 311,848 fr. 50 quant aux cantonniers seulement. Les autres dépassements de crédit sont: *frais de bureau et de déplacement* de l'administration centrale 1,855 fr. 45, *rachat de l'entretien de domaines curiaux* 34,100 fr., *constructions nouvelles de bâtiments* 99,969 fr. 20, *travaux de réfection et digues* 249,841 fr. 75, *assurance immobilière* 1,319 fr. 70, *service des automobiles* 17,939 fr. 20, *frais de bureau et de déplacement du service des concessions hydrauliques* 1,658 fr. 65, *frais de bureau et de cadastre* 4,915 fr. 95 et *frais de la police de navigation* 715 fr. 75. Pour le rachat de l'entretien de domaines curiaux, il n'était prévu aucun crédit. Le Conseil-exécutif, vu les nombreuses constructions de bâtiments, a autorisé la Direction à dépasser le crédit à la rubrique y relative de 100,000 fr., sous réserve de ratification par le Grand Conseil. Les grands frais supplémentaires pour travaux de réfection et dignes proviennent principalement des nombreux travaux entrepris pour remédier au chômage. Pour des constructions dans les *asiles d'aliénés* on a employé 299,998 fr. 60 et pour la *correction des eaux du Jura* 66,704 fr. 44 au compte du fonds des dignes. Les redevances pour *concessions hydrauliques* ont rapporté 10,020 fr. de moins, et les *émoluments* 4,666 fr. 50 de plus qu'on n'avait admis. Du produit de la *taxe des automobiles* et des *émoluments pour permis de vélocipédistes*, il a été prélevé une somme de 1,384,300 fr. 75 pour des réfections routières.

XI. Emprunts.

Les dépenses en plus de 1,468,750 fr. concernent l'emprunt émis en 1921 de 25,000,000 fr. à 5 1/2 %; 1,375,000 fr. ont été absorbés par le service des *intérêts* et 93,750 fr. par celui de l'*amortissement des frais*. Ces deux postes n'avaient pu être inscrits assez tôt au budget. La rubrique *provisions, frais de transport et agio* a exigé 18,166 fr. 30 et les *frais d'impression et d'annonces* 2,693 fr. 05 de plus qu'on n'avait admis au budget à cet effet. De ces dépenses en plus, une partie concerne l'emprunt de 1921.

XII. Finances.

Les *traitements* ont grevé le compte de 25,202 fr. de plus que les prévisions. Les *frais de bureau et de déplacement* ont absorbé 9,225 fr. 97 et les *frais d'impression et de reliure* 4,889 fr. 30 de plus. La subvention à la *Caisse de prévoyance* a dépassé le budget de

448,838 fr. 65 et les *frais d'administration* de ladite Caisse ont excédé le crédit y relatif de 6,487 fr. 65, à part les frais en plus pour traitements.

XIII. Agriculture.

Les *frais d'administration de la Direction* accusent aux *traitements* 22,808 fr. 80 de plus que le crédit ne prévoyait et les *frais de déplacement du vétérinaire cantonal* de même 1,849 fr. 90 de plus. Pour l'*économie rurale*, les dépenses sont demeurées de 110,318 fr. 05 au-dessous des crédits nets. Il s'est produit des dépassements aux rubriques: *encouragement en général à l'agriculture* 149 fr. 50, *traitements* 2,920 fr. 95, *frais de bureau et de déplacement* 3,525 fr. et *cours* 1,310 fr. 93. Divers crédits, en revanche, accusent un reliquat, entre autres les suivants: *assurance contre la grêle* 6,608 fr. 69 et *assurance du bétail* 88,892 fr. 95. Depuis 1922, le produit des patentes de marchands de bétail sert à couvrir les frais de l'assurance du bétail, et il a été de 125,301 fr. 20. Les résultats des établissements agricoles ont beaucoup divergé des crédits y relatifs. L'*école d'agriculture de la Rütli* accuse un dépassement de 3,797 fr. 13, chose due au rendement déficitaire de l'*exploitation du domaine*. L'*école de laiterie*, en revanche, a réalisé une économie de 21,581 fr. 82, ce qui provient de ce que les frais de l'école sont restés de 10,420 fr. 24 inférieurs au crédit et de ce que la *laiterie*, en dépit d'une dépense imprévue de 24,944 fr. 35 pour *amortissement des frais de transformation de l'ancienne fromagerie*, a donné un rendement net de 11,361 fr. 58 supérieur. Les frais nets de l'*école d'agriculture d'hiver de la Rütli* ont exactement été conformes au budget. L'*école d'agriculture d'hiver de Schwand-Münsingen* a dépensé net 6,175 fr. 52 de moins, mais il faut remarquer que l'*exploitation du domaine* a nécessité des frais plus élevés pour une somme de 6,409 fr. 93, alors que l'on avait admis un rendement net de 17,000 fr. Le compte de l'*école d'agriculture d'hiver de Langenthal* a été grevé de 130,279 fr. 84 de dépenses extraordinaires pour achat d'inventaire se rapportant en grande partie à l'exploitation agricole. Ces acquisitions — une fois opérées les réductions nécessitées par la baisse des prix du bétail intervenue entre temps — ont déterminé une *augmentation de l'inventaire* de 94,840 fr. 52 et pour l'*exploitation du domaine* une perte de 37,621 fr. 41, au lieu des recettes nettes de 1,000 fr. prévues au budget. Le résultat de l'exploitation, d'autre part, est de 16,049 fr. 04 moindre qu'il n'était prévu, mais la *subvention fédérale*, qui porte sur 1 1/2 années, excède le budget de 13,491 fr. 08. Les frais nets de l'école sont de 107,741 fr. 81 supérieurs aux prévisions. Pour l'*école d'économie alpestre de Brienz*, le résultat du compte est, par contre, de 14,225 fr. 11 plus favorable que le budget. La fréquentation de cet établissement a été moindre que l'on ne s'y attendait. Les frais d'exploitation sont demeurés de 11,198 fr. 30 et les *pensions* de 2,200 fr. inférieurs aux supputations. La *subvention fédérale*, qui a été versée pour la période du 1^{er} juillet 1921 au 31 décembre 1922, a été de 4,212 fr. 55 plus élevée que l'on n'avait admis. La *laiterie* accuse des frais nets de 6,628 fr. 09 au lieu des 800 fr. selon le budget. Les frais nets de l'*école d'horticulture d'Oeschberg* dépassent le crédit de 11,527 fr. 80. Les dépenses en plus ont leur source principalement dans un surcroît de frais pour l'*entretien*, le *jardin de l'école* et le *loyer*. L'exploitation du

domaine, qui figure pour la première fois dans le compte, accuse des dépenses nettes de 146,246 fr. 87, pour lesquelles aucun crédit ne figurait au budget. Dans le montant des frais sont compris 112,999 fr. 32 pour achat d'inventaire. Les deux *écoles ménagères* ont coûté ensemble 3,673 fr. de moins que ne portaient les crédits alloués. Les frais de l'*inspection des viandes*, bien que dépassant de 800 fr. le crédit, à la rubrique *frais divers*, sont demeurés de 8,360 fr. 80 inférieurs aux prévisions.

XIV. Economie forestière.

Les *traitements* ont exigé en tout 33,710 fr. 25 de plus que les crédits. Ont, en outre, dépassé les prévisions budgétaires: les *frais de bureau et de déplacement de l'administration centrale et des conservateurs des forêts*, ensemble 3,900 fr., les *frais de déplacement des conservateurs des forêts et des inspecteurs forestiers*, ensemble 1,351 fr. 45, et l'*assurance contre les accidents* 1,309 fr. 40. La *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux frais des inspecteurs forestiers* dépasse la somme fixée au budget de 7,613 fr. 20, recettes en plus qui, avec les dépenses en moins de diverses rubriques, ramènent le dépassement du crédit total à 28,302 fr. 42.

XV. Forêts domaniales.

Le rendement des *produits principaux et produits intermédiaires* dépasse la somme budgétée de 140,195 fr., et celui des *produits accessoires* de 6,130 fr. 30. Les *frais d'exploitation* sont, en revanche, de 127,297 fr. 21 et les *frais d'administration* de 8,011 fr. plus élevés tandis que les *charges* sont de 49,795 fr. 35 moindres que les prévisions. Ces divergences donnent au total des recettes nettes en plus de 60,812 fr. 44. La rubrique qui participe le plus fortement à l'augmentation des frais d'exploitation est celle des *frais de façonnage*, pour 113,209 fr. Il a été payé en fait de *contributions* 1,962 fr. 70 de plus à l'Etat et 49,758 fr. 05 de moins aux communes. La *quote-part de l'administration des forêts domaniales aux traitements des inspecteurs forestiers*, qui dépasse de 7,613 fr. 20 les prévisions, est compensée par une recette en plus de même montant sous rubrique XIV. B. 4.

XVI. Domaines de l'Etat.

Le *produit brut* a été de 5,514 fr. 10 supérieur aux prévisions, tandis que les *frais d'exploitation* y sont demeurés inférieurs de 7,235 fr. 90 en tout, bien que les *frais de vente et d'amodiations* aient absorbé 1000 fr. 95 de plus qu'on ne l'avait admis. Les *charges* ont exigé 21,897 fr. 53 de dépenses en plus, en dépit d'une économie de 6,465 fr. 02 quant aux *contributions publiques*. Le *produit net* accuse une moins-value de 9,147 fr. 53 par rapport au budget.

XVII. Caisse des domaines.

Les *intérêts des créances* demeurent inférieurs aux chiffres budgétaires de 282 fr. 70 et les *intérêts des dettes* de 3,322 fr. 54, ce qui fait que le résultat du compte est de 3,039 fr. 84 plus favorable que les prévisions.

XVIII. Caisse hypothécaire.

Le *produit brut* dépasse les évaluations budgétaires de 193,439 fr. 52. Il faut relever qu'en dérogation à ces supputations il y a eu une *mise en réserve pour taxes litigieuses sur coupons d'emprunt* de 50,000 fr., un *versement au fonds de réserve* de 119,500 fr. supérieur et un versement de 50,000 fr. au *fonds de secours*, et que l'impôt de la fortune payé à l'Etat a fait 174,544 fr. 19 de plus. Avec une économie de 32,484 fr. 63 aux *frais d'administration*, le produit net a été de 28,078 fr. 40 supérieur à celui de l'année précédente et de 225,924 fr. 15 supérieur aux prévisions.

XIX. Banque cantonale.

Le *produit de l'exercice* atteint la somme de 2,841,799 fr. 05, contre 2,400,000 fr. prévus au budget. L'excédent a été employé comme suit: *versement au fonds de réserve ordinaire* 250,000 fr., *versement au fonds de réserve spécial pour créances* 141,799 fr. 05, *versement à la Caisse de retraite* 50,000 fr.

XX. Caisse de l'Etat.

Les *obligations et actions* ont rapporté 328,817 fr. 90 de plus que n'était prévu au budget, tandis que les *intérêts d'avances aux administrations spéciales* ont produit 40,066 fr. 11 de moins et les *intérêts d'avances à des œuvres d'utilité publique* 814,362 fr. 23 de plus. En fait d'*intérêts de créances diverses et intérêts moratoires*, il a été encaissé 24,086 fr. 23 de plus et les *recettes diverses* ont donné 5,028 fr. 32. L'*impôt fédéral sur les coupons* a exigé 44,356 fr. 50 imputés sur le produit des obligations et actions. Les intérêts de créances dépassent en tout la somme budgétée de 1,087,872 fr. 07. Comme les *intérêts des dettes* ont absorbé 438,411 fr. 02 de moins, le produit net dépasse les prévisions de 1,526,282 fr. 99, et de 374,562 fr. 21 le résultat de l'exercice 1921.

XXI. Amendes et confiscations.

Le *produit des amendes* a atteint 349,000 fr. 61, alors que le budget ne prévoyait que 98,000 fr. L'*emploi du produit des amendes* a atteint également cette somme, attendu qu'il se règle sur les recettes. On a pu majorer la *part des communes* et celle du *service sanitaire* de 111,878 fr. 80 chacune. A la rubrique *indemnités*, on se trouve en présence d'un excédent de dépenses de 7,358 fr. 10, au lieu de la recette de 3,000 fr. inscrite au budget, par suite de la radiation d'un certain nombre de créances irrécouvrables.

XXII. Récales de la chasse, de la pêche et des mines.

Ensemble, les trois récales ont rapporté 17,635 fr. 48 de moins que suivant le budget et 61,225 fr. 01 de moins qu'en 1921. Les recettes et les dépenses de la *chasse* dépassent les chiffres budgétaires de 5,397 fr. 10, soit 19,179 fr. 60. Cela détermine un résultat net de 13,782 fr. 50 moins bon que l'on n'avait admis. Comparativement à 1921, le résultat de l'exercice 1922 est inférieur de pas moins de 58,737 fr. 43. Les recettes de la *régale de la pêche* ont dépassé les prévisions de 5,276 fr. 45, les dépenses y ayant de même été supérieures de 1,588 fr. 25. Par rapport au budget, le produit net est de 3,688 fr. 20 plus élevé. Au chapitre *mines*, les *droits de concession*

pour carrières et pour l'exploitation de la houille et de l'ardoise, ont produit 2,506 fr. 23 en deçà des prévisions du budget.

XXIII. Régie des sels.

Par suite de la baisse des prix d'achat et de l'augmentation de la consommation les recettes brutes sont de 552,654 fr. 95 plus considérables que l'on ne prévoyait. Elles dépassent celles de 1921 de 295,268 fr. 65. Les *frais d'exploitation et d'administration* sont de 24,365 fr. 05 et de 4,583 fr. 10 supérieurs aux crédits. Les recettes nettes sont de 523,706 fr. 80 plus élevées que le chiffre budgété et de 262,907 fr. 39 meilleures qu'en 1921.

XXIV. Timbre.

Les recettes provenant des droits de timbre cantonal ont dépassé de 236,752 fr. 80 les prévisions au budget, mais elles sont restées de 68,144 fr. 65 inférieures à celles de 1921. La *part au produit du timbre fédéral* a été de 398,310 fr. 05 plus élevée, et supérieure de 343,899 fr. 05 au produit de 1921. Les *frais d'exploitation et d'administration* dépassent en tout de 11,944 fr. 20 les crédits. De cette somme, 6,214 fr. 40 concernent les *commissions des débiteurs* et 4,825 fr. les *traitements*.

XXV. Emoluments.

Le résultat du compte est de 2,093,528 fr. 93 plus favorable que le budget et dépasse de 354,002 fr. 49 le produit de l'année 1921. Pour toutes les rubriques, à l'exception des *droits de concession*, les recettes sont supérieures aux évaluations budgétaires. Les différences les plus marquées concernent les *émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture*, 989,463 fr. 18, les *émoluments fixes des secrétariats de préfecture*, 173,040 fr. 10, les *émoluments des greffes des tribunaux* et des *offices des poursuites et faillites*, 353,514 fr. 75, les *émoluments des Directions de la justice et de la police* 132,260 fr. 40 et les *émoluments de la Commission cantonale des recours*, 108,285 fr. 80. En fait de nouveaux émoluments il faut citer les *émoluments des courtiers en immeubles*, 12,844 fr. 35 et les *émoluments de la Direction des affaires sanitaires*, 5,350 fr.

XXVI. Taxe des successions et donations.

Le produit net est de 918,840 fr. 60 supérieur au budget et de 23,112 fr. 43 plus élevé qu'en 1921. Les *communes* ont reçu, proportionnellement aux excédents de recettes, 223,000 fr. 18 de plus et les *commissions des percepteurs* ont été de 7,414 fr. 59 supérieures au crédit.

XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Les recettes ont augmenté de 78,386 fr. 70 comparativement à celles de 1921 et elles dépassent le budget de 72,580 fr. 10.

XXVIII. Patentes d'auberges et permis de vente des spiritueux.

En regard des recettes de 1921, celles de 1922 accusent une plus-value de 15,459 fr. 23 et sont supérieures de 37,037 fr. 01 à l'évaluation budgétaire.

XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Les 900,000 fr. inscrits au budget comme part au produit du monopole de l'alcool ont fait entièrement défaut et par conséquent il n'y avait point de fonds pour combattre l'alcoolisme, attendu que la réserve de la dime de l'alcool avait été épuisée en 1921. Les subventions pour *secours aux passants nécessiteux* revenant à la Direction de l'assistance publique ont été imputées en 1922 sur le crédit pour l'*assistance-chômage*. Le prélèvement en faveur de la Direction de l'instruction publique pour l'*enseignement de l'économie domestique* a été porté, à titre d'avance, au compte des parts futures présumées au produit du monopole de l'alcool, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il a aussi été imputé sur le fonds pour la construction d'un asile de buveurs dans le Jura, des subventions d'un total de 23,589 fr. qui, normalement, auraient dû être prises sur le produit du monopole de l'alcool.

XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

L'*indemnité de 80 cts. par tête de la population domiciliée* a produit une recette de 30,861 fr. 90 supérieure à l'évaluation budgétaire, par suite de l'augmentation de population constatée quant au canton de Berne par le dernier recensement. A cela s'ajoutent 465,704 fr. 90 revenant au canton comme *part au bénéfice selon l'art. 28 de la loi sur la Banque nationale suisse*. Cette recette n'était pas prévue au budget. Supérieures de 496,566 fr. 80 aux prévisions, les recettes n'en sont pas moins de 288,180 fr. 80 inférieures à celles de 1921.

XXXI. Taxe militaire.

Le budget évaluait les parts du canton et de la Confédération au produit de la taxe militaire à 655,000 fr. chacune, tandis que le produit effectif attribué à l'un et à l'autre fut de 952,809 fr. 16, soit supérieur de 297,809 fr. 16. Les *frais de taxation et de perception* ont exigé 5,929 fr. 48 de moins qu'il n'était budgété. En revanche, il a fallu 8,873 fr. 10 de plus pour les *traitements* et 9,646 fr. 90 de plus en fait de *frais de perception, d'impression et de poursuites*. La *part de la Confédération aux frais de perception*, laquelle se monte au 8 % de la part au produit de la taxe, a été de 13,424 fr. 73 plus élevée. Le produit net de la taxe militaire dépasse de 303,738 fr. 64 les prévisions, mais est demeuré de 11,174 fr. 70 moindre que celui de 1921.

XXXII. Impôts directs.

Les recettes brutes des trois catégories d'impôts sont en augmentation de 9,689,546 fr. 11 sur les chiffres du budget, mais de 1,942,139 fr. 59 moindres qu'en 1921. Le produit brut de l'*impôt sur la fortune* a augmenté de 296,255 fr. 07, tandis que celui de l'*impôt du revenu* a diminué de 1,530,746 fr. 77 et celui de l'*impôt additionnel* de 707,647 fr. 89. Quant aux *recouvrements complémentaires* il sont montés pour l'*impôt sur la fortune* à 28,378 fr. 88, pour l'*impôt du revenu* à 694,765 fr. 73 de plus qu'en 1921. En fait d'*éliminations et restitutions anonymes* au compte de l'année 1922, figurent à la rubrique *impôt sur la fortune* 169,717 fr. 25, à la rubrique *impôt du revenu* 252,847 fr. 04 et à la rubrique *impôt additionnel* 399,175 fr. 10; les chiffres correspondants en 1922 étaient 11,016 fr. 27, 103,346 fr. 86 et 193,679 fr. 19. En 1922, une somme de 2,000,000

fr. a été mise en réserve pour couvrir les déficits d'impôts irrécouvrables, contre 3,000,000 fr. en 1921. Dans les recettes de l'impôt additionnel pour 1922, l'impôt de la ville de Berne, par 2,854,860 fr. 65, n'est pas compris. A la clôture du compte d'Etat, il n'était pas encore fixé et il figurera donc seulement dans le compte de 1923. L'impôt sur la fortune a produit comparativement à 1921 137,554 fr. 09 de plus, l'impôt du revenu 680,246 fr. 95 et l'impôt additionnel 913,143 fr. 80 de moins. Les frais de taxation et de perception sont restés de 7,660 fr. 32 au-dessous de ceux de 1921, mais dépassent les prévisions de 318,966 fr. 06. Cette dernière somme comprend les dépenses en plus pour les commissions de taxation 72,894 fr. 54, la Commission cantonale des recours 73,579 fr. 15 et les frais de perception 229,975 fr. 14; les autres rubriques accusent des dépenses en moins d'un montant de 57,482 fr. 77. Les frais afférents aux commissions de l'impôt du revenu sont de 26,182 fr. 19 moindres, ceux de la Commission des recours de 68,374 fr. 97 supérieurs à ceux de l'année précédente. En regard des frais occasionnés par cette dernière commission, de 373,579 fr. 15, il y a des recettes en fait d'émoluments pour une somme de 148,285 fr. 80. Les frais d'administration sont restés de 9,227 fr. 64 inférieurs aux crédits, tandis que les traitements ont absorbé 11,528 fr. 35 de plus, les frais de bureau et de déplacement 19,450 fr. 99 de moins et les loyers 1,305 fr. de moins également. Les recettes nettes des impôts directs sont de 6,552,068 fr. 30 supérieures aux supputations budgétaires, par contre de 1,489,278 fr. 05 inférieures à celles de l'année dernière.

XXXIII. Imprévu.

La Caisse de l'Etat a touché en fait de successions en déshérence 4,227 fr. 55 net. Le crédit prévu pour l'assistance-chômage ne comportait que 1,500,000 fr.,

alors que la dépense est montée à 2,071,486 fr. 11 et que le compte a été grevé de 78,386 fr. 80 pour allocations de renchérissement accordées après coup, — y compris les frais occasionnés par la livraison de bois de feu au personnel de l'Etat — et de 261,982 fr. 85 pour frais de la fièvre aphteuse, conformément à l'art. 14 de la loi du 22 mai 1921, frais qui n'ont pu être établis définitivement qu'en 1922. Les dépenses totales pour l'assistance-chômage ont atteint le montant de 16,465,609 fr. 47, les recettes consistant surtout en subventions fédérales et, quant à la construction de bâtiments, en subventions communales, pour une somme de 10,894,123 fr. 36, de sorte que l'Etat a eu encore à supporter pour sa part 5,571,486 fr. 11. Une somme de 3,500,000 fr. de ces dépenses a été portée au compte d'avances et à la charge de l'administration courante 2,071,486 fr. 11.

La contribution de l'Etat aux frais de l'assistance-chômage dont il a été question plus haut se répartit comme suit:

Frais d'administration	fr. 259,117. 20
Secours aux chômeurs	» 3,032,810. 26
Subventions pour des constructions	» 800,536. 65
Subventions pour des réfections d'hôtels	» 46,281. —
Subventions pour des distributions d'eau	» 271,776. —
Subventions pour des constructions d'hôpitaux et d'écoles	» 241,910. —
Subventions pour des travaux de chômage	» 908,066. —
Subventions à des entreprises éprouvées par la crise	» 11,049. —
	fr. 5,571,546. 11
A déduire les gains réalisés sur des constructions vendues	» 60. —
Reste	fr. 5,571,486. 11

II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et 85 à 103.

La fortune nette de l'Etat selon ce compte, de 54,437,121 fr. 87 au 31 décembre 1922, se décompose ainsi qu'il suit:

Actif:	
Forêts	fr. 25,770,082. —
Domaines	» 50,727,499. —
Caisse des domaines	» 236,734. 40
Caisse hypothécaire	» 30,000,000. —
Banque cantonale	» 40,000,000. —
Capitaux de chemins de fer:	
Fonds capital	» 45,799,960. —
Caisse de l'Etat	» 33,163,795. 50
Caisse de l'Etat	» 147,396,000. 90
Inventaire du mobilier	» 7,846,860. 09
Total de l'actif	fr. 380,940,931. 89
Passif:	
Caisse des domaines	fr. 5,256,301. 79
Emprunts:	
Fonds capital	» 94,101,420. —
Caisse de l'Etat	» 127,987,080. —
A reporter	fr. 227,344,801. 79

Report	fr. 227,344,801. 79
Fonds d'amortissement des chemins de fer	» 25,296,110. 95
Caisse de l'Etat	» 54,386,688. 37
Administration courante, solde de compte	» 19,476,208. 91
Total du passif	fr. 326,503,810. 02
Fortune nette, comme ci-dessus	fr. 54,437,121. 87

Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:

Doit:	
Augmentations de l'actif et diminutions du passif	fr. 1,612,980,007. 34
Avoir:	
Diminutions de l'actif et augmentations du passif	» 1,612,497,821. 68
Augmentation nette de la fortune	fr. 482,185. 66

Ce mouvement concerne presque exclusivement le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.

I. Fonds capital.

Le Fonds capital accuse les changements suivants:

Augmentations:

Plus-values de ventes de forêts . . .	fr.	891. —
Infériorités de prix d'achat de forêts . . .	»	5,510. —
Vente de droits (forêts)	»	360. —
Indemnité pour exploitation plus difficile d'une parcelle forestière . . .	»	1,000. —
Relèvement de l'estimation de forêts . . .	»	23,620. —
Plus-value de ventes de domaines . . .	»	54,267. 30
Infériorités de prix d'achat de domaines	»	12,884. —
Vente de droits (domaines)	»	1,465. —
Relèvement de l'estimation de domaines	»	903,681. 20
Remboursements d'emprunts	»	1,404,000. —
Total des augmentations	fr.	2,407,678. 50

Diminutions:

Moins-values de forêts vendues . . .	fr.	410. —
Excédents de prix d'achat de forêts . . .	»	13,780. —
Achat de droits (forêts)	»	3,100. —
Réduction d'estimation de forêts . . .	»	4,468. —
Moins-value de domaines vendus . . .	»	3,927. —
Excédents de prix d'achat de domaines	»	37,598. —
Achat de droits (domaines)	»	1,839. 35
Cession de domaines curiaux	»	85,265. —
Versement au fonds d'amortissement des chemins de fer	»	1,404,000. —
Total des diminutions	fr.	1,554,387. 35

Augmentation nette fr. 853,291. 15

Avoir net du Fonds capital au 1^{er} janvier	»	67,027,151. 51
Avoir net du Fonds capital au 31 décembre	»	67,880,442. 66

qui se décomposent en

Actif:

Forêts	fr.	25,770,082. —
Domaines	»	50,727,499. —
Caisse des domaines	»	236,734. 40
Caisse hypothécaire	»	30,000,000. —
Banque cantonale	»	40,000,000. —
Capitaux de chemins de fer	»	45,799,960. —

Total de l'actif fr. 192,534,275. 40

Passif:

Caisse des domaines	fr.	5,256,301. 79
Emprunts	»	94,101,420. —
Fonds d'amortissement des chemins de fer	»	25,296,110. 95

Total du passif fr. 124,653,832. 74

Fortune nette, comme ci-dessus fr. 67,880,442. 66

A. Forêts domaniales.

La valeur estimative des forêts domaniales a augmenté de 115,980 fr. par suite d'achats et de 19,152 fr. par suite de relèvements de l'estimation cadastrale, mais elle a diminué de la valeur des ventes, soit de 860 fr. L'augmentation nette comporte donc 134,272 fr. et les

forêts représentent à la fin de l'année une fortune de 25,770,082 fr.

B. Domaines.

La valeur estimative de ceux-ci s'est accrue des achats, de 135,674 fr. et en outre, par suite de relèvements de l'estimation cadastrale, de 903,681 fr. 20, soit en tout de 1,039,355 fr. 20. La dite valeur a diminué du montant des ventes, 34,175 fr., et de 85,265 fr. par suite de la cession des domaines curiaux de Belp, Ursenbach et Rüeggisberg. Il y a donc une augmentation nette de 919,915 fr. 20. La valeur des domaines n'est portée en compte que pour 50,427,499 fr., c'est-à-dire, comme nous l'avons dit plus haut, à 16,000,000 fr. de moins que leur valeur réelle.

C. Caisse des domaines.

La dette nette de la Caisse des domaines a augmenté par suite de nouvelles acquisitions de forêts de 127,350 fr. et de domaines de 162,227 fr. 35, en tout de 289,577 fr. 35; par contre elle a diminué de la valeur des forêts vendues, de 2,701 fr., et des domaines vendus de 85,980 fr. 30, ensemble de 88,681 fr. 30. La dette nette a ainsi augmenté de 200,896 fr. 05 et elle ascende au 31 décembre 1922 à 5,019,567 fr. 39, savoir:

Passif:

Dettes sur acquisitions	fr.	1,785,308. 16
Caisse hypothécaire, compte-courant	»	3,470,993. 63
Total	fr.	5,256,301. 79

Actif:

Créances pour ventes	fr.	236,734. 40
Dette nette, comme ci-dessus	fr.	5,019,567. 39

D. Caisse hypothécaire.

Le fonds capital de cet établissement n'a pas subi de changement en 1922. Le chiffre d'affaires s'est élevé en compte simple à 352,162,227 fr. 50. L'actif et le passif ont augmenté chacun de 16,432,206 fr.

E. Banque cantonale.

Pour cet institut également, le fonds capital est demeuré le même. Le mouvement des fonds a atteint au doit et à l'avoir 5,768,828,837 fr. 51. L'actif et le passif se sont accrus l'un et l'autre de 35,789,557 fr. 08.

F. Emprunts.

La dette-emprunts du fonds capital a diminué de 1,404,000 fr. du fait de remboursements et elle atteint à la fin de l'année 94,101,420 fr. Avec la dette-emprunts du fonds de roulement de la Caisse de l'Etat, la dette-emprunts totale de l'Etat est au 31 décembre de fr. 222,088,500, soit:

Emprunt 3 % de 1895	fr.	35,514,000. —
» 3½ % de 1900	»	17,771,000. —
» 3½ % de 1906	»	19,000,000. —
» 4 % de 1911	»	29,803,500. —
» 4¼ % de 1914	»	15,000,000. —
» 4¾ % de 1915	»	15,000,000. —

A reporter fr. 132,088,500. —

	Report	fr. 132,088,500. —
Emprunt 5 % de 1919	»	25,000,000. —
» 6 % de 1920	»	10,000,000. —
Bons de caisse à 6 % de 1920	»	18,000,000. —
» » 6 % » 1921	»	12,000,000. —
Emprunt 5 1/2 % de 1921	»	25,000,000. —
Ensemble		<u>fr. 222,088,500. —</u>

G^a. Capitaux de chemins de fer.

Les capitaux de chemins de fer du fonds capital n'ont subi aucune modification et comportent donc à la fin de l'année la même somme qu'au commencement, soit **45,799,960 fr.** Mais les capitaux de chemins de fer de la Caisse de l'Etat ont augmenté de 3,241,185 fr. 17, atteignant le montant de **33,163,795 fr. 50**, de sorte que la participation globale de l'Etat aux entreprises ferroviaires accuse, à la fin 1922, une somme de **78,963,755 fr. 50**, savoir :

Capitaux du fonds capital :

Huttwil-Wolhusen	fr. 160,000. —
Hasle-Konolfingen-Thoune	» 2,151,500. —
Spiez-Erlenbach	» 480,000. —
Berne-Neuchâtel (Directe)	» 3,155,000. —
Berne-Muri-Worb	» 358,560. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	» 350,000. —
Porrentruy-Bonfol-frontière	» 859,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	» 1,724,500. —
Fribourg-Morat-Anet	» 64,500. —
Erlenbach-Zweisimmen	» 3,120,000. —
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)	» 500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	» 807,200. —
Montreux-Oberland bernois	» 2,050,000. —
Berne-Schwarzenbourg	» 980,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises :	
Section Spiez-Frutigen	» 1,980,000. —
» Frutigen-Brigue	» 17,500,000. —
Soleure-Moutier	» 1,185,000. —
Langenthal-Jura	» 252,000. —
Ramsei-Sumiswald-Huttwil	» 1,768,500. —
Berne-Zollikofen-Worblaufen	» 293,000. —
Zweisimmen-Lenk	» 500,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Worben	» 880,000. —
Mâche-Montménénil	» 259,200. —
Huttwil-Eriswil	» 195,000. —
Tramelan-Tavannes	» 90,000. —
Soleure-Berne	» 1,103,500. —
Tramelan-Breuleux-Noirmont	» 868,000. —
Bienne-Täuffelen-Anet	» 1,035,500. —
Langenthal-Melchnau	» 567,500. —
Soleure-Niederbipp	» 402,500. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	» 160,000. —
Total	<u>fr. 45,799,960. —</u>

Capitaux appartenant à la caisse de l'Etat :

Subventions :

Herzogenbuchsee-	fr.
Wangen-Wiedlisbach	4,615. —
Haute-Argovie-Seeland	35,000. —
Lac de Brienz	37,500. —
	<u>fr. 77,115. —</u>

A reporter fr. 45,877,075. —

Report fr. 45,877,075. —

Avances :

	fr.
Porrentruy-Bonfol	166,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Singine	125,547. 10
Berne-Neuchâtel	1,000,000. —
Langenthal-Jura	211,500. —
Gléresse-Prêles	65,000. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	13,517,519. 20
Mâche-Montménénil	52,255. 85
Ramsey-Sumiswald-Huttwil	69,006. 25
Soleure-Berne	126,216. 15
Bienne-Täuffelen-Anet	232,627. 50
Electrification des chemins de fer subventionnés	11,721,734. 15
Interlaken-Est. Reconstruction de la gare	37,500. —
Saignelégier-Glovelier	89,750. —
Porrentruy-Bonfol	22,850. —
Interlaken-Ouest. Transformation de la gare	150,000. —
Langenthal-Melchnau	20,472. 10
Chemins de fer de l'Oberland bernois	63,322. 65
Huttwil-Eriswil	6,415. —
Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés	5,327. 25
	<u>» 27,683,043. 20</u>

Valeurs :

	fr.
Chemins de fer de l'Oberland bernois	81,080. —
Chemin de fer des Alpes bernoises, actions privilégiées	3,648,481. 30
Spiez-Erlenbach	319,540. —
Ligne de l'Emmenthal	790,000. —
Langenthal-Huttwil	400,000. —
Tramelan-Tavannes	50,000. —
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	200. —
Berthoud-Thoune	3,250. —
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains	5,000. —
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	261. —
Steffisbourg-Thoune-Interlaken	2,825. —
Chemin de fer de la Jungfrau, actions privilégiées	63,000. —
Etudes de projets	» 40,000. —
Total	<u>fr. 78,963,755. 50</u>

Au 1^{er} janvier 1922, les capitaux de chemins de fer s'élevaient à . . . » 75,722,570. 33
Ils ont donc *augmenté* de . . . fr. 3,241,185. 17

Cette augmentation se décompose comme il suit :

*Augmentations:**Nouvelles avances:*

Bienne-Täuffelen-Anet	fr.	12,127. 50
Mâche-Montménénil	»	4,050. —
Ramsel-Sumiswald-Huttwil	»	2,119. 35
Soleure-Berne	»	216. 15
Langenthal-Melchnau	»	20,472. 10
Saignelégier-Glovelier	»	16,750. —
Chemins de fer de l'Oberland bernois	»	63,322. 65
Porrentruy-Bonfol	»	7,850. —
Huttwil-Eriswil	»	6,415. —
Caisse de retraite et de secours des chemins de fer subventionnés	»	5,327. 25
Chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts	»	2,257,306. 12
Electrification des chemins de fer subventionnés	»	789,030. 45

Valeurs:

Chemin de fer de la Jungfrau, reprise d'actions privilégiées en paiement d'impôts fonciers arriérés	»	63,000. —
Ensemble	fr.	3,247,986. 57

Diminutions:

Etude de projets, amortissement	fr.	6,801. 40
Augmentation nette, comme ci-dessus	fr.	3,241,185. 17

A la fin de l'année 1922, les engagements de l'Etat pour subventions votées, mais non encore versées, étaient les suivants:

Herzogenbuchsée - Wangen - Wiedlisbach	fr.	440,855. —
Haute-Argovie-Seeland	»	2,198,500. —
Montménénil-Büren	»	140,000. —
Total	fr.	2,779,355. —

G^b. Fonds d'amortissement des capitaux de chemin de fer.

En 1922 ce fonds a été crédité de 1,404,000 fr., montant des remboursements d'emprunt. Il s'élève ainsi à la fin de l'année à 25,296,110 fr. 95.

II. Fonds d'administration.

Le fonds d'administration a subi les modifications suivantes:

Augmentations:

Caisse de l'Etat	fr.	1,605,858,847. 55
Solde du compte de l'administration courante	»	3,514,200. 78
Inventaire du mobilier	»	260,014. 42
Total des augmentations	fr.	1,609,633,062. 75

Diminutions:

Caisse de l'Etat	fr.	1,605,605,847. 55
Solde du compte de l'administration courante	»	4,302,768. 64
Inventaire du mobilier	»	95,552. 05
Total des diminutions	fr.	1,610,004,168. 24

Diminution nette	fr.	371,105. 49
Fortune passive nette au 1 ^{er} janvier	»	13,072,215. 30

Fortune passive nette au 1 ^{er} décembre	»	13,443,320. 79
---	---	----------------

La diminution nette provient de:

Augmentation du solde de l'administration courante	fr.	788,567. 86
Radiation sur valeurs	»	10,000. —
Ensemble	fr.	798,567. 86

dont à déduire:

Rentrées sur des valeurs radiées fr. 263,000. —		
Augmentation nette de l'inventaire du mobilier	»	164,462. 37
		427,462. 37

Augmentation nette de la fortune passive	fr.	371,105. 49
--	-----	-------------

La fortune passive nette comprend:

Actif:

Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat	fr.	180,559,796. 40
Inventaire du mobilier	»	7,846,860. 09
Total de l'actif	fr.	188,406,656. 49

Passif:

Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.	fr.	182,373,768. 37
Solde de compte de l'administration courante	»	19,476,208. 91
Total du passif	fr.	201,849,977. 28

Excédent du passif, comme ci-dessus	fr.	13,433,320. 79
---	-----	----------------

H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat.

Le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat accuse en 1922 le mouvement suivant:

Augmentations:

Avances aux administrations, placements et dépôts	fr.	279,377,215. 21
Recettes et compensations	»	440,094,330. 18
Nouveaux restes actifs	»	446,461,548. 21
Restes passifs payés	»	439,925,753. 95
Augmentation totale	fr.	1,605,858,847. 55

Diminutions:

Avances, placements et dépôts	fr.	285,543,639. 22
Dépenses et compensations	»	439,925,753. 95
Restes actifs encaissés	»	440,094,330. 18
Nouveaux restes passifs	»	440,042,124. 20
Diminution totale	fr.	1,605,605,847. 55

L'augmentation nette de . . . fr. 253,000. —

provient de rentrées sur des valeurs que l'on avait déjà radiées, pour une somme de 263,000 fr., moins 10,000 fr., montant de valeurs nouvellement radiées.

L'excédent du passif, qui était de 2,066,971 fr. 97 au 1^{er} janvier, est tombé grâce à l'augmentation ci-

dessus à 1,813,971 fr. 97 et il se décompose ainsi qu'il suit:

*Actif:**Avances:*

Administrations spéciales . . .	fr.	66,369,971. 12
Administration courante . . .	»	19,476,208. 91
Œuvres d'utilité publique . . .	»	3,723,766. 72
Placements	»	51,506,576. 05
Caisses, soldes actifs	»	1,142,696. 11
Restes actifs, mandats de perception non encaissés	»	37,879,459. 13
Paievements au compte de 1923 . . .	»	461,118. 36
Total	fr.	180,559,796. 40

*Passif:**Dépôts:*

Administrations spéciales . . .	fr.	49,430,657. 57
Œuvres d'utilité publique . . .	»	213,994. 04
Consignations	»	2,725,022. 40
Emprunts	»	127,987,080. —
Caisses, soldes passifs	»	748,810. 85
Recettes au compte de 1923 . . .	»	262,317. 69
Restes passifs, mandats de paiement non réglés	»	1,005,885. 82
Total	fr.	182,373,768. 37

Excédent passif, comme ci-dessus fr. 1,813,971. 97

A. Administrations spéciales.

Les nouvelles avances et les remboursements de dépôts aux administrations ont atteint 234,950,852 fr. 55, les remboursements d'avances et les nouveaux dépôts des administrations se sont élevés à 239,485,633 fr. 52. Dans ces sommes est compris le mouvement en compte courant avec les deux instituts financiers de l'Etat, savoir:

Banque cantonale:

Versements de la Caisse de l'Etat	fr.	108,678,048. 40
Paievements de la Banque	»	108,362,022. 92

Caisse hypothécaire:

Versements de la Caisse de l'Etat .	fr.	26,561,384. 36
Remboursements de la Caisse hypothécaire	»	31,785,639. 38

Les avances se sont augmentées de 13,114,856 fr. 08 et les dépôts ont augmentés de 17,649,637 fr. 05. Il en résulte une augmentation nette de l'actif de 4,534,780 fr. 97. Au 31 décembre, les avances de la Caisse de l'Etat aux administrations spéciales comportaient 66,369,971 fr. 12, les dépôts à 49,430,657 fr. 57, savoir:

*Avances (Doit):**Administration générale:*

Chancellerie d'Etat, compte courant	fr.	302. 30
Secrétaires de préfecture, timbres-émolument	»	54,650. —
Archiviste cantonal, avance pour menus frais	»	200. —

Administration judiciaire:

Greffiers, timbres-émolument . . .	»	19,800. —
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument . . .	»	18,800. —

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile	»	35,418. 60
---	---	------------

A reporter fr. 129,170. 90

Report	fr.	129,170. 90
Avance pour frais de procès . . .	»	800. —
Répertoires des notaires, provision	»	2,519. 15

Police:

Pénitenciers, compte courant . . .	»	142,813. 42
Affaires litigieuses, frais	»	1,707. 40
Bureau des patentes, timbres . . .	»	2,521. 50
Commission de patronage, avance	»	2,414. 03
Contrôle des spectacles cinématographiques, timbres	»	3,000. —

Affaires militaires:

Commissariat cantonal des guerres, avance de caisse	»	30,000. —
Confection d'habillements militaires, avance au fonds de roulement .	»	161,875. 90
Administration de l'arsenal, avance au fonds de roulement	»	16,400. 30
Assurance contre les accidents, primes	»	10,555. 45
Commissariat central des guerres	»	1,505. 61
Fièvre aphteuse, indemnités soins et traitements médicaux aux militaires du service de la police des épizooties tombés malades en 1919/1920	»	74,329. 30
(décompte en 1923)		

Instruction publique:

Etablissements d'instruction, compte courant	»	10,150. 20
Hôpital vétérinaire, compte courant	»	18,696. 20
Librairie de l'Etat, compte courant	»	555,277. 60
Atlas scolaire suisse	»	5,000. —
Construction de maisons d'école, avances	»	233,111. 60
Subvention fédérale en faveur de l'école primaire, subvention de 1922	»	404,636. 40
Cliniques, instituts, constructions .	»	154,259. 95
Edition des œuvres de Jérémias Gotthelf, subvention	»	2,105. —
Secours aux artistes bernois . . .	»	24,734. —

Assistance publique:

Maisons d'éducation, compte courant	»	7,523. 70
Asile d'aveugles, achat de mobilier	»	15,031. 80

Economie publique:

Ecoles techniques, compte courant	»	5,746. 05
Ecoles professionnelles et industrielles, avances	»	57,370. —
Crise de l'industrie horlogère, avances	»	34,390. —
Industrie du jouet de l'Oberland	»	1,500. —
Industrie des copeaux dans la vallée de Frutigen	»	12,500. —
Industries domestiques de l'Oberland, participation financière .	»	67,525. —
Bureau d'étalonnage des récipients en verre	»	4,251. 50
Industries domestiques de l'Oberland, prêt	»	28,000. —
Société de développement de l'Oberland, prêt	»	4,000. —

Service sanitaire:

Etablissements hospitaliers cantonaux, compte courant	»	190,149. 42
Extension du service des aliénés	»	2,624,729. 68
Avance de timbres-émolument . . .	»	425. 45

A reporter fr. 5,040,726. 51

	Report fr.	5,040,726. 51		Report fr.	30,959,477. 55
Travaux publics:					
Assurance ouvrière contre les accidents, primes	»	14,088. 03	Pré de la cure de Belp, amélioration de terrain	»	4,816. 25
Triangulation du IV ^e ordre. . .	»	171,491. 31	Lutte contre l'alcoolisme, avance .	»	26,287. 60
Travaux de chômage	»	1,067,250. 15	Commune de Bienne, avance pour l'arsenal de Boujean	»	350,000. —
Langenthal, école d'agriculture, bâtiment pour l'enseignement . .	»	333,816. 60	Domaine de la Montagne de Diesse, améliorations	»	5,630. 25
Maternité cantonale, agrandissement	»	499,697. 95	Domaine de Hofwil, drainage . .	»	18,000. —
Exploitation de tourbe à Bellelay, aménagement	»	25,221. 45	Compte pour le paiement de coupons à Paris	»	12,762. 80
Réunion parcellaire à Chevenez .	»	13,976. 55	Amortissement de coupons égarés ou bloqués	»	35. —
Maternité cantonale, installation de stérilisation	»	32,500. —	Intérêts de titres	»	1,367,300. —
Asile d'aliénés de Bellelay, nouvelle porcherie	»	50,530. 45	Musée historique bernois, extension, subvention	»	333,800. —
Langenthal, école d'agriculture, bâtiment d'administration . . .	»	241,079. 60	Electrification des lignes subventionnées, achat de matériel .	»	11,721,734. 15
Bienne, Technicum, agrandissement	»	10,575. —	Prêts pour des constructions . .	»	4,760,874. 75
Maternité cant ^{le} , chauffage central	»	165,962. 60	Administration fédérale des contributions, part au produit du timbre fédéral en 1922 . . .	»	990,000. —
Montagne de Diesse, domaine de l'Etat, réfections et transformations	»	10,028. 70	Caisse de secours de l'Oberland, subvention	»	250,000. —
Oeschberg, école d'horticulture .	»	151,365. 30	Mobilier, réserves	»	1,350. —
Maternité cantonale, mobilier et machines	»	228,542. 55	Commune de Berne, avance pour sa part aux frais d'agrandissement du Musée historique . .	»	463,727. 25
Maison de discipline de Trachselwald-Montagne de Diesse, nouvelle grange	»	62,095. 90	Assistance des chômeurs	»	5,500,000. —
Langenthal, école d'agriculture, bâtiment rural	»	235,710. 45	Impôt fédéral sur les coupons . .	»	2,835. 40
Thoune, école normale	»	134,570. 80	Forces motrices bernoises, expertise	»	1,995. —
Nouvel observatoire	»	55,956. 05	Impôt de guerre de sociétés par actions, sociétés coopératives, etc.	»	4,305,498. 35
Langenthal, école d'agriculture, porcherie et boulangerie	»	22,587. 90	Agriculture:		
Oeschberg, école d'horticulture, bâtiments pour l'enseignement et l'administration	»	183,286. 80	Etablissements agricoles, compte courant	»	108,102. 26
Oeschberg, école d'horticulture, installation d'hydrantes	»	8,539. 60	Culture de la vigne, mesures de secours	»	62,085. 01
Oeschberg, école d'horticulture, travaux d'aménagement	»	3,367. 25	Améliorations foncières, subventions	»	1,725,855. 30
Chemins de fer:			Caisse des épizooties, solde de la subvention de l'Etat	»	741,380. —
Subventions	»	77,115. —	Achat de bétail de boucherie dans l'Oberhasli	»	18,172. 45
Etudes de projets	»	40,000. —	Livraison de fourrages aux communes dans la gène	»	49,425. 99
Avances à 14 compagnies	»	2,256,289. 85	Forêts:		
Interlaken, transformation de la gare	»	187,500. —	Nouveau compte d'exploitation (1923)	»	314,799. 34
Services d'automobiles, subventions	»	58,500. —	Forêts domaniales, compte courant	»	2,131,124. 98
Finances:			Avance pour timbres-émolument	»	1,602. 85
Intérêts d'emprunts	»	577. 50	Assurance contre les accidents, primes	»	30,226. 10
Frais d'emprunts	»	402,612. 80	Plans d'aménagement	»	49,311. 64
Avances pour dépenses	»	14,990. —	Société suisse pour la recherche du charbon	»	30,084. —
Avances pour affaires litigieuses .	»	128. 80	Livraisons de bois de feu . . .	»	25,007. 60
Chemin de fer des Alpes bernoises, avance au compte de la garantie d'intérêts	»	13,517,519. 20	Provision d'enveloppes affranchies	»	815. 25
Régie du sel, fonds de roulement	»	400,000. —	Affaires communales:		
Avances pour timbres-émolument	»	18,248. 70	Règlements-types pour les communes	»	854. —
Banque nationale suisse, part du produit de 1922	»	539,515. 20	Total des avances fr. 66,639,971. 12		
Succession Otz, New-York	»	3,513. —	Les avances qui accusent la plus forte augmentation sont les suivantes: <i>assistance des chômeurs</i> 3,500,000 fr., <i>chemin de fer des Alpes bernoises, garantie d'intérêts</i> 2,257,306 fr. 12, <i>électrification des chemins de fer subventionnés</i> 789,030 fr. 45, <i>prêts pour des constructions</i> 1,084,672 fr. 75, <i>améliorations foncières</i> 809,904 fr.,		
Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des logements	»	4,680,000. —			
A reporter	fr.	30,959,477. 55			

travaux de chômage 624,531 fr. 80, *constructions de nouvelles écoles d'agriculture* 721,402 fr. 45, *construction de l'école normale de Thoun* 134,570 fr. 80 et *extension du service des aliénés* 120,180 fr. 60. En fait de nouveaux crédits, il y a les *secours aux artistes bernois*, 24,734 fr., et la *livraison de fourrages aux communes dans la gêne* 49,425 fr. 99. Pour les dits secours, il a été prévu un crédit de 40,000 fr., à supporter par moitié par la Confédération et le canton. Le poste de 4,305,498 fr. 35 en fait de *impôt de guerre de sociétés par actions, de sociétés coopératives, etc.*, qui figure parmi les avances représente les impôts arriérés de sociétés par actions, coopératives ou autres personnes juridiques.

Dépôts (Avoir).

Justice:

Dépôt dans un cas litigieux . . . fr. 150. —

Police:

Pénitenciers, comptes courants . . . » 1,698,662. 31
Part d'amendes . . . » 400,963. 43
Réserve pour la création d'un asile de jeunes filles abandonnées . . . » 1,500. —

Affaires militaires:

Réserve pour aménagement de magasins et d'ateliers . . . » 127,785. 83
Frais de mobilisation . . . » 6,356. 43

Instruction publique:

Diverses communes . . . » 100,636. 40
Institut d'astronomie, frais de construction . . . » 56,706. 95
Cours de perfectionnement pour instituteurs, réserve . . . » 5,860. —

Assistance publique:

Maisons d'éducation, compte courant . . . » 9,001. 63
Subventions pour dommages causés par les éléments . . . » 1,987. 50

Economie publique:

Réserve pour la création d'un asile de buveurs dans le Jura . . . » 13,647. —
Ecoles techniques . . . » 3,410. —

Travaux publics:

Cautionnements . . . » 21,454. 75
Plans cadastraux, assurance contre l'incendie . . . » 4,000. —
Rutti, école d'agriculture, reconstruction de la grange . . . » 127,218. —

Chemins de fer:

Chemins de fer, secours . . . » 3,000. —

Finances:

Emprunts de l'Etat, amortissement . . . » 619,656. 25
Emprunts de l'Etat, intérêts . . . » 1,394,469. 35
Régie des sels, compte courant . . . » 380,875. 86
Vente de mobilier . . . » 6,350. —
Magasin des sels de Berne . . . » 7,841. 25
Réserve pour l'amortissement des avances au chemin de fer des Alpes bernoises . . . » 94,865. —
Bureau des chèques postaux de Berne . . . » 338,188. 29
Banque cantonale, compte spécial . . . » 2,088,996. 59
Banque cantonale, compte courant . . . » 6,261,789. 40
Caisse hypothécaire, dépôt . . . » 5,694,147. 21
Distillerie d'Anet-Witzwil . . . » 1,340. 30
Taxe des automobiles et des motocycles . . . » 89,445. 10
Legs Lory, fonds de roulement . . . » 107,809. 78
Améliorations foncières à Belp-Kehrsatz . . . » 428. —

A reporter fr. 19,588,542. 61

Report	fr. 19,588,542. 61
Fonds d'amortissement des dettes	» 382,895. 15
Confédération, prêts pour des constructions	» 2,296,683. 25
Diverses communes, prêts pour des constructions	» 1,137,736. 50
Achats de livres, réserve . . .	» 523. 40
Commune bourgeoise de Berne, prêt pour l'agrandissement du Musée historique	» 223,000. —
Confédération suisse, prêt à la commune municipale de Berne . .	» 2,000,000. —
Société suisse pour la recherche de charbon, dépôt	» 106,458. 35
Agriculture:	
Ecoles agricoles, comptes-courants	» 6,067. 36
Restitutions de primes en 1921 .	» 4,410. 60
Trafic de terrains et de forêts .	» 4,047. 90
Forêts:	
Forêts domaniales, compte courant	» 3,853,517. 85
Nouveau compte d'exploitation (1923)	» 577,653. 58
Intendance du timbre:	
Timbres-fisc et timbres-émolument	» 3,711. 80
Intendance de l'impôt de guerre:	
Impôt de guerre, produit . . .	» 12,757,294. 74
Intendance de l'impôt:	
Réserve pour impôts à éliminer .	» 6,386,078. 85
Office cantonal du travail:	
Fonds de solidarité	» 22,035. 63
Total	fr. 49,430,657. 57

L'augmentation des dépôts concerne surtout le poste *intendance de l'impôt de guerre*, 12,757,294 fr. 74, somme égale au produit de l'impôt de guerre qui reste à liquider pour la fin de l'année. En tant que modifications importantes il faut citer encore l'augmentation du dépôt de la *Caisse hypothécaire* 5,224,225 fr. 02, la diminution de la créance de la *Banque cantonale* 316,025 fr. 48 et l'augmentation de la réserve pour impôts à éliminer 870,979 fr. 49. On a versé dans cette réserve en 1922 2,000,000 fr. et on y a pris 1,129,020 fr. 51 pour des impôts reconnus irrécouvrables et radiés. On a crédité le compte de la *taxe des automobiles* de 1,019,411 fr. 15, recettes de 1922, en y important une somme de 1,384,300 fr. 75 pour des réfections routières.

B. Valeurs.

Les modifications qui se sont produites dans la composition du portefeuille sont les suivantes:

Augmentations

Reprise de 315 actions privilégiées du chemin de fer de la Jungfrau, en paiement d'impôt foncier arriéré	fr. 63,000. —
Reprise d'un bon de caisse à 5½% de l'Union des banques suisses en paiement de la taxe sur les successions	» 1,000. —
Gain sur cours d'obligations de l'Etat de Berne remboursées	» 134,182. 05
Rentrées sur radiations faites en 1920 concernant les actions de la Soudière suisse à Zurzach	» 253,000. —
Gain réalisé sur actions remboursées de la Soudière suisse	» 100,600. —
Total des augmentations	fr. 551,782. 05

Diminutions:

Remboursements	fr. 1,590,300. —
Radiation des actions de la Société coopérative suisse pour l'exploita- tion de la tourbe	» 10,000. —
	fr. 1,600,300. —

Diminution nette fr. **1,048,517. 95**

Etat des valeurs au 1^{er} janvier . . » 52,555,094. —

Etat des valeurs au 31 décembre 1922 fr. **51,506,576. 05**

savoir :

Obligations:	Intérêt %	Valeur nominale fr.	%	Estimation fr.
Rente fédérale, 1900	4	30,000	98	29,400.—
Chemins de fer fédé- raux, 1900	3½	20,000	90	18,000.—
Chemins de fer fédé- raux, 1902	3½	537,000	95,5	513,520.—
Canton de Berne, 1895	3	3,491,000	53 ₄₈₄	1,867,155.35
Canton de Berne, 1897 (Caisse hypothécaire)	3	9,530,500	47 ₂₁₂	4,499,594.90
Canton de Berne, 1899	3½	408,500	62	253,270.—
Canton de Berne, 1900	3½	1,391,000	54 ₃₉₁	756,576.65
Canton de Berne, 1905 (Caisse hypothécaire)	3½	1,701,500	51 ₄₉₃	876,153.60
Canton de Berne, 1906	3½	1,528,000	59 ₄₃₆	908,109.80
Cant. de Fribourg, 1892	3	163,500	73 ₆₃	120,376.85
Commune de Cernier, 1894	3¾	46,000	87 ₉₄	40,653.—
Chemins de fer de l'Ober- land bernois, 1895	3½	73,000	84	61,320.—
Société du crématoire de Berne	4	10,000	91	9,100.—
Banque cantale de Berne		5,000	100	5,000.—
Caisse hypothécaire		128,100		127,771.50
Confédération suisse, IV ^e série	6	2,000	100	2,000.—
Union suisse de banques	5½	1,000	100	1,000.—

Actions:	Valeur nominale fr.	Par titre fr.	Estimation fr.
Chemin de fer des Alpes bernoises	4,713,000	387.06	3,648,481.30
Chemin de fer Spiez- Erlenbach	369,500	432.39	319,540.—
Chemins de fer de l'Oberland bernois	19,000	520.—	19,760.—
Chemin de fer de l'Em- menthal, actions pri- vilégiées	390,000	500.—	390,000.—
Chemin de fer de l'Em- menthal, subvention	400,000	500.—	400,000.—
Chemin de fer Langen- thal-Huttwil	400,000	500.—	400,000.—
Chemin de fer Trame- lan-Tavannes	150,000	66.66	50,000.—
Chemin de fer Saignelég- rier-La Chaux-de-Fonds	2,000	20.—	200.—
Chemin de fer Ber- thoud-Thoune	5,000	325.—	3,250.—
Forces motrices bernoises	33,355,000	500.83	33,410,200.—
Banque nationale suisse	3,555,500	495.—	1,742,195.—
Chemin de fer électrique Louèche-les-Bains	5,000	250.—	5,000.—
Sucrerie d'Aarberg	500,000	500.—	500,000.—

A reporter 40,888,626.30

Actions:	Valeur nominale fr.	Par titre fr.	Estimation fr.
Salines suisses du Rhin	410,000	1097.56	450,000.—
Chemin de fer de la Vallée de la Gürbe	500	261.—	261.—
Chemin de fer Steffisbourg- Thoune-Interlaken	3,000	470.83	2,825.—
Société suisse de trans- port par remorqueurs à Bâle	10,000		10,000.—
Valeurs diverses			2,862.10
Chemin de fer de la Jungfrau, actions pri- vilégiées	63,000	200.—	63,000.—
Total fr.			51,506,576.05

Les gains réalisés sur titres remboursés ont été portés au compte du *Fonds d'amortissement des dettes*, qui est monté de ce fait à **382,895 fr. 15**.

Les estimations sont restées à peu de chose près les mêmes, comparativement à l'année dernière. Pour certains postes, elles sont trop élevées; pour d'autres, notamment pour les obligations de l'Etat de Berne, elles sont bien trop basses.

C. Administration courante.

L'avance à l'administration courante s'est *accrue* de l'excédent des dépenses de ce service, de 4,302,768 fr. 64, mais elle a diminué, d'autre part, de 3,514,200 fr. 78 par suite d'amortissements effectués au moyen des parts du canton à l'impôt fédéral de guerre et à celui des bénéfices de guerre. L'avance nette a augmenté de **788,567 fr. 86** et elle est de **19,476,208 fr. 91** au 31 décembre (voir chapitre J ci-après).

D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts.

Il y a ici les changements suivants: Les *avances cadastrales* ont augmenté de 57,957 fr. 60 et celles pour *reboisements* de 38,469 fr. 84. Par contre l'avance à l'*Etablissement cantonal d'assurance immobilière* a diminué de 78,679 fr. 45 et les *avances diverses* de 46,697 fr. 90. Les *dépôts* ont augmenté de 43,893 fr. 43. Ces diverses modifications ont déterminé une *diminution* de l'actif net de **73,843 fr. 34** et à la fin de l'année le total des avances était de **3,723,766 fr. 72**, celui des dépôts de **213,994 fr. 04**.

E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les dépôts ont *augmenté* de **1,297,849 fr. 61**, du fait qu'il a été remis en nouveaux dépôts 33,088,352 fr. 14 et prélevé 31,790,502 fr. 53. Le montant total des dépôts à la fin de l'année est de **2,725,022 fr. 40**.

F. Emprunts et F^a. Emprunts temporaires.

La dette-emprunt de la Caisse de l'Etat est restée stationnaire; les emprunts temporaires n'ont subi de même aucune modification.

G. Caisse.

Les recettes de district ont encaissé **90,393,646 fr. 37** et payé **90,225,070 fr. 14**. A cela s'ajoutent les recettes et dépenses par compensation (écritures réciproques sans mouvement de fonds), d'un montant de 349,700,683 fr. 81, de sorte que le mouvement total se chiffre par **440,094,330 fr. 18** aux recettes totales et **439,925,753 fr. 95** aux dépenses totales.

H. Restes.**a. Restes actifs.**

Les recettes mandatées en 1922 par les divers services se décomposent comme il suit:

	Pages	
A. Forêts	87	fr. 24,459. —
B. Domaines	87	» 214,609. 65
C. Caisse des domaines	87	» 850,584. 79
G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer	95	» 1,404,000. —
H. Caisse de l'Etat (A—Fa)	103	» 285,543,639. 22
J. Solde du compte de l'administration courante	103	» 4,302,768. 64
K. Inventaire du mobilier	103	» 95,552. 05
L. Profits et pertes	8	» 154,025,934. 86
Total des nouveaux restes actifs		fr. 446,461,548. 21
Restes actifs au 1 ^{er} janvier		» 31,466,271. 88
Total des créances à recouvrer		fr. 477,927,820. 09

Ont été réglés par des recettes en 1921 pour 1922	fr. 216,348. 47
en 1922	fr. 440,094,330. 18
dont p ^r 1923	» 262,317. 69
	» 439,832,012. 49
Total	fr. 440,048,360. 96

Restes actifs non réglés au 31 décembre 1922.	fr. 37,879,459. 13
---	---------------------------

Dans le total des restes actifs au 31 décembre 1922, qui sont de 6,413,187 fr. 25 supérieurs à leur montant au commencement de l'année, sont compris 8,339,552 fr. 30 d'impôts de guerre fédéraux, concourant en majeure partie les 2^e, 3^e et 4^e cotes non encore échus, ainsi que 13,935,723 fr. 97 d'impôts d'Etat pour 1922.

b. Restes passifs.

Les dépenses mandatées pendant l'année se décomposent comme il suit:

	Pages	
A. Forêts	86	fr. 158,731. —
B. Domaines	86	» 1,134,524. 85
C. Caisse des domaines	86	» 649,688. 74
F. Emprunts	92	» 1,404,000. —
H. Caisse de l'Etat (A—E)	102	» 279,377,215. 21
J. Solde du compte de l'administration courante	102	» 3,514,200. 78
K. Inventaire du mobilier	102	» 260,014. 42
L. Profits et pertes	8	» 153,543,749. 20
Total des nouveaux restes passifs		fr. 440,042,124. 20
Mandats d'encaissement non réglés au 1 ^{er} janvier		» 873,277. 67
Total		fr. 440,915,401. 87

Ont été réglés par des paiements en 1921 pour 1922	fr. 444,880. 46
en 1922	fr. 439,925,753. 95
dont p ^r 1923	» 461,118. 36
	» 439,464,635. 59
Total	fr. 439,909,516. 05

Restes passifs non réglés au 31. déc.	fr. 1,005,885. 82
---	--------------------------

J. Solde de compte de l'administration courante.

Comme il est dit sous H. C. ci-dessus, la dette de l'administration courante a augmenté en 1922 de 788,567 fr. 86, ce qui l'a portée à 19,476,208 fr. 91.

K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale s'est augmenté de 2,700 fr. 70, celui des établissements de l'Etat de 161,761 fr. 67 net. L'état de l'inventaire du mobilier a donc augmenté de 164,462 fr. 37 en tout et atteint à la fin de l'année la somme de 7,846,860 fr. 09.

III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

Doit: a. Balance des opérations.	
Augmentations des éléments de la fortune	fr. 1,612,980,007. 34
Diminutions de la fortune nette	» 153,543,749. 20
Total	fr. 1,766,523,756. 54
Avoir:	
Diminutions des éléments de la fortune	fr. 1,612,497,821. 68
A reporter	fr. 1,612,497,821. 68

Report	fr. 1,612,497,821. 68
Augmentations de la fortune nette	» 154,025,934. 86
Total, comme ci-dessus	fr. 1,766,523,756. 54

b. Balance de sortie.	
Doit:	
Total de l'actif	fr. 380,940,931. 89
Avoir:	
Total du passif	fr. 326,503,810. 02
Fortune nette	» 54,437,121. 87
Total, comme ci-dessus	fr. 380,940,931. 89

IV. Fonds spéciaux.

Pages 105 à 141.

Le fonds *Contributions des ecclésiastiques à la Caisse de prévoyance*, constitué en vue de l'admission future des ecclésiastiques dans ladite caisse a été supprimé, parce que cette admission une fois réalisée, le montant en a été versé à la Caisse de prévoyance. Comme fonds nouveau figure le *fonds de bourses agricoles*. Il a été constitué avec les excédents de recettes de l'office cantonal du lait, au montant de 64,759 fr. 05, et, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif du 9 mai 1922, il servira en tout ou en partie à l'attribution de bourses aux élèves indigents des écoles de laiterie ou d'agriculture ou à subventionner des voyages d'études ou l'édition d'ouvrages intéressant des questions d'économie laitière.

Les recettes de tous les fonds spéciaux	
comportent	fr. 11,871,407. 88
les dépenses	» 4,888,189. 63
<i>Excédent des recettes = augmentation de la fortune</i>	fr. 6,983,218. 25
<i>Fortune nette au 1^{er} janvier</i>	» 40,231,425. 37
<i>Fortune nette au 31 décembre</i>	fr. 47,214,643. 62
en regard de	
<i>Actif</i>	fr. 51,598,741. 42
<i>Passif</i>	» 4,384,097. 80
<i>Fortune nette, comme ci-dessus</i>	fr. 47,214,643. 62

Les fonds spéciaux dont la fortune a diminué sont les suivants:

<i>Fonds des digues de la correction des eaux du Jura</i>	fr. 28,824. 47
<i>Fonds de la Waldau</i>	» 24,916. 35

<i>Institution Victoria</i>	fr. 10,132. 10
<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois, II^e section</i>	» 2,805. 45
<i>Fonds capital (fondation Lanz-Heimann) de la faculté de théologie catholique chrétienne</i>	» 1,097. 10
<i>Fonds d'éducation de la maison d'éducation de Sonvilier</i>	» 779. 60
<i>Fonds Hallwyl de la Chancellerie d'Etat</i>	» 97. 25
<i>Fonds des écoles</i>	» 83. 50

Ont enregistré les plus importantes augmentations, les fonds:

<i>Caisse d'assurance des instituteurs bernois, III^e section</i>	fr. 1,990,758. 86
<i>Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat</i>	» 1,913,961. 23
<i>Caisse des maîtres aux écoles moyennes</i>	» 683,756. 95
<i>Hôpital de l'Ile</i>	» 641,248. 69
<i>Caisse des épizooties</i>	» 562,083. 18
<i>Caisse hypothécaire, fonds de réserve</i>	» 390,000. —
<i>Banque cantonale, réserve spéciale</i>	» 255,549. 10
<i>Banque cantonale, fonds de réserve</i>	» 250,000. —
<i>Caisse de retraite des maîtresses de couture</i>	» 167,526. 35
<i>Dépôt d'épargne de la Caisse de prévoyance</i>	» 55,528. 60

Dans le compte de l'hôpital de l'Ile figure la subvention extraordinaire de 500,000 fr. de l'Etat pour deux années.

La dette pour l'extension du service des aliénés a augmenté de 120,180 fr. 60.

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat de l'exercice 1922.

Berne, le 12 mai 1923.

Le contrôleur cantonal des finances,
E. Jung.

Rapport et propositions

de la

Commission d'économie publique

concernant

le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les crédits supplémentaires pour l'année 1922.

La Commission d'économie publique a désigné pour examiner le rapport sur l'administration de l'Etat, le compte d'Etat et les demandes de crédits supplémentaires, les sous-commissions suivantes:

- | | |
|---|------------------------------|
| I. Présidence du gouvernement: | MM. Nyffeler et Schneeberger |
| II. Justice: | » Mühlemann et Schmutz. |
| III. Police: | » Reichen et Bucher. |
| IV. Affaires militaires: | » Bueche et Mühlemann. |
| V. Cultes: | » Schmutz et Bueche. |
| VI. Instruction publique: | » Gnägi et Schmutz. |
| VII. Affaires communales: | » Bucher et Bueche. |
| VIII. Assistance publique: | » Schneeberger et Rebetez. |
| IX. Intérieur: | » Rebetez et Nyffeler. |
| X. Travaux publics et chemins de fer: | » Bueche et Reichen. |
| XI. Affaires sanitaires: | » Bucher et Schneeberger. |
| XII. Finances: | » Reichen et Rebetez. |
| XIII. Agriculture: | » Gnägi et Nyffeler. |
| XIV. Forêts: | » Mühlemann et Schneeberger. |
| XV. Compte d'Etat et crédits supplémentaires: | » Schmutz et Gnägi. |

Les rapporteurs de la Commission d'économie publique feront leur exposé verbal dans l'hypothèse que le présent rapport de la commission dans son ensemble est connu d'une manière générale.

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1923.

Présidence du gouvernement.

Considérée au point de vue politique et économique, l'année 1922 s'est passée assez tranquillement et elle n'a dès lors pas donné lieu à des mesures spéciales.

Le peuple bernois a eu à se prononcer sur 7 projets de loi, dont deux, les lois sur le commerce et l'industrie et sur la simplification de l'administration de district (votation du 14 mai), ont soulevé une violente opposition et ont été rejetés. On a l'impression, dans des milieux étendus de la population, que ces deux projets devraient être repris et être soumis de nouveau au peuple, sous une forme quelque peu modifiée peut-être. Pour ce qui concerne la première des dites lois, il faut dire que l'opposition, pour autant qu'elle ne s'exerçait pas par principe politique, s'est recrutée chez des électeurs qui ne se rendaient pas bien compte de l'importance du projet. Quant à la seconde, relevons que la simplification de l'administration a déjà été introduite dans deux districts et qu'elle satisfait pleinement.

Les votations populaires fédérales du 11 juin, du 24 septembre et du 3 décembre ont déjà donné lieu à tant de commentaires, que nous pouvons nous dispenser d'en parler davantage ici.

En 1922, le peuple bernois n'a de nouveau pris qu'un part assez modeste aux affaires de l'Etat. La

participation au scrutin est même descendue au 35 %, lors de la votation du 11 juin. Il semble que malgré la lassitude manifestée à l'égard des votations, il devrait être possible d'intéresser davantage le peuple aux choses de l'Etat.

Le canton de Berne est représenté actuellement au Conseil national par 34 députés.

Le Grand Conseil a tenu en 1922 5 sessions, avec 41 séances — 24 durant le premier semestre, 17 pendant le second — et il a liquidé un grand nombre d'affaires, qu'on trouve spécifiées dans le rapport du président du gouvernement.

Les affaires qui ont le plus occupé le Grand Conseil cette année sont: l'entretien du réseau routier de l'Etat (sa longueur est actuellement de 2500 km), les chemins de fer subventionnés, la circulation des automobiles, les améliorations foncières, les adjudications dans les entreprises de l'Etat.

En ce qui concerne les chemins de fer et l'entretien des routes, et, en connexité avec ce dernier objet, la circulation des automobiles, il s'agit de questions d'une importance générale et financière telle que le Grand Conseil sera obligé d'y revenir prochainement.

Il faudra, dans ce domaine, ériger le principe qu'à l'avenir on observera la plus grande prudence à l'égard de toute nouvelle dépense, chose tout à fait nécessaire si l'on ne veut pas rendre les impôts absolument écrasants ou, à défaut, mettre le canton dans une complète impuissance au point de vue financier.

Le nombre des interpellations et des motions n'est pas sensiblement moindre qu'en 1921. Il a été déposé en tout 25 interpellations, motions ou simples questions, dont 14 ont été discutées ou répondues. Dans cet ordre de choses, on devrait bien un peu se restreindre, en ce sens que l'on s'abstient d'interpeller lorsque MM. les députés ont un moyen plus simple d'obtenir les renseignements qu'ils désirent.

Le Conseil-exécutif a traité un nombre très élevé d'affaires. La Commission d'économie publique, qui a eu l'occasion, dans ses nombreuses séances, de se rendre compte de ce grand labeur, estime qu'il est de son devoir d'exprimer à cette autorité et à ses collaborateurs les remerciements auxquels ils ont droit.

Il faut aussi relever avec satisfaction que le Grand Conseil est venu à bout, jusqu'à la fin de l'exercice, des affaires dont il était saisi.

Concernant les archives de l'Etat, il serait à désirer que le mode actuellement prévu de livraison simultanée des vieux documents des archives de district fasse place à une livraison échelonnée.

Le nombre des sans-travail a considérablement diminué; toutefois cette diminution est due simplement, pour une bonne part, aux travaux entrepris afin de fournir de l'occupation aux chômeurs et qui grèvent toujours lourdement les finances de l'Etat.

Le fisc se ressentira longtemps encore des suites des mauvaises années que nous venons de traverser, notamment au point de vue du service des intérêts et de l'amortissement des dettes contractées. Il est vrai que la majeure partie de l'argent dépensé n'est nullement perdu, car on peut constater un peu partout les heureux effets des sacrifices consentis — dont peu de régions n'ont pas profité dans une mesure plus ou moins forte.

Justice.

De par le rejet du projet de loi concernant la réunion des fonctions du greffier de tribunal à celles de préposé à l'office des poursuites, survenu à la votation du 14 mai 1922, la *simplification de l'administration de district* n'a pas pu s'effectuer intégralement. Il serait possible d'opérer la réunion de ces fonctions dans les deux tiers environ des districts, sans qu'il en résultât le moindre inconvénient pour l'expédition des affaires administratives. D'un autre côté, cela permettrait de réaliser de notables économies au profit de l'Etat. Pour ces motifs et vu la petite majorité qui a fait sombrer le projet, nous aimerions que cette question fût l'objet d'un nouvel examen et qu'un rapport fût présenté de ce chef au Grand Conseil au cours de la législature actuelle. Il y aurait lieu également — et nous en réitérons la demande — de prendre en mains avec énergie les travaux préparatoires concernant la *réforme de l'administration centrale*, travaux qui sont d'une certaine envergure.

Nous prenons acte avec satisfaction, en ce qui concerne le *registre foncier*, de ce que le registre foncier cantonal se trouve introduit dans tout le canton et que l'établissement du registre foncier fédéral est activé.

C'est de même avec satisfaction que, suivant la suggestion exprimée autrefois par notre commission, nous constatons qu'on se propose d'exempter les *préfets* de certains travaux d'importance secondaire, tels que contrôle des bicyclettes, distribution des plaques d'automobiles, etc. L'administration centrale pourra peut-être, en revanche, se décharger de certaines tâches sur ces fonctionnaires.

Les irrégularités constatées çà et là montrent qu'une surveillance et un contrôle rigoureux demeurent de toute nécessité dans la tenue de la comptabilité et de la caisse des greffes de tribunaux, des secrétariats de préfecture et des offices des poursuites et faillites.

Nous sommes heureux de constater que le laisser-aller dans la reddition des *comptes de tutelle* a beaucoup diminué, exception faite d'un seul district.

Disons encore quelques mots de la *Caisse de secours de l'Oberland*. Cette institution, qui est destinée à venir en aide à l'industrie hôtelière, a travaillé avec succès, au cours de l'année 1922, au relèvement financier de diverses entreprises de cette branche. Jusqu'à la fin de l'année, il a été liquidé 204 réquêtes. Malheureusement les fonds mis à la disposition de la Caisse sont presque entièrement épuisés; en revanche elle reçoit l'appui de la Société fiduciaire suisse en matière d'hôtels, de sorte qu'elle pourra continuer de jouer son rôle éminemment utile dans l'intérêt de notre industrie hôtelière.

Police.

La question de la création d'une *maison de discipline et d'ouvrier pour jeunes filles* est encore toujours à l'étude. Une enquête a établi que pour le service rationnel d'un établissement de ce genre, le nombre des personnes à y mettre est trop restreint. Les transformations effectuées dans les bâtiments du pén-

tencier d'Hindelbank ont d'ailleurs permis d'établir une grande lingerie et lessiverie, de sorte qu'on pourra occuper là-bas un plus grand nombre de jeunes filles.

La Commission d'économie publique a visité pendant l'exercice les *pénitenciers de Thorberg et de Witzwil*.

Les travaux pour la mise en exploitation du domaine de la *maison de discipline de la Montagne de Diesse* suivent leur cours.

Malgré toutes les peines que la Direction de la police se donne pour refréner le *colportage*, les plaintes à ce sujet ne sauraient cesser. C'est que les traités internationaux de réciprocité et d'établissement doivent être respectés. Les nombreux colporteurs qui frappent par leur langage et leurs allures sentant l'étranger sont le plus souvent des Suisses naturalisés.

Les affaires de *séjour et d'établissement (police des étrangers)* donnent beaucoup de besogne, la Direction de la police étant à cet égard en relations étroites avec les offices fédéral et cantonal du travail. On a affaire surtout avec des ressortissants italiens ou allemands.

Les questions d'*état civil* et de *réintégration dans la nationalité suisse* donnent de même passablement de travail. Pour l'état civil il s'agit surtout des nombreuses familles suisses établies jusqu'ici à l'étranger et qui reviennent au pays sans papiers et doivent être repourvues de pièces de légitimation par leurs anciennes communes d'origine.

Les autorisations de *jeux et tombolas* ne sont accordées qu'avec beaucoup de réserve; on a néanmoins fait droit à un assez grand nombre de requêtes à cet égard en 1922.

La question de la circulation des *automobiles* continue d'occuper beaucoup les autorités ainsi que le public. C'est surtout la liberté de circuler le dimanche qui suscite des divergences d'opinion. En sa qualité de canton concordataire, Berne doit veiller à l'observation des dispositions restrictives de cet acte, mais aussi, d'autre part, respecter le droit de circuler. Pour se montrer conciliante à l'égard des automobilistes, la Direction de la police autorise une vitesse de 30 km dans les localités agglomérées et de 50 km en rase campagne, au lieu des vitesses maxima de 18 km et 30 km prévues par le concordat. La plus grande vitesse permise dans les localités, le dimanche, est de 23 km, avec la prescription qu'une première infraction entraîne un avertissement et seulement une deuxième un procès-verbal.

Il faut absolument vouer plus d'attention à la circulation des autos-camions, si on ne veut s'exposer à voir abîmer complètement nos routes et surtout nos ponts en bois. La charge de ces véhicules doit nécessairement être limitée ainsi qu'il convient.

Affaires militaires.

L'année 1922, au point de vue militaire tout au moins, devait être une année normale: inspections, cours et écoles militaires se sont déroulés selon le programme d'avant-guerre. Et pourtant, elle se ressent encore, dans plus d'un domaine, des conséquences de la mobilisation.

Une lassitude des choses militaires, une fatigue de servir subsistent chez les hommes qui ont fait toute la mobilisation.

Autrement, comment expliquer cette progression constante du nombre des dispenses sollicitées, ou cette peine — pour ne pas dire plus — qu'ont nos autorités à recruter le nombre suffisant de sous-officiers pour remplir les cadres?

La crise économique intense que nous traversons et qui, de chacun de nous, exige un effort plus grand, une attention plus soutenue contribue pour sa part à créer cet état d'esprit. Mais elle ne suffit pas à justifier, ni à excuser complètement ce grand nombre de citoyens-soldats qui, en 1922, durent subir des arrêts pour négligence ou omission de leurs devoirs militaires: tirs obligatoires et inspections.

Si, comme nous le relevions l'an passé, certains officiers supérieurs n'ont pu s'adapter que difficilement au régime de paix, la troupe, de son côté, éprouve aussi quelque peine à s'y soumettre. Les faits le démontrent à l'évidence et nous prouvent une fois de plus que nous ne sommes pas encore sortis de la période de transition, de réadaptation.

Les examens pédagogiques et de gymnastique ont été supprimés cette année lors du recrutement, en conformité aux ordonnances fédérales.

La Direction militaire, d'accord avec le Département fédéral, est intervenue pendant l'année écoulée pour limiter autant que possible le nombre des fêtes de tir. Nous l'en félicitons.

Les bons résultats obtenus en 1921 par la réorganisation du système de perception de la taxe militaire se sont confirmés cette année; le rendement de cette taxe fut satisfaisant malgré l'intensité de la crise.

De nouvelles prescriptions fédérales ont modifié le mode de taxation des Suisses à l'étranger. Cette question n'en reste pas moins très épineuse, vu la chute continuelle des changes. Aussi est-il fort souhaitable qu'en ces temps difficiles, la Direction militaire applique certains tempéraments à la sévérité des lois. Et ce, tant à l'égard de nos compatriotes à l'étranger, durement atteints par l'effondrement des changes, que vis-à-vis des citoyens qui, dans le pays, souffrent cruellement parfois de la crise persistante. Les uns et les autres ont besoin d'aide.

Les services de l'arsenal ont fonctionné de façon satisfaisante en 1922.

Cultes.

Nous pouvons nous borner à quelques brèves considérations, le rapport de gestion de la Direction des cultes ne disant pas grand-chose de neuf pour 1922.

Dans le Jura, une nouvelle paroisse catholique romaine a été créée, celle de la « Vallée de Tavannes », qui englobe les fidèles d'un certain nombre de communes de population en majorité protestante.

Quant aux quelques paroisses catholiques supprimées autrefois et qui n'ont pas encore été rétablies, il faut relever que la Direction des cultes poursuit les travaux préliminaires concernant la création d'un vi-

cariat de section à Nenzlingen. Des requêtes de paroisses réformées du Jura visant l'institution de nouvelles places de pasteurs ou l'attribution d'ecclésiastiques auxiliaires ont été prises en considération dans trois cas; on a attribué des vicaires à ces paroisses.

La requête de la paroisse de la Nydeck, à Berne, à fin de création d'une troisième place de pasteur, est encore pendante. Pour les paroisses où la population augmente et dont les pasteurs sont surchargés de travail, l'Etat ne saurait méconnaître le réel besoin de nouveaux ecclésiastiques. Il faut toutefois, à cet égard, tenir compte aussi de la situation financière du canton.

Le revision des règlements paroissiaux s'effectue quelque peu lentement. Bien que le retard ne présente en soi rien de grave, il faut cependant exiger que ces règlements soient mis en harmonie avec la loi sur l'organisation communale de 1917. La Direction des cultes fera donc bien d'adresser un nouvel avertissement aux paroisses qui ne se sont pas encore exécutées.

Les traitements des ecclésiastiques ont été révisés, conjointement avec ceux du personnel de l'Etat en général; les légitimes revendications du clergé se sont ainsi trouvées réalisées. Le Conseil-exécutif s'est vu dans la nécessité d'élever de 300 fr., soit de 1400 fr. à 1700 fr., l'indemnité de logement due aux ecclésiastiques de la ville de Berne qui n'ont pas un logement officiel. Comme à ce taux-là il est bien impossible de trouver un appartement convenable pour un ecclésiastique, la municipalité de Berne accorde de son côté des allocations notables.

C'est avec satisfaction que nous pouvons constater que le peuple bernois a accepté à une belle majorité la loi sur les pensions des ecclésiastiques. Les bienfaits de la Caisse de prévoyance peuvent maintenant déjà être goûtés par quelques vieux ecclésiastiques et leurs familles. Le clergé catholique s'est refusé à entrer dans la Caisse; pour cette catégorie d'ecclésiastiques les pensions continueront d'être accordées suivant l'ancien mode.

Rappelons encore, pour terminer, la réélection du Synode évangélique réformé.

Instruction publique.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous invitions la Direction de l'instruction publique à examiner la possibilité de réduire le nombre des classes primaires. Nous sommes, dans notre canton, en présence du fait intéressant que le nombre des élèves primaires a diminué de 1000 environ depuis 1919. L'année 1922 marque également une baisse de 1200 élèves environ. Il faudra continuer de suivre attentivement l'évolution qui se produira dans ce domaine.

Déférant au vœu susmentionné, la Direction de l'instruction publique a fait étudier très soigneusement la question qu'il vise par les inspecteurs primaires. Cette enquête a fourni sous plus d'un rapport des précisions très intéressantes.

C'est ainsi que le nombre des élèves varie de 24 à 62 par classe. Les classes nombreuses se trouvent naturellement à la campagne. Dans les villes, les

conditions sont tout autres; par exemple à Berthoud il y a 37 classes primaires avec une moyenne de 32 élèves seulement. A Berne, ville, qui compte 144 classes primaires, la moyenne des élèves oscille entre 30 et 36, et à Bienne entre 29 et 36. C'est la ville de Cerlier qui réalise le record, avec ses 4 classes pour 96 élèves seulement.

Il résulte des recherches faites que l'on pourrait supprimer 85 classes primaires, sans nullement surcharger celles qui resteront. Dans les localités qui feraient l'objet de cette mesure, le nombre d'élèves ne dépasserait nulle part 40 par classe. Suivant le rapport d'un inspecteur, le nombre des élèves dans les villes qui ont l'avantage des classes d'une seule année scolaire, pourrait sans inconvénient être porté à 45. Nous ne cacherons pas qu'à notre avis une réduction des classes ne peut se faire que petit à petit. Il faudra avoir les égards nécessaires pour le corps enseignant touché par la réforme. Dans de nombreuses localités, d'ailleurs, les commissions scolaires manifestent de la résistance et font des difficultés. Malgré toute cette opposition, nous attendons de la Direction de l'instruction publique qu'elle poursuive la suppression, par étapes, des classes superflues et cela avec toute l'énergie possible. Il s'agit ici d'un domaine où l'on peut réaliser d'énormes économies au profit tant de l'Etat que des communes sans que l'école et le corps enseignant aient à en souffrir.

En matière d'école complémentaire, on a persévéré en 1922 dans la voie des nouvelles tendances. On veut ici se défaire des vieilles méthodes et adapter toujours plus l'enseignement aux nécessités pratiques.

Le nombre des écoles complémentaires rurales augmente d'une manière réjouissante. Il faudra néanmoins veiller à ne pas aller trop loin dans l'enseignement agricole. Il ne peut s'agir, dans les écoles en question, que d'inculquer aux jeunes gens les notions les plus élémentaires de l'agriculture. On confiera l'enseignement de préférence à des instituteurs primaires qui connaissent à la fois le sujet et l'objet de l'enseignement, c'est-à-dire les élèves mêmes et les conditions rurales de leur commune. D'autre part, pour que le corps enseignant des écoles complémentaires agricoles soit à la hauteur de sa tâche, il faut continuer d'organiser des cours d'agronomie lui permettant d'acquérir les connaissances nécessaires.

Nous désirons d'ailleurs que l'on agisse dans le même esprit et dans le même sens quant aux écoles complémentaires générales. Cette question aussi mérite plus d'attention.

Pour que les instituteurs primaires puissent enseigner avec fruit aux écoles complémentaires rurales, la fréquentation de cours d'agronomie ne suffit pas. L'instituteur doit être à même de discerner les contingences du domaine de l'économie politique qui régissent notre pays, afin d'en inculquer les notions à ses élèves. Dans ce but, il faut introduire l'enseignement de l'économie publique dans les écoles normales, ce qui aurait aussi pour avantage de préserver les futurs instituteurs d'une formation trop exclusive et unilatérale ainsi que de mieux les préparer pour la vie pratique que ce n'est souvent le cas aujourd'hui encore.

Dans l'*enseignement ménager*, qui prend un développement très réjouissant, le manque de bases légales se fait sentir d'une manière fâcheuse; c'est vrai surtout pour les écoles complémentaires de filles et la formation des maîtresses d'écoles ménagères. Mais on est en général convaincu de l'importance que revêt l'enseignement dont il s'agit et il faudra vouer plus d'attention à cette branche de notre économie nationale. Il y aurait lieu, en première ligne, d'élucider si les communes ont le droit de déclarer obligatoires les écoles complémentaires de filles. Il convient aussi de régler d'une manière précise la formation du corps enseignant spécial pour ces écoles, la question des traitements et celle des pensions de retraite. Pour ce qui concerne le personnel enseignant des écoles complémentaires de filles, un fait déjà est acquis: l'enseignement ne peut pas être donné par les institutrices primaires. Nous exprimons l'attente que la Direction de l'instruction publique poursuivra l'étude de ces problèmes et, le moment venu, présentera des propositions concrètes.

Un fait réjouissant est l'accroissement du nombre des demandes d'admission aux écoles normales, ce qui permet de nouveau un certain choix des candidats. Cet attrait plus marqué de la carrière pédagogique est dû à la nouvelle loi sur les traitements et aussi aux conditions économiques défavorables qui existent actuellement. Dans la partie française du canton on se plaint d'une pléthore d'instituteurs, tandis que dans la partie allemande ce n'est pas le cas.

La question de la construction du bâtiment destiné au *Musée scolaire suisse* n'a pas encore été liquidée en 1922. Actuellement, un conflit juridique concernant la question de l'emplacement prévu, aux Grands Remparts à Berne, est pendant entre l'Etat et la ville de Berne. La réalisation du projet est ajournée une fois de plus, pour ce motif, à une date indéterminée.

Au chapitre de l'*Université*, il faut mentionner la bonne fréquentation dont est l'objet le nouvel Institut dentaire, créé en 1922. Toutes les places sont occupées et de nombreux étudiants attendent d'être admis. C'est le cas de dire que la création de cet établissement répondait à un vrai besoin.

La reconstitution financière de l'Hôpital de l'île est en bonne voie. Dans cet établissement aussi, la construction de nouveaux bâtiments et les transformations nécessaires dans les bâtiments existants devaient s'effectuer suivant un système dûment arrêté.

Affaires communales.

Les points saillants du rapport de la Direction des affaires communales avaient déjà fait l'objet de remarques de notre part en 1921. C'est pourquoi nous pouvons nous borner aujourd'hui aux observations suivantes:

L'adaptation des *règlements communaux* aux dispositions de la loi sur l'organisation communale du 9 décembre 1917 approche enfin de son achèvement. A l'expiration de l'exercice, il restait bien encore quelques règlements qui n'avaient pas été soumis au Conseil-exécutif et deux communes n'avaient pas du

tout obtempéré aux sommations de la Direction des affaires communales. On peut toutefois admettre que l'affaire se liquidera entièrement d'ici à fin 1923, et nous y comptons fermement.

Le nombre des *plaintes* est de nouveau en augmentation, celles en matière de domicile ayant à peu près triplé depuis l'année 1918. Cet accroissement considérable des plaintes en matière de domicile n'est au fond que l'expression des conditions extraordinaires et conflits d'intérêts déterminés par la pénurie des logements et le chômage. Dès le 30 juin de l'année courante, les restrictions au libre établissement ont été rapportées. Les communes ne peuvent non seulement plus invoquer la pénurie des logements pour refuser le séjour ou l'établissement, mais pas davantage faire état d'un chômage effectif ou à prévoir. La remise en vigueur, dans sa plénitude, de la liberté d'établissement aura sans doute pour conséquence une diminution des plaintes susmentionnées. Cela, toutefois, n'améliorera pas la situation des communes qui souffrent de la pénurie des logements et ne facilitera pas non plus la tâche des autorités.

Donnant suite à une suggestion de la Commission d'économie publique, la Direction des affaires communales a envoyé aux préfets et aux conseils communaux une circulaire, où elle exposait les principes résultant de la pratique en matière de représentation des minorités dans les autorités communales.

L'importance du *poste de reviseur* créé à la Direction des affaires communales s'est affirmée aussien 1922. Le reviseur poursuit ses cours d'instruction à l'intention des receveurs communaux et la participation est très satisfaisante.

On peut se rendre compte de la situation des communes si on considère à quoi ont servi les emprunts contractés par elles. Des 26 $\frac{1}{2}$ millions qui en constituent le montant total, pour 1922, presque la moitié a été affectée aux mesures nécessitées par le chômage. Une amélioration de la situation économique serait d'une urgente nécessité aussi pour les communes.

Assistance publique.

Ce dicastère ne donne pas lieu à beaucoup d'observations. Son service suit la marche ordinaire, dans le cadre des prescriptions légales. Cette fois de nouveau, les dépenses ont augmenté, principalement, sans doute, en raison de la crise économique, qui a atteint son maximum d'intensité au printemps 1922 à en juger par le nombre des sans-travail. L'appauvrissement de nos concitoyens à l'étranger — particulièrement en Allemagne et à Paris — ne laisse pas d'exercer des effets marqués au point de vue de l'assistance. Le Département fédéral de justice et police secourt ces gens par l'entremise des consulats. Les dépenses y relatives incombent au canton d'origine pour le 50 %, tandis que les frais de rapatriement sont à la charge exclusive de la Confédération. En ce qui concerne les personnes rapatriées, l'Office fédéral du travail s'occupe de celles qui peuvent travailler, tandis que pour celles qui en sont incapables c'est la Division des affaires intérieures qui fait le nécessaire.

En 1922, les cantons ayant adhéré au concordat sur l'assistance au lieu du domicile ont supporté une dépense de 231,647 fr. 59 pour l'assistance de Bernois indigents; le canton de Berne, de son côté, a contribué pour 97,846 fr. 15 aux secours fournis à des ressortissants de cantons concordataires. Les choses changeront quelque peu à cet égard, au détriment de notre canton, de par la revision du concordat susmentionné.

Le surcroît de besogne a empêché l'Inspectorat de poursuivre les inspections générales de Bernois nécessiteux dans d'autres cantons entreprises l'année précédente; on dut se borner aux visites individuelles absolument indispensables, et encore ne put-on pas venir entièrement à bout de la tâche dans ce domaine. C'est chose regrettable, car le maintien d'un contact personnel vaut mieux qu'une simple correspondance, notamment au point de vue de la fixation du montant même des secours.

Le défaut de recettes provenant du monopole de l'alcool s'est fait sentir d'une manière très sensible. C'est ainsi qu'on ne put rien allouer, sur le dîme de l'alcool, aux divers établissements et sociétés qui luttent contre l'alcoolisme et ses effets, et qui touchaient régulièrement des allocations jusqu'ici. Ces institutions se trouvent de ce fait aux prises avec de grandes difficultés financières et ne pourraient plus suffire à leur tâche si des fonds ne leur étaient alloués par ailleurs.

Intérieur.

Le rapport présenté par la Direction de l'intérieur est nécessairement long et détaillé parce qu'il traite les matières importantes de notre économie publique. Ceci indique le travail considérable accompli par cette Direction pendant l'année 1922.

L'Office cantonal du travail a dû augmenter encore son personnel par suite de l'aggravation de la crise économique et industrielle qui, heureusement, est entrée dans sa période de déclin à partir du printemps 1922. C'est en effet en février que le nombre des chômeurs a atteint son apogée. Depuis ce moment-là il est allé en décroissance assez rapidement, grâce aux efforts accomplis par les autorités pour combattre le chômage. Les occasions de travail créées dans les différents domaines, l'organisation des cours de perfectionnement et d'apprentissage, les subsides spéciaux accordés à l'industrie horlogère, tels sont les principaux moyens qui furent employés pour enrayer le mal, obvier au chômage, occuper les sans-travail et les empêcher de tomber dans la démoralisation. Les secours aux chômeurs se sont élevés pendant cet exercice à la forte somme de 10,282,294 fr. 86, dont 2,913,941 fr. 23 furent supportés par l'Etat. Pour toute la période d'assistance jusqu'à fin 1922 ils s'élèvent à 25,672,073 fr. 88, dont 6,507,189 fr. 76 à la charge de l'Etat.

La crise économique survenue en 1921 a continué de se manifester dans le commerce et l'industrie. La concurrence des produits étrangers, la dépréciation du change de nos pays voisins, le marasme persistant dans la politique générale en Europe entravant les relations commerciales, ont continué de paralyser notre industrie

d'exportation et de faire baisser les prix. Malgré cela, on a constaté une amélioration dans la situation économique vers la fin de l'année et ceci surtout dans la branche horlogère et dans l'industrie du bâtiment. L'industrie hôtelière a enregistré également un progrès sur l'année précédente. Par contre, l'agriculture a subi le contre-coup de malaise général et le commerce agricole a passé une crise très forte en 1922, accentuée encore par la récolte déficitaire des fourrages.

Pour remédier à la crise économique, il a été accordé des dérogations à l'art. 41 de la loi fédérale sur les fabriques. La semaine de travail de 52 heures a été accordée pour une durée plus ou moins longue à de nombreux établissements industriels. Ces autorisations ont permis à plusieurs fabricants de reprendre haleine et ont servi encore davantage les intérêts de la classe laborieuse.

La loi sur l'assurance mobilière contre l'incendie a été adoptée par le peuple le 11 juin 1922. Elle constitue un progrès social et nous en attendons l'application très prochainement.

Dans le domaine du contrôle des denrées alimentaires il a été déployé une activité énergique contre les fraudeurs de toute espèce. Nous sommes d'accord avec le chimiste cantonal quand, dans son rapport, il signale que le contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels devrait être réorganisé. Cette question est importante, attendu que d'elle dépendent la santé et l'hygiène publiques. En 1922 on a constaté aussi de nombreux cas de mouillage de lait. Ces fraudes ont été dénoncées au juge, mais la constatation a été faite que toute une série de jugements ont acquitté à tort les prévenus ou les ont frappés généralement trop peu. Il est à désirer, pour le bien du peuple, qu'à l'avenir les fraudeurs soient punis comme ils le méritent.

Le dîme de l'alcool qui, généralement, sert à soutenir les établissements et les œuvres antialcooliques n'a été, en 1922, d'aucun revenu pour le canton. Il n'était cependant pas permis d'abandonner à eux-mêmes les deux asiles bernois de relèvement des buveurs. C'est pourquoi il a été prélevé en leur faveur une somme de 16,000 fr. sur le fonds créé pour la fondation d'un asile de buveurs dans le Jura. Le Conseil-exécutif devra veiller à la reconstitution de ce fonds.

Travaux publics et chemins de fer.

Les effets de la guerre se sont fait sentir une fois de plus dans le domaine des constructions de tous genres, et une fois de plus, l'Etat et les communes ont dû entreprendre des travaux importants pour parer au chômage persistant.

Comptes.

Il n'en est pas étonnant, dès lors, que cette année encore les comptes des Travaux publics accusent des déficits et des dépassements de crédit. Sur un total de 775,00 fr. de dépassements au compte ordinaire et 200,000 fr. au « fonds des aliénés », 360,000 fr. environ concernent des augmentations de salaires, le solde se répartissant sur les différents chapitres, prin-

cipalement aux comptes « Ponts et chaussées » et « Bâtiments ».

Les dépassements de crédit reviennent du reste chroniquement aux mêmes chapitres, et si l'on examine les comptes des derniers exercices on est frappé de voir qu'ils se répètent régulièrement d'année en année.

Les comptes « Bâtiments neufs » accusent: 100,000 fr. de dépassé pour cette année, contre 250,000 francs en 1921;
les « Ponts et chaussées » ont 270,000 fr. pour 310,000 francs l'an dernier;
les « Travaux hydrauliques », 250,000 fr. contre 117,000 francs et le
« Fonds des aliénés », 200,000 fr. contre 283,000 fr. en 1921.

Certains chapitres, comme celui des « Nouvelles constructions » ont encore le même crédit qu'il y a 20 ans, alors qu'il est connu que les prix de construction ont doublé depuis cette époque. D'autres, comme les *Travaux hydrauliques*, ont depuis 10 ans un crédit de 82,000 fr. en dessous de la moyenne des dépenses annuelles. D'autre part, l'entretien de bien des bâtiments de l'Etat est parfois si défectueux qu'il saute aux yeux que le crédit pour ce poste est loin de suffire.

La Commission d'économie publique a signalé ces faits à plusieurs reprises déjà, avec plus ou moins de succès. Il est manifeste cependant que beaucoup de ces crédits sont insuffisants. A quoi sert-il de les maintenir artificiellement en dessous des besoins réels, si les travaux s'exécutent cependant sur le *compte d'avances*? Qu'on mette une fois pour toutes le budget en harmonie avec la moyenne des dépenses nécessaires et qu'on exige alors que les crédits soient strictement observés.

C'est un leurre que d'établir un budget ne correspondant pas à la réalité.

Compte d'avances.

Vu l'insuffisance notoire des crédits ordinaires et le montant des dépenses extra-budgétaires décidées bon an mal an par le Grand Conseil, le compte d'avances augmente d'année en année d'inquiétante façon. Alors qu'il était encore de 2,500,000 francs à fin 1920 et de 3,912,000 fr. à fin 1921, il atteint actuellement 5,462,000 fr. En ajoutant à cette somme le montant des engagements contractés sous forme de crédits ouverts pour travaux en chantier, et dont les comptes ne sont pas passés, on arrive à un total impressionnant et qui donne à réfléchir.

Les engagements à fin décembre, pour le compte: « Bâtiments » sont de fr. 2,374,000
» » » « Ponts et chaussées » » 1,687,000
» » » « Constructions hydr. » » 2,619,000

Total fr. 6,680,000

Du compte d'avances de 5,462,000 fr., » 4,600,000
sont à amortir par la Direction des travaux publics, ce qui donne un total d'engagements de . . . fr. 11,280,000
au 31 décembre 1922 et pour un seul des dicastères de l'Etat.

C'est dire qu'il faut envisager résolument la manière de sortir enfin de cette impasse, signalée déjà

l'an passé, et prendre les mesures propres à assainir la situation.

Aussi la Commission d'économie publique unanimement formule-t-elle le **postulat** suivant:

« Le Conseil-exécutif est invité à présenter à bref délai un rapport et des propositions pour l'assainissement financier du service des travaux publics et l'amortissement du compte d'avances, en envisageant notamment les points suivants:

- Augmentation des crédits ordinaires qui se sont révélés insuffisants pendant les 10 dernières années et qui, par cela même, ont grevé fortement le compte d'avances;
- amortissement, dans un délai à déterminer, du compte d'avances, selon programme à établir;
- répartition et échelonnement des crédits votés et des engagements du dicastère des travaux publics sur un certain nombre d'exercices annuels, selon programme arrêté d'avance. »

Routes.

Le rapport de la Direction des travaux publics contient plusieurs communications très intéressantes au chapitre « Ponts et chaussées ». Un effort sérieux paraît avoir été fait en 1922 pour améliorer nos routes. Il a été dépensé dans ce but:

pour corrections et travaux neufs . . .	fr. 447,000
» entretien . . .	» 3,362,000
(du produit de la taxe des automobiles)	
pour cylindrages, etc.	» 1,384,000
Total	fr. 5,193,000

C'est là un beau denier, on en conviendra.

Pareil effort, soutenu pendant quelques années, finira par rendre à nos chaussées le bon renom qu'elles avaient perdu. Délaisées pour ainsi dire, après l'avènement des chemins de fer, elles reprennent toute leur importance de par l'automobilisme. Trop étroites dès l'origine, il importe de veiller à ce qu'elles soient utilisables sur toute leur largeur, ce qui souvent n'est pas le cas, et à ce que, seuls, des matériaux de qualité soient employés pour leur entretien. Souvent les matériaux utilisés, dans certaines contrées du moins, ne valent pas même les frais de voiturage.

Avec l'augmentation constante de la circulation, la création d'artères principales, élargies et aménagées spécialement, deviendra nécessaire à brève échéance, aussi nécessaire que l'électrification de nos principales lignes de chemin de fer pour soutenir la concurrence étrangère.

Le service des camions et rouleaux compresseurs de l'Etat mériterait d'être réorganisé sur d'autres bases. Il est trop coûteux actuellement pour les résultats qu'il donne.

Travaux hydrauliques.

Il a été dépensé à ce chapitre 751,000 fr., dont 471,000 fr. sur compte d'avances et pour travaux de chômage. Ces travaux comprennent surtout des endiguements et corrections de rivière, répartis sur l'ensemble du canton.

La nécessité de la deuxième correction des Eaux du Jura a été démontrée une fois de plus par les inondations de l'été 1922. La question, toutefois, n'est

pas encore au point. Elle est soumise actuellement à une commission d'experts formée de représentants de la Confédération et des divers cantons intéressés.

La commission nommée par le Conseil-exécutif pour examiner le projet d'utilisation des forces hydrauliques de l'Oberhasle a déposé son rapport. Elle arrive à la conclusion que la construction à trois paliers est préférable et plus rationnelle que celle à deux paliers préconisée précédemment. Les « Forces motrices bernoises », concessionnaires, établiront donc leur projet sur ces nouvelles bases.

Cadastre.

Le rapport du géomètre cantonal relève le fait que toute une contrée (l'Oberland) est encore sans plans parcellaires, en opposition évidente à l'esprit de la loi de 1867 déclarant obligatoire l'établissement des plans cadastraux. Sans doute ces plans sont-ils coûteux. Mais en tenant compte des subsides accordés par la Confédération (subsides qui atteignent le 80 % des frais), il serait désirable que sitôt la crise actuelle surmontée, on se mît sérieusement au travail. L'Etat pourrait venir en aide aux communes en leur faisant l'avance des fonds à un taux abordable. Nous sommes certains qu'il y trouverait aussi son compte.

Chemins de fer.

La question épineuse des chemins de fer subventionnés ayant fait l'objet d'un débat récent au sein du Grand Conseil, nous ne nous y arrêterons pas. Notons simplement en passant que la crise qui frappe si durement ces entreprises paraît avoir atteint son apogée. Les recettes s'améliorent lentement et les frais diminuent. Plusieurs compagnies devront néanmoins se résoudre à procéder à un assainissement complet, si douloureux soit-il. Quelques-unes l'ont déjà fait. L'électrification, remise en question par la baisse des charbons, ne devrait à notre avis pas être perdue de vue. Seule, elle pourra nous rendre indépendants de l'étranger dans ce domaine et indifférents aux fluctuations fréquentes des prix du charbon.

Affaires sanitaires.

En ce qui concerne les *actes législatifs* intéressant cette Direction, nous relevons l'introduction d'un tarif d'émoluments, dont les chiffres — arrêtés par le Conseil-exécutif en se basant sur le décret du Grand Conseil du 24 novembre 1920 concernant le tarif des émoluments de la Chancellerie d'Etat — nous paraissent équitables.

La Direction des affaires sanitaires renouvelle dans son rapport les remarques qu'elle a faites concernant la réserve que la pénurie des logements lui a imposée dans le domaine de l'*hygiène des logements*. Il ne faudrait cependant pas pousser cette réserve trop loin et il y aurait lieu d'exiger des communes l'application du décret sur la tuberculose dans tous les cas où il s'agit de logements et autres locaux habités qui sont directement malsains. Nous rappelons de nouveau que la construction de maisons locatives est de toute importance et nécessité.

Le nombre des communes de régions montagneuses qui ont créé des institutions pour rendre moins oné-

reux le traitement des malades et l'assistance aux accouchées, s'est accru d'une manière réjouissante et la somme des suppléments dits de montagne accordés en 1922 a augmenté, dès lors, de 2000 fr.

Vaccination contre la variole. Le nombre des vaccinations publiques a augmenté dans d'énormes proportions, à cause de l'apparition de l'épidémie de variole, et les frais se sont élevés aussi en conséquence. Quant à la valeur de la vaccination comme préservatif en cas de danger d'infection variolique, les opinions dans le peuple ont sans doute, après les expériences faites, évolué en faveur de la vaccine. Ce serait certainement le cas d'une façon encore plus marquée, si le caractère de l'épidémie avait été moins bénin. La masse du peuple ne réfléchit pas assez que grâce au procédé employé actuellement à la production du vaccin et aussi à la minutieuse prudence qui préside à la vaccination même, le danger de donner d'autres maladies aux vaccinés est bien réduit comparativement à ce qu'il était autrefois. Toutefois, tant qu'il y aura encore des adversaires de la vaccination dans les rangs mêmes du corps médical, on doit non seulement comprendre la méfiance et la résistance du peuple à l'égard de la vaccination obligatoire, mais encore y avoir égard. Il faut aussi tenir compte de la suppression de la vaccination obligatoire par suite d'un vote populaire.

Les mesures contre la *tuberculose* doivent à l'avenir retenir toute l'attention des autorités. Il ne peut être question de réduire les crédits y relatifs. En 1922, toutes les communes ont présenté leur rapport sur cette matière. On se trouve d'autre part en présence de la récalcitance de nombreux médecins, pour lesquels le décret sur la tuberculose semble n'exister nullement. Pour la première fois, la Confédération est intervenue directement dans la lutte contre leur fléau. Les subventions allouées par elle constituent un appoint très appréciable et non moins nécessaire pour les institutions antituberculeuses, toujours à court d'argent.

Pendant l'exercice il a été alloué, suivant le mode usuel de calcul, pour 487 lits de l'Etat aux *hôpitaux de district* une subvention de 355,510 fr. sur le crédit ordinaire. En plus de cette somme des subventions importantes ont été versées pour des constructions. On ressent partout le besoin d'agrandir et mieux aménager les établissements hospitaliers.

La construction d'un quatrième *asile d'aliénés* devient toujours plus urgente, mais il se passera bien encore un certain temps jusqu'à ce que le Grand Conseil fasse usage de la compétence que lui confère la loi du 23 février 1908, de « décréter la création d'un nouvel asile d'aliénés et voter les crédits nécessaires à cet effet ».

Finances.

Les recettes d'*impôt* ont baissé d'environ 1,500,000 francs. Pour l'année fiscale 1923, on doit nécessairement s'attendre à une nouvelle diminution, car les conditions économiques n'ont commencé de s'améliorer qu'au printemps de 1923.

Une réduction du taux de l'impôt n'est guère concevable sans une baisse des traitements et d'autres mesures visant à la réalisation d'économies. Le dé-

ficit deviendrait trop grand. Une réduction du dit taux de seulement 5 % aurait pour conséquence une moins-value de recettes de quelque 2 millions et une du 10 % une moins-value de 4 millions environ — tandis que la baisse des traitements du personnel de l'Etat ne produirait qu'une dépense moindre d'à peine un million sur les 18 millions que représente l'ensemble des traitements! Pour rétablir l'équilibre dans les finances de l'Etat, il faut réaliser des économies partout et en première ligne faire table rase du système ruineux des subventions, qui engloutit d'énormes sommes; il y a lieu, en outre, de remettre à plus tard les grandes constructions d'écoles et d'établissements de toute espèce.

Pour ce qui est des *chemins de fer subventionnés*, nous renvoyons au rapport détaillé de la Direction des finances. Les mesures d'économie, soit de simplification des administrations des diverses entreprises, telles qu'elles ont été suggérées et en partie réalisées par la Direction des finances, ont porté leurs fruits dans plusieurs cas déjà. Chose fâcheuse, la situation internationale n'a pas contribué à améliorer les recettes du *chemin de fer du Lötschberg*.

La situation financière du canton n'a pas encore permis de reprendre à la Banque cantonale les obligations de chemins de fer dont elle a dû se charger. Peut-être cela pourra-t-il se faire lors de la conclusion d'un prochain emprunt cantonal. L'administration générale souffre cependant toujours de cet état de choses.

Il a pu être effectué un nouveau versement au *fonds d'amortissement des chemins de fer*.

La *régie des sels* est administrée par la Direction des finances. La loi du 6 avril 1919 a fixé le prix du sel pour 10 ans.

Le *redressement financier* de l'Etat a rendu nécessaire la présentation par la Direction des finances, de différents rapports spéciaux, qui renseignent sur l'étendue de la tâche accomplie.

On est en droit d'espérer que la situation deviendra meilleure en 1923.

Agriculture.

Pendant l'exercice, deux lois et un décret qui regardent l'agriculture ont été acceptés par le peuple ou rendu par le Grand Conseil. La loi sur l'assurance du bétail devait être adaptée aux prescriptions fédérales en la matière. L'autre loi concernait la protection de la viticulture contre le phylloxéra, tandis que le décret réglemente le commerce professionnel du bétail. Un autre projet, relatif à la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture, a passé déjà en novembre 1922 au Grand Conseil en premier débat. De certains milieux agricoles se sont pourtant élevés des doutes quant à l'opportunité de cette loi. La Direction de l'agriculture s'est adressée en cette affaire aux communes afin de leur demander leur opinion. Si les communes, premières intéressées en ce domaine, se prononcent dans un sens négatif, il faudra se demander s'il convient néanmoins de présenter la loi au peuple ou s'il ne vaut pas mieux retirer le projet.

L'année 1922 a accusé des conditions très défavorables pour l'agriculture. Aux mauvaises récoltes,

particulièrement de fourrages et de céréales, est venue s'ajouter la mévente des divers produits agricoles. Le lait et la viande subirent une baisse énorme; et quant aux fruits, légumes et pommes de terre on ne pouvait que difficilement trouver acheteur. Il en est résulté pour les paysans une situation financière difficile, qui devint même redoutable dans l'Oberland, la baisse énorme des prix du bétail ayant été particulièrement ressentie dans ces contrées d'élevage par excellence.

L'exportation du bétail d'élevage a été presque nulle à cause des conditions du change. Même l'aide de la Confédération, tendant à favoriser l'écoulement du bétail à l'étranger, ne put suffire à améliorer la situation. Tandis que l'exportation de la race schwytoise a repris activement, grâce à l'aide de la Confédération, on n'a pu, en revanche, expédier que quelques centaines de pièces de la race tachetée. On a cherché à secourir les propriétaires de bétail dans la gêne en leur procurant des fourrages concentrés et du foin à prix réduits. Ces mesures ont amené une certaine détente, mais la situation des paysans est en général restée très difficile et donne lieu à des craintes. Les frais de production en agriculture n'ont pu être réduits en aucun domaine dans une mesure appréciable; en revanche, tous les produits du sol ont baissé dans de fortes proportions.

Au chapitre des transactions immobilières, nous relèverons que l'arrêté du Conseil fédéral concernant les opérations immobilières relatives aux biens ruraux et aux forêts, du 23 septembre 1918, a été abrogé. Le canton n'a dès lors plus la compétence d'aller, dans ce domaine, au delà de ce que prévoit que la loi introductive du Code civil en matière de morcellement de la propriété foncière. La Direction de l'agriculture avait élaboré un projet de loi sur cette matière et l'avait soumis au Conseil-exécutif. Mais comme la Direction de la justice, appuyée par le Département fédéral de justice, contestait la compétence d'édicter de pareilles prescriptions, le projet dut être retiré.

Pendant l'exercice, on a également fait quelque chose en faveur des fermiers dans la gêne, en cherchant à concilier leurs intérêts et ceux des propriétaires dans la question des fermages. La baisse rapide des produits agricoles a précipité de nombreux fermiers dans une situation fort difficile. Les nouveaux fermiers dont les contrats avaient été conclus sous le régime des forts prix de guerre, furent particulièrement éprouvés, et cela du jour au lendemain, et il s'agissait d'amener au moins pour cette catégorie de cultivateurs une réduction du prix des fermages. A défaut d'une base légale — et pour des raisons de principe, il n'était pas bon d'en créer une — on fut obligé d'en appeler à l'esprit d'équité des intéressés. Les résultats obtenus doivent être taxés d'excellents. Un grand nombre de cas ont été liquidés, par la Commission de conciliation nommée à cet effet, en faveur des fermiers. Très souvent aussi les intéressés ont cherché eux-mêmes un terrain d'entente et se sont mis d'accord sans l'intervention de la commission. La Direction de l'agriculture, le chef du bureau des transactions immobilières et les différentes commissions, ont droit à des remerciements pour les services rendus à cette occasion.

Quant à l'économie rurale en général, nous n'avons pas grand'chose de spécial à dire. On doit con-

sidérer comme réjouissant le remboursement intégral des 82,000 fr., avancés, sous forme de prêts francs d'intérêts, en 1911, aux viticulteurs de lac de Bienné. Cette mesure a permis à de beaucoup de modestes familles de parer à la dureté des temps, tout en empêchant une diminution des surfaces affectées à la culture de la vigne. Nous voulons espérer que, pour le vignoble aussi, l'aurore de jours meilleurs s'est levée.

Pour des améliorations foncières, l'Etat a dépensé de grandes sommes en 1922: 1,400,000 fr. Ces prochains temps on observera sans doute une certaine réserve dans ce domaine. Par suite des conjonctures quant aux frais d'exploitation en agriculture et de la baisse qui domine la mercuriale agricole, les propriétaires fonciers se montrent eux-mêmes prudents. Le chômage, d'ailleurs, a diminué fortement, de sorte que de ce côté-là une nécessité de procurer du travail coûte que coûte n'existe plus.

Ces considérations ne veulent pas dire que tout le nécessaire dans le domaine des améliorations foncières soit réalisé. Nous avons encore de grandes étendues de terres marécageuses où des amendements seraient bien indiqués. Mais actuellement il faut faire la part de la situation économique et aller un peu moins vite en besogne. En revanche, il y aura lieu de vouer à la question des réunions parcellaires plus d'attention que par le passé. Les divers avantages de ces travaux se font sentir immédiatement. La construction des chemins de montagne, d'autre part, ne doit subir aucun arrêt, voire aucune interruption. Tandis qu'autrefois on a très peu fait dans ce domaine, on y a, en revanche, déployé une plus grande activité ces dernières années. L'émigration des populations des régions montagneuses est une question qui fournit matière à beaucoup de discussions. Arrêter ce courant autant que possible, c'est à quoi toute le monde doit s'appliquer. Outre divers facteurs bien connus d'ordre surtout économique, ce qui entre en ligne de compte, ici, est l'amélioration des moyens de communications. En s'y employant on augmentera la productivité et, par là, les possibilités d'existence dans nos montagnes.

Les écoles d'agriculture sont toutes très bien fréquentées et les craintes qu'on aurait pu avoir à ce sujet ont été démenties par les faits.

En ce qui concerne l'école d'agriculture du Jura avec domaine rural, dont on avait envisagé la création à Delémont, l'entente qu'on escomptait n'a malheureusement pu se faire entre l'Etat et la commune bourgeoise de Delémont, de sorte que toute l'affaire se trouve ajournée. Du point de vue de l'agriculture jurassienne, ce retard est fâcheux. Nous exprimons donc l'espoir que la question trouvera enfin sa solution définitive pendant l'exercice courant.

L'école d'économie alpestre de Brienz se développe d'une manière satisfaisante et elle accuse une bonne fréquentation. On sait que le statut actuel de cet établissement n'est que provisoire; mais dans les conditions présentes, cela suffit. La commission de surveillance demande, il est vrai, que l'on fixe définitivement le siège de l'établissement, en invoquant principalement l'état défectueux et même dangereux du bâtiment. Une expertise ordonnée par la Direction des travaux publics a toutefois démontré que ce motif n'est pas concluant. Quoi qu'il en soit, la question

du siège définitif de l'institution est en discussion et l'on s'en occupera avec tout le sérieux, mais aussi, comme rien ne presse, avec tout le loisir voulu.

A l'école de laiterie de la Rütli, le manque de place se fait sentir. La nécessité s'impose — si l'on ne crée avec le temps une nouvelle école de laiterie dans une autre région — d'agrandir l'établissement actuel.

Au chapitre de l'élève du bétail, il convient d'attirer l'attention sur la mauvaise situation dans laquelle notre élevage chevalin se trouve par suite de la concurrence étrangère. Il faudra que la Confédération réduise à la stricte nécessité les contingents de chevaux étrangers admis à l'importation. Une bonne innovation est la marque obligatoire des animaux importés, ce qui permet à l'acheteur de savoir qu'il a affaire avec des sujets de provenance étrangère. Notre élevage chevalin bernois mérite à tous égards la protection des autorités fédérales et cantonales.

Pour ce qui concerne l'élevage bovin, c'est un fait connu que nos régions spécifiques d'élevage ont été éprouvées d'une manière particulièrement dure en 1922 par la mévente. Les prix sont en effet tombés, pour les animaux mâles, à un niveau extraordinairement bas.

Nos éleveurs devront s'efforcer, à l'avenir, de mettre encore plus de soin à la sélection de leurs produits, car à l'étranger on tend à faire toujours mieux sous ce rapport.

Le crédit pour primes dont on dispose afin de favoriser l'élevage caprin est trop faible. Il faudrait l'augmenter quelque peu.

L'élevage du porc s'est relevé et il a plus d'importance qu'avant la guerre.

Relativement à la police des épizooties, il faut malheureusement constater qu'en 1922 la fièvre aphteuse a de nouveau joué un certain rôle. L'Oberhasli a été atteint assez fortement au commencement de l'automne. Les autorités ont pris immédiatement les mesures propres à localiser le fléau et à aider aux propriétaires à atténuer le dommage. La Caisse des épizooties y a aussi contribué pour sa part.

La Caisse des épizooties a vu augmenter sa fortune en 1922 de 562,000 fr., malgré les charges considérables qu'elle a dû assumer. Il y a lieu d'espérer que dans un temps assez rapproché la réserve légalement prévue sera constituée, si toutefois de grandes épizooties ne surviennent; on pourrait alors réduire les primes dans une certaine mesure — chose bien désirable pour les propriétaires. La Caisse a eu à supporter de lourdes charges ensuite des diverses maladies porcines. Les indemnités payées ont atteint 300,000 fr., tandis que les contributions versées par les propriétaires de porcs ne représentaient qu'un total de 58,875 fr. Comme on le voit, la disproportion est grande et propre à éveiller des inquiétudes. L'avenir montrera ce qu'il convient de faire ici.

Les subventions accordées aux communes pour contribuer aux frais de la fièvre aphteuse ont été liquidées en 1922. Il a été payé de ce chef une somme de 865,000 fr. En 1922, l'assurance du bétail a reçu un nouveau statut légal, qui porte notamment sur les subventions de l'Etat. Les recettes produites par les émoluments du commerce du bétail ont, comme on le sait, été affectées à l'élévation desdites subven-

tions. Si les prestations ont été augmentées, un moment viendra néanmoins où ce même Etat n'aura plus rien à verser à la Caisse des épizooties de ses propres deniers.

En matière d'inspection des viandes, il faut constater qu'au cours de cet exercice également il s'est produit quelques cas de violation grave des prescriptions légales.

Les travaux préparatoires concernant la réglementation législative du commerce du bétail rentrent chronologiquement aussi dans l'exercice 1922. Jusqu'à la fin de ce dernier, le bureau du vétérinaire cantonal a reçu plus de 1200 demandes de patente. Les prescriptions concernant l'exercice du commerce en question ont été appliquées au début avec quelque rigueur par les organes de la police, ce qui a provoqué dans les milieux ruraux un mécontentement qui n'était pas toujours injustifié. Une circulaire de la Direction de l'agriculture aux organes de la police a donné à ceux-ci les renseignements nécessaires pour l'application des dispositions légales. Il faut espérer qu'il n'y aura plus lieu désormais de se plaindre à ce sujet.

Forêts.

Du rapport sur l'économie forestière nous relevons que les recettes nettes en fait de bois d'œuvre et de feu, façonné en 1922, sont tombées à 19 fr. 03 par mètre cube, tandis qu'elles étaient de 29 fr. en 1921. Malgré cette baisse, qui d'ailleurs bientôt a de nouveau fait place à une tendance à la hausse, le rendement des forêts de l'Etat n'est pas compromis, car les recettes totales ont atteint le chiffre de 1,000,258 fr., ce qui, pour une estimation cadastrale de 25,770,000 fr., représente un revenu du 4⁰/₀ environ.

L'aire totale des forêts domaniales a augmenté au cours de l'exercice de 70 ha et elle comporte à fin 1922 15,080 ha.

Chemins forestiers. Durant l'exercice on a construit dans les forêts domaniales et les forêts communales 67,786 mètres courants de chemins. Malgré ces travaux importants, il reste aux propriétaires de forêts et notamment aux corporations encore beaucoup à faire et nous ne pouvons que recommander pour l'avenir la construction de nouveaux chemins en vue de faciliter la vidange du bois et dans l'intérêt de l'exploitation forestière en général, comme aussi pour procurer des occasions de travail.

Les recettes de la *chasse* sont restées de quelques 20,000 fr. inférieures à celles de 1921. Elles sont de 226,743 fr. 15. Si on décompte les frais de surveillance et de garde, etc., par 102,506 fr. 60 et les parts revenant aux communes, 57,273 fr., il reste 76,617 fr. 50 de produit net, y compris 9653 fr. 95 de subvention fédérale. En présence de ces maigres recettes, on comprendra que l'on tende à faire des économies et que l'on ait supprimé deux postes de garde-chasse dans la zone des hautes régions. Cependant l'Etat a un intérêt très grand à la conservation du gibier dans les régions de montagne et il ne peut négliger trop la surveillance y relative.

Quant à la *pêche*, les plaintes formulées concernant les pêches excessives dans le lac de Wohlén semblent reposer sur des idées fausses et manquer

de fondement. Nous enregistrons ici qu'un nouveau projet de loi sur la pêche est en préparation ou même déjà élaboré.

Compte d'Etat.

Le Contrôle cantonal des finances surveille et vérifie toute la comptabilité — recettes et dépenses — de l'Etat; il ne fait lui-même point d'opérations comportant un mouvement de fonds. Une fois le compte annuel arrêté, la Commission d'économie publique a le loisir d'examiner toutes les pièces s'y rapportant. Chaque année ce matériel, bien ordonné pour l'examen, se trouve déposé dans un des bureaux du Contrôle. Il n'est pas question, naturellement, de contrôler et confronter toutes les pièces avec la comptabilité; il faudrait en effet non des jours mais des semaines, puisqu'en fait de pièces justificatives seulement on ne trouve pas moins de 100,000 numéros. Mais en procédant à des pointages au hasard et en posant les questions suggérées par le matériel réuni, on a pu s'assurer, cette année aussi, que le contrôle financier du ménage de l'Etat est en bonnes mains.

Voici quelques détails sur le compte d'Etat. Suivant les livres, la fortune nette de l'Etat a subi une augmentation de 482,000 fr.; cette somme provient par exemple de rectifications, c'est-à-dire de différences entre prix d'achat ou de vente d'immeubles et leur estimation cadastrale et par exemple aussi, en 1922, du fait qu'un poste de 263,000 fr., radié autrefois, a pu être réalisé pleinement l'année dernière.

1,404,000 fr. ont été portés en compte dans l'administration courante pour l'amortissement d'emprunts, toutefois non comme augmentation de fortune, mais à titre de versement au fonds d'amortissement des chemins de fer. De nouveaux versements de cette nature seront encore nécessaires parce que le chemin de fer du Lötschberg absorbera prochainement une grande partie dudit fonds et qu'il faudra opérer des radiations quant à d'autres lignes également.

Le compte de l'administration courante présente un excédent de dépenses de 4,302,000 fr., tandis que le budget en prévoyait un de 10 millions environ. Il est heureux que les recettes d'impôts, surtout en fait d'impôts directs, n'aient pas subi le recul que l'on envisageait. La diminution n'est en effet que de 1¹/₂ à 2 millions comparativement à 1921. On avait prévu un recul notablement plus grand, eu égard aux effets de la crise qui règne dans la vie économique du pays; par un excès de pessimisme, on avait admis une recette en impôts directs de 27,8 millions de francs seulement.

D'autres rubriques présentent même de fortes plus-values de recettes par rapport à l'année 1921, comme on peut le voir à la page 145 du compte d'Etat. Ces plus-values ont à peu près compensé les recettes en moins des impôts, de sorte que les recettes brutes de 1921 et 1922 sont approchant les mêmes.

Relativement aux recettes nettes des impôts directs, il faut relever que pour 1922 on a versé un million de moins dans la réserve d'impôts qu'en 1921 et qu'on a dû tenir compte d'éliminations et de restitutions pour presque un million également. Ces sommes sont comprises dans les dépenses brutes de 5,028,000 fr. au chapitre « Impôts directs ».

Chose fâcheuse, le compte de 1922 accuse des dépenses en plus de 2 millions environ, par rapport à 1921. Les intérêts d'emprunts ont exigé quelque 2 millions, l'assistance publique 1 million de plus.

Les traitements du personnel de l'Etat nécessitent une dépense à peu près égale à ce qu'exigeaient les anciens traitements augmentés des allocations de renchérissement. Le surcroît de dépenses est de 2,100,00 francs; en revanche il n'y a plus qu'un poste de 78,000 fr. à la rubrique « allocations de renchérissement » du chapitre « Imprévu », au lieu de 2,050,000 francs en 1921.

Les contributions de l'Etat à la Caisse de prévoyance du personnel cantonal ont dû être augmentées par suite de l'entrée des ecclésiastiques dans ladite caisse. Il faut remarquer au sujet des primes versées par l'Etat et les membres qu'elles ont été calculées encore d'après les anciens traitements.

L'impôt additionnel de la ville de Berne n'est pas compris, cette année, dans les comptes, mais bien celui de 1921. Aux recettes en impôts directs, les chiffres portés dans les livres sont toujours ceux qui expriment les sommes qui auraient dû être versées au fisc suivant la taxation, les impôts non rentrés étant portés dans l'arriéré, et les impôts irrécouvrables étant radiés au moyen d'amortissements imputés sur la réserve d'impôts. Ce mode de procéder présente l'avantage de parer aux trop brusques fluctuations qui pourraient affecter le bilan des différents comptes, chose que l'on doit considérer comme bon.

Les recettes d'intérêts des actions ont subi une légère augmentation, qui provient sans doute de la plus forte participation de l'Etat aux Forces motrices bernoises. L'Etat de Berne est actuellement engagé pour 33 millions de francs dans cette entreprise, et l'intérêt des actions est du 5 %.

Si le déficit de l'administration courante n'est pas devenu plus grand, cela provient de ce que des dépenses d'un fort montant n'y ont pas été portées, mais ont été imputées sur le compte du fonds de roulement, entre autres 3½ millions pour l'assistance-chômage, tandis qu'au compte de l'administration courante ne figurent que 2 millions, en regard de 3½ millions l'année dernière. Les dépenses occasionnées par diverses grandes constructions ont aussi été portées audit compte, de même que les sommes absorbées par la garantie d'intérêts du chemin de fer du Lötschberg, lesquelles, au fond, devraient grever l'administration courante, vu qu'il s'agit de dépenses qui, selon toutes probabilités, se renouvelleront encore pendant bien des années.

Il serait peut-être également prudent de songer à couvrir et amortir aussi les dépenses nécessitées par le chômage au moyen des recettes courantes; à en juger d'après les dernières expériences, l'opinion du peuple pourrait ne pas être favorable au projet de loi élaboré concernant la réunion des moyens financiers qu'exigent ces dépenses spéciales.

Une partie des anciens postes du compte du fonds de roulement ont été entièrement ou partiellement amortis, mais, en revanche, ce fonds a été grevé d'autres postes, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Nous renouvelons les observations que nous avons déjà faites l'année dernière, savoir que le compte du fonds de roulement ne devrait être mis à contribution pour les dépenses courantes que si la nature de

ces dernières le justifie. La caisse des domaines doit une somme de 5 millions à la Caisse hypothécaire. Quand on se trouvera dans le cas de faire de nouvelles acquisitions pour l'Etat, il faudra examiner avec soin si elles sont indiquées et si ce qui en fait l'objet est d'un rapport sûr. Une perte sensible pour la Caisse de l'Etat est l'absence, en 1922, de la part du canton au produit du monopole de l'alcool. Alors qu'en 1921 300,000 fr. étaient entrés sous forme de cette part dans la caisse de l'Etat et que l'on prévoyait une somme de 800,000 fr. pour 1922, ladite source de recettes a complètement tari et au point où en sont les choses il n'y a pour le moment guère à attendre de ce côté-là. Il se recommande donc d'être prudent dans l'allocation d'avances au compte de recettes futures.

Les soldes passifs du compte de l'administration courante des dernières années forment ensemble un total de 19,476,208 fr. L'année passée ils s'élevaient à 18,687,000 fr. L'augmentation n'a pas atteint le montant du déficit de l'administration courante de 1922, qui est de 4,3 millions, parce que ce déficit a été diminué du produit de l'impôt de guerre et de l'impôt des bénéfices de guerre (3,514,000 fr.). Comme on le sait, il a été prévu que les déficits seront comblés avec le produit net des impôts en question. Cette source de revenu sera toutefois bientôt tarie. En ce qui concerne l'impôt de guerre, le montant de la dernière taxation pour le canton de Berne est de 31 millions, dont 1/5 reviennent au canton. Après déduction des frais de taxation, le canton de Berne touchera 5 à 6 millions de francs. Si on compte encore avec une taxation pour trois tranches du même montant environ, et des recettes en proportion de celles de la première période quadriennale, il apparaîtrait tout à fait nécessaire de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses dans le compte d'Etat même, car le produit de l'impôt de guerre ne suffira plus à combler les déficits.

Cela oblige à recommander une fois de plus une stricte et rigoureuse économie. Ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà dans notre rapport de l'année dernière, les possibilités d'économiser sont bien restreintes. Les obligations découlant de dispositions légales (instruction publique) et d'affaires financières (service des intérêts) ne peuvent être éludées. L'entretien des bâtiments et des routes de l'Etat ne saurait non plus être négligé, sans quoi le dommage s'accroîtrait. Mais nous n'avons jusqu'à ce jour pas encore constaté que l'on se soit mis sérieusement à étudier les moyens de faire des économies dans l'administration. Dans la presse et certains milieux politiques, on a bien entendu parler d'une « Commission des économies », dont la tâche consisterait à examiner le problème. Toutefois, n'incomberait-il pas plutôt en première ligne aux membres du gouvernement — qui sont le mieux au courant de l'administration dans son ensemble, et qui connaissent les moyens de réaliser des économies — de faire des propositions déterminées?

Dans le domaine des travaux publics, il faudra procéder d'après un programme bien défini dès que la nécessité de travaux destinés à obvier au chômage ne se fera plus si fortement sentir.

Un autre but, enfin, ne devrait pas être perdu de vue. Et, c'est de procurer un allègement de leurs

charges aux contribuables, dans un avenir rapproché, ne fût-il que très modique pour commencer.

Le compte d'Etat a été dressé suivant les mêmes principes que les autres années. Nous ne voyons rien à y redire et nous recommandons au Grand Conseil de l'approuver.

Crédits supplémentaires.

Nos observations concernant les crédits supplémentaires peuvent être brèves, car celles que nous avons exprimées au sujet du compte d'Etat sont également applicables ici, du moins en partie. Les crédits supplémentaires soumis à l'approbation du Grand Conseil sont compris dans les postes de dépenses du Compte d'Etat. Ce sont donc des excédents de dépenses par rapport au budget et ils ont été rendus nécessaires, en général, par des votations populaires (emprunts), des décisions du Grand Conseil ou l'exécution de mesures prescrites par la Confédération. Le rapport y relatif de la Direction des finances donne tous les renseignements nécessaires à ce sujet.

Dans ces crédits supplémentaires figurent cependant divers postes qui auraient, semble-t-il, pu trouver leur place dans un budget établi soigneusement. Les dépenses de l'assistance publique croissent d'une manière qui devient inquiétante. Les frais d'impression sont aussi très élevés et il devrait être possible de les restreindre. Malgré l'attente exprimée lors de la revision des traitements, certaines Direc-

tions ont engagé de nouveaux employés, ce qui a contribué à augmenter encore les dépassements.

Il serait à désirer que l'on informât le Grand Conseil, chaque fois qu'on lui demande de décréter un crédit, si ce dernier reste dans les limites du budget ou non.

A part ces observations, nous recommandons d'approuver également les crédits supplémentaires, au montant de 4,445,561 fr.

Nous terminons notre rapport en faisant la

proposition

suivante:

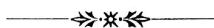
Plaise au Grand Conseil approuver le rapport du Conseil-exécutif concernant l'administration de l'Etat en 1922, ainsi que le compte d'Etat et les dépassements de crédits de ce même exercice.

Kirchberg, le 20 août 1923.

*Au nom de la
Commission d'économie publique:*

**Le président,
Nyffeler.**

Dépassements de crédit pour 1922.



Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif,

pour être transmis au Grand Conseil.

(Juin 1923.)

La Direction des finances présente au Conseil-exécutif le rapport et les propositions qui suivent concernant les dépassements de crédits survenus au cours de l'année 1922. Ces dépassements — ceux de moins de 100 fr. sont laissés de côté — se divisent en trois catégories:

I. Les dépassements de crédits qui ont été causés par l'exécution de décisions spéciales du Grand Conseil ou qu'il a approuvés et qui doivent dès lors être réputés liquidés, ainsi que ceux résultant de dépenses faites en vertu de dispositions fédérales impératives pour le canton.

II. Les dépassements se rapportant à des dépenses prévues par des dispositions légales, par des tarifs ou des conventions et qui n'ont en conséquence besoin d'aucune justification spéciale.

III. Les autres dépassements.

I.

Dans la première catégorie rentrent les dépassements suivants:

VI. B. 16. *Ecole dentaire, installation* fr. 50,016.32
Décision du Grand Conseil du 16 mai 1921. Crédit de 50,000 fr.

X. C. 6.	<i>Rachats de domaines curiaux</i>	fr. 34,100.—
	Décisions du Grand Conseil des 5 avril et 18 septembre 1922. Crédits de 22,500 fr. et 11,600 fr.	
XI. A. 2. 1.	<i>Intérêt de l'emprunt de 1921, 25,000,000.— fr., 5 1/2 %</i>	» 1,375,000.—
	Vote populaire du 6 novembre 1921.	
XI. B. 5.	<i>Frais de l'emprunt de 1921, amortissement</i> . .	» 93,750.—
	Vote populaire du 6 novembre 1921.	
XIII. E. 3.	<i>Ecole d'agriculture de Langenthal</i>	» 130,279.84
	Décision du Grand Conseil du 2 mars 1921. Crédit de 200,000 fr.	
XIII. G. m.	<i>Exploitation agricole de l'école d'horticulture d'Oeschberg</i>	» 146,246.87
	Décision du Grand Conseil du 20 février 1922. Crédit de 200,000 fr.	
XXXIII. 3.	<i>Assistance-chômage</i> . .	» 571,486.11
	Cet article se fonde sur des prescriptions fédérales et des dispositions cantonales d'exécution.	

Il y a lieu de mentionner aussi dans la première catégorie des dépassements de crédits ceux qui ont été provoqués par la revision des traitements de 1922 et qui se montent en chiffres ronds à 2,100,000 fr. On n'indiquera donc ci-après que les dépassements de traitements qui se fondent sur d'autres causes.

II.

A la deuxième catégorie appartiennent les dépassements de crédits se rapportant à des dépenses prévues, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par la loi, par des tarifs ou des conventions, d'une part, et déterminées par des facteurs qui ne dépendent ni des diverses administrations ni du Conseil-exécutif, d'autre part. Ces dépassements ont été les suivants en 1922:

I. Administration générale.

A. 1.	Grand Conseil	fr.	10,446. 80
D. 1.	Députation au Conseil des Etats	»	1,035. —
H. 3.	Indemnités des remplaçants »		2,415. 80

II. Administration judiciaire.

D. 2.	Indemnités des remplaçants	fr.	1,550. 75
G. 3.	Indemnités des remplaçants »		2,256. 50
G. 4.	Traitements des agents de poursuites	»	140,250. 95

III.^b Police.

G. 1.	Frais de police criminelle .	fr.	25,918. 27
G. 5.	Frais de police	»	10,228. 25

VI. Instruction publique.

C. 2.	Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures .	fr.	2,634. 80
C. 3.	Quote-part de l'Etat aux traitements des maîtres des progymnases et écoles secondaires »		34,877. 60
C. 7.	Remplacement d'instituteurs secondaires malades	»	3,348. 25
C. 8.	Remplacement de maîtres astreints au service militaire .	»	1,451. 50
C. 9.	Caisse d'assurance; subside »		279. 10
D. 4.	Caisse d'assurance, subside .	»	97,448. 40
D. 7.	Ecole de couture	»	10,146. 80
D. 10.	Enseignement par sections .	»	289. 10
D. 15.	Remplacement de maîtresses de couture malades	»	2,251. —
D. 18.	Maîtresses de couture, subvention à la caisse de retraite .	»	7,856. 50
D. 19.	Remplacement de maîtres astreints au service militaire .	»	3,229. 65
E. 5. c.	Subvention de l'Etat à la caisse d'assurance des instituteurs	»	1,679. 15

A reporter fr. 359,594. 17

Report fr. 359,594. 17

VIII. Assistance publique.

C. 1. a.	Subventions pour l'assistance permanente	fr.	569,636. 50
C. 1. b.	Subventions pour l'assistance temporaire	»	269,293. 84
C. 2. a.	Assistance extérieure	»	180,036. 33
C. 2. b.	Subventions suivant les art. 59 et 123 de la loi sur l'assistance publique	»	279,875. 07

X. Travaux publics et chemins de fer.

H. 4.	Frais d'assurance contre l'incendie	fr.	1,319. 70
-------	---	-----	-----------

XII. Finances.

D. 1.	Subvention de l'Etat	fr.	448,838. 65
D. 2.	Frais d'administration	»	9,370. 65

XV. Forêts domaniales.

D. 1.	Contributions publiques	fr.	1,962. 70
-------	-----------------------------------	-----	-----------

XVI. Domaines.

C. 2.	Contributions communales	fr.	25,743. —
-------	------------------------------------	-----	-----------

XX. Caisse de l'Etat.

B. 1. b.	Dépôts judiciaires	fr.	1,859. 13
B. 1. d.	Fonds spéciaux	»	17,149. 69
B. 1. e.	Dépôts divers	»	7,793. 80
B. 2.	Escomptes pour paiements au comptant	»	12,453. 61

XXIII. Régie des sels.

B. 3.	Commissions des débitants	fr.	19,339. 50
B. 4.	Frais de magasinage	»	4,875. 95

XXIV. Timbre.

B. 2.	Commissions des débitants	fr.	6,214. 40
-------	-------------------------------------	-----	-----------

XXVI. Taxe des successions et donations.

A. 2.	Part des communes, 20 %	fr.	223,000. 38
B. 1.	Commissions des percepteurs	»	7,414. 59

XXVII. Redevances pour concessions hydrauliques.

A. 2.	Part du Fonds de secours en cas de dommages causés par les éléments, 10 %	fr.	8,008. 90
-------	---	-----	-----------

XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux.

A. 2.	Part des communes, 10 %	fr.	3,903. 04
B. 2.	Part des communes, 50 %	»	352. 25

A reporter fr. 2,458,035. 85

Report fr. 2,458,035. 85

XXXI. Taxe militaire.

B. 3.	<i>Frais de perception, d'impression et de poursuites . . .</i>	fr.	9,646. 90
-------	---	-----	-----------

XXXII. Impôts directs.

D. 1.	<i>Commissions de l'impôt du revenu</i>	fr.	72,894. 54
D. 3.	<i>Provisions de perception . . .</i>	>	229,975. 14
		Total	<u>fr. 2,770,552. 43</u>

III.

La troisième catégorie comprend les dépassements de crédits dont la justification a besoin d'être établie. Toutefois, la plus grande partie de ces dépenses sont elles aussi motivées et déterminées par des dispositions légales.

I. Administration générale.

C. 1—3.	<i>Crédit du Conseil-exécutif . .</i>	fr.	11,028. 48
E. 2.	<i>Traitements des employés . .</i>	>	10,926. —
E. 4.	<i>Frais d'impression</i>	>	98,379. 45
E. 5.	<i>Service et chauffage de l'Hôtel de ville</i>	>	759. 35
E. 7.	<i>Cours pour l'élection du Grand Conseil par le système proportionnel</i>	>	2,560. 50
F. 3.	<i>Frais de rédaction du bulletin des séances</i>	>	4,292. 50
H. 1.	<i>Traitements des préfets . . .</i>	>	3,200. —
H. 4.	<i>Frais de bureau des préfets . .</i>	>	7,500. —
J. 3.	<i>Traitements des employés . . .</i>	>	18,185. 40
J. 4.	<i>Frais de bureau des secrétaires de préfecture</i>	>	8,500. —
		Total	<u>fr. 165,331. 68</u>

Ad C. 1—3. L'excédent de dépenses a été causé pour 3,295 fr. 10 par les gratifications pour ancienneté versées à des fonctionnaires, pour 3,735 fr. 95 par les frais pour dépouillement des résultats des élections et votations (les frais ont été très élevés en raison des nombreuses élections qui eurent lieu en 1922) et pour 6,525 fr. par des subventions en faveur des arts et des sciences (notamment 1,500 fr. pour les frais de publication du Journal de François-Joseph Guélat, 1,000 fr. en faveur du comité académique des beaux-arts, 1,000 fr. en faveur du monument des Rangiers en souvenir de la mobilisation de 1914/1918 et 800 fr. pour l'installation de deux paons sur la façade de l'ancien musée historique de Berne).

Ad E. 2. Le dépassement provient des salaires payés à des chômeurs employés aux archives de l'Etat.

Ad E. 4. Le grand nombre des votations et élections (élections au Grand Conseil, élections de district et élections au Conseil national) ainsi que les messages au peuple ont coûté 82,885 fr. 40 (y compris le papier).

Il a été dépensé en outre pour:

<i>Projets soumis au Grand Conseil . . .</i>	fr.	40,545. 35
<i>Procès-verbal du Conseil-exécutif . . .</i>	>	53,533. 80
<i>Autres imprimés</i>	>	40,042. 40
<i>Papier, carton, enveloppes</i>	>	30,347. 05
<i>Reliure, expédition, frais divers . . .</i>	>	5,425. 60

Ad E. 5. Les salaires du personnel ont accusé une augmentation de 1,560 fr.

Ad E. 7. L'élection du Grand Conseil ayant lieu pour la première fois d'après le système proportionnel, on a estimé, après les expériences faites lors des élections au Conseil national, qu'il convenait de faire encore donner des cours sur le nouveau système électoral. Le Conseil-exécutif ouvrit à cet effet un crédit de 3,000 fr.

Ad F. 3. Le crédit pour le traitement du rédacteur était basé sur l'ancien système; ce traitement accuse maintenant une augmentation de 200 fr. Il y a lieu d'y ajouter 892 fr. 50 pour séances supplémentaires en 1921 et 3,200 fr. pour le traitement de l'aide-sténographe.

Ad H. 1. Le Conseil-exécutif a décidé de payer à la famille d'un préfet décédé le traitement de celui-ci pendant douze mois. La somme de 3,200 fr. correspondant à six mois rentre dans les comptes de l'exercice de 1922.

Ad H. 4. On a acheté des machines à écrire pour les préfectures de Bienne, Moutier, Porrentruy et Bas-Simmenthal, d'où une dépense de 2,886 fr. En outre, il a été remboursé 3,161 fr. 40 d'excédents de frais de bureau et il a été accordé aux préfectures de Berne et de Thoune des crédits de bureau extraordinaires pour une somme de 1,900 fr. en tout.

Ad J. 3. Les traitements des employés auxiliaires se sont élevés à 15,356 fr. 40 et il a été dépensé 2,829 fr. pour l'introduction du registre foncier fédéral.

Ad J. 4. On a acheté des machines à écrire pour les secrétariats de préfecture d'Aarwangen, Berne, de Konolfingen, Bas-Simmenthal et Thoune, d'où une dépense de 3,033 fr. Il a été dépensé 3,000 fr. pour des achats et réparations de mobilier et pour le rachat du mobilier des bureaux de Seftigen et de Trachselwald. 2,971 fr. ont été payés pour la reliure de registres fonciers, tandis que l'on a dû rembourser 9,670 fr. pour excédents de frais.

II. Administration judiciaire.

A. 1.	<i>Traitements des juges</i>	fr.	2,066. 60
B. 5.	<i>Loyers</i>	>	680. —
B. 6.	<i>Bibliothèque</i>	>	301. 20
D. 4.	<i>Frais de bureau des greffiers . .</i>	>	3,196. 76
G. 2.	<i>Traitements des préposés . . .</i>	>	5,316. 50
G. 5.	<i>Traitements des employés . . .</i>	>	5,100. —
G. 6.	<i>Frais de bureau des offices des poursuites et faillites</i>	>	6,137. 18
G. 7.	<i>Registres et formules</i>	>	11,446. 30
J. 2.	<i>Traitements des employés . . .</i>	>	8,917. 20
		Total	<u>fr. 43,161. 74</u>

Ad A. 1. On a accordé à la famille d'un juge d'appel décédé le traitement de ce dernier pendant six mois, dont le montant pour deux mois, soit la somme de 2,066 fr. 60, figure dans les comptes de l'exercice de 1922.

Ad B. 5. La dépense de 800 fr. en sus du budget représente le loyer payé pour l'utilisation, par différentes sections de la Cour suprême, de la salle des conférences de la Chambre du commerce et de l'industrie à Bienne. La dépense n'avait pas pu être prévue dans le budget de 1922. La Cour suprême a fait payer aux parties pour l'utilisation de ladite salle une somme de 120 fr. à titre d'émoluments, de sorte que le dépassement de crédit est de 680 fr.

Ad B. 6. La dépense en plus concerne le complètement de collections.

Ad D. 4. On a remboursé aux greffiers leurs excédents de frais s'élevant à 3,781 fr. 08. L'achat de machines à écrire pour les greffes des tribunaux de Berthoud et d'Oberhasli a aussi contribué pour 1,100 fr. à ce dépassement. A ces chiffres vient en outre s'ajouter le crédit extraordinaire de 370 fr. alloué au greffe du tribunal de Frutigen pour lui permettre de faire face à ses dépenses.

Ad G. 2. Il a été accordé à la veuve d'un préposé décédé le traitement de ce dernier pendant six mois, soit une somme de 4,916 fr. 50. Il a été accordé au premier adjoint de l'office des poursuites de Berneville une allocation de 400 fr. pour travail extraordinaire en 1921.

Ad G. 5. Il a été accordé aux offices de Berneville, Berthoud et Porrentruy des employés auxiliaires, dont les traitements se sont montés à 5,100 fr.

Ad G. 6. Il s'agit ici d'excédents de frais au montant total de 8,924 fr. 55, de l'achat de machines pour 2,562 fr. et de mobilier pour 2,662 fr. 60.

Ad G. 7. Les dépenses en plus sont dues à l'accroissement considérable du nombre des poursuites, ce qui entraîne une consommation correspondante de formules et de registres.

Ad J. 2. Le crédit de 4,625 fr. était affecté par le décret à la rétribution d'une employée. Il y a depuis le mois de mars 1921 une seconde employée. Au mois de juillet 1922 on a engagé un juriste pour tenir le procès-verbal et au mois de novembre on a encore dû engager une employée.

III^a. Justice.

A. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr. 2,400. —
A. 4. <i>Frais de justice</i>	» 17,246. 30
C. 3. <i>Frais de bureau et de déplacement</i> »	1,599. 35
D. 1. <i>Enseignement</i>	» 500. —
D. 2. <i>Examens d'apprentis</i>	» 223. 50
Total	fr. 21,969. 15

Ad A. 3. Le surcroît de dépenses s'explique par le surcroît de besogne de la Direction. Par rapport à 1921 les frais de bureau ont diminué de 697 fr. 85, bien que le salaire de la concierge eût subi une augmentation de 400 fr. et qu'on eût acheté une nouvelle machine à écrire.

Ad A. 4. Le dépassement provient de frais de justice et d'avocat irrécouvrables pour des cas d'assistance judiciaire. Le nombre des procès où inter-

vient cette assistance augmente constamment. Les avances sont inscrites dans un compte d'avances dans l'attente que l'une ou l'autre pourra être remboursée tôt ou tard. On a radié en 1922 un certain nombre d'avances irrécouvrables.

Ad C. 3. La revision des inscriptions de droit de gage immobilier a déterminé des déplacements plus fréquents et une plus longue absence des inspecteurs.

Ad D. 1. Il a été accordé une subvention supplémentaire de 500 fr. à l'école complémentaire de l'Association des fonctionnaires et employés de l'Etat, le nombre des élèves de cette école ayant augmenté ainsi que les frais.

Ad D. 2. L'accroissement du nombre des apprentis, ainsi que les frais accessoires qui en découlent sont les motifs de la dépense en plus du crédit.

III^b. Police.

A. 3. <i>Frais de bureau</i>	fr. 341. 41
A. 4. <i>Loyers</i>	» 800. —
B. 1. <i>Passeports et police des étrangers</i> »	1,423. 50
B. 3. <i>Frais de conduites</i>	» 3,389. 75
C. 7. <i>Loyers</i>	» 11,856. 45
C. 9. <i>Soins médicaux</i>	» 453. 40
E. 2. <i>Maison de travail de St-Jean-Anet</i>	» 38,208. 19
E. 4. <i>Maison de discipline de Trachselwald-Montagne de Diesse</i> . .	» 38,398. 85
E. 5. <i>Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank</i>	» 4,433. 90
Total	fr. 99,305. 45

Ad A. 3. Le crédit n'était pas suffisant, bien qu'il fût de 2,000 fr. supérieur au crédit de 1921. Les frais sont toutefois inférieurs de 1,359 fr. 59 à ceux de 1921.

Ad A. 4. Le dépassement concerne le loyer remboursé à la Direction des finances pour les locaux occupés par le bureau de l'état civil.

Ad B. 1. On a employé un plus grand nombre de livrets pour passeports, de formules de recommandations, etc. D'où le dépassement.

Ad B. 3. Le dépassement s'explique par l'augmentation du nombre des conduites. Cette augmentation est en corrélation avec le chômage.

Ad C. 7. On n'avait pas assez tenu compte, lors de l'établissement du budget, de l'augmentation des loyers. La hausse concernant les logements intervenue en 1922 détermine ainsi la dépense en plus.

Ad C. 9. Selon arrêté du Conseil-exécutif du 12 mai 1922, on impute sur cette rubrique les quotes-parts pour frais de cure et d'enterrement en faveur des membres du corps de gendarmerie, quote-parts mises jusqu'ici à la charge de la caisse de retraite.

Ad E. 2. Le produit des métiers et de l'agriculture est de 86,998 fr. 49 inférieur au budget; l'augmentation de l'inventaire est de 3,479 fr. 40 et l'administration accuse un surcroît de dépenses de 3,280 fr. 30. Ces déficits sont compensés partiellement par des

économies sur d'autres rubriques et une plus-value de recettes en ce qui concerne les pensions.

Ad E. 4. L'augmentation de l'inventaire est de 23,209 fr. 20. Le produit de l'agriculture marque un déficit de 19,143 fr. 70 en regard du budget. L'administration accuse une augmentation des dépenses.

Ad E. 5. Le bilan d'exploitation de l'établissement d'Hindelbank accuse 6949 jours d'entretien de plus qu'en 1921. Au lieu du produit prévu de 8,000 fr., l'agriculture accuse un déficit de 3,710 fr. 19, ce qui constitue une aggravation du compte de 11,710 fr. 19. En outre, la quote-part du produit du monopole de l'alcool de 3,245 fr. n'a pas été versée, ledit monopole n'ayant pas fait de bénéfice. Les surcroîts de recettes des métiers et des pensions n'ont pas pu compenser entièrement les déficits.

IV. Affaires militaires.

A. 2.	Traitements des employés . . .	fr. 2,819. 95
A. 3.	Frais de bureau	» 3,805. 30
B. 1.	Traitement du commissaire des guerres	» 2,000. —
D. 3.	Frais d'exploitation	» 4,081. 75
E. 2.	Frais de bureau des commandants d'arrondissement	» 8,091. 80
E. 4.	Recrutement	» 1,586. 60
J. 1.	Tir	» 2,507. 10
Total		fr. 24,892. 50

Ad A. 2. En raison du travail arriéré et du service militaire de plusieurs employés, on a engagé un employé pour six mois.

Ad A. 3. L'augmentation des dépenses provient du rétablissement des cours de répétition et du retour au régime ordinaire du temps de paix. Cette dernière circonstance a eu notamment pour effet de grever le crédit de nombreuses dépenses pour des imprimés, tels que affiches, circulaires, formulaires, etc., et de frais de téléphone et de télégramme.

Ad B. 1. Il s'agit ici d'un supplément de traitement de 1,000 fr. qui a été accordé au commissaire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1921.

Ad D. 3. Le dépassement provient de la nouvelle réglementation des traitements du personnel des ateliers militaires, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1922.

Ad E. 2. Ce dépassement comprend des dépenses supplémentaires pour le chauffage, des fournitures de bureau de tous genres et des conversations téléphoniques (1,345 fr. 55), un surcroît de dépenses pour les traitements des employés (6,216 fr. 25) et le nouveau loyer pour les locaux du chef de section de Porrentruy (680 fr.).

Ad E. 4. L'augmentation du nombre des jours consacrés aux opérations de recrutement et la majoration des indemnités journalières des secrétaires et plantons sont la cause de ce dépassement.

Ad J. 1. La dépense en plus tient au fait qu'un plus grand nombre de tireurs sont entrés en considération pour la subvention.

V. Cultes.

A. 1.	Frais de bureau	fr. 358. 40
B. 3.	Indemnités de logement	» 2,085. 50
B. 5.	Pensions de retraite	» 5,128. —
C. 5.	Pensions de retraite	» 450. —
Total		fr. 8,021. 90

Ad A. 1. On a augmenté l'indemnité de la conciergerie et les frais d'impression accusent une augmentation par suite de l'admission du clergé dans la caisse de retraite des fonctionnaires de l'État.

Ad B. 3. La décision du Conseil-exécutif du 22 juin 1921 portant augmentation des indemnités de logement en faveur des ecclésiastiques qui n'ont pas la jouissance d'un logement officiel a dû être modifiée en faveur des ecclésiastiques de la ville de Berne. Cette augmentation était nécessaire, vu la hausse constante des loyers.

Ad B. 5 et C. 5. L'art. 8 de la loi du 11 juin 1922 sur les pensions de retraite des ecclésiastiques autorise le Conseil-exécutif à augmenter, selon les circonstances de chaque cas, les pensions de retraite allouées avant l'entrée en vigueur de ladite loi. Conformément à cette disposition, le Conseil-exécutif a augmenté les pensions actuelles du montant des allocations de renchérissement versées l'année précédente.

VI. Instruction publique.

A. 1.	Traitement du secrétaire . . .	fr. 2,287. 50
A. 2.	Traitements des employés . . .	» 170. —
A. 3.	Frais de bureau	» 4,625. 25
A. 5.	Frais d'examen, expertises, frais de voyage	» 2,009. 95
A. 6.	Synode scolaire	» 2,258. 70
B. 1.	Traitements des professeurs et honoraires des privat-docents . . .	» 22,264. —
B. 2.	Pensions	» 666. 65
B. 3.	Traitements des assistants . . .	» 785. —
B. 4.	Traitements des employés . . .	» 380. —
B. 5.	Frais d'administration	» 13,197. 54
B. 9.	Jardin botanique	» 2,433. 61
B. 12.	Polyclinique	» 350. —
B. 13.	Ecole dentaire	» 8,612. 89
B. 14.b.	Indemnité pour des lits gratuits dans les cliniques	» 3,208. —
C. 5.	Pensions de retraite à des maîtres d'écoles moyennes	» 12,048. 30
D. 3.	Pensions de retraite	» 22,330. 05
D. 13.	Ecoles complémentaires	» 19,396. 55
D. 17.a.	Cours de répétition et de perfectionnement	» 5,274. 30
E. 4.	Ecole normale de Delémont . . .	» 4,181. 02
G. 7.	Conservation des monuments historiques	» 2,228. 80
Total		fr. 128,708. 11

Ad A. 1. Cette somme provient de l'octroi du traitement du secrétaire décédé à la veuve de ce dernier pendant six mois et de l'indemnité au chef de bureau pour remplacement du secrétaire pendant quelque temps. Il a été fait en revanche une économie sur le traitement du secrétaire pendant la vacance du 1^{er} février au 15 mai 1922.

Ad A. 2. Il s'agit ici des frais du remplacement d'un employé malade.

Ad A. 3. Le crédit a été dépassé par suite d'achats extraordinaires — 1 machine à écrire et 1 chariot de machine à écrire —, et en raison d'un emploi considérable d'imprimés et de fournitures de bureau. Les frais sont néanmoins de 832 fr. 15 inférieurs à ceux de 1921.

Ad A. 5. Cette rubrique a été grevée extraordinairement d'une somme de 2,002 fr. pour frais d'une expertise concernant la caisse des instituteurs secondaires.

Ad A. 6. 1,200 fr. ont trait à la revision du plan d'études des écoles primaires, le reste aux frais d'impression d'une brochure intitulée « Ecole complémentaire et examens des recrues ».

Ad B. 1. Le dépassement comprend ce qui suit:

Traitement après décès à la famille d'un professeur	fr. 3,500. —
Augmentation de traitement extraordinaire à un professeur	» 1,750. —
Frais de remplacement de deux professeurs	» 3,670. —
Moins-value de la part de l'Etat aux finances de cours par suite de la diminution du nombre des étudiants	» 13,344. —

Ad B. 2. Le Conseil-exécutif a accordé à l'un des deux professeurs retraités une augmentation de pension après l'adoption du budget.

Ad B. 3 et B. 4. La dépense en plus est causée par des frais de remplacement.

Ad B. 5. Ce dépassement se rapporte aux frais d'installation du nouvel Institut de géologie. On a fait également des achats extraordinaires de mobilier pour l'institut zoologique.

Ad B. 9. Les dépenses en plus concernent l'entretien du jardin, les frais de bureau et l'institut botanique. Elles sont causées notamment par la confection d'étiquettes en porcelaine, la réparation des microscopes, la mise en ordre des herbiers, etc.

Ad B. 12. Il s'agit ici du remplacement d'une sœur pour cause de maladie.

Ad B. 13. Les recettes accusent une moins-value par rapport au budget. On peut admettre toutefois qu'il y aura une amélioration par la suite. Le Conseil-exécutif a autorisé la direction à affecter les recettes au développement de l'école.

Ad B. 14. b. La cause du dépassement provient de ce qu'on s'est servi des lits gratuits dans une mesure plus forte qu'il n'avait été prévu.

Ad C. 5. Il a dû être accordé au cours de l'exercice de nouvelles pensions de retraite à toute une série de maîtres d'écoles moyennes qui ont quitté l'enseignement.

Ad D. 3. Le budget prévoyait 374,500 fr. de dépenses et 39,500 fr. de recettes. Celles-là furent en réalité de 401,972 fr. 80 et celles-ci de 44,642 fr. 75, ce qui a provoqué un dépassement de crédit de 22,330 fr. 05. Comparativement à 1921 il y a une augmentation des dépenses nettes de 8,248 fr. 55.

Ad D. 13. L'Etat ayant fait donner des cours à l'école d'agriculture de Schwand-Munsingen à des maîtres d'écoles complémentaires de la campagne, il a été ouvert pareilles écoles un peu partout et l'Etat doit prendre à sa charge la moitié des traitements des maîtres.

Ad D. 17. a. Le dépassement s'explique par la création de nouveaux cours.

Ad E. 4. La dépense en plus représente l'ameublement des nouvelles classes d'application et les traitements des maîtres.

Ad G. 7. La découverte de fresques lors de la démolition d'immeubles à la rue des Malvoisins, à Porrentruy, a occasionné une dépense de 1,715 fr. 80. Les frais d'expertises, budgetés 500 fr., ont atteint une somme de 1,013 fr.

VIII. Assistance publique.

A. 2. Traitements des employés	fr. 2,560. —
A. 3. Frais de bureau	» 2,999. 28
E. 8. Maison d'éducation d'Enggistein	» 1,000. —
E. 13. Orphelinat de Balgrist	» 1,000. —
F. 1. Maison d'éducation de Landorf	» 2,287. 18
F. 2. » » » Aarwangen	» 3,901. 85
F. 3. » » » Cerlier	» 17,839. 71
F. 5. » » » Bretièges	» 6,209. 10
F. 6. » » » Sonvilier	» 5,107. 96
Total fr. 42,905. 08	

Ad A. 2. La dépense concerne le traitement d'un commis auxiliaire.

Ad A. 3. Il y a ici des dépenses faites en 1921 et le coût de deux nouvelles machines à écrire. Les dépenses ont diminué de 2,039 fr. 97 par rapport à 1921.

Ad E. 8. La subvention a été augmentée à partir de 1922 de 1,000 fr. en raison de la situation financière de l'établissement.

Ad E. 13. Il s'agit ici d'une subvention accordée par le Conseil-exécutif pour l'année 1922.

Ad F. 1 à 6. Par suite de l'augmentation des traitements il y a un surcroît de dépenses dans tous les établissements. Le produit de l'agriculture accuse une moins-value, sauf à Landorf. A Cerlier on a renouvelé du matériel, on a fait des achats importants et des réparations diverses dans l'exploitation agricole.

IX^a. Economie publique.

C. 4. c. *Loyers* fr. 400. —

On avait budgeté les recettes à 1,200 fr. Elles n'ont atteint que 800 fr. L'indemnité à payer par le Tribunal de Commerce avait été fixée par le budget à 1,000 fr. Le Conseil-exécutif l'a ramenée à 800 fr. et la seconde indemnité budgetée à 200 fr. a été portée en compte en 1923.

IX^b. Service sanitaire.

A. 4. *Frais de bureau* fr. 802.30
B. 2. *Vaccinations* » 11,977.90
Total fr. 12,780.20

Ad A. 4. L'introduction d'émoluments a nécessité la confection de toute une série de nouvelles formules. Sans ces frais il y aurait eu une diminution des dépenses.

Ad B. 2. Il y a eu en 1922 une épidémie de petite vérole. Le nombre des vaccinations publiques a augmenté considérablement et il en est résulté une augmentation des frais pour l'Etat. Pour le vaccin seulement les dépenses se sont montées à 9,057 fr. 80.

X. Travaux publics et chemins de fer.

A. 3. *Frais de bureau et de déplacement* fr. 1,855.45
D. 1. *Constructions nouvelles* » 99,969.20
E. 3. *Travaux de réfection et de digues* » 249,841.75
E. 5. *Service d'automobile* » 17,939.20
H. 3. *Frais de bureau et de déplacement* » 1,658.65
J. 3. *Frais de bureau et de cadastre* » 4,915.95
K. 5. *Frais de la police de la navigation* » 715.75
Total fr. 376,895.95

Ad A. 3. Les traitements des concierges ont augmenté de 1000 fr. et il a été remboursé à un commis 420 fr. pour heures supplémentaires. Le reste provient de l'accroissement des frais de bureau.

Ad D. 1. Vu les nombreuses constructions en cours, le Conseil-exécutif a autorisé la Direction des travaux publics à dépasser son crédit de 100,000 fr.

Ad E. 3. Les orages de l'été dernier ont endommagé différentes routes cantonales. On a en outre entrepris, concurremment avec des travaux de chômage et d'endiguement, des travaux de protection de routes et de ponts dans le voisinage de cours d'eau, ainsi que des travaux de drainage. En outre, il a été fait ces dernières années des canalisations dans un grand nombre de communes et l'Etat a dû supporter sa charge des dépenses pour ses routes (rubrique X. E. 2 et X. E. 3.).

Ad E. 5. Il est difficile de déterminer d'avance exactement le montant de ce crédit, aussi bien pour ce qui concerne les salaires des chauffeurs que les frais d'exploitation, de réparations et autres. Le service dispose de deux automobiles, de deux side-cars et de neuf camions.

Ad H. 3. Le dépassement provient de l'augmentation du traitement de la concierge, de l'acquisition d'une machine à écrire et de moins-values dans les recettes.

Ad J. 3. Les dépenses en plus concernent des travaux extraordinaires pour la triangulation de IV^e ordre et le traitement de la concierge.

Ad K. 5. Le dépassement s'explique par une augmentation des traitements des surveillants de la navigation et de leurs frais de déplacement.

XI. Emprunts.

B. 1. *Provision, frais de transport et*
agio fr. 18,166.30
B. 2. *Frais d'impression, frais de publi-*
cation » 2,693.05
Total fr. 20,859.35

Ad B. 1. Le crédit avait été fixé trop bas pour les provisions dues à la Banque cantonale chargée du paiement des coupons; on n'avait pas tenu compte notamment des provisions concernant l'emprunt de 1921.

Ad B. 2. Les frais du renouvellement des coupons de l'emprunt de 1906, 3¹/₂ %, ont grevé le compte d'une somme de 4,605 fr.

XII. Finances.

A. 3. *Frais de bureau et de déplacement* fr. 1,893.98
B. 3. *Frais de bureau* » 3,994.30
B. 4. *Frais d'impression et de reliure* » 4,889.30
C. 2. *Frais de bureau* » 3,337.69
Total fr. 14,115.27

Ad A. 3 et B. 3. Par rapport à 1921 les frais ont diminué de 2,853 fr. 92 pour ces deux rubriques; en revanche, les deux crédits n'ayant subi aucune modification depuis plusieurs années, ils n'ont pas été suffisants.

Ad B. 4. Le coût des formules concernant la comptabilité est imputé sur ce crédit. L'impression de nouvelles formules a provoqué le dépassement.

Ad C. 2. Depuis le 1^{er} août 1922, date à partir de laquelle le receveur d'Interlaken a pris sa retraite, la recette de ce district a été dirigée au compte de l'Etat. Les provisions n'ont donné que 1,096 fr. 66, tandis qu'il a fallu payer 2,206 fr. 70 pour les traitements. Si la dépense en plus est de 1,110 fr. 04, il y a toutefois une économie de 950 fr. sur la rubrique *Traitements des receveurs*. Il a été remboursé au receveur de Berne une somme de 1,210 fr. 60 sur les 2,210 fr. 60 de taxes qu'il a dû payer pour son compte de chèque postal. En outre, le déménagement de la recette de Thoune a coûté 543 fr. 25. Pour le surplus le dépassement est occasionné par des frais de bureau des recettes.

XIII. Agriculture.

A. 2.	Traitements des employés . . .	fr. 15,697. 10
A. 4. b.	Frais de bureau et de déplacement	» 1,849. 90
B. 1. a.	Encouragements en général . . .	» 149. 50
B. 2. c.	Frais de bureau et de déplacement	» 3,525. —
B. 9. a.	Cours	» 1,310. 93
C.	Ecole d'agriculture de la Rüti . .	» 3,797. 13
G.	Ecole cantonale d'arboriculture d'Eschberg	» 11,527. 80
J. 2.	Frais divers	» 785. 75
	Total	fr. 38,643. 11

Ad A. 2. Il s'agit là d'employés auxiliaires accordés par le Conseil-exécutif. Ce dernier a fixé également leurs traitements.

Ad A. 4. b. Il y a une diminution de 3,103 fr. 20 par rapport à 1921. Le crédit a néanmoins été dépassé de 1,849 fr. 90. Une partie concerne les travaux préparatoires pour la nouvelle réglementation du commerce du bétail.

Ad B. 1. a. Les subventions qui sont imputées sur ce crédit se fondent sur des décisions du Conseil-exécutif ou la loi du 28 mai 1911 sur l'enseignement de l'agriculture. Les subsides qui se fondent sur la loi varient d'une année à l'autre et ne peuvent pas être déterminés d'avance de façon exacte.

Ad B. 2. c. Vu les nombreux travaux d'améliorations foncières, les expertises et les frais de déplacement ont nécessité un surcroît de dépenses.

Ad B. 9. a. Le dépassement provient de l'installation d'un ventilateur pour la forge (1,386 fr. 25).

Ad C. L'établissement a pris à sa charge les frais d'installation d'un logement de conducteur de travaux (4,388 fr. 90).

Ad G. Le dépassement est de 157,774 fr. 67 (146,246 fr. 84 pour l'exploitation rurale et 11,527 fr. 80 pour l'école). La première somme est couverte par le crédit spécial de 200,000 fr. (voir I ci-dessus) accordé le 20 février 1922 par le Grand Conseil pour l'achat du matériel d'exploitation. Les dépenses de l'école ont dépassé les crédits pour l'administration, le loyer et le jardin (notamment pour le chauffage). En outre, on a fait des achats de mobilier qui n'avaient pas été prévus. Les recettes ont dépassé le budget de 381 fr. 30.

Ad J. 2. Les honoraires des 62 vétérinaires chargés de contrôler l'activité des inspecteurs des viandes ont déterminé une dépense plus forte qu'on ne l'avait supposée.

XIV. Economie forestière.

A. 2.	Traitements des employés . . .	fr. 5,075. —
A. 3.	Frais de bureau et de déplacement . . .	» 1,400. —
B. 1. b.	Frais de bureau des conservateurs des forêts	» 2,500. —
B. 1. c.	Frais de déplacement des conservateurs des forêts	» 341. 20
	A reporter	fr. 9,316. 20

Annexes au Bulletin du Grand Conseil. 1923.

	Report	fr. 9,316. 20
B. 2. c.	Frais de déplacement des inspecteurs forestiers	» 1,010. 25
B. 5.	Assurance contre les accidents . . .	» 1,309. 40
	Total	fr. 11,635. 85

Ad A. 2. Il s'agit ici de la rétribution d'un employé auxiliaire, dont le traitement a été fixé par le Conseil-exécutif.

Ad A. 3. Le dépassement provient de l'augmentation du traitement de la concierge, de l'achat d'un multigraphe et des frais de téléphone.

Ad B. 1. b. Les dépenses en sus sont consécutives au relèvement du traitement de la concierge, à l'acquisition d'une nouvelle machine à écrire pour l'inspecteur des forêts du Mittelland, et enfin à l'augmentation des frais de chauffage par suite de la création d'un nouveau bureau.

Ad B. 1. c. et B. 2. c. L'organisation de divers travaux de chômage a déterminé de plus nombreux déplacements et, conséquemment, des dépenses en plus.

Ad B. 5. Les primes ont atteint une somme plus élevée que celle prévue.

XV. Forêts domaniales.

C. 4.	Frais de façonnage	fr. 113,209. —
C. 6.	Frais des mises	» 3,506. 55
C. 7.	Frais judiciaires	» 4,625. 40
C. 8.	Endiguement de cours d'eau et travaux de consolidation de terrains éboulés	» 5,259. 44
C. 9.	Entretien des bâtiments	» 694. 40
E. 2.	Assurance contre les accidents . . .	» 397. 80
	Total	fr. 127,692. 59

Ad C. 4. Afin de faciliter l'écoulement du bois, il a fallu vendre celui-ci franco de port jusqu'à la gare la plus rapprochée, et supporter ainsi des frais de transport considérables. Dans les années précédentes, le bois était vendu directement en forêt. La hausse constante des salaires des bûcherons a aussi contribué au dépassement.

Ad C. 6. Les ventes aux enchères et publications ont été plus fréquentes en raison du marasme des affaires dans le commerce du bois.

Ad C. 7. Le procès avec l'hospice de Friesenberg s'est terminé enfin en 1922. L'Etat a succombé. Il a fallu payer 5,808 fr. de frais judiciaires et honoraires d'avocat.

Ad C. 8. Il s'agit ici de travaux extraordinaires de consolidation de terrains éboulés, qui ne pouvaient être remis à plus tard.

Ad C. 9. En 1922 également, diverses réparations ont dû être faites à des maisons de gardes. Le crédit prévu était insuffisant.

Ad E. 2. On a dû payer plus de primes qu'il n'avait été prévu.

XVI. Domaines.

B. 4. *Frais des ventes et amodiations*. . . fr. 1,000. 95

Dans les dépenses de cette rubrique sont compris les frais d'un procès (1,321 fr. 35) concernant le droit de préemption sur un immeuble de la rue des Ministres, à Berne.

XXII. Chasse, pêche et mines.

A. 4. *Frais de surveillance et de garde dans les refuges et les régions ouvertes à la chasse*. fr. 22,061. 40

Le budget prévoyait une somme de 80,000 fr. Le gouvernement l'a portée à 94,000 fr. en la destinant comme suit: 54,000 fr. pour la garde dans l'Oberland, 40,000 fr. pour la garde dans le reste du canton et dans les régions ouvertes des districts de l'Oberland. Cette dernière somme a été dépassée de 800 fr. Il y a lieu d'ajouter encore 4,467 fr. pour augmentation des traitements des garde-chasse et 3,006 fr. 20 pour les frais d'impression.

XXIII. Régie des sels.

B. 6. *Recettes diverses* fr. 1,219. 85
C. 2. *Frais de bureau* » 2,500. 15
C. 3. *Loyers* » 275. —
C. 4. *Assurance contre les accidents* . . . » 107. 95
Total fr. 4,102. 95

Ad B. 6. Il s'agit ici de remboursements de différences de frais de transport aux débiteurs de sel de la factorerie de Delémont.

Ad C. 2. Il y a ici une somme de 2,466 fr. 75 pour quote-part de la régie aux frais de bureau de la Direction des finances (cette dernière administre la régie).

Ad C. 3. Pour le loyer du magasin des sels de Thoune qui se trouve dans un dépôt privé il a dû être payé une augmentation de 375 fr. En revanche, il y a eu une recette de 100 fr. pour location d'un dépôt dans le magasin des sels de Berne.

Ad C. 4. Les primes avaient été budgétées trop bas.

XXIV. Timbre.

B. 1. *Matériel et entretien des appareils* fr. 410. 70
C. 2. *Traitements des employés* . . . » 1,200. —
C. 3. *Frais de bureau* » 494. 10
Total fr. 2,104. 80

Ad B. 1. Les dépenses ont diminué de 5,590 fr. 45 par rapport à l'année dernière; le crédit ne fut néanmoins pas suffisant.

Ad C. 2. L'administration du timbre a engagé un employé auxiliaire pendant quatre mois.

Ad C. 3. Les frais sont en diminution de 857 fr. 70 par rapport à 1921; le crédit a néanmoins dû être dépassé.

XXXI. Taxe militaire.

B. 1. *Traitements des fonctionnaires et employés* fr. 4,472. 70

Il s'agit ici du traitement après décès versé pendant six mois à la veuve d'un fonctionnaire.

XXXII. Impôts directs.

D. 2. *Commission cantonale des recours* fr. 173,579. 15

Les frais accusent une augmentation de 68,374 fr. 97 par rapport à l'année dernière. Les dépenses en sus proviennent, d'une part, de l'engagement de personnel, d'autre part de l'accroissement des frais de déplacement occasionnés par les nombreuses expertises de livres auprès des recourants et, enfin, de l'augmentation des frais d'impression et de port.

XXXIII. Imprévu.

A. 4. *Allocations de renchérissement* . fr. 78,386. 80
A. 5. *Contribution à la caisse des épizooties* » 261,982. 85
Total fr. 340,369. 65

Ad A. 4. L'article comprend 351 fr. 40 pour allocations de renchérissement payées après coup et 78,035 fr. 40 pour frais supportés par l'Etat (notamment frais de transport) pour fourniture de bois au personnel de l'Etat.

Ad A. 5. Cette rubrique a été grevée des frais mis à la charge de la caisse de l'Etat conformément à l'art. 23 de la loi sur la caisse des épizooties du 22 mai 1921. Ce n'est qu'en 1922 que les comptes ont pu être bouclés.

Récapitulation.

I. *Administration générale* . fr. 165,331. 68
II. *Administration judiciaire* . » 43,161. 74
III a. *Justice* » 21,969. 15
III b. *Police* » 99,305. 45
IV. *Affaires militaires* . . . » 24,892. 50
V. *Cultes* » 8,021. 90
VI. *Instruction publique* . . . » 128,708. 11
VIII. *Assistance* » 42,905. 08
IX a. *Economie publique* . . . » 400. —
IX b. *Affaires sanitaires* . . . » 12,780. 20
X. *Travaux publics et chemins de fer* » 376,895. 95
XI. *Emprunts* » 20,859. 35
XII. *Finances* » 14,115. 27
XIII. *Agriculture* » 38,643. 11
XIV. *Economie forestière* . . . » 11,635. 85
XV. *Forêts domaniales* . . . » 127,692. 59

A reporter fr. 1,137,317. 93

	Report	fr. 1,137,317. 93
XVI. Domaines	»	1,000. 95
XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines	»	22,061. 40
XXIII. Régie des sels	»	4,102. 95
XXIV. Timbre	»	2,104. 80
XXXI. Taxe militaire	»	4,472. 70
XXXII. Impôts directs	»	173,579. 15
XXXIII. Imprévu	»	340,369. 65
	Total	<u>fr. 1,685,009. 53</u>

Sur le vu du rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1922, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

1 ^o les dépassements de crédit se rapportant à des dépenses nécessitées, aussi bien en ce qui concerne l'époque où elles doivent être faites que le chiffre qu'elles peuvent atteindre, par des prescriptions légales, par des tarifs ou des conventions, et montant à .	<u>fr. 2,770,552. 43</u>
A reporter	fr. 2,770,552. 43

	Report	fr. 2,770,552. 43
2 ^o les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de	»	1,685,009. 53
	Total	<u>fr. 4,455,561. 96</u>

Berne, le 21 juin 1923.

Le directeur des finances,
Volmar.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 21 juillet 1923.

Au nom du Conseil-exécutif:
Le vice-président,
Dr Tschumi.
Le substitut du chancelier,
Stähli.

Rapport de la Direction de l'intérieur

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

l'exécution de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922

relatif aux

mesures propres à obvier au chômage.

(Août 1923.)

En date du 9 mai 1923, le Grand Conseil a ratifié les subventions accordées par le Conseil-exécutif jusqu'au 23 avril précédent conformément à l'art. 2, lettres *a* et *b*, de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922 relatif aux mesures contre le chômage, et approuvées par l'Office fédéral du travail, au montant de 1,788,780 fr. Postérieurement au 23 avril 1923, le Conseil-exécutif a encore alloué en principe d'autres subventions, sous réserve de l'agrément du Grand Conseil. Il s'agissait en partie de travaux destinés à atténuer le chômage durant l'hiver dernier et le printemps, et en partie de travaux que la forte diminution du chômage permettait de renvoyer à l'hiver prochain. Nous nous référons sur ce point à notre rapport spécial concernant la création de possibilités de travail pour l'hiver 1923/24, dans lequel nous examinons en détail les autres mesures à prendre afin de parer au chômage. Nous n'avons plus besoin de nous exprimer ici au sujet des dispositions mêmes de l'arrêté du Conseil fédéral précité, car nous l'avons fait longuement dans notre rapport de mai 1923.

Les affaires pour lesquelles il y a lieu de ratifier les subventions allouées, après approbation par l'Office fédéral du travail, sont au nombre de 168 et représentent un devis total de 7,216,160 fr., les subventions de l'Etat s'élevant à 426,700 fr.

Tous les requérants dont les demandes ont été admises durant la période du 23 avril au 31 août 1923 par l'Office fédéral du travail figurent dans un état qui sera déposé sur la table de la Chancellerie au Grand Conseil.

Vu ce qui précède, nous soumettons au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, le

projet d'arrêté

ci-après :

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu un rapport de la Direction de l'intérieur;
Sur la proposition du Conseil-exécutif,

arrête :

Les subventions accordées durant la période du 23 avril au 31 août 1923 par le Conseil-exécutif, conformément à l'art. 2, lettres *a* et *b*, de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922, et approuvées par l'Office fédéral du travail, au montant total de 426,700 fr., sont *ratifiées*.

Berne, le 29 août 1923.

*Le directeur de l'intérieur,
Dr Tschumi.*

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 30 août 1923.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Lohner.

Le chancelier,

Rudolf.

Rapport de la Direction de l'intérieur

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

les mesures à prendre contre le chômage en hiver 1923/24.

(Septembre 1923.)

Elément essentiel des mesures propres à obvier au chômage, la création de possibilités de travail exige de la part des autorités une attention toute particulière. Les expériences recueillies durant les années de crise 1919 à 1922 ont montré à l'évidence que dans ce domaine aussi un système bien ordonné au point de vue de l'intervention administrative de l'Etat et des communes est indispensable. Il ne peut plus seulement s'agir, aujourd'hui, de faire exécuter des travaux spécialement propres à occuper les chômeurs, au moyen d'allocations extraordinaires de la Confédération, du canton et des communes. Il faut au contraire aussi — notamment en raison de la situation tendue des finances publiques — procéder à une *répartition systématique* des travaux, afin d'offrir aux chômeurs durant la période critique la plus grande somme possible d'occasions de travail. Tant sous le régime actuel des secours de chômage selon l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 que sous celui d'une assurance en cas de chômage qui serait introduite par la suite la création de possibilités de travail est un élément obligé de l'institution de l'assistance-chômage et qui est appelé à faire réduire à un minimum acceptable la dépense improductive que représentent les secours de chômage proprement dits.

Aussi la Direction de l'intérieur juge-t-elle à propos de soumettre au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, un programme concernant la création d'occasions de travail pendant l'hiver 1923/1924, afin de pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires pour son exécution systématique avant que le chômage ne marque de nouveau une certaine extension.

Avant d'examiner ce programme, nous devons parler brièvement des mesures prises jusqu'ici afin d'obvier au chômage.

Lorsqu'au printemps de 1919 l'industrie du bâtiment était dans une stagnation complète et que la pénurie des logements se faisait toujours plus menaçante, la Confédération, les cantons et les communes se virent dans la nécessité d'encourager et favoriser la construction au moyen de subventions extraordinaires. Les fonds alloués servirent soit à ranimer l'industrie du bâtiment pour lutter contre la pénurie des logements, soit à obvier au manque de travail en soi par l'exécution de divers travaux dits de chômage. Déjà en mai, l'accroissement de la pénurie des logements détermina les pouvoirs fédéraux à mettre à disposition de nouveaux fonds en vue d'atténuer la crise par l'encouragement de la construction. D'autre part, le nombre des sans-travail ayant augmenté continuellement au début de l'année 1921, les Chambres ouvrirent de ce chef des crédits en date des 28 février et 24 juin de cette année-là.

Le chômage atteignit son maximum d'intensité en février 1922 et il diminua ensuite assez fortement. La probabilité d'une certaine recrudescence pendant l'hiver 1922/1923 détermina toutefois la Confédération, le 13 octobre, à mettre une fois de plus des fonds à disposition pour obvier au manque de travail. Sur ces fonds, le canton de Berne a touché pour sa part 21½ millions. Il ne reste plus rien de ce crédit à l'heure actuelle; mais il est certain que d'autres fonds encore nous seront fournis pour les mesures à prendre ultérieurement contre la crise.

Relativement aux dispositions qui régissent les subventions en faveur de travaux de chômage, à tenir de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922, ainsi que quant aux prescriptions cantonales, nous renvoyons à notre rapport du 25 avril dernier.

En date du 8 juin 1921, déjà, le Conseil-exécutif a approuvé le programme établi par l'Office cantonal du travail concernant les nouvelles mesures à prendre contre le chômage, programme qui pose les principes suivants:

1^o Il ne sera plus fait de publications concernant la présentation de demandes de subventions selon l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922 relatif aux mesures propres à obvier au chômage.

Les subventions en faveur de la construction de maisons d'habitation étant supprimées aux termes de la décision du Grand Conseil du 9 mai dernier, et les demandes de subventions extraordinaires de cette espèce ayant toujours représenté un fort pourcent de l'ensemble des requêtes, on peut sans inconvénient s'abstenir des publications susmentionnées.

En ce qui concerne les entreprises susceptibles d'être subventionnées aujourd'hui encore, il s'agira principalement de travaux de communes et de l'Etat, qui devront être soumis dans tous les cas à l'Office cantonal du travail et pour lesquels une publication n'est pas nécessaire. Lors des publications antérieures, de nombreuses demandes de subvention concernant pareils travaux furent présentées qui ne pouvaient d'emblée pas entrer en considération, mais dont l'examen et la liquidation prirent néanmoins beaucoup de temps.

2^o Les subventions extraordinaires ne pourront être allouées que pour des travaux particulièrement propres à obvier au chômage de par leur nature et les conditions de lieu, ces subventions devant d'ailleurs être réglées dans chaque cas sur l'étendue de la possibilité de travail qu'offre le projet par rapport à l'ensemble des frais. Si donc il n'y a pas de chômage existant ou imminent, on ne saurait prétendre à des subventions extraordinaires, à moins que des sans-travail de localités ou régions frappées d'un grand chômage ne puissent être occupés dans l'entreprise.

3^o L'Office cantonal du travail a déjà fait d'importants préparatifs concernant la création de possibilités de travail en hiver 1923/1924 et l'exécution de toute une série d'entreprises est prévue de ce chef.

Après la forte diminution du chômage au printemps dernier et vu la grande extension prise par la construction, il était indiqué d'ajourner à l'hiver prochain une partie des travaux déjà subventionnés par la Confédération et le canton. Tous ces travaux ne pourront être entrepris qu'en cas de chômage effectif et sur l'autorisation écrite de la Direction de l'intérieur. L'intervention de l'Office cantonal du travail a permis de faire suspendre divers travaux déjà commencés et d'en différer la continuation à l'hiver prochain.

Les demandes de subvention qui se trouvaient encore à l'examen de l'Office cantonal du travail, à l'époque où le chômage commença de décroître, pour des travaux non encore entrepris, furent de même mises de côté, du moment que les conditions de l'allocation de subventions n'étaient plus remplies. Ces conditions seront en revanche de nouveau données, l'hiver prochain, quant à la plupart des dites entreprises, et c'est pourquoi l'Office du travail a déjà établi, au sujet des subventions extraordinaires à accorder, les propositions nécessaires pour la Direction de l'intérieur, à l'intention du Conseil-exécutif.

Outre ces travaux, il y a lieu d'en mentionner d'autres encore, rentrant dans le domaine de la Direction des travaux publics, qui sont également prévus comme entreprises destinées à occuper les chômeurs et pourront être commencés dès qu'un chômage se ferait sentir.

Indiquer et examiner ici tous les travaux en question nous mènerait trop loin. Ce serait d'ailleurs difficile également parce qu'on ne saurait prévoir aujourd'hui où et dans quelle mesure il faudra, le cas échéant, obvier à un manque de travail imminent. Nous nous bornerons dès lors à mentionner ci-après le nombre et le devis des travaux selon les six grandes régions du canton, savoir:

Oberland.

35 travaux, au devis total de fr. 4,046,400

Emmental.

8 travaux, au devis total de fr. 653,900

Mittelland.

53 travaux, au devis total de fr. 7,093,850

Haute-Argovie.

24 travaux, au devis total de fr. 2,364,500

Seeland.

29 travaux, au devis total de fr. 2,585,000

Jura.

38 travaux, au devis total de fr. 1,963,350

Tous ces travaux ne seront exécutés qu'en tant qu'un chômage imminent l'exigerait, et seulement dans la mesure nécessaire.

4^o De par la réduction de l'assistance des chômeurs en conformité de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 mai 1923, vingt communes ont seules encore le droit de verser des secours de chômage dans notre canton. L'Office cantonal de travail s'est fait présenter par ces communes un programme concernant l'assistance-chômage durant l'hiver prochain et indiquant entre autres aussi les travaux qu'elles se proposent de faire exécuter pour occuper les chômeurs. Une partie de ces travaux ont déjà été mis au bénéfice de subventions extraordinaires et pourront être exécutés pendant l'hiver. Quant aux autres, il n'en sera de même que selon l'état du marché du travail et seulement dans la mesure des besoins.

5^o On ne peut pas dire sûrement, aujourd'hui, ce que le chômage sera l'hiver prochain. Les rapports bimensuels présentés à l'Office cantonal du travail par celles des communes qui prennent encore la peine de suivre les fluctuations du marché de la main-d'œuvre et de communiquer leurs observations, disent d'une manière générale qu'il faut s'attendre à une recrudescence du chômage. Cette supposition paraît fondée jusqu'à un certain point en ce sens que l'activité déployée dans l'industrie du bâtiment durant le printemps et l'été derniers pourrait effectivement déterminer du chômage cet hiver. C'est que la crise n'est point encore surmontée, la situation internationale paraissant d'ailleurs tendre à s'aggraver plutôt qu'à s'améliorer. Nous croyons néanmoins pouvoir admettre que les travaux prêts à être mis en œuvre suffiront pour le commencement au cas où le chômage reprendrait de l'ampleur. Quant aux mesures ultérieures, elles consisteraient en ce que partout où une

recrudescence relativement marquée du chômage se manifesterait et où il ne serait encore prévu aucuns travaux propres à y parer, le Conseil-exécutif déterminerait de concert avec les communes les entreprises susceptibles d'être subventionnées en vue de l'occupation des chômeurs.

6° A titre d'autre mesure encore concernant la création de possibilités de travail, une répartition systématique des travaux au point de vue du temps est indispensable. Nous avons déjà relevé plus haut que les communes et l'Etat doivent plus que jamais, dans les circonstances présentes, ajourner autant que possible l'exécution de leurs travaux ordinaires à l'époque où une plus grande somme d'occasions de travail est nécessaire afin d'obvier au chômage.

Comme nous l'avons dit, les fonds qui revenaient au canton en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922 sont entièrement épuisés. En date des 30 janvier et 30 août dernier, le Conseil-exécutif a néanmoins demandé à l'Office fédéral du travail l'allocation d'une nouvelle subvention sur le crédit de 30 millions voté le 13 octobre 1922 par les Chambres fédérales pour la fourniture de travail aux chômeurs. Il est certain que le canton de Berne recevra de nouveaux fonds de la Confédération. Toutefois, suivant les informations prises, cela n'aura plus lieu sous forme d'octroi d'un crédit déterminé, mais on fera droit selon l'état du chômage aux demandes de subvention présentées à l'Office fédéral du travail.

Quoi qu'il en soit, on peut admettre que les allocations fédérales s'élèveront de $1\frac{1}{2}$ à 2 millions. Du moment que pour les travaux de l'Etat et des communes — et ceux-là entrent à peu près seuls en ligne de compte, eu égard à l'exclusion statuée par le Grand Conseil quant aux maisons d'habitation — le canton et la Confédération assument chacun la moitié des subventions, à teneur de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922, un crédit cantonal de 500,000 fr. nous paraît devoir suffire pour les mesures destinées à obvier au chômage durant l'hiver 1923/1924. On ne dépensera d'ailleurs sur ce crédit que ce qui sera absolument nécessaire en raison de la situation future.

Vu ce qui précède, nous soumettons au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, le

projet d'arrêté

ci-après:

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu un rapport de la Direction de l'intérieur et sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète:

1° Le programme établi par le Conseil-exécutif concernant la création de possibilités de travail en vue d'obvier au chômage pendant l'hiver 1923/1924 est *approuvé*.

2° Il est ouvert au Conseil-exécutif un crédit de 500,000 francs au maximum pour l'allocation de subventions selon l'art. 2, lettre *b*, de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 novembre 1922 relatif aux mesures à prendre contre le chômage.

Berne, le 11 septembre 1923.

Le directeur de l'intérieur,
Dr Tschumi.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 11 septembre 1923.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Lohner.

Le remplaçant du chancelier,
G. Kurz.

Rapport de la Direction de l'instruction publique

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

revision du décret concernant l'organisation de sections de classe dans les écoles primaires.

(Juin 1923.)

Un décret du Grand Conseil du 21 novembre 1899 règle l'enseignement par sections de classe prévu en l'art. 23 de la loi sur l'instruction primaire. Cet enseignement est introduit dans les écoles où le nombre d'élèves excède le maximum légal mais où la création d'une nouvelle classe ne paraît néanmoins pas indiquée ou n'est momentanément pas possible.

L'art. 6 du décret précité fixe l'indemnité due à l'instituteur en raison du surcroît de travail que lui cause l'enseignement par sections, à la millième partie de son traitement intégral, pour chaque heure. Selon la loi sur les traitements de 1909, cela faisait 2 à 3 fr. l'heure, et, sous le régime de la nouvelle loi de 1920, 4 fr. à 5 fr. 80.

Ces derniers chiffres nous paraissent quelque peu élevés, nous avons soulevé la question lors de la dernière conférence des inspecteurs scolaires, qui ont partagé notre manière de voir. Il arrive en effet, avec les indemnités actuelles, que l'instituteur dont la classe est divisée en sections réalise un gain de 1600 fr., ou même davantage, outre son traitement ordinaire. Il y a là une certaine injustice à l'égard des autres maîtres, car l'instituteur qui donne l'enseignement par sections de classe ne dépasse pas le minimum légal de 900 heures par an quant à l'enseignement ordinaire, tandis que bon nombre de ses collègues dont les classes ne sont pas divisées en sections font plus d'heures sans toucher aucune rétribution spéciale. Pour ce motif aussi, une réduction convenable de l'indemnité susmentionnée ne saurait être considérée comme inéquitable. Nous avons d'ailleurs déjà opéré pareille réduction dans divers cas, ces derniers temps. Mais faute des bases légales néces-

saires, les instituteurs touchés par cette mesure auraient le droit, vu l'art. 6 du décret de 1899, de réclamer l'indemnité intégrale.

Au début nous avions l'intention de proposer une indemnité horaire de 4 fr. Fixer un minimum et un maximum, en laissant au Conseil-exécutif la faculté de déterminer le chiffre de l'indemnité dans ces limites en se réglant sur les circonstances, nous semble toutefois préférable maintenant, eu égard à l'incertitude persistante de la situation économique. Il serait également plus facile, ainsi, d'adapter les indemnités en question aux traitements ordinaires, en cas de revision générale de ces derniers, tandis que s'il fallait un décret du Grand Conseil les choses s'en trouveraient compliquées — comme on le voit aujourd'hui. Laisser au Conseil-exécutif le soin d'arrêter l'indemnité se justifie au surplus aussi par le fait qu'il ne s'agit que de petites sommes. En fixant l'indemnité suivant le décret en vigueur, on arriverait à une contribution globale de l'Etat de 6000 fr. pour l'enseignement par sections, tandis qu'en admettant 3 fr. 50 à 4 fr., comme cela paraît indiqué à l'heure actuelle, cela ferait 3800 à 4300 fr. Il convient de rappeler, en outre, que le Conseil-exécutif règle déjà les traitements de certaines catégories du personnel cantonal (concierges des édifices de l'Etat, assistants, etc.), bien qu'ils représentent des sommes beaucoup plus considérables.

Encore que peu importante en soi, l'économie que la modification projetée ferait réaliser à l'Etat n'est nullement négligeable, car de petites sommes, additionnées, peuvent en fin de compte donner un chiffre qui vaut d'être considéré.

Avec la revision de l'art. 6 du décret de 1899, nous croyons devoir proposer une certaine extension de l'art. 2. A teneur de ce dernier, l'introduction de l'enseignement par sections de classe ne regarde que les communes. Si, en règle générale, ces dernières demandent l'assentiment de notre Direction, il paraît opportun, afin de prévenir tous abus, de réserver expressément cette approbation. Les organes de l'Etat auraient alors à examiner dans chaque cas si l'enseignement dont il s'agit est vraiment un besoin pour l'école.

Vu ces considérations, nous vous soumettons le

projet d'arrêté

qui suit:

Modification du décret sur l'enseignement par sections de classe à l'école primaire.

Le Grand Conseil, vu l'art. 23 de la loi sur l'instruction primaire du 6 mai 1894;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décède:

Le décret concernant l'organisation de sections de classe dans les écoles primaires, du 21 novembre 1899, est modifié ainsi qu'il suit:

1° *Art. 2.* « L'enseignement par sections peut, avec l'autorisation de la Direction de l'instruction publique, être introduit aussi dans les classes qui

comptent moins d'élèves, pour permettre de distribuer plus rationnellement l'enseignement et d'obtenir de meilleurs résultats. »

2° *Art. 6.* « Les heures supplémentaires imposées à l'instituteur ou à l'institutrice par suite de l'organisation de sections de classe sont rétribuées à raison de 3 à 5 fr. l'heure. Le Conseil-exécutif fixera l'indemnité, dans ces limites, suivant les circonstances. »

Berne, le 29 juin 1923.

Le directeur de l'instruction publique,
Merz.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 3 juillet 1923.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,
Lohner.

Le chancelier,
Rudolf.

Recours en grâce.

(Septembre 1923.)

1° **Sterchi**, Alfred, né en 1887, de et à Wilderswil, a été condamné le 28 avril 1923 par le juge de police d'Interlaken, pour **tapage d'auberge**, à une amende de 30 fr. et à une année d'interdiction des auberges. Comme Sterchi avait déjà été condamné pour tapage nocturne et tapage, le juge crut bon de lui infliger une année d'interdiction des auberges. Sterchi demande que cette peine soit rapportée. Son recours n'est recommandé ni par les autorités communales ni par le préfet; ce dernier s'élève, au contraire, énergiquement contre une remise de l'interdiction des auberges, car il estime qu'une telle mesure ne serait pas justifiée. Sterchi n'a d'ailleurs à craindre aucun préjudice de ladite interdiction et il ne peut dès lors être question ni de la lever ni même de l'abréger.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

2° **Fischer**, Hermine-Ida, née en 1891, d'Aarau, actuellement détenue au pénitencier d'Hindelbank, a été condamnée le 12 avril 1922 par la Chambre criminelle, pour **vol qualifié**, à 2 ans de réclusion. Le 9 février 1922 la prénommée a pénétré avec effraction dans l'appartement de son ancien fiancé et y déroba, dans un tiroir fermé, une somme de 930 fr. La Direction du pénitencier déclare dans son rapport que la recourante est une bonne travailleuse, mais que sa conduite n'est pas sans reproches. Ses nombreuses condamnations antérieures plaident aussi contre une remise de la peine, de sorte que le Conseil-exécutif ne peut recommander le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

3° **Blora**, Louis, né en 1885, ressortissant italien, domestique, a été condamné le 22 mai 1923 par le président du tribunal V de Berne, pour **mauvais traitements infligés à des animaux**, à 2 jours de prison et à une amende de 30 fr. Le 8 février 1923, Blora devait promener un cheval atteint de coliques, appartenant à un sieur Salvi, et le vétérinaire lui avait bien recommandé d'empêcher l'animal de se coucher. Il résulte des dépositions de témoins que Blora a frappé ce cheval d'une manière cruelle et brutale avec le manche de son fouet. Aussi le juge prononça-t-il une peine d'emprisonnement en sus de l'amende et refusa-t-il le bénéfice du sursis au prénommé. Celui-ci, dans

son recours en grâce, déclare qu'il n'a pas bien compris le jugement, sans quoi il eût immédiatement interjeté appel. Il ne se reconnaît coupable d'aucune faute, en ce qu'il n'a fait qu'exécuter les ordres du vétérinaire. Son maître lui délivre un bon certificat et déclare n'avoir jamais eu à se plaindre de ce que Blora eût maltraité ses chevaux. M. le professeur Schwendimann a trouvé les chevaux du sieur Salvi en bon état et il déclare ne pouvoir considérer la manière de faire de Blora comme des mauvais traitements infligés aux animaux. La direction de police de la ville de Berne trouve aussi que l'on peut excuser Blora dans une certaine mesure, bien qu'il faille admettre qu'il a frappé le cheval trop violemment, puisqu'il avait pour consigne d'empêcher absolument le malade de se coucher. Cette autorité trouve que Blora serait suffisamment puni par l'amende et les frais et elle recommande, eu égard à la bonne conduite du recourant, de lui remettre la peine d'emprisonnement. Le Conseil-exécutif se range à ces considérations et propose, lui aussi, la remise de la détention.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine d'emprisonnement.*

4° **Weber**, Robert, de Rüschegg, né en 1903, a été condamné le 11 novembre 1922, par le tribunal correctionnel de Bienne, à 2 mois de détention correctionnelle, commués en 30 jours de détention cellulaire, pour **vol de bois**. — Weber a dérobé, en compagnie de deux habitants de la même maison, un chêne au préjudice de l'Etat de Berne. Le recourant est marié et père d'un enfant. Sa situation financière est très précaire, car il doit, avec un gain mensuel d'environ 200 fr., entretenir sa famille et payer une dette provenant de l'achat de meubles. Les autorités municipales de Bienne ainsi que le préfet proposent la remise de la peine, attendu que si Weber devait être emprisonné la famille tomberait certainement à la charge de la commune. En 1918, le recourant a déjà subi une année de détention correctionnelle pour vol et recel. Pour ce motif, le Conseil-exécutif ne peut se rallier aux dites propositions. Pour tenir compte des circonstances spéciales du cas, cependant, il propose de réduire la peine à 14 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 14 jours de détention cellulaire.*

5° **Glaus, Pierre**, né en 1882, d'Oberried, a été condamné le 5 mars 1923 par la I^{re} chambre pénale de la Cour suprême, à 30 jours de prison pour **résistance à la force publique**. La condamnation de première instance était de 14 jours. Tenant compte de ce que Glaus a, deux fois déjà, été condamné pour un même délit et qu'il a subi 18 condamnations par ailleurs, la chambre pénale a haussé la peine à 30 jours. Il ne peut, vu ces faits, être question d'une remise, ni même d'une réduction de la peine. Cependant, dans l'intérêt de la famille, on peut autoriser le recourant à purger ses 30 jours pendant les mois d'hiver; son patron ayant à cette époque moins d'ouvrage, Glaus ne risquera pas d'être remplacé et pourra conserver son emploi.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6° **Kramer, Albert**, fils d'Arthur et de Cécile née Mathez, né le 16 août 1875, d'Hasle, horloger, a été condamné le 9 octobre 1922 par le juge de police d'Interlaken, pour **contravention à la loi sur le jeu**, du 27 mai 1869, à trois fois cinquante francs d'amende et à 3 fr. 80 de frais envers l'Etat. Le prénommé avait installé à l'Hôtel Royal à Interlaken, à l'Hôtel Métropole à Wengen et au Belvédère à Grindelwald, des automates à jeu d'argent où le gain dépend absolument du hasard. Il s'est donc rendu coupable de contravention à la loi précitée et le juge l'a condamné, pour chaque cas en particulier, à fr. 50 d'amende. Kramer, qui s'est soumis au jugement éventuel, présente maintenant un recours en grâce, tendant à la remise entière des amendes. Il prétend n'avoir rien gagné avec les appareils en question et n'avoir au contraire eu que des frais. Les renseignements pris à Genève par la Direction de police sur le compte du prénommé sont tels que le recours en grâce ne saurait être recommandé et que le Conseil-exécutif se voit dès lors dans le cas d'en proposer le rejet pur et simple.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

7° **Rawyler, Fritz**, fossoyeur, à Brugg, a été condamné par le juge de police de Nidau pour **contravention à la loi scolaire** (sa fille Lydia ayant manqué l'école du 4 janvier au 30 mars 1923), le 3 mars à 12 fr. d'amende et 4 fr. de frais envers l'Etat; le 17 mars à 24 fr. d'amende et 4 fr. de frais et le 14 avril à 24 fr. d'amende et 4 fr. de frais.

Dans son recours en grâce, le prénommé invoque essentiellement ses lourdes charges de famille. Il dit avoir mis sa fille en service dans une maison de La Chaux-de-Fonds, où le travail peu pénible devait lui permettre de suivre les classes, ce qui ne put cependant

avoir lieu, la loi scolaire neuchâteloise ne prévoyant que 8 années d'école. Le conseil municipal de Brugg recommande le recours. Rawyler est un homme déjà âgé, qui n'a qu'un petit revenu. Ses dires sont plausibles. De son côté, aussi, le préfet recommande le recours. La Direction de l'instruction publique s'oppose en revanche à une réduction des amendes. Elle se fonde sur un rapport du Secrétariat scolaire qui dit que Rawyler a été mis en garde formellement et à temps contre les suites qu'entraînerait sa manière d'agir, par la commission de l'école secondaire. Le recourant n'ignorait donc pas qu'il se mettait en contradiction avec les prescriptions. En fait, il ne peut être question d'une remise des amendes, si l'on ne veut pas rendre illusoire l'application de la loi scolaire. Des connaissances scolaires normales sont, en fin de compte, le minimum de ce qu'un enfant peut prétendre recevoir de ses parents et il est d'intérêt public que les autorités astreignent les parents à remplir leur devoir à cet égard. Aussi le Conseil-exécutif propose-t-il de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8° **Stöckli, Rodolphe**, fils de Rodolphe et de Rosine née Bähler, né le 13 janvier 1891, mécanicien et chauffeur, demeurant à Berne, a été condamné le 28 novembre 1920 par le tribunal correctionnel de Berne, à trois mois de détention correctionnelle, sous bénéfice du sursis avec temps d'épreuve fixé à 3 ans, et par le juge de police à une amende de 100 fr., pour **complicité d'homicide par imprudence et de contravention à la loi sur la circulation des automobiles**. Le sursis ayant dû être révoqué par décision du tribunal correctionnel du 20 mars 1923, Stöckli présente maintenant un recours en grâce.

L'après-midi du 5 juin 1920, le journalier M. était écrasé, à la route d'Eymatt, près Berne, lieu dit Jordenweiher, par une automobile qu'occupaient Stöckli, le chauffeur S. et l'agent de police M. S. conduisait la machine et, à toute allure, cherchait à prendre le contour qui existe à cet endroit. S. n'étant plus maître de sa direction, passa sur le corps de M., qui s'était pourtant garé à l'extrême bord de la route. S'abriter à un autre endroit était impossible, une barrière en fil de fer du côté du fossé l'empêchant. Bien que les occupants de la voiture aient dû s'apercevoir que l'homme était touché, ils ne s'en occupèrent pas; au contraire, après s'être éloignés ils stoppèrent à quelque distance du lieu de l'accident, remirent l'automobile en état et cherchèrent à se soustraire aux suites pénales de leur action. La police arriva cependant à établir les faits. Le tribunal condamna le chauffeur S. à 11 mois de détention correctionnelle et le mit au bénéfice du sursis, avec temps d'épreuve fixé à 5 ans, tandis que l'agent de police M. se vit infliger pour

complicité d'homicide par imprudence et de contravention à la loi sur la circulation des automobiles 3 mois de détention correctionnelle, également sous bénéfice du sursis et avec temps d'épreuve de 3 ans. Par jugement du président du tribunal V de Berne, Stöckli fut de nouveau condamné le 13 décembre 1921 à 3 jours de prison pour vol de 3 clefs et de 2 limes. Le tribunal, tenant compte de son état de santé, laissa toutefois subsister le sursis. Mais lorsque le 26 janvier 1923 le prénommé dut être condamné une fois de plus à 2 jours de prison pour incitation à faux en écritures privées, le sursis fut révoqué.

Dans son recours en grâce, Stöckli allègue que la condamnation qui a entraîné cette révocation est peu importante. Il invoque, en outre, la situation de sa famille et promet de se bien conduire à l'avenir. Le recours est recommandé par la direction de la police municipale et le préfet II de Berne, mais simplement eu égard à la famille du recourant.

Le Conseil-exécutif est d'avis qu'il ne peut être question de grâce. Stöckli a fait peu de cas de la clémence qu'on a eue pour lui une première fois et il a fini par lasser l'indulgence de ses juges. D'ailleurs, on ne saurait prétendre que le jugement soit dur. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9° **Bartlome, Fritz**, né en 1889, aubergiste à Kandersteg, a été condamné le 19 juin 1923 par le juge de police de Frutigen, à une amende de 50 fr. pour **contravention à la loi sur les auberges**. Au commencement de juin, le prénommé reprenait l'auberge du « Löttschberg » à Kandersteg; on oublia, à ce moment, de faire transférer la patente à son nom. A l'appui de son recours, Bartlome dit avoir agi par ignorance; il n'avait pas été informé qu'un transfert de patente devait avoir lieu. Le préfet recommande le recours dans le sens d'une réduction de l'amende qui, suivant les propositions de la Direction de l'Intérieur, serait abaissée de moitié, l'omission n'étant pas intentionnelle.

Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 25 fr.*

10° **Wyss, née Mesey Léa**, épouse d'Othmar, de Zurich, fille de Guillaume et de Madeleine née Portner, née le 3 mars 1889, domiciliée à Berne, a été condamnée le 12 septembre 1922 par le président du tribunal V de Berne à une amende de 10 fr. et aux frais de 32 fr. 90, pour **incendie causé par négligence**. Le vendredi, 27 mai 1922, un incendie éclatait dans une chambre du logement des époux Wyss. On devait, sur le conseil du médecin, faire des inhalations à un

enfant malade. Dame Wyss posa la lampe à esprit de vin, employée pour cette opération, si près du lit que les rideaux s'enflammèrent. Son attention fut attirée par les cris de l'enfant, qu'elle put encore sauver et qui s'en tira avec quelques brûlures sans importance. L'incendie fut éteint avec l'aide des habitants de la maison. Le juge a trouvé que dame Wyss avait été imprudente et la condamna ainsi qu'il est dit ci-dessus. La prénommée présente un recours en grâce pour l'amende et les frais. En ce qui concerne ces derniers, l'affaire est de la compétence des autorités administratives. Suivant le rapport de la direction de police municipale de Berne, les époux Wyss n'ont pour vivre que ce qu'ils gagnent; le mari fut longtemps sans travail et l'incendie leur a causé des dommages. Ladite direction ainsi que le préfet recommandent le recours, et le Conseil-exécutif peut en faire de même.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'amende.*

11° **Gurtner, Anna**, née en 1898, de Mühledorf, actuellement au pénitencier d'Hindelbank, a été condamnée le 11 septembre 1922 par la Chambre criminelle, pour **infanticide**, à 2 ans de réclusion, dont à déduire 3 mois de prison préventive. La prénommée jouissait d'une bonne réputation et n'avait jamais subi de condamnation avant l'affaire qui lui valut la peine susmentionnée. Dans l'exposé des motifs du jugement, la Chambre criminelle déclare, pour autant qu'Anna Gurtner se conduise bien, pouvoir recommander un recours en grâce après qu'elle aurait subi une année de sa peine. Le rapport de la direction du pénitencier au sujet de la conduite de cette femme étant excellent, la Chambre criminelle a décidé de recommander le recours en grâce. Vu cette recommandation, le Conseil-exécutif propose de faire remise du reste de sa peine à Anna Gurtner.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise du reste de la peine.*

12° **Meier, Henri**, né en 1897, d'Eglisau, a été condamné le 23 février 1923 par le président du tribunal V de Berne, pour **tapage d'auberge, conduite scandaleuse et résistance à la force publique**, à 3 amendes de 15, 5 et 15 fr. A l'occasion du bal masqué de la musique municipale de Berne, à la Grande Cave, Meier fit du tapage et refusa d'obéir aux agents de police qui l'invitaient à les suivre au poste, de sorte que ces derniers se virent dans le cas d'employer la force. Dans son recours, Meier dit qu'il a été longtemps sans travail et qu'il ne peut payer les amendes. Il est vrai qu'il a touché l'allocation de chômage depuis le 10 novembre 1922. La direction de police de Berne relève toutefois avec raison que l'on ne verse pas d'allocations de chômage pour fréquenter les bals masqués et faire du tapage d'auberge; elle considère la remise

des amendes comme non justifiée. Le préfet propose le rejet du recours, manière de voir que le Conseil-exécutif fait sienne, car remise même partielle des amendes ne paraît pas justifiée ici.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

13° **Gränicher** née Kurzen, Martha, née en 1897, d'Adelboden, a été condamnée le 13 février 1923 par le juge au correctionnel de Nidau, pour **abus de confiance**, à 5 jours de prison. Le 15 octobre 1922, la recourante avait été engagée au café du « Schlössli » pour aider au service. Le cafetier lui remit une avance en monnaie de 20 fr., somme qu'elle refusa de rendre ensuite en dépit de sommations. La femme Gränicher a déjà subi des condamnations pour délits contre la propriété. Il n'y a aucune circonstance qui pût plaider en faveur d'une remise de la peine. Le Conseil-exécutif fait donc sienne la proposition de rejet formulée par les autorités communales et le préfet.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

14° **Maurer**, Gottfried, de Kaufdorf, né en 1880, a été condamné le 14 mars 1923 par la 1^{re} Chambre criminelle, pour **inceste**, à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire. L'autorité supérieure prononça la commutation de la peine, mais elle refusa à Maurer, de même que le juge de première instance, le bénéfice du sursis, estimant qu'il n'en était pas digne, ayant déjà été condamné. Les mêmes considérations excluent aujourd'hui la grâce du recourant. Ni les autorités communales ni le préfet ne recommandent le recours, que le Conseil-exécutif propose de rejeter.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

15° **Krummen**, Samuel, agriculteur à Gammen, a été condamné le 12 mars 1923 par le juge de police de Laupen, pour **contravention à la loi sur les auberges et le commerce des spiritueux**, à une amende de 50 fr. Il avait vendu à un jardinier de l'eau de cerises, qu'il avait distillée lui-même, en quantité inférieure à 5 litres. Krummen déclare avoir agi par ignorance des dispositions légales et sans intention dolosive. Son recours est recommandé par le conseil communal; le préfet et la Direction de l'intérieur proposent de leur côté d'abaisser l'amende à 10 fr. Le Conseil-exécutif fait sienne cette proposition.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de l'amende à 10 fr.*

16° **Portner** née Zaugg, Rosette, a été condamnée le 31 mars 1923 par le juge de police et au correctionnel de Seftigen, pour **résistance à l'autorité et tapage**, à 10 jours de prison et 10 fr. d'amende. Un garçon de la famille Portner devait être placé dans un établissement, parce que son éducation était compromise. Lorsque le maire de Wattenwil et le gendarme voulurent emmener l'enfant, le 13 mars 1923, la femme Portner fit de la résistance et du tapage. Eu égard au fait qu'il s'agit ici d'un cas grave de résistance à l'autorité et que la femme Portner avait déjà été condamnée à 5 jours de prison pour adultère, le juge se vit dans le cas de prononcer une condamnation sévère. La recourante n'a pas bonne réputation. L'autorité communale et le préfet ne peuvent recommander le recours. Aucuns motifs spéciaux ne militant en faveur d'une remise de la peine, le Conseil-exécutif propose de rejeter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

17° **Hofer**, Jacob, né en 1877, de Biglen, a été condamné le 12 avril 1923 par le tribunal correctionnel de Konolfingen, pour **vol**, à 9 mois de détention correctionnelle. Le 14 juin 1921, Hofer avait été condamné par le tribunal de Brandebourg, pour avoir commis un vol grave de seigle au préjudice de son maître, à 9 mois d'emprisonnement. Cette peine n'avait pas été purgée, car le délinquant s'était enfui en Suisse entre temps. Sur mandat d'arrêt lancé par les autorités allemandes, Hofer fut arrêté en octobre 1922 à Berne. Interrogé, il déclara qu'il s'opposait à son extradition et demanda que les autorités suisses compétentes lui fissent subir sa peine dans son canton d'origine. Les condamnations antérieures du recourant et le fait que le vol commis en Allemagne portait sur une très forte quantité de seigle d'une valeur importante, dérobé dans des circonstances qui constituaient un grave abus de confiance à l'égard du maître, avaient joué un rôle aggravant dans la fixation de la peine. Les dires de Hofer, lequel allègue avoir agi sous l'empire de la détresse, ne peuvent être considérés comme plausibles, attendu que le prénommé se trouvait encore en possession de l'objet du délit quand on ouvrit l'enquête. Le Conseil-exécutif estime qu'il ne peut dès lors être question de faire remise de la peine ni entièrement ni même partiellement.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

18° **Blessemaille**, Eugène, né en 1879, domicilié à Courtedoux, a été condamné les 31 août, 22 septembre et 26 décembre 1922 par le juge de police de Porrentruy, pour **contravention à la loi scolaire**, à trois amendes de 3, 6 et 12 fr., total 21 fr. Sur une obser-

vation de son père, l'enfant Virgile Blessemaille avait quitté la maison et s'était enfui en France, chez des parents, où il se trouve encore actuellement. Comme il n'était plus à Courtedoux, il n'a plus fréquenté l'école de cette localité, ce qui eut pour conséquence que le père Blessemaille fut dénoncé au juge. Vu les circonstances spéciales du cas, la Direction de l'instruction publique propose de faire droit au recours, et le Conseil-exécutif se range à cet avis.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des 3 amendes.*

19° Varrin, Auguste, né en 1897, de Courgenay, a été condamné le 21 mars 1923 par la cour d'assises du V^e arrondissement, pour **assistance en cas d'usurpation de pouvoir et recel**, à 20 jours de prison. Le 19 novembre 1922, Varrin et 6 autres individus se présentaient chez la dame K., qui exploite un petit magasin. Ils lui demandèrent à manger et à boire et se conduisirent très mal. Un certain Frossard, entre autres, se fit passer pour gendarme, aux fins d'effrayer dame K., en se servant comme carte de légitimation d'un permis de circulation que Varrin lui avait remis. Ces individus dérobèrent différentes marchandises à dame K. et Varrin reconnaît en avoir reçu une partie. Varrin avance, pour étayer son recours, que depuis la susdite condamnation sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte et qu'après avoir longtemps chômé, il a enfin trouvé du travail. Les autorités municipales de Courgenay recommandent le recours, parce que si Varrin devait subir sa peine, sa famille tomberait à la charge de la commune, comme ce fut déjà le cas. Le préfet, vu ce rapport, recommande aussi le recours. Le certificat de moralité qui figure au dossier, de même que le fait que Varrin avait été condamné précédemment pour insubordination, escroquerie et abus de confiance, s'opposent cependant à une remise de la peine. Le Conseil-exécutif propose donc le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

20° Böhlen, Elise, de Riggisberg, née en 1871, a été condamnée le 21 mars 1922 par la première Chambre pénale de la Cour suprême, pour **diffamation et injures**, à 4 jours de prison et à deux amendes de 50 fr. et 40 fr. Le 22 avril 1921, la femme R. et la prénommée comparaissaient devant le juge de Belp pour une affaire de diffamation. Dame Böhlen fut condamnée. Les débats terminés, les deux femmes firent la route de Belp à Thurnen dans le même wagon. A l'arrivée, la recourante, tournée vers la femme R., aurait avec la main fait le geste de se couper le cou, geste qui, suivant l'interprétation de dame R., aurait

signifié que cette dernière était cause du suicide de son mari, celui-ci s'étant coupé la gorge avec un rasoir. Le 13 octobre 1921, en outre, la femme R. recevait une lettre anonyme dans laquelle on l'insultait très grossièrement. Cette lettre avait été mise à la poste à Ringgenberg, sans indication de l'expéditeur. On eut la preuve, par la suite, qu'elle avait été écrite par la femme Böhlen. En fin de compte, le tribunal se vit forcé de condamner la prénommée à de la prison, les amendes n'ayant pas d'effet. Elle n'en poursuivit pas moins ses injures à l'égard de dame R. Le juge, doutant de son discernement, la fit soumettre à un examen psychiatrique, dont il ressort cependant qu'elle n'est pas atteinte de maladie mentale. Lors de l'affaire en cause elle était en possession de toutes ses facultés et n'ignorait pas que ses actes fussent punissables; tout au plus sa volonté pouvait-elle être restreinte par sa nervosité et son irritabilité reconnues. Dame Böhlen sollicite la remise de la prison et des amendes. Ces dernières, ainsi que les frais, ont été payées depuis, de sorte qu'il ne s'agit plus que de la détention. Le recours en grâce allègue que l'internement de la femme Böhlen à l'asile d'aliénés doit être considéré comme équivalent à la peine de prison. Les autorités municipales et le préfet se prononcent favorablement. La recourante n'avait jamais subi de condamnation. Agée de plus de 50 ans elle a eu une vie difficile. Dans l'espace de 21 ans elle a donné le jour à 17 enfants; elle eut non seulement un grand ménage à tenir, mais, durant de nombreuses années, elle dut passer la moitié de ses nuits à raccommoder et mettre en ordre les vêtements des siens ou à faire le pain. Il eût été extraordinaire que son humeur ne se ressentit pas de ce surmenage. Un procès en héritage entre le mari Böhlen et dame R., sur lequel se greffèrent de petites mais irritantes chicanes, causa beaucoup de peine à la recourante et semble avoir faussé son jugement à l'égard de dame R. Depuis sa dernière condamnation, la recourante s'est amendée et la peine de prison a donc produit son effet, de sorte que le but poursuivi est atteint. Par son internement dans un asile d'aliénés ainsi que par le paiement des amendes et des frais, au surplus, dame Böhlen a expié suffisamment ses fautes. Le Conseil-exécutif propose par conséquent de lui faire remise de l'emprisonnement.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de l'emprisonnement.*

21° Hutmacher, Adolphe, de Gysenstein, né en 1868, confiseur, a été condamné par le juge de police de Konolfingen, pour **contravention à la loi concernant la circulation des automobiles**, les 4 et 28 novembre 1921; 6 et 31 octobre; 11 novembre 1922 et 8 février 1923, à 6 amendes de 30, 20, 100, 50, 60,

125 fr., soit en tout 385 fr. Hutmacher possède un camion automobile avec moteur de construction ancienne. Suivant les prescriptions, il devrait payer une taxe annuelle de 690 fr. Trouvant cette somme trop élevée par rapport au poids transportable, il ne renouvela pas son permis de circulation, mais fit des démarches auprès du Conseil-exécutif pour que la taxe soit réduite. Une première requête fut rejetée en août 1921; d'autres eurent le même sort. Cependant, Hutmacher continua à se servir de son automobile et s'attira ainsi de nombreuses contraventions. En fin de compte, une expertise fut ordonnée, dont le résultat fut, suivant décision du Conseil-exécutif du 16 janvier 1923, une réduction de la taxe, le moteur ayant été reconnu d'ancienne construction et le poids transportable utile très faible. On peut donc aujourd'hui faire remise des amendes, puisqu'elles provenaient uniquement de ce que Hutmacher ne payait pas à temps la taxe réclamée et que la réduction demandée lui a été accordée.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise des amendes.*

22° **Richard, André**, d'Affoltern, né en 1876, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 11 octobre 1917 par la Chambre criminelle, pour **incendie, vol simple** dans 4 cas et **dommage à la propriété**, à sept ans et demi de réclusion. Dans la nuit du 11 au 12 août 1917, un incendie détruisait complètement la maison d'habitation avec grange et écurie, appartenant à la veuve S., et assurée contre l'incendie pour 6,500 fr. — L'enquête démontra que ce sinistre était un acte de vengeance du prénommé. Auparavant déjà celui-ci avait entaillé trois jeunes arbres fruitiers, dans l'intention de les faire périr. Richard a reconnu, en outre, quelques petits vols au préjudice d'agriculteurs. Il a déjà été puni de réclusion pour brigandage; sa réputation est très mauvaise. Malgré sa bonne conduite au pénitencier, il ne peut être question d'une remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

23° **Wenger, Charles**, de Röthenbach, né en 1888, actuellement détenu au pénitencier de Thorberg, a été condamné le 8 mars 1919 par la Chambre criminelle à 5 ans de réclusion pour **vol simple, actes impudiques qualifiés répétés** commis sur une jeune fille de douze ans, **actes contraires aux mœurs** commis avec des jeunes gens, **proxénétisme, extorsion** et **incitation à extorsion**. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 1918, un certain Adolphe M. se présentait au poste de police à Thoune disant que son carnet, renfermant sa paie de 350 fr., lui avait été dérobé chez les époux

Wenger. Le mari Wenger dut avouer ce vol par la suite. L'enquête ouverte fit découvrir de tristes choses. La belle-fille de Wenger, née en 1906, sur laquelle il était tenu de veiller, déclara au tribunal qu'en 1916 il s'était livré sur elle à des actes impudiques et que depuis 1917 il avait abusé d'elle à plusieurs reprises. D'autre part, Wenger favorisait la prostitution de sa femme. Par extorsion, il cherchait aussi à se procurer de l'argent. Il forçait les hommes ayant eu des relations avec sa femme ou sa belle-fille à lui remettre de l'argent, en les menaçant de porter plainte ou de rendre publiques leurs agissements. La conduite du prénommé, suivant le rapport de la direction du pénitencier, n'est pas toujours bonne. Vu toutes ces circonstances, le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

24° **Gerber, Fritz**, marchand de bétail et cultivateur, de Röthenbach, né en 1887, a été condamné le 24 mars 1922 par le tribunal correctionnel du Bas-Simmenthal, pour **tentative de banqueroute frauduleuse** et **emploi illicite de biens d'une masse de faillite**, à 6 mois de détention correctionnelle, avec mise au bénéfice du sursis. Ce dernier fut toutefois révoqué le 4 juin 1922 par la 1^{re} chambre pénale de la Cour suprême. Gerber avait essayé de porter préjudice à ses créanciers par de fausses déclarations, par des reconnaissances de dettes n'existant pas en réalité et par des actes juridiques également fictifs. Il a en outre, en compagnie d'autres personnes, bu du vin compris dans sa masse de faillite. Pour justifier son recours en grâce, le prénommé allègue que son co-accusé A., qui a été condamné à la même peine par le tribunal de district, a vu cette peine réduite en instance supérieure à 4 mois de détention correctionnelle commués en 60 jours de détention cellulaire. Il relève l'injuste différence, selon lui, faite ainsi entre deux personnes d'égale culpabilité. Mais cette justification tombe à faux, car la différence en question a été voulue par le tribunal supérieur, qui dit dans ses considérants: « Tenant compte des circonstances, tenant compte aussi dans une juste mesure de la peine, maintenant exécutoire, appliquée au principal accusé (Gerber), il semble qu'une condamnation de A. à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire, etc. » Il n'existe aucun motif spécial de gracier Gerber, déjà condamné plusieurs fois et mal famé; c'est pourquoi le Conseil-exécutif propose le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Rejet.*

25° **Wickle**, Frédéric-Guillaume, né en 1896, de Wattenwil (St-Gall), a été condamné le 24 août 1920 par la Chambre criminelle, pour **vol qualifié**, à 20 mois de réclusion. Dans la nuit du 9 au 10 février 1920, le prénommé et un certain F. s'introduisirent au moyen d'une fausse clef dans un atelier de cordonnier à Mâche et y dérochèrent des talonnettes en caoutchouc, une peau de veau, des chaussures, etc. Ils perpétrèrent de même, dans la nuit du 19 au 20 février, un second vol avec effraction dans un magasin de Daucher, où diverses marchandises et une petite somme d'argent tombèrent entre leurs mains. Les deux individus commirent vers la même époque un troisième vol avec effraction dans le canton d'Argovie. Wickle fut condamné là-bas à 3 ans de réclusion et interné au pénitencier de Lenzbourg. Après avoir subi environ 2 ans et quart de son temps, il dut être transféré, pour troubles mentaux causés par sa détention, à l'asile d'aliénés de Koenigsfelden, puis à celui de Wil, dont le directeur s'exprime maintenant ainsi qu'il suit sur le compte du prénommé: « Wickle a été interné à l'asile de Wil le 13 octobre 1922. Son état demeura d'abord ce qu'il avait été à Koenigsfelden. Vers la fin de novembre, cependant, le malade se calma et put bientôt être mis dans une division d'aliénés tranquilles. Occupé aux travaux agricoles depuis février 1923, il se conduisit d'une façon irréprochable et l'amélioration de son état est telle qu'on peut parler de guérison. Wickle se rend compte de ce que son ancienne vie avait de répréhensible et il a pris les meilleures résolutions pour l'avenir. Vu les craintes d'ordre psychiatrique exprimées par nous, le Grand Conseil argovien a fait remise du reste de sa peine au prénommé. Or, les troubles mentaux risqueraient de reparaitre chez Wickle si ce dernier devait être réinterné pour subir les 20 mois de réclusion auxquels il a été condamné dans le canton de Berne. » Vu ces considérations, le Conseil-exécutif croit devoir proposer la grâce du sieur Wickle. Si celui-ci récidivait, il y aurait très probablement lieu de lui faire réintégrer l'asile d'aliénés. Dans ce cas, d'ailleurs, il serait difficile de mettre la peine à exécution, l'art. 588 du Code de procédure pénale statuant qu'il y sera sursis en cas de maladie mentale du condamné.

Proposition du Conseil-exécutif: *Remise de la peine.*

26° **Merz**, Emile, né en 1885, de Menziken, a été condamné le 14 novembre 1921 par le tribunal correctionnel de Moutier, pour **détournement d'objets saisis**, à 3 mois de détention correctionnelle, commués en 45 jours de détention cellulaire. Par suite de poursuites, le foin de Merz fut saisi. Mais comme il avait besoin d'argent pour payer des dettes, il le vendit. — Un premier recours en grâce du prénommé a été

écarté par le Grand Conseil le 9 mai dernier. Merz en présente maintenant un nouveau, dans lequel il invoque sa mauvaise situation. Le recourant est père de quatre enfants, âgés de 3 à 9 ans, et il s'efforce d'entretenir sa famille sans avoir recours à la charité publique. Divers certificats de patrons, versés au dossier, s'expriment favorablement sur son compte. La direction municipale de l'assistance et le préfet de Bienne appuient le recours; l'autorité communale de Moutier, en revanche, dépeint Merz comme un homme de caractère léger. Le recourant avait déjà été condamné à de la détention correctionnelle pour vol, peine pour laquelle il avait toutefois bénéficié du sursis. Dans ces conditions, la grâce intégrale ne serait pas justifiée; eu égard aux conditions de famille du recourant, en revanche, il paraît indiqué de réduire l'emprisonnement à 15 jours.

Proposition du Conseil-exécutif: *Réduction de la peine à 15 jours de prison.*

27° **Mattei**, Alphonse, de Peccia, né en 1888, a été condamné le 6 juillet 1923 par la 1^{re} Chambre pénale de la Cour suprême, en modification partielle du jugement de première instance, pour **abus de confiance**, à 20 jours de prison. Mattei avait reçu du négociant K. des marchandises en commission; il n'en remit pas le produit à l'intéressé et ne lui rendit pas non plus les marchandises. Condamné plusieurs fois déjà pour délits contre la propriété et en matière de mœurs, Mattei a mauvaise réputation, et la direction de la police municipale ainsi que le préfet de Berne se prononcent contre son recours. Le Conseil-exécutif en fait de même.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

28° **Klötzli**, Hermann, né en 1890, de Bätterkinden, a été condamné le 17 décembre 1920 par le tribunal correctionnel de Fraubrunnen, pour **détournement d'objets saisis**, à 4 mois de détention correctionnelle, commués en 60 jours de détention cellulaire. Des poursuites avaient été intentées à Klötzli pour couvrir une créance de 500 fr. et on lui saisit à cette occasion une pendule et un vélo d'une valeur de 700 fr. Lorsqu'on voulut procéder à la vente, ces objets avaient déjà été réalisés et l'argent que Klötzli en avait retiré avait été dépensé pour sa famille. Le tribunal accorda le sursis au recourant, à condition qu'il réparât le dommage dans l'espace de 15 mois. Comme il n'a pas satisfait à cette condition, malgré un nouveau délai de deux mois qu'on lui octroya, la révocation du sursis fut prononcée le 28 juillet 1922. Le tribunal était d'avis

que Klötzli aurait pu réparer le dommage pendant le temps qu'on lui a laissé; mais il n'a pas même payé un acompte. — Un premier recours du sieur Klötzli a été repoussé le 9 mai 1923. Le prénommé croit maintenant pouvoir invoquer des faits nouveaux. Il prétend avoir agi sous l'empire de la détresse et fait état de ce que la dette pour laquelle il avait été saisi a été payée ensuite, de sorte qu'il ne subsiste point de dommage matériel. L'autorité communale de Bätterkinden — Klötzli habitait autrefois cette localité — déclare cependant que c'est par son oubli du devoir et sa façon de vivre que le recourant s'est mis dans les embarras qui ont abouti à ses détournements, de sorte qu'il n'est nullement à plaindre.

La direction de la police de Berne et le préfet de Fraubrunnen se prononcent de nouveau contre une mesure de clémence. Du rapport de la première de ces autorités, il ressort que Klötzli a été prévenu cette

année de vol et d'abus de confiance et n'a été acquitté qu'avec frais à sa charge. Cet individu ne paraît vraiment pas digne d'une remise de peine et le Conseil-exécutif propose dès lors d'écarter son recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

29° **Walter**, divorcée Brand, Ida, de Trachselwald, née en 1865, a été condamnée le 17 mars 1922 par le président du tribunal V de Berne, pour **conduite inconvenante**, à 5 jours de prison et 20 fr. d'amende. Cette femme se trouvait un soir en état d'ébriété et fit scandale par sa conduite. Etant récidiviste, on ne saurait accueillir son recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

Rapport de la Direction des finances

au

Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

concernant

l'émission d'un emprunt de 25 millions de francs.

(Août 1923.)

I.

La loi du 21 mars 1920 sur la participation de l'Etat à la construction et à l'exploitation des chemins de fer impose à l'Etat de nombreuses obligations financières. Il y a notamment:

- 1° Les art. 1 à 16, en particulier l'art. 3, qui déterminent la participation de l'Etat à la construction des chemins de fer.
- 2° L'art. 15 qui prévoit que l'Etat peut aussi subventionner la création et le service d'autres moyens de communication que les chemins de fer (le législateur prévoyait notamment les services d'automobiles).
- 3° Les art. 17 à 23 qui prévoient que l'Etat peut favoriser par la prise d'actions et l'octroi de prêts l'introduction de la traction électrique sur les lignes auxquelles il est intéressé financièrement.
- 4° L'art. 24 qui prévoit que lorsque les recettes d'une ligne de chemin de fer construite avec la participation de l'Etat sont insuffisantes pour payer les frais d'exploitation et l'intérêt des emprunts, ou bien lorsque cela paraît nécessaire pour la consolidation de l'entreprise, le Grand Conseil peut, dans les limites de sa compétence constitutionnelle, accorder à la compagnie des avances productives d'intérêt.
- 5° Les art. 25 à 28 qui prévoient que l'Etat peut en outre participer à l'aide dont des entreprises ferroviaires tombées dans des difficultés par suite de la guerre bénéficient à teneur de l'arrêté fédéral du 18 décembre 1918 concernant le secours aux entreprises de transport en souffrance.
- 6° L'art. 41 qui confirme la garantie de l'Etat pour l'intérêt d'un emprunt hypothécaire en second rang à 4 % de 42 millions de francs du chemin de fer du Lötschberg.

Comme on pouvait prévoir que toutes ces obligations exigeraient beaucoup d'argent, l'art. 38 de la loi autorisa le Grand Conseil à décréter des emprunts, jusqu'à concurrence d'un total de 30 millions de francs et en tant que les ressources disponibles ne suffiront pas, pour procurer à l'Etat les fonds nécessaires au paiement des dépenses découlant de la loi en question. En 1920 déjà le Grand Conseil décida l'émission de bons de caisse et il y a maintenant pour environ dix-huit millions de francs à convertir (conformément à l'art. 26, n° 11, de la Constitution); pour le reste de l'emprunt, le Grand Conseil est compétent en vertu de l'art. 38 de la loi sur les chemins de fer.

II.

Les dépenses faites par l'Etat jusqu'à la fin de l'année 1922 conformément à la loi sur les chemins de fer se montent à la somme de 24,700,702 fr. 08, les intérêts non compris. La plus grande partie de cette somme représente les dépenses occasionnées par la garantie de l'intérêt en faveur du Lötschberg (art. 41 de la loi) et les dépenses faites pour l'électrification des chemins de fer subventionnés par l'Etat. Pour les paiements qu'il a faits au compte de la garantie des intérêts de la compagnie du Lötschberg, l'Etat de Berne recevra, conformément aux dispositions du concordat accordé au B. L. S., des obligations hypothécaires du B. L. S. rachetées par la Confédération, dont l'intérêt pour les cinq prochaines années tout au moins variera selon les recettes que fera la compagnie. Les frais de l'électrification sont également garantis par des obligations de premier rang. Il ne pourra pas être possible d'assurer entièrement ces prochaines années le service de l'intérêt et de l'amortissement des sommes y relatives, mais on peut admettre que la chose pourra se

faire à une époque pas trop éloignée. Le remboursement des autres avances faites par l'Etat dépend de l'avenir des compagnies de chemins de fer intéressées.

Voici quelles ont été des dépenses de l'Etat dans le domaine qui nous occupe :

a) Paiements faits par l'Etat au compte de la garantie des intérêts du Lœtschberg au 1 ^{er} juillet 1923 (sans les intérêts des avances qui ont été faites) .	fr. 12,056,956. 63
b) Avances pour l'électrification de chemins de fer subventionnés au 31 décembre 1922 (sans les intérêts des avances qui ont été faites)	» 10,000,840. 60
c) Subventions en faveur de services automobiles au 31 décembre 1922 (sans les intérêts des avances qui ont été faites) .	» 58,500. —
d) Subventions et études de projets au 31 décembre 1922 .	» 338,115. —
e) Avances à quatorze compagnies de chemin de fer au 31 décembre 1922 (voir rapport sur le compte d'Etat de 1922, page 153)	» 2,246,289. 85
Total	fr. 24,700,702. 08

Il faut ajouter à cela une subvention de l'Etat de 100,000 fr. pour la reconstruction de la gare d'Interlaken, ainsi que la somme de 1,680,000 fr. à payer pour l'année courante pour la garantie des intérêts de l'hypothèque de premier rang du tronçon Frutigen-Brigue du B. L. S.

III.

L'administration courante de l'Etat ne dispose pas de l'argent nécessaire pour couvrir les susdites dépenses. On est donc obligé de trouver cet argent par voie d'emprunt, ainsi que le prévoit l'art. 38 de la loi sur les chemins de fer.

En 1920 on a émis une première série de bons de caisse à 6 % au montant total de dix-huit millions de francs, qui a servi à payer des dépenses faites pour les chemins de fer. Il faudra rembourser le 23 octobre pour 14,981,000 fr. de ces bons de caisse, le solde (3,019,000 fr.) arrivant à échéance au mois d'octobre 1925.

Comme l'Etat ne dispose pas actuellement d'argent liquide pour rembourser les 18 millions de francs de bons de caisse, il doit se procurer l'argent nécessaire par voie d'emprunt.

En 1920 on avait eu recours aux bons de caisse à courte échéance pour se procurer de l'argent, car on espérait pouvoir obtenir à leur échéance de l'argent à des conditions meilleures. C'est en effet le cas aujourd'hui, bien que le taux des intérêts n'ait pas baissé aussi fortement qu'on l'avait espéré. Nous estimons néanmoins

qu'il ne convient pas d'émettre à nouveau des bons de caisse à brève échéance et qu'il vaut mieux contracter un emprunt ferme. Le premier système provoque des frais d'émission qui se renouvellent rapidement et qui constituent une charge qui dépasse en fin de compte le bénéfice qu'on peut réaliser le cas échéant sur l'intérêt.

Pour fixer le chiffre de l'emprunt à émettre il faut tenir compte encore des autres dépenses susmentionnées que l'Etat prend à sa charge conformément à la loi du 21 mars 1920, de sorte que l'on arrive à une somme totale de 25 millions de francs. Les dépenses faites en faveur des chemins de fer dépasseront certainement à la fin de cette année, ainsi que cela ressort des considérations ci-dessus sous chiffre II, la somme de vingt-cinq millions de francs. Ce surcroît de dépenses ne pourra pas non plus être couvert au moyen des recettes de l'administration courante et il y aura lieu de prendre plus tard une nouvelle décision à ce sujet.

IV.

En contractant l'emprunt que nous proposons ci-dessus l'Etat n'aura pas à supporter de nouvelles charges. Il en résultera au contraire une économie pour l'administration courante. L'Etat doit payer actuellement un intérêt de 6 % pour les dix-huit millions de bons de caisse qu'on se propose de convertir, alors que le taux de l'intérêt de l'emprunt sera de 5 % (y compris la perte sur le cours et les frais). Il résultera donc de la conversion une économie sur les intérêts de 180,000 fr. par an. Les sept autres millions de francs ont dû être prélevés à la Banque cantonale à laquelle il doit être payé un intérêt de 5 1/2 à 6 % selon le cours de l'argent, y compris les frais. La consolidation de cette dette en un emprunt ferme fera donc réaliser à l'Etat une économie de 50,000 fr. par an. L'opération que nous proposons constituera dès lors pour l'administration courante une dépense en moins de 230,000 fr. par an. Au seul point de vue des économies à réaliser dans notre ménage cantonal, c'est donc une opération qui s'impose.

V.

Les conditions de l'emprunt sont de nouveau un peu plus favorables que pour le dernier emprunt. L'intérêt sera de 4 1/2 % (il était encore de 5 1/2 % pour le dernier emprunt). Quant aux autres modalités et conditions de l'emprunt, des pourparlers sont encore en cours actuellement. Nous ferons notre possible pour soumettre au Grand Conseil un contrat d'emprunt définitif. Comme le cours de l'argent varie d'un jour à l'autre nous ne pouvons pas présenter un projet détaillé en ce moment-ci.

Berne, le 3 août 1923.

Le directeur des finances,
Volmar.

Projet d'arrêté

concernant

la conclusion d'un emprunt de 25 millions de francs.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décète :

- 1° Vu l'art. 26, n° 11, de la Constitution et les art. 38 et 41 de la loi sur les chemins de fer du 21 mars 1920, il sera conclu un emprunt de 25 millions de francs, portant intérêt au $4\frac{1}{2}\%$ et au cours de 95 % pour la conversion et de $94\frac{3}{4}\%$ pour le nouveau prêt, une somme de 18 millions de francs du produit de l'emprunt devant être affectée au remboursement des 18 millions de francs de bons de caisse à 6 % de l'année 1920. L'emprunt est remboursable dès le 31 octobre 1925, mais au plus tard le 31 octobre 1928.
- 2° Le contrat y relatif passé avec les banques le 6 octobre courant est ratifié.

Berne, le 6 octobre 1923.

Au nom du Conseil-exécutif :

Le président,

Lohner.

Le chancelier,

Rudolf.